



# **DISCOURS DU BUDGET**

**31 MARS 1966**

**prononcé à l'Assemblée législative de Québec par**

**l'honorable Jean Lesage, C.P., C.R.**

**Premier ministre, Ministre des Finances  
Ministre des Affaires fédérales-provinciales**

# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	PAGE
CHAPITRE I — LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	7
1. Les résultats définitifs de l'exercice 1964/65	7
2. L'exercice financier 1965/66	8
<i>a)</i> Situation budgétaire	
<i>b)</i> Mouvement des emprunts	
CHAPITRE II — LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC	19
1. Évolution de l'économie en 1965	19
2. L'économie québécoise	19
<i>a)</i> La production	
<i>b)</i> Les revenus et les dépenses	
<i>c)</i> Les investissements	
<i>d)</i> La main-d'œuvre et l'emploi	
3. Perspectives pour 1966	24
CHAPITRE III — LES PRÉVISIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 1966/67	25
1. Les dépenses	25
<i>a)</i> Affaires culturelles	
<i>b)</i> Agriculture et Colonisation	
<i>c)</i> Éducation	
<i>d)</i> Famille et Bien-être social	
<i>e)</i> Finances	
<i>f)</i> Industrie et Commerce	
<i>g)</i> Justice	
<i>h)</i> Revenu	
<i>i)</i> Santé	
<i>j)</i> Travaux publics	
<i>k)</i> Voirie	
<i>l)</i> Amortissement	

	PAGE
2. Les revenus	39
3. La dette publique	43
4. La politique économique	44
 ANNEXE I — LA SITUATION ÉCONOMIQUE 1965	 53
 ANNEXE II — L'ACTIVITÉ GOUVERNEMENTALE : RÉALISATIONS ET PROJETS	 153

## INTRODUCTION

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

**D**e plus en plus, des pressions et des demandes sont faites pour que le gouvernement se lance dans de nouvelles initiatives ou qu'il accorde son appui à tel ou tel secteur de l'économie. Celui-ci se doit cependant de répartir le plus équitablement possible les services qu'il est en mesure de fournir aux citoyens québécois et de le faire en fonction d'une échelle de priorités établie à la lumière des besoins à satisfaire et des ressources disponibles. Il doit aussi, en contrepartie, distribuer le fardeau de l'effort collectif nécessaire de la façon la plus juste possible. Dans cette perspective, le budget du gouvernement concrétise la répartition des services fournis et de leur coût. Il va sans dire que dans l'établissement des priorités sous-jacentes à ce budget, les objectifs poursuivis par le gouvernement servent à guider les choix et les décisions.

J'examinerai d'abord, dans la première partie de ce discours, la situation financière du gouvernement du Québec ; dans la deuxième partie, j'aborderai la situation économique de la province et enfin, dans la troisième partie, je traiterai particulièrement des prévisions pour l'exercice 1966/67.

L'annexe I de ce discours traite de l'économie du Québec en 1965 et l'annexe II résume les activités et certains projets des divers ministères du gouvernement.

## CHAPITRE I

### LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Je voudrais d'abord, monsieur le Président, esquisser les résultats définitifs de l'exercice 1964/65 dont on trouvera une analyse détaillée dans les Comptes publics qui ont été déposés en Chambre au début de la session et procéder ensuite à une revue sommaire de la situation budgétaire et financière pour l'exercice qui se termine aujourd'hui.

#### 1 — Les résultats définitifs de l'exercice 1964/65

Si l'on examine le tableau qui apparaît à la fin de cette section, et si l'on compare les résultats définitifs de l'exercice 1964/65 aux estimations figurant au dernier discours sur le budget, on peut constater que les différences sont très minimes, puisque l'augmentation des revenus se chiffre à \$5,224,456 (soit 0.43%), celle des dépenses ordinaires à \$2,148,240 (soit 0.18%) alors que les dépenses en immobilisations accusent une baisse de \$3,307,196 (soit de 1.6%).

REVENUS ET DÉPENSES POUR 1964/65	Discours du budget du 8 avril 1965 (Prévisions après 11 mois de dépenses effectives)	Résultats définitifs inscrits aux Comptes publics
Revenus.....	\$1,222,445,000	\$1,227,667,456
Dépenses ordinaires.....	1,186,728,000	1,188,876,240
Surplus au compte ordinaire.....	55,715,000	58,791,216
Immobilisations.....	206,756,000	205,448,804
Déficit après les immobilisations.....	171,041,000	164,657,588
Dépenses extraordinaires.....	45,300,000	45,390,219

## 2 — L'exercice financier 1965/66

### a) SITUATION BUDGÉTAIRE

Dans mon discours du 8 avril 1965, j'avais estimé au tableau 4, les dépenses ordinaires et en immobilisations pour 1965/66 à \$1,781,896,400. Ce budget initial a été augmenté par trois budgets supplémentaires adoptés par la Chambre et par un mandat spécial. Voici un tableau donnant le détail de ces budgets supplémentaires et de ce mandat spécial :

#### ENSEMBLE DES BUDGETS DE DÉPENSES POUR L'EXERCICE 1965/66

Budget initial des dépenses (mars 1965).....	\$1,781,896,400
Premier budget supplémentaire (juillet 1965).....	25,262,600
Deuxième budget supplémentaire (août 1965).....	15,269,000
Troisième budget supplémentaire (février 1966).....	54,652,710
Mandat spécial.....	310,000
	<hr/>
	\$1,877,390,710

Les budgets supplémentaires prévoyaient entre autres des dépenses additionnelles ayant trait à : des crédits nets de \$20 millions pour les subventions aux commissions scolaires, de \$13,869,000 pour l'aménagement des fermes, de \$10 millions pour les expropriations de terrains destinés à la construction de la route transcanadienne à Montréal, de \$6,981,000 pour l'assurance-hospitalisation, de \$5 millions pour la contribution du gouvernement au paiement de 25% de l'impôt foncier scolaire des agriculteurs, de \$4,680,000 pour les déshérités, de \$4 millions pour les travaux d'hiver, de \$2 millions pour le pavillon du Québec à l'Exposition de 1967 et de \$850,000 de contribution au régime de rentes du Québec à titre d'employeur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1966.

Le mandat spécial a été adopté à la demande du ministère des Terres et Forêts pour fins d'extinction des incendies forestiers et pour la protection des forêts contre les insectes.

Au total de \$1,877,390,710 mentionné plus haut, doivent être ajoutées diverses dépenses autorisées par Statuts adoptés par la Chambre au cours de l'année pour la mise en œuvre des recommandations formulées dans le livre vert *L'élaboration d'une politique de revenus agricoles*. Quatre projets de loi adoptés à ce sujet depuis mon dernier discours du budget prévoyaient que les

**Tableau 1**

**PRÉVISIONS DES REVENUS pour l'exercice financier 1965/66  
(Revenus pour 11 mois et évaluation pour 1 mois)**

Revenus fiscaux :		
Corporations :		
Capital et places d'affaires . . . . .	\$ 40,301,000	
Profits . . . . .	149,600,000	
		\$189,901,000
Profits d'exploitation minière . . . . .		10,200,000
Profits sur les opérations forestières . . . . .		6,100,000
Revenu des particuliers . . . . .		342,000,000
Successions . . . . .		46,500,000
Ventes au détail . . . . .		321,500,000
Gazoline . . . . .		192,000,000
Tabac . . . . .		54,800,000
Repas et hôtellerie . . . . .		20,000,000
Courses . . . . .		8,750,000
Services . . . . .		4,400,000
Transferts de valeurs mobilières . . . . .		2,100,000
Autres . . . . .		451,500
		<b>\$1,178,682,500</b>
Privilèges, honoraires, licences, permis et divers :		
Mines . . . . .	1,258,500	
Ressources hydrauliques . . . . .	26,027,000	
Terres et forêts . . . . .	17,496,900	
Transports et communications . . . . .	59,065,000	
Autres . . . . .	18,260,700	
		122,088,100
Ventes et services . . . . .		2,774,400
Intérêts . . . . .		10,256,500
Amendes et confiscations . . . . .		5,561,700
Recouvrements . . . . .		4,144,000
Régie des alcools du Québec :		
Revenus nets d'exploitation . . . . .	56,000,000	
Permis et droits . . . . .	20,320,000	
		76,320,000
Gouvernement du Canada :		
Subside basé sur la population . . . . .	3,895,500	
Péréquation . . . . .	201,503,100	
Compensation au titre du retrait de certains programmes conjoints . . . . .	7,193,300	
Contributions afférentes aux années antérieures en rapport avec certains programmes conjoints . . . . .	6,185,300	
Part de l'impôt sur le revenu des compagnies d'électricité, gaz et vapeur . . . . .	979,600	
Compensation afférente au coût de l'entretien du Canal Soulanges . . . . .	416,000	
		219,972,800
<b>Total des revenus . . . . .</b>		<b>\$1,617,600,000</b>

Tableau 2

**PRÉVISIONS DES DÉPENSES ORDINAIRES  
ET EN IMMOBILISATIONS 1965/66**

(Dépenses effectives pour 11 mois et évaluation pour 1 mois)

Ministères	Total	Ordinaires	En immobili- sations
Affaires culturelles.....	\$ 6,033,000	\$ 5,854,000	\$ 179,000
Affaires fédérales-provinciales.....	127,000	127,000	—
Affaires municipales.....	25,803,000	25,803,000	—
Agriculture et colonisation.....	92,877,000	87,137,000	5,740,000
Conseil exécutif.....	4,281,000	5,649,000	652,000
Éducation.....	402,247,000	394,731,000	7,516,000
Famille et bien-être social.....	223,648,000	222,048,000	1,600,000
Finances.....	15,600,000	15,600,000	—
Industrie et commerce.....	10,106,000	9,648,000	458,000
Justice.....	39,696,000	39,696,000	—
Législation.....	2,981,000	2,981,000	—
Revenu.....	112,186,000	112,186,000	—
Richesses naturelles.....	10,576,000	8,286,000	2,290,000
Santé.....	417,307,000	404,967,000	12,340,000
Secrétariat de la province.....	7,399,000	7,399,000	—
Terres et forêts.....	17,865,000	16,488,000	1,377,000
Tourisme, chasse et pêche.....	10,571,000	9,541,000	1,030,000
Transports et communications.....	9,257,000	8,514,000	743,000
Travail.....	6,676,000	6,676,000	—
Travaux publics.....	55,373,000	25,773,000	29,600,000
Voirie.....	266,475,000	77,587,000	188,888,000
Provision pour créances douteuses.....	3,800,000	3,800,000	—
	<u>\$1,740,884,000</u>	<u>\$1,488,491,000</u>	<u>\$ 252,393,000</u>
Service de la dette.....	\$ 60,233,000	\$ 60,233,000	—
Amortissement.....	23,013,000	23,013,000	—
	<u>\$ 83,246,000</u>	<u>\$ 83,246,000</u>	<u>—</u>
<b>Total.....</b>	<u><u>\$1,824,150,000</u></u>	<u><u>\$1,571,737,000</u></u>	<u><u>\$ 252,393,000</u></u>

**SOMMAIRE**

**Ordinaires :**

Revenus..... \$1,617,600,000

**Dépenses :**

Ordinaires..... \$1,488,491,000

Service de la dette..... 60,233,000

Amortissement..... 23,013,000

**Surplus au compte ordinaire.....** \$ 45,863,000

**Immobilisations.....** \$ 252,393,000

**Extraordinaires :**

Loi du financement des investissements universitaires..... \$ 34,000,000

Investissements en vertu de la loi concernant l'exposition universelle  
canadienne..... \$ 4,600,000

dépenses qui y étaient autorisées devaient être payées à même le fonds consolidé du revenu pour l'année 1965/66. Ces dépenses supplémentaires avaient alors été évaluées à \$15 millions.

Dans mon estimé des revenus apparaissant au tableau 3 de mon discours du budget du 8 avril 1965, j'avais prévu des revenus se totalisant à \$1,552,582,500. Si on compare aux chiffres apparaissant au tableau 1 ci-annexé, on s'aperçoit que les revenus pour l'exercice 1965/66, basés sur les résultats réels de 11 mois et une estimation pour le mois de mars 1966, s'élèveront probablement à \$1,617,600,000 soit des revenus supérieurs d'une somme de \$65,017,500 à ceux que j'avais prévus le 8 avril 1965.

Parmi les revenus prévus pour l'année 1965/66 qui apparaissent au tableau 3 de mon discours du budget du 8 avril 1965, on notera un poste s'élevant à \$44 millions et dont le titre est « compensation au titre du retrait des programmes conjoints ». Vous remarquerez qu'à ce poste n'apparaît plus qu'un montant de \$7,195,300 au tableau 1 ci-joint. Cette diminution s'explique de la façon suivante. Le retrait du Québec de certains programmes conjoints, à la suite d'ententes avec le gouvernement du Canada, s'est effectué moyennant une compensation fiscale de 20 points, avec péréquation, relative à l'impôt sur le revenu des particuliers et une compensation financière destinée à rendre la compensation totale égale à la contribution que le gouvernement fédéral aurait eu à payer si le Québec ne s'était retiré. Or, le rendement de la compensation fiscale, c'est-à-dire les 20 points additionnels d'impôt sur le revenu des particuliers (et la péréquation y afférente), a été supérieur aux prévisions et par conséquent, le gouvernement du Canada nous a versé une compensation financière moindre.

Vous constaterez qu'au total, l'impôt sur le revenu des particuliers a donné un rendement supérieur de \$49 millions à celui prévu et que les paiements de péréquation ont augmenté de \$24.3 millions par rapport à ce que j'avais prévu dans mon dernier discours du budget. Cet accroissement de revenus provient du maintien de l'activité économique à un niveau très élevé.

Le surplus au compte ordinaire devrait s'élever, pour l'année qui se termine aujourd'hui, à \$45.9 millions (tableau 2) alors qu'un surplus de \$43.4 millions avait été estimé lors de mon dernier discours du budget. Les budgets supplémentaires, le mandat spécial et les crédits autorisés par statuts qui ont été adoptés depuis ce temps et qui ont ajouté \$98.8 millions au budget initial (incluant les \$15 millions mentionnés précédemment quant à la mise en œuvre de notre politique agricole), grâce à l'accroissement des revenus, n'auront pas pour autant brisé l'équilibre budgétaire ; le surplus au compte ordinaire sera même supérieur de \$2.5 millions à celui qui avait été prévu l'an dernier.

Suivant une pratique que nous avons adoptée l'année dernière à la suite d'une demande de l'honorable député de Saint-Jacques, nous vous soumettons encore cette année un bilan intérimaire de la Province (tableau 3), un estimé de la dette consolidée au 31 mars 1966 (tableau 4) et un résumé des principales dépenses ordinaires (tableau 5). Vous remarquerez aussi que le tableau 1 donne

Tableau 3

## BILAN COMPARATIF

	28 février 1966	28 février 1965		28 février 1966	28 février 1965
<b>ACTIF</b>			<b>PASSIF</b>		
<b>DISPONIBILITÉS :</b>			<b>EXIGIBILITÉS :</b>		
Espèces en caisse et en banque.....	\$ (36,456,187)	\$ (6,843,530)	Chèques en circulation.....	\$ 86,158,790	\$ 62,747,706
Placements temporaires.....	5,000,000	40,000,000	Comptes à payer.....	22,716,499	15,218,996
Comptes à recevoir (moins provision).....	95,255,974	109,310,367	Intérêts courus.....	27,957,659	23,066,664
Intérêts courus.....	1,056,050	—		156,832,948	101,033,366
	64,835,817	142,466,837			
<b>PRÊTS ET AVANCES (moins provision).....</b>	<b>383,351,669</b>	<b>275,593,557</b>	<b>REVENUS DIFFÉRÉS.....</b>	<b>47,968,952</b>	<b>27,160,296</b>
<b>PLACEMENTS ET VALEURS DIVERSES.....</b>	<b>11,736,831</b>	<b>8,708,708</b>	<b>DETTES ASSUMÉES PAR LA PROVINCE.....</b>	<b>117,593,981</b>	<b>97,396,588</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF DISPONIBLE ET RÉALISABLE.....</b>	<b>459,904,317</b>	<b>426,769,102</b>	<b>DETTE CONSOLIDÉE :</b>		
<b>GOUVERNEMENT DU CANADA.....</b>	<b>2,500,711</b>	<b>2,500,711</b>	Emprunts obligataires moins fonds d'amortissement.....	890,493,701	768,615,653
<b>DÉPENSES DIFFÉRÉES :</b>			Obligations d'épargne.....	266,684,400	219,854,300
Escompte sur obligations.....	20,682,804	18,149,147	Billets payables à British Columbia Hydro and Power Authority.....	60,000,000	100,000,000
Paiement des dettes scolaires en 1947.....	13,988,900	14,989,300		1,217,178,101	1,088,469,933
Village de Parent.....	521,000	—			
	35,192,704	33,138,447	<b>DETTE TOTALE (note 2).....</b>	<b>1,519,573,982</b>	<b>1,314,060,183</b>

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES:		
Investissements universitaires (note 1) . . . . .	185,437,013	131,511,277
Exposition universelle canadienne de 1967 . . . . .	15,000,000	7,685,625
	<u>200,437,013</u>	<u>139,196,902</u>
IMMOBILISATIONS (moins amortissement accumulé) . . . . .	1,889,441,268	1,680,661,554
FONDS EN FIDÉICOMMIS :		
Espèces en caisse et en banque . . . . .	53,192,314	24,669,464
Valeurs diverses . . . . .	16,873,800	17,752,291
	<u>70,066,114</u>	<u>42,421,755</u>
	<u>\$2,657,342,127</u>	<u>\$2,324,488,471</u>

NOTE 1 : Incluant des emprunts de \$40.2 millions assumés par la Province et contractés par des institutions universitaires ou affiliées.

NOTE 2 : Estimation, au 28 février 1966, des emprunts garantis par la Province, \$2,001,264,500 (dont \$1,888,310,420 pour les emprunts de l'Hydro-Québec et de ses filiales) et des engagements de la Province pour une somme d'environ \$375 millions.

SURPLUS APPROPRIÉ . . . . .	39,718,153	33,517,102
SURPLUS CONSOLIDÉ . . . . .	<u>1,027,983,878</u>	<u>934,489,431</u>
DÉPÔTS EN FIDÉICOMMIS :		
Dépôts judiciaires . . . . .	12,194,860	9,471,087
Commissions scolaires — formation technique et professionnelle . . . . .	29,071,843	—
Autres dépôts . . . . .	28,799,411	32,950,668
	<u>70,066,114</u>	<u>42,421,755</u>
	<u>\$2,657,342,127</u>	<u>\$2,324,488,471</u>
LA SITUATION DE L'ENCAISSE PEUT SE RÉSUMER COMME SUIT :		
Espèces en caisse et en banque . . . . .	\$ (36,456,187)	\$ (6,843,530)
Fonds en fidéicommis . . . . .	53,192,314	24,669,464
	<u>16,736,127</u>	<u>17,825,934</u>
A DÉDUIRE :		
Chèques émis et en circulation . . . . .	86,158,790	62,747,706
DÉCOUVERT AUX LIVRES . . . . .	<u>\$ 69,422,663</u>	<u>\$ 44,921,772</u>

## DETTE CONSOLIDÉE AU 28 FÉVRIER 1966

Date d'émission	Date d'échéance	Taux	Émission
EMPRUNTS OBLIGATAIRES :			
1 octobre 1950	1 octobre 1970	3	\$ 25,000,000
1 avril 1951	1 avril 1971	2 $\frac{7}{8}$	50,000,000
1 décembre 1952	1 décembre 1972	5 $\frac{1}{4}$	25,000,000
15 avril 1953	15 avril 1966	4	26,000,000
1 février 1954	1 février 1967	5 $\frac{3}{4}$	25,000,000
1 juillet 1954	1 juillet 1969	5	34,500,000
1 juillet 1955	1 juillet 1973	5 $\frac{1}{4}$	37,750,000
15 janvier 1957	15 janvier 1977	4 $\frac{3}{4}$	25,000,000
1 octobre 1959	1 octobre 1979	5 $\frac{3}{8}$	25,000,000
15 août 1960	15 août 1968	5 $\frac{1}{4}$	7,700,000
15 août 1960	15 août 1981	5 $\frac{1}{2}$	42,500,000
1 février 1961	1 février 1968	5 $\frac{1}{4}$	12,500,000
1 février 1961	1 février 1986	5 $\frac{3}{4}$	37,500,000
1 juin 1961	1 juin 1966	5	13,000,000
1 juin 1961	1 juin 1980	5 $\frac{1}{2}$	37,000,000
1 août 1961	1 août 1967	4 $\frac{3}{4}$	8,000,000
1 août 1961	1 août 1985	5 $\frac{1}{4}$	42,000,000
15 janvier 1962	15 janvier 1969	5	15,000,000
15 janvier 1962	15 juillet 1983	5 $\frac{1}{4}$	35,000,000
2 avril 1962	2 avril 1972	5	15,000,000
2 avril 1962	2 avril 1984	5 $\frac{1}{4}$	45,000,000
1 août 1962	1 août 1972	6	10,000,000
1 août 1962	1 août 1982	6	40,000,000
15 décembre 1962	15 décembre 1968	5	19,500,000
15 décembre 1962	15 décembre 1987	5 $\frac{1}{4}$	40,500,000
15 octobre 1963	15 octobre 1978	6	16,000,000
15 octobre 1963	15 octobre 1988	6	59,000,000
15 juin 1964	15 juin 1986	5 $\frac{1}{2}$	50,000,000
15 janvier 1965	15 janvier 1989	5 $\frac{1}{2}$	50,000,000
1 avril 1965	1 avril 1990	5 $\frac{1}{2}$	50,000,000
15 octobre 1965	15 octobre 1990	5 $\frac{3}{4}$	50,000,000
15 décembre 1965	15 décembre 1979	6	60,000,000
			\$1,028,250,000

MOINS: Fonds d'amortissement.....			137,756,299	\$ 890,493,701
<b>Billets—BRITISH COLUMBIA HYDRO AND POWER AUTHORITY:</b>				
16 septembre 1964.....	1 décembre 1967.....	5.05	\$ 40,000,000	
16 septembre 1964.....	15 octobre 1968.....	5.05	20,000,000	60,000,000
<b>OBLIGATIONS D'ÉPARGNE:</b>				
1 avril 1963.....	1 avril 1973.....	5,514,515	\$ 124,043,000	
1 mai 1964.....	1 mai 1974.....	5,514,515	67,874,800	
1 mai 1965.....	1 mai 1975.....	5,514,515	74,766,600	266,684,400
				\$1,217,178,101

**VARIATIONS PROBABLES DE LA DETTE CONSOLIDÉE AU COURS DE MARS 1966**

DETTE CONSOLIDÉE AU 28 février 1966.....		\$1,217,178,101
<b>A DÉDUIRE :</b>		
Estimation des obligations d'épargne qui seront remboursées:		
Émission 1963-73.....	\$ 1,500,000	
Émission 1964-74.....	800,000	
Émission 1965-75.....	1,600,000	
	3,900,000	
Revenus anticipés sur fonds d'amortissement.....	375,000	4,275,000
		1,212,903,101
<b>A AJOUTER :</b>		
Emprunt du 15 mars 1966.....		50,000,000
ESTIMATION DE LA DETTE CONSOLIDÉE NETTE AU 31 MARS 1966.....		\$1,262,903,101

Tableau 5

ÉTAT COMPARATIF indiquant les principales dépenses ordinaires mentionnées aux budgets de certains ministères, dont la dépense probable pour 1965/66 sera supérieure à \$50,000,000.

	(en milliers de dollars)		
	1964/65 Dépenses réelles	1965/66 Dépenses probables	1966/67 Crédits proposés
<b>AGRICULTURE ET COLONISATION :</b>			
Arda .....	\$ 3,205	\$ 5,675	\$ 7,747
Direction générale de l'aménagement .....	25,005	24,078	28,653
Direction générale de la recherche et de l'enseignement .....	3,527	4,157	5,098
Direction générale de la vulgarisation .....	13,016	33,756	22,241
Crédit agricole .....	15,831	17,139	18,485
Divers .....	2,731	2,332	2,224
	<b>\$ 63,315</b>	<b>\$ 87,137</b>	<b>\$ 84,448</b>
<b>ÉDUCATION :</b>			
Administration .....	\$ 2,995	\$ 4,337	\$ 5,678
Aide aux étudiants .....	10,555	11,408	12,245
Écoles normales et cours de perfectionnement .....	4,416	6,287	7,365
Éducation des adultes .....	1,231	2,016	5,935
Enseignement technique et professionnel .....	14,107	25,911	40,201
Organisation et inspection des écoles .....	2,242	2,029	2,729
Subventions aux commissions scolaires .....	242,625	281,100	295,794
Subventions aux universités .....	39,948	47,981	57,397
Autres subventions .....	9,812	10,112	9,604
Divers .....	3,720	4,550	7,113
	<b>\$ 331,651</b>	<b>\$ 394,731</b>	<b>\$ 444,061</b>
<b>FAMILLE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL :</b>			
Administration .....	\$ 1,218	\$ 1,484	\$ 2,068
Assistance sociale à domicile .....	114,638	169,447	176,467
Bien-être de l'enfance et de la jeunesse .....	31,236	34,209	38,018
Bien-être des personnes âgées et autres adultes .....	3,250	8,262	9,048
Bureaux régionaux et service général d'enquêtes .....	1,600	2,289	3,078
Subventions .....	5,624	6,090	7,343
Divers .....	245	267	331
	<b>\$ 157,811</b>	<b>\$ 222,048</b>	<b>\$ 256,353</b>
<b>SANTÉ :</b>			
Assistance publique .....	\$ 2,088	\$ 3,777	\$ 4,252
Assurance-hospitalisation .....	158,117	295,301	333,133
Prévention de la tuberculose .....	5,461	8,448	9,283
Subventions pour construction d'hôpitaux et autres fins .....	25,206	38,600	36,355
Traitement des maladies mentales .....	36,787	49,797	60,302
Unités sanitaires .....	4,898	5,691	6,525
Divers .....	2,822	3,353	4,630
	<b>\$ 235,379</b>	<b>\$ 404,967</b>	<b>\$ 454,480</b>
<b>VOIRIE :</b>			
Administration .....	\$ 4,066	\$ 4,690	\$ 4,671
Entretien des routes .....	62,312	69,250	73,813
Subventions .....	1,880	2,991	1,900
Divers .....	773	656	670
	<b>\$ 69,031</b>	<b>\$ 77,587</b>	<b>\$ 81,054</b>

suite à une autre demande de l'honorable député de Saint-Jacques qui croyait utile d'obtenir le détail de certains revenus qui étaient groupés auparavant sous une seule rubrique.

Je rappelle que les bilans comparatifs soumis ici ne sont pas des états définitifs, puisque notre exercice se termine le 31 mars de chaque année. Il est donc fort probable qu'il y aura des différences importantes à certains postes entre le bilan du 28 février 1966 que je viens de déposer et celui du 31 mars 1966 qui figurera aux Comptes publics avec le rapport de vérification de l'Auditeur de la province.

Même si le montant de la dette consolidée au 31 mars 1966 comporte des approximations quant au chiffre du remboursement des obligations d'épargne du mois de mars 1966 et aux revenus du fonds d'amortissement, je suis porté à croire que le chiffre définitif se rapprochera très sensiblement de l'estimation du tableau 4.

L'état comparatif des principales dépenses ordinaires indique les dépenses définitives pour 1964/65, tirées des Comptes publics, les dépenses probables pour 1965/66 extraites du tableau 2 du présent discours et le budget des dépenses 1966/67 tel que déposé le 15 février 1966.

J'espère que ces renseignements vous ont été utiles l'année dernière. C'est pourquoi nous continuons d'inclure ces tableaux ou états financiers cette année.

#### b) MOUVEMENT DES EMPRUNTS

Voici maintenant la liste des émissions lancées sur le marché au cours de l'exercice 1965/66 :

Montant (en millions de dollars)	Taux du coupon	Date de l'émission	Durée	Prix à l'acheteur	Rendement à l'acheteur
--	-------------------	-----------------------	-------	----------------------	---------------------------

##### a) Province de Québec :

50	5½%	1 <sup>er</sup> avr. '65	25 ans	98¾	5.59%
50	5¾%	15 oct. '65	25 ans	98.05	5.90%
60 (1)	6%	15 déc. '65	14 ans	100.	6.00%
50 (2)	6%	15 mars '66	14 ans	99.	6.11%

##### b) Obligations d'épargne :

89	5-5¼-5½%	1 <sup>er</sup> mai '65	10 ans	100.	5.25%
----	----------	-------------------------	--------	------	-------

(1) Les obligations échéant en 1979 sont échangeables, au gré du détenteur, en obligations échéant le 15 décembre 1993.

(2) Les obligations échéant en 1980 sont échangeables, au gré du détenteur, en obligations échéant le 15 mars 1994.

Encore une fois, l'émission d'obligations d'épargne du 1<sup>er</sup> mai 1965 a remporté un grand succès. Le montant total de l'émission s'est établi à \$89,000,000. Pour ce qui est des remboursements d'émissions antérieures, ceux-ci s'établissaient, au 28 février 1966, à 7.93% au cours de 1965/66 pour le premier emprunt, à 12.53% pour le deuxième et à 16.30% pour le troisième. Au total, 30.11% du premier emprunt et 27.85% du deuxième ont été remboursés depuis le moment où ils ont été lancés. Les obligations d'épargne en cours s'établissent donc au 28 février 1966 à \$266.7 millions (tableau 4).

L'emprunt à la B. C. Hydro and Power Authority a été réduit à \$60,000,000 par un remboursement de \$40,000,000 au 1<sup>er</sup> décembre 1965.

Les emprunts à l'Hydro-Québec garantis par le gouvernement se sont chiffrés à \$150,000,000 répartis comme suit :

Montant (en millions de dollars)	Taux du coupon	Date de l'émission	Durée	Prix à l'acheteur	Rendement à l'acheteur
<i>En dollars des États-Unis</i>					
50	4 $\frac{3}{8}$ %	15 mai '65	20 ans	98.597	4.75%
50	5 $\frac{3}{4}$ %	1 <sup>er</sup> jan. '66	21 ans	100.	6.25%
<i>En dollars canadiens</i>					
50	6%	1 <sup>er</sup> fév. '66	25 ans	100.	6.00%

L'Hydro-Québec a, d'autre part, remboursé les émissions se montant à un total de \$22,000,000.

Dans le discours du budget du 8 avril dernier, j'avais évalué nos besoins d'emprunt pour l'année à venir à environ \$600,000,000 dont \$200,000,000 pour l'Hydro-Québec.

En fait, les emprunts à long terme se sont élevés à \$449,000,000, dont \$150,000,000 pour l'Hydro-Québec. Plusieurs raisons expliquent cet écart. En premier lieu, le marché des titres à court terme que l'Hydro-Québec a développé depuis quelque temps a permis d'emprunter des sommes importantes à une époque où les taux d'intérêt croissants incitaient à éviter de s'engager pour trop longtemps.

Pour ce qui est des besoins du gouvernement, les emprunts à long terme n'ont été que de \$299,000,000. En raison des pressions inflationnistes qui caractérisaient notre économie, le gouvernement a jugé bon de reporter à plus tard certaines dépenses d'immobilisations. D'autre part, il a pu recourir au montant important de placements temporaires dont il disposait au début de l'année. Enfin, on doit tenir compte de divers ajustements de trésorerie. À diverses périodes, le gouvernement a recouru aux liquidités que l'Hydro-Québec a pu obtenir sur le marché des capitaux à court terme et qui dépassaient ses besoins.

## CHAPITRE II

### LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

#### *1 — Évolution de l'économie en 1965*

L'économie du monde occidental en 1965 a été marquée, d'une part, par le ralentissement du taux de croissance en Europe et, d'autre part, par l'expansion économique sans précédent de l'Amérique du Nord. Il est à noter que le taux de croissance économique du Canada a dépassé celui des États-Unis. Il en est de même pour celui du Québec.

L'économie européenne, particulièrement celle du Marché Commun, en raison de la pénurie de main-d'œuvre et de la rareté grandissante des capitaux, n'a pu maintenir le taux de croissance des années précédentes. Les prévisions pour 1966 laissent entrevoir une expansion en France et en Italie et une légère diminution en Allemagne fédérale.

Au Royaume-Uni, le relèvement des taxes indirectes et le resserrement du crédit ont comprimé la demande intérieure et ralenti l'expansion de la production industrielle en 1965. Malgré la politique de rééquilibre des comptes courants visant à l'expansion des exportations et la contraction des importations, le ralentissement de la croissance économique pourrait se poursuivre en 1966.

Aux États-Unis, comme au Canada et au Québec, la prospérité a dépassé les prévisions, surtout en fin d'année. Le taux de croissance économique a atteint 5% chez nos voisins du sud, au regard de 6.5% au Canada et de 6.1% au Québec.

L'économie canadienne, dans son ensemble, approchait la pleine utilisation de sa capacité de production vers la fin de 1965. Le produit national brut a dépassé 51 milliards de dollars. Le taux de chômage a atteint son plus bas niveau depuis 1956, soit 3.4% de la main-d'œuvre.

#### *2 — L'économie québécoise*

Au Québec, l'année 1965 peut être considérée comme une année de grande prospérité ; l'activité économique a atteint un niveau sans précédent dans l'ensemble des secteurs.

La production dans tous les secteurs a enregistré des taux de progression marqués.

D'après les chiffres préliminaires, la valeur de la production dans l'industrie minière a atteint 705 millions de dollars (niveau de la transformation). La production du minerai de fer, d'une valeur de 144 millions de dollars et celle du cuivre affiné de 152.4 millions de dollars, arrivent en tête. L'expansion de la demande de métaux non-ferreux se poursuivra dans les années à venir, ce qui explique que les projets et les mises en exploitation sont nombreux. Signalons la participation prochaine de la Société québécoise d'exploitation minière (SOQUEM) à la mise en valeur de ce secteur.

Dans l'industrie forestière en 1965, le volume des bois coupés a dépassé 950 millions de pieds cubes d'une valeur marchande de 266 millions de dollars. L'industrie connexe du sciage a produit 504 millions de pieds cubes d'une valeur de 115.5 millions de dollars.

La production d'énergie (génération nette) s'élevait à 56.8 milliards de kilowatts-heure, ce qui représente une valeur de 285.4 millions de dollars. La puissance installée a été portée à 10.6 millions de kws, soit une augmentation de 9.5% par rapport à 1964. Le principal producteur d'énergie, Hydro-Québec, comptait environ 12,000 employés réguliers et 7,000 employés sur les chantiers en 1965. Les projets d'expansion pour 1966 pourraient dépasser 320 millions de dollars.

L'industrie québécoise des pêcheries, par suite de l'aide gouvernementale, dispose maintenant d'une flotte hauturière de 149 unités par rapport à 112 en 1962 ; elle a pu ainsi augmenter le volume de sa production de 104.9% de 1961 à 1965. Cet accroissement et l'amélioration des prix ont entraîné une hausse de 113.4% de la valeur des prises au débarquement au cours de cette période.

Confirmant la tendance des dernières années, la valeur des expéditions dans le secteur de la fabrication s'est accrue de 600 millions de dollars et atteint \$9,600 millions en 1965. Les changements survenus récemment dans la structure de ce secteur ont été à l'avantage des industries de biens durables. Caractérisées par un taux de productivité et un niveau de salaire relativement élevé, ces industries contribuent fortement à la croissance économique.

Depuis 1962, les effectifs employés, dans les secteurs qui fabriquent les produits durables, ont augmenté à un rythme plus rapide que dans celles qui produisent des biens non durables ; cette situation reflète la tendance expansionniste de l'économie. En 1965, les industries, telles la fonte et l'affinage, la pâte et le papier, ont augmenté leurs expéditions en valeur respectivement de 8.6% et de 3.9% par rapport à 1964. Deux autres secteurs font preuve d'un grand dynamisme depuis quelques années : l'industrie textile et l'industrie chimique et ses dérivés. Par la modernisation de son équipement et grâce à l'amélioration de la qualité de ses produits, la première a réussi à étendre son marché au-delà des frontières, particulièrement en Europe. Quant à la seconde,

les possibilités accrues d'utilisation de ses multiples produits au Québec en font une industrie clé. En 1965, elle a augmenté ses expéditions de 7.6%.

Toujours dans le secteur des produits durables, deux industries pourraient à la longue devenir prépondérantes au Québec : il s'agit de l'industrie des appareils et fournitures électriques et de celle du matériel de transport. Pour la première, la valeur des expéditions s'est élevée à 429.2 millions de dollars en 1965, soit une augmentation de 9.6% par rapport à 1964. Dans le matériel de transport, l'absence quasi totale au Québec de l'industrie de l'automobile a été en partie comblée par l'installation de deux usines de montage : General Motors et la Société de Montage d'automobiles. Comme la valeur des expéditions de matériel de transport s'établissait à 444 millions de dollars en 1965, on peut s'attendre, par suite de la mise en exploitation de ces deux usines, à une forte augmentation de la valeur de la production dans les années à venir.

En 1965, les investissements dans la construction se sont élevés à 5 milliards de dollars dont 1.166 millions de dollars en travaux de génie. La part du gouvernement du Québec, de même que celle du gouvernement fédéral, représentent plus du tiers des investissements en travaux de génie, soit 404 millions de dollars. Quant au nombre de logements construits, il dépasse depuis 1963 45,000 unités annuellement ; en 1965, les investissements dans ce secteur ont atteint 750 millions de dollars.

#### b) LES REVENUS ET LES DÉPENSES

Les revenus au coût des facteurs ont atteint 10,220 millions de dollars en 1965, enregistrant ainsi une hausse de 9.5% par rapport à 1964. Cette augmentation est en majeure partie attribuable à l'avance marquée des salaires et gages et des autres revenus de travail. La rémunération de travail représentait 68% du revenu net du Québec et se chiffrait à 6,946 millions de dollars en 1965, soit une hausse de 10.5% par rapport à l'année précédente.

La rétribution du travail est en progression constante depuis trois ans ; elle a dépassé 500 millions de dollars mensuellement, en raison de l'augmentation rapide du volume de l'emploi et de la hausse des gains horaires.

Le revenu personnel per capita a atteint 1,690 dollars, ce qui représente une augmentation, par rapport à 1964, de 82 dollars en valeur absolue et de 5.1% en valeur relative. Ce rythme de croissance du revenu personnel par habitant est plus rapide au Québec qu'en Ontario et au Canada, de sorte que l'écart entre le revenu québécois et les revenus ontariens et canadiens est en constante diminution. La réduction des disparités de revenus s'explique en grande partie par la migration de la main-d'œuvre du secteur primaire à faible productivité, particulièrement l'agriculture, vers les secteurs secondaire et tertiaire. Ce dernier se caractérise surtout par l'augmentation des effectifs et des salaires dans l'enseignement, la santé et certains services publics.

Le revenu brut réalisé à la ferme a été de 574.4 millions de dollars, soit une augmentation de 7.5% par rapport à 1964. Cette hausse s'est traduite

principalement par l'augmentation du revenu monétaire des agriculteurs, grâce à une élévation de 9.6% des prix des produits à la ferme. Le revenu net par ferme en 1965 s'est élevé à 1,996 dollars et le revenu monétaire à 5,468 dollars. De 1962 à 1964, 26,777 cultivateurs se sont prévalus de la « Loi de l'amélioration des fermes » et ont emprunté plus de 63 millions de dollars. En 1965, le nombre des prêts s'est accru de 12,960, représentant 22.6 millions de dollars, auxquels il faut ajouter les 37.8 millions de dollars prêtés par l'Office du crédit agricole du Québec et la Société du crédit agricole du Canada pour la même période.

En 1965, les ménages au Québec ont dépensé plus de 8 milliards de dollars en biens et services, soit une augmentation de 7.4% par rapport à 1964. Les dépenses par tête ont atteint 1,438 dollars en 1965, soit un accroissement de 4.6%. Compte tenu de la hausse de 2.1% dans les prix à la consommation, les dépenses réelles de l'ensemble des ménages et par habitant se sont respectivement accrues de 5.5% et de 2.5% ; cette augmentation provient de la hausse des revenus disponibles par habitant.

De 1961 à 1965 inclusivement, les dépenses per capita du gouvernement du Québec sont passées de 116.03 dollars à 303.11 dollars. Cet accroissement des déboursés de l'État est dû à trois facteurs principaux : les besoins plus grands de la population en ce qui a trait à l'éducation, à la santé et au bien-être, les investissements massifs dans l'infrastructure, notamment les voies de communication, et enfin la revalorisation de la fonction publique.

#### c) LES INVESTISSEMENTS

Les investissements dans les secteurs privé et public depuis 1961 ont globalement dépassé 16 milliards de dollars. Les deux dernières années sont particulièrement caractérisées par des augmentations très fortes dans les immobilisations (19.3% en 1964 et 18.2% en 1965). En 1965, les immobilisations prévues s'élevaient à 3,247 millions de dollars, soit 24.2% du produit national brut du Québec. La somme des investissements, c'est-à-dire les immobilisations et les réparations, s'est élevée en 1965 à 4,127 millions de dollars, ce qui constitue une augmentation de 14.7% par rapport à 1964.

#### d) LA MAIN-D'ŒUVRE ET L'EMPLOI

En janvier 1966, la population du Québec atteignait 5,712,000 habitants soit 28.9% de la population canadienne. Depuis le recensement de 1961, la population du Québec a augmenté de 8.6%, en regard d'une augmentation de 9.6% en Ontario et de 8.5% au Canada. Le taux de croissance naturelle depuis 1954 a tendance à baisser, mais il reste quand même supérieur à celui de l'Ontario. Dans cette dernière province, la croissance démographique globale plus rapide est attribuable à une immigration plus forte. Au cours de la période de 1954 à 1964, l'Ontario a accueilli 2.5 fois plus d'immigrants que le Québec, soit 741,000

## ESTIMATION DU NOMBRE DE CHÔMEURS EN % DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Québec - Ontario - Canada

	QUÉBEC			ONTARIO			CANADA		
	1964	1965	1966	1964	1965	1966	1964	1965	1966
Janvier.....	9.1	8.2	6.5	4.8	5.8	5.5	7.0	5.9	5.1
Février.....	9.2	7.4	6.5	4.7	5.7	5.2	7.0	5.8	5.0
Mars.....	8.9	7.8		4.2	5.1		6.8	5.6	
Avril.....	8.1	6.7		3.6	3.1		6.0	5.5	
Mai.....	5.9	5.2		2.8	2.3		4.2	3.7	
Juin.....	5.4	4.9		3.4	2.8		4.0	3.5	
Juillet.....	5.1	4.7		2.8	2.4		3.7	3.3	
Août.....	5.0	4.1		2.6	2.1		3.4	2.8	
Septembre.....	4.5	3.4		2.1	1.8		3.1	2.5	
Octobre.....	5.0	3.7		2.9	1.4		3.7	2.4	
Novembre.....	4.9	4.6		2.4	1.9		3.7	3.1	
Décembre.....	5.3	4.7		3.0	2.3		4.1	3.5	

SOURCE : Ces taux de chômage sont calculés à partir des estimations du chômage et de la main-d'œuvre publiées dans *La main-d'œuvre* (71-001), B.F. S.

contre 299,000. Les besoins croissants de main-d'œuvre qualifiée au Québec et la nécessité d'une meilleure intégration des nouveaux arrivants ont incité le gouvernement du Québec à élaborer une politique d'immigration qui lui soit propre.

En 1965, le volume de la main-d'œuvre québécoise dépassait pour la première fois deux millions d'individus et représentait 35.2% de la population du Québec. Au cours de l'année, la main-d'œuvre a augmenté de 3.6%, ce qui constitue la plus forte hausse enregistrée depuis 1960. L'expansion continue de l'économie depuis 1961 et les nombreuses occasions d'emploi qu'elle suscite expliquent cette augmentation qui a porté principalement sur la main-d'œuvre non agricole et surtout sur la main-d'œuvre féminine en 1965. L'augmentation a été respectivement de 3% chez les hommes et de 6.1% chez les femmes. L'exode de la population rurale vers les centres urbains, et tout particulièrement vers les centres industrialisés, se poursuit à un rythme tel que la main-d'œuvre agricole qui représentait en 1960 7.7% de la main-d'œuvre totale a fléchi à 5.8% en 1965.

Le nombre des emplois nouveaux créés en 1965 a été supérieur à celui de chacune des cinq années précédentes : il comporte 85,000 nouveaux emplois. Les effectifs employés s'établissent à 1,912,000. Depuis 1962, la main d'œuvre employée a crû plus rapidement que la population active totale. Cette tendance a permis non seulement aux nouveaux arrivés sur le marché du travail de se trouver un emploi mais a contribué de plus à une diminution graduelle du nombre des chômeurs. Ceux-ci ne représentaient que 5.4% de la main-d'œuvre en 1965, soit le taux le plus bas depuis 1956. L'analyse du chômage par groupe d'âge révèle que les personnes âgées de 14 à 24 ans, surtout celles de 14 à 19 ans, sont les plus touchées par le chômage. Cela provient, d'une part, de la poussée démographique très forte de l'après-guerre et, d'autre part, de la formation et de la préparation insuffisante de cette main-d'œuvre.

### *5 — Perspectives pour 1966*

D'après les tendances les plus récentes et les intentions de dépenses par secteur, l'économie du Québec devrait enregistrer un taux de croissance d'environ 9% au cours de 1966. Le produit national brut québécois devrait atteindre 14,750 millions de dollars. Quant au taux de chômage, il devrait être inférieur à 5% ; déjà en janvier et février 1966, il était à son niveau le plus bas pour les mois correspondants depuis 1953.

Ces prévisions sont fondées entre autres sur les intentions de dépenses des gouvernements, des entreprises et des ménages. En effet, le gouvernement du Québec augmentera ses dépenses ordinaires de 11% environ et ses immobilisations de 26% environ. Les investissements privés et publics atteindront vraisemblablement 4,500 millions de dollars, dont 3,600 millions en immobilisations nouvelles, dépassant ainsi de 10.4% celles de 1965. Les taux d'augmentation des immobilisations par secteur varieront de 4.7% dans la construction domiciliaire

à 24.4% dans le secteur de la fabrication. Dans ce dernier secteur, les industries importantes comme celles de la pâte et du papier, des métaux primaires et de la fabrication métallique augmenteront leurs immobilisations respectivement de 50%, de 81% et de 28%. D'après ces tendances et compte tenu d'une meilleure répartition des revenus par la voie des transferts, les ménages disposeront d'un revenu plus élevé et augmenteront leurs dépenses d'un peu plus de 7%.

Malgré une tension certaine sur les prix, l'expansion de l'économie du Québec se prolongera au cours de 1966.

## CHAPITRE III

### LES PRÉVISIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 1966/67

Lorsqu'on compare les dépenses du gouvernement du Québec des quelques dernières années aux dépenses prévues pour 1966/67 et celles encourues dans l'année 1965/66, on doit se rappeler qu'une bonne partie des augmentations notées résultent du retrait du Québec de plusieurs programmes conjoints. Des déboursés qui apparaissaient auparavant dans le budget du gouvernement du Canada, puisque nous partagions les frais avec lui, sont maintenant compris dans notre propre budget puisque nous finançons nous-mêmes ces programmes en entier. Les revenus du Québec sont par contre plus élevés qu'autrefois puisque le retrait de ces programmes conjoints nous permet de percevoir nous-mêmes nos taxes et de prendre nos propres responsabilités en mains sans pour cela alourdir le fardeau fiscal de nos citoyens : le contribuable jouit en effet d'un abatement correspondant dans le calcul de son impôt fédéral.

#### *1 — Les dépenses*

Le budget brut des dépenses du gouvernement pour l'année financière 1966/67 atteint un chiffre record de \$2,304,711,000. Ce budget comprend d'abord le budget net de \$2,063,146,800. Il comprend aussi des contributions du gouvernement du Canada au montant de \$180,403,000 applicables aux programmes conjoints, de nature temporaire ou touchant des domaines de responsabilité conjointe, auxquels le Québec adhère encore. Il faut aussi tenir compte d'un compte d'un montant de \$61,161,200 pour les autres contributions et remboursements.

Tableau 6

## BUDGET DES REVENUS pour l'exercice financier 1966/67

Revenus fiscaux :		
Corporations :		
Capital et places d'affaires.....	\$ 45,000,000	
Profits.....	165,000,000	
		\$208,000,000
Profits d'exploitation minière.....	24,500,000	
Profits sur les opérations forestières.....	8,000,000	
Revenu des particuliers.....	410,000,000	
Successions.....	47,000,000	
Ventes au détail.....	545,000,000	
Gazoline.....	212,000,000	
Tabac.....	58,000,000	
Repas et hôtellerie.....	25,500,000	
Courses.....	9,000,000	
Services.....	5,000,000	
Transferts de valeurs mobilières.....	2,100,000	
		\$1,532,100,000
Privilèges, honoraires, licences, permis et divers :		
Mines.....	1,097,000	
Ressources hydrauliques.....	27,251,000	
Terres et forêts.....	19,905,000	
Transports et communications.....	64,202,000	
Autres.....	19,262,000	
		151,717,000
Ventes et services.....		2,391,000
Intérêts.....		10,043,000
Amendes et confiscations.....		3,814,000
Recouvrements.....		2,920,000
Régie des alcools du Québec :		
Revenus nets d'exploitation.....	60,600,000	
Permis et droits.....	21,500,000	
		82,100,000
Gouvernement du Canada :		
Subside basé sur la population.....	5,900,000	
Péréquation.....	251,178,000	
Compensation au titre du retrait de certains programmes conjoints.....	50,709,000	
Contribution inconditionnelle.....	12,000,000	
Contributions afférentes aux années antérieures en rapport avec certains programmes conjoints.....	6,903,000	
Part de l'impôt sur le revenu des compagnies d'électricité, gaz et vapeur.....	225,000	
		284,915,000
Total des revenus.....		\$1,850,000,000

Tableau 7

## BUDGET DES DÉPENSES ORDINAIRES ET EN IMMOBILISATIONS

Pour l'exercice financier 1966/67

Ministères	Total	Ordinaires	En immobili- sations
Affaires culturelles.....	\$ 11,449,600	\$ 8,244,600	\$ 3,205,000
Affaires fédérales-provinciales.....	161,400	161,400	—
Affaires municipales.....	24,745,900	24,745,900	—
Agriculture et colonisation.....	95,342,600	84,448,500	8,894,100
Conseil exécutif.....	4,565,500	4,065,500	500,000
Éducation.....	451,935,700	444,060,700	7,875,000
Famille et bien-être social.....	257,445,200	256,555,200	1,090,000
Finances.....	25,944,400	25,944,400	—
Industrie et commerce.....	16,005,200	16,004,200	1,000
Justice.....	49,536,300	49,536,500	—
Législation.....	4,142,700	4,142,700	—
Revenu.....	129,671,000	129,671,000	—
Richesses naturelles.....	15,279,400	10,589,900	2,689,500
Santé.....	467,050,100	454,480,100	12,570,000
Secrétariat de la province.....	9,796,800	9,796,800	—
Terres et forêts.....	18,958,600	17,709,600	1,249,000
Tourisme, chasse et pêche.....	14,195,700	11,195,700	3,000,000
Transports et communications.....	12,179,500	10,179,500	2,000,000
Travail.....	10,541,500	10,541,500	—
Travaux publics.....	95,625,400	50,799,500	62,824,100
Voirie.....	295,889,500	81,055,900	212,835,400
	\$1,980,255,600	\$1,661,522,500	\$ 318,735,100
Service de la dette.....	\$ 54,705,700	\$ 54,705,700	—
Amortissement.....	28,185,500	28,185,500	—
	\$ 82,891,200	\$ 82,891,200	—
<b>Total.....</b>	<b>\$2,063,146,800</b>	<b>\$1,744,413,700</b>	<b>\$ 318,735,100</b>

### SOMMAIRE

#### Ordinaires :

Revenus..... \$1,850,000,000

#### Dépenses :

Ordinaires..... \$1,661,522,500

Service de la dette..... 54,705,700

Amortissement..... 28,185,500 \$1,744,413,700

Surplus au compte ordinaire..... \$ 105,586,500

Immobilisations..... \$ 318,735,100

#### Extraordinaires :

Le montant de la contribution gouvernementale pour le financement des investissements universitaires qui sera fixé par une loi ultérieure ne dépassera pas..... \$ 25,000,000

Voici le résumé du budget net des dépenses :

Dépenses ordinaires.....	\$1,561,522,500
Dépenses d'immobilisations.....	518,755,100
Service de la dette.....	54,705,700
Amortissement.....	28,185,500
Total du budget net des dépenses 1966/67.....	\$2,065,146,800

*Répartition du budget net des dépenses*

La part du lion du budget net des dépenses va à sept ministères qui se partagent 85.6% du total, soit \$1,767 millions sur un total de \$2,065 millions. Ci-dessous un tableau indique les dépenses de chacun de ces ministères tant en dollars qu'en pourcentage du budget net total.

MINISTÈRES	Dépenses ordinaires	Dépenses d'immobilisations	Total	%
	<i>(en millions de dollars)</i>			
Agriculture et Colonisation.....	84.4	8.9	95.5	4.5
Éducation.....	444.0	7.9	451.9	22.0
Famille et Bien-être social.....	256.5	1.1	257.4	11.5
Revenu.....	129.7	—	129.7	6.5
Santé.....	454.5	12.6	467.1	22.6
Travaux publics.....	50.8	62.8	95.6	4.5
Voirie.....	81.1	212.8	295.9	14.2
	1,460.8	506.1	1,766.9	85.6
BUDGET NET TOTAL.....			2,065.1	100.0%

*Budget brut des dépenses*

Le tableau sommaire du budget des dépenses démontre que le budget net se totalise à \$2,065,146,800, c'est-à-dire la somme des dépenses ordinaires, des dépenses d'immobilisations, de l'amortissement et du service de la dette.

L'état ci-dessous indique que le gouvernement du Québec dépensera un montant supérieur à cette somme puisque l'on doit tenir compte des sommes qu'il recevra du gouvernement du Canada pour les programmes conjoints encore en vigueur, et des autres contributions et remboursements.

Budget total net.....	\$2,063,146,800
Contribution du gouvernement du Canada.....	180,405,000
Autres contributions et remboursements.....	61,161,200
	\$2,304,711,000

Le tableau suivant illustre encore mieux l'influence de ces contributions et remboursements sur le budget de certains ministères.

MINISTÈRES	Budget net	Contri- butions fédé- rales	Autres contri- butions et rem- bourse- ments	Budget brut	%
<i>(en millions de dollars)</i>					
Affaires municipales.....	24.7	20.2	0.1	45.0	2.0
Agriculture et Colonisation.....	95.3	15.2	1.5	110.0	4.8
Éducation.....	451.9	84.5	10.7	546.9	25.7
Famille et Bien-être social.....	257.4	9.5	5.5	252.2	10.9
Santé.....	467.0	1.9	5.8	472.7	20.5
Voirie.....	295.9	36.5	21.0	351.4	15.2
Autres ministères - service de la dette et amortissement.....	494.9	12.8	18.8	526.5	22.9
TOTAL.....	\$2,063.1	180.4	61.2	2,304.7	100.0%

Je voudrais maintenant donner un exposé sommaire, mais inévitablement assez long des raisons principales motivant les augmentations de crédits de certains ministères pour 1966/67 comparativement à 1965/66. Le détail de tous les crédits apparaît dans le budget des dépenses pour 1966/67 que j'ai déposé en Chambre le 15 février 1966.

## a) AFFAIRES CULTURELLES

Les dépenses projetées du ministère des Affaires culturelles pour l'exercice financier 1966/67 nécessitent une importante augmentation des crédits à ce ministère.

1. En vertu de son programme de coopération avec l'extérieur, le ministère des Affaires culturelles se voit octroyer une somme de \$275,000. La majeure partie de cette somme s'appliquera à l'entente franco-québécoise dont les clauses traitent, d'une part, de la langue française et, d'autre part, des échanges culturels et artistiques. Le ministère prévoit conclure des accords identiques avec des provinces canadiennes.

2. Une somme de \$30,000 est prévue aux fins d'instituer une enquête en profondeur sur la situation de la musique au Québec et sur le rôle que doit jouer le Conservatoire de musique et d'art dramatique dans l'enseignement de la musique.

3. Une somme de \$182,000 est affectée à la création d'un musée de l'homme.

4. Une somme globale de \$325,000 sera affectée à la création d'une direction générale de l'Immigration dans le but d'assurer la mise sur pied et un démarrage efficace de cette direction générale. Celle-ci est instituée à la suite du rapport d'un comité interministériel et des travaux du département du Canada d'outre-frontières dans le but de favoriser la venue au Québec d'immigrants désirables en fonction des intérêts économiques et culturels de la Province et faciliter l'intégration de l'immigrant au milieu québécois.

Le Service des bibliothèques publiques aura des crédits accrus de \$500,000 ce qui porte le total des subventions aux bibliothèques publiques à \$1,500,000.

## b) AGRICULTURE ET COLONISATION

Le budget du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation pour l'exercice financier 1966/67 comporte une augmentation de \$9 millions sur celui de l'exercice 1965/66. Il passe ainsi de \$84.3 millions à \$93.3 millions.

1. Les subventions à la direction générale de la vulgarisation s'établissent à \$13,478,800 comparativement à \$2,740,500 en 1965/66. Ces crédits ont pour objet de donner effet aux lois adoptées à la dernière session régulière concernant les subventions :

a) pour accroître les revenus des producteurs de lait destiné à la fabrication, soit une subvention de 35¢ le 100 livres de lait au cours de la période d'hiver et de 17.5¢ le 100 livres au cours de la période d'été ; cette initiative se traduira par des déboursés de \$8,500,000 ;

b) pour l'aménagement de laiteries de ferme ou l'achat d'appareils réfrigérants (\$1,500,000) ;

c) pour l'amélioration de la qualité des porcs et agneaux de marché (\$900,000).

2. L'approvisionnement en eau potable constitue un problème d'envergure pour bon nombre d'agriculteurs. En vue de contribuer à sa solution, le ministère mettra à la disposition des intéressés un montant de \$750,000 en subventions pour le forage de puits.

3. La construction et l'aménagement d'un centre résidentiel et d'éducation physique pour les étudiants de l'Institut de technologie agricole et de l'École de médecine vétérinaire à Saint-Hyacinthe exigera des déboursés de \$1,500,000.

4. La construction d'un abattoir à Rouyn coûtera \$800,000.

5. La construction d'une clinique pour les petits animaux à l'École de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe se fera au coût de \$1,500,000.

#### c) ÉDUCATION

Le budget du ministère de l'Éducation qui était de \$389.5 millions en 1965/66 passe à \$451.9 millions pour l'année 1966/67, soit une augmentation de \$62.4 millions.

Les principaux postes budgétaires qui seront touchés par cette augmentation sont ceux des subventions aux commissions scolaires et aux universités, des dépenses prévues pour l'enseignement technique et professionnel et pour l'éducation des adultes.

Les chiffres bruts des subventions aux commissions scolaires, de \$275.1 millions qu'ils sont pour le présent exercice, atteindront \$350.4 millions. En effet, les subventions d'équilibre budgétaire passent de \$51 millions à \$70 millions, celles pour le transport des élèves passent de \$19 millions à \$25.5 millions, celles pour classes spéciales sont portées de \$1 million à \$3 millions. Les subventions pour la construction d'écoles secondaires polyvalentes et autres écoles seront augmentées à \$95.5 millions. Ce montant comprend les sommes que le gouvernement du Québec récupérera du gouvernement fédéral soit au total \$54.6 millions.

Le ministère prévoit recevoir dans ses écoles d'enseignement technique et professionnel 36,000 élèves au lieu de 22,000 comme c'est le cas cette année. Les crédits budgétaires bruts à cette fin sont de l'ordre de \$45.3 millions comparativement à \$30.7 millions en 1965/66.

L'éducation des adultes coûtera \$15.8 millions dont \$9.9 millions seront remboursés par le gouvernement du Canada. La dépense nette de la province sera presque le double de ce qu'elle est cette année.

En plus des investissements universitaires qui feront l'objet d'une loi spéciale, le budget ordinaire prévoit des subventions au montant de \$44.5 millions soit \$9 millions ou au-delà de 25% de plus que ce qui a été accordé aux universités au cours de l'année 1965/66.

Le service des loisirs disposera d'un budget de \$1,154,400 soit \$179,400 de plus qu'en 1965/66. Ces sommes seront dépensées principalement en subventions aux organismes de loisirs.

#### d) FAMILLE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

Les prévisions budgétaires du ministère de la Famille et du Bien-être social tiennent compte de la première tranche du programme élaboré à la suite de l'énoncé des intentions du gouvernement en matière de politique sociale et économique.

L'augmentation la plus importante apparaît au titre des allocations aux mères nécessiteuses. Ces allocations représenteront des dépenses de \$28.5 millions à comparer à \$20.1 millions pour l'exercice 1965/66. Cette augmentation est attribuable à la majoration de \$10 par mois de l'allocation versée à une mère nécessiteuse qui garde avec elle un enfant et à une majoration de \$10 pour chacun des autres enfants à sa charge.

L'accroissement des dépenses administratives tient aux décisions du gouvernement :

1. d'ajouter plusieurs postes au groupe de fonctionnaires de formation professionnelle qui dirigent chaque programme du ministère ;

2. d'établir une nouvelle organisation dans les capitales régionales dont j'ai déjà annoncé la création ;

3. de prendre en charge à un rythme accéléré l'administration de l'assistance chômage encore confiée, dans un certain nombre de cas, à des agences privées ;

4. de donner une extension aux services locaux du ministère et au personnel de probation.

L'hébergement et les services aux personnes âgées coûteront au ministère \$1,261,400 de plus qu'en 1965/66, en raison tant de l'évolution de nos concepts en matière d'assistance que de l'extension des centres pour personnes âgées.

#### e) FINANCES

1. Il faut d'abord signaler les contributions au Régime de rentes du Québec par le gouvernement en sa qualité d'employeur qui nécessitent un nouveau crédit de \$2,700,000. L'article 49 du Régime de rentes du Québec édicte en effet que « L'employeur doit, pour chacun de ses salariés exécutant au cours d'une année un travail visé, payer une contribution de 1.8% du montant sur lequel ils sont tenus, par l'article 47, de verser une contribution ».

2. La contribution à l'impôt foncier scolaire payé par les agriculteurs figurait au budget supplémentaire en 1964/65 et 1965/66. Elle a maintenant été incorporée au budget principal et augmentée à \$5,600,000 afin de porter de 25% à 35% la portion de la taxe scolaire que le gouvernement pourra rem-

bourser à chaque agriculteur ou payer à son acquit. En ce faisant, le gouvernement tient compte d'une des recommandations de la Commission Bélanger. Cette dernière a recommandé d'exempter les cultivateurs de 50% de l'impôt foncier municipal et scolaire sur leur terre et bâtiments de ferme, leur résidence devant être imposée à l'égal de toute autre propriété. Les rôles d'évaluation ne permettent pas à l'heure actuelle de distinguer entre, d'une part, la terre et les bâtiments de ferme et, d'autre part, la résidence. Interrogé à ce sujet lors de la remise du rapport de la Commission d'enquête sur la fiscalité, son président a déclaré que si le gouvernement voulait immédiatement donner suite à la recommandation portant sur l'impôt foncier scolaire, il pourrait établir à 35% la subvention à ce poste. Selon les calculs mentionnés dans le rapport Bélanger, une remise de 35% de l'impôt foncier scolaire du cultivateur sur tous ses biens-fonds, c'est-à-dire sa terre, ses bâtiments et sa résidence, équivaldrait à la réduction proposée de 50% de l'impôt foncier scolaire sur la terre et sur les bâtiments de ferme uniquement.

Il est bien évident que les municipalités devront préparer les prochains rôles d'évaluation en évaluant séparément la résidence des cultivateurs. Il sera alors possible de donner intégralement suite à la recommandation XII-21 du rapport Bélanger à l'effet que les cultivateurs bénéficient également d'un rabais de 50% de l'impôt foncier municipal sur la terre et les bâtiments de ferme.

3. Les subventions en guise d'impôt foncier municipal exigeront un nouveau crédit de \$1,500,000. Ce crédit a été inscrit au budget pour l'année 1966/67 afin de répondre à une recommandation que formulait la Commission royale d'enquête sur la fiscalité à l'effet que « Le gouvernement du Québec devrait accorder aux municipalités, des subventions en guise d'impôt foncier municipal » (Recommandation XII-11). Cette mesure, en plus de contribuer à augmenter le revenu des municipalités, corrigera le déséquilibre financier qui résulte de la répartition inégale des biens-fonds gouvernementaux entre elles. La ville de Québec, par exemple, où il y a une forte concentration des biens-fonds gouvernementaux, bénéficiera grandement de cette initiative. Elle touchera en somme une forte rétribution en retour des services qu'elle assure aux propriétés gouvernementales.

4. Les crédits pour le Centre de traitement électronique des données seront accrus de \$787,100. Les travaux confiés au Centre continuent d'augmenter, particulièrement depuis l'entrée en vigueur du Régime de rentes du Québec. Un personnel plus nombreux et mieux rémunéré devra être engagé et de nouvelles machines électroniques devront être louées.

#### f) INDUSTRIE ET COMMERCE

Soucieux de développer la recherche au Québec, le gouvernement propose cette année, comme première phase d'un programme quinquennal, l'adoption de crédits s'élevant à \$1.1 million pour un Conseil provincial de la recherche, y compris les subventions. Cette somme ne comprend pas les crédits qui de-

viendront nécessaires à l'application éventuelle du projet de loi pour autoriser l'établissement d'un Centre de recherche industrielle dont il a été fait mention dans le discours du Trône de la présente session.

On remarquera que le budget des dépenses ordinaires du ministère, qui était de \$11.8 millions en 1965/66, a été porté à \$16 millions pour le prochain exercice. L'augmentation de \$4.2 millions résulte, d'une part, de l'accroissement normal des frais d'administration et, d'autre part, de la nécessité de poursuivre de nouvelles initiatives dans le domaine de l'expansion industrielle.

Les crédits nécessaires pour parachever la construction et l'aménagement du Pavillon du Québec à l'Expo 67 s'élèveront à \$4.7 millions.

#### g) JUSTICE

Les estimations budgétaires du ministère de la Justice accusent une augmentation de \$8,699,000 passant de \$40,637,300 en 1965/66 à \$49,336,300 en 1966/67. L'augmentation se répartit entre tous les postes budgétaires et elle a pour cause l'activité accrue du ministère dans tous les domaines qui touchent à l'administration de la justice et la prochaine mise en marche de nouveaux projets.

Les crédits accrus prévoient l'engagement de conseillers juridiques additionnels tant pour le ministère de la Justice que pour les autres ministères du gouvernement dont les conseillers juridiques sont maintenant les employés du ministère ; une augmentation du nombre d'officiers de justice en raison de l'accroissement normal des affaires et en raison de l'extension de la juridiction de la Cour de magistrat ; la mise en vigueur, dans les greffes et bureaux d'enregistrement, d'un régime de rémunération par voie de traitement au lieu d'honoraires, comme l'a recommandé la Commission Bélanger, ainsi que l'engagement d'un plus grand nombre de sténographes officiels. En contrepartie, les honoraires qui étaient versés aux préposés à l'administration de la justice seront dorénavant versés au fonds consolidé de l'État.

L'engagement proposé de nouveaux procureurs de la couronne et du personnel de bureau nécessaire de même que la hausse des montants à payer aux jurés et témoins, motivée par l'augmentation du nombre des causes et des tarifs payés, expliquent la dépense accrue pour les poursuites au criminel.

Le poste budgétaire consacré à la sûreté provinciale du Québec s'élève à un total de \$22,707,300 soit une augmentation de \$4,137,400 par rapport au budget de l'année financière 1965/66.

C'est l'augmentation la plus substantielle qu'on trouve au budget du ministère de la Justice principalement en raison de l'augmentation de l'effectif et d'une nouvelle échelle de traitements des agents de la sûreté qui entrera en vigueur incessamment.

Au cours de la prochaine année financière, l'engagement de 200 nouvelles recrues est envisagé de façon à porter l'effectif à 2,500 membres. L'accroissement de ce personnel policier est nécessaire à la lutte intensifiée contre le crime. La

nature des enquêtes de plus en plus complexes exige un personnel hautement spécialisé et de plus en plus nombreux.

#### *h) REVENU*

Le budget du ministère du Revenu pour l'exercice 1966/67 a été établi à \$129.7 millions comparativement à \$123.8 millions en 1965/66 soit une augmentation de \$5.9 millions.

La compensation payable aux municipalités pour tenir lieu du droit d'imposer une taxe sur la vente en détail a été estimée à \$115.0 millions, soit une hausse de \$5.0 millions par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses ordinaires pour l'administration de ce ministère durant 1966/67 se chiffrent à \$14,671,000 soit \$880,700 de plus qu'en 1965/66. Celui-ci a dû augmenter considérablement son personnel au cours du dernier exercice afin de pouvoir s'acquitter adéquatement de la responsabilité additionnelle de percevoir les contributions au Régime de rentes, de les contrôler et de fournir à la régie les renseignements nécessaires à l'établissement du registre des gains. De nouveaux employés devront être recrutés au cours du prochain exercice en raison de l'accroissement du nombre des mandataires et des contribuables ainsi que du plus grand nombre d'enquêtes qui devront être effectuées tant dans l'intérêt du contribuable que de celui du gouvernement. Une réorganisation complète des structures administratives a été approuvée et est même en voie de réalisation. Ces changements apporteront une efficacité accrue et permettront à ce ministère de mieux s'acquitter de ses responsabilités en s'assurant que tous les impôts qui sont prélevés par le gouvernement du Québec soient effectivement perçus. Il s'agit là d'une question d'élémentaire justice sociale. Cela rejoint l'un des vœux exprimés par la Commission Bélanger à savoir : « ... qu'avant même de songer à relever les impôts, le fisc doit chercher à percevoir tout son dû en réduisant le plus possible l'évasion fiscale. »

#### *i) SANTÉ*

Les crédits budgétaires du ministère de la Santé pour l'exercice 1966/67 atteignent \$467.0 millions, dont \$12.6 millions pour les dépenses d'immobilisations.

Les dépenses de l'assurance-hospitalisation sont évaluées à \$333.1 millions ou 16.1% de plus qu'en 1965/66. Cette majoration provient de l'accroissement des traitements et des salaires du personnel hospitalier, de l'augmentation de la population, du nombre des jours d'hospitalisation et des constructions et agrandissements d'hôpitaux.

Pour le traitement des maladies mentales, on prévoit dépenser \$60.3 millions comparativement à \$48.9 en 1965/66, ce qui représente 23.3% d'augmentation.

Comme dans les cas des hôpitaux généraux, les frais d'exploitation des hôpitaux psychiatriques augmentent principalement à cause de l'augmentation des traitements et des salaires. La hausse des crédits à cet article budgétaire s'explique également par l'extension, conforme à la technique moderne, des services des hôpitaux psychiatriques, qui nécessite l'engagement de personnel hautement qualifié.

Le ministère procède aussi à la transformation sur le plan fonctionnel, d'établissements du statut de garderies à celui d'hôpitaux véritables ; le cas de l'hôpital Sainte-Anne-de-Baie-Saint-Paul est significatif à cet égard. Une autre raison qui justifie l'augmentation des crédits est l'ouverture d'un nouvel hôpital psychiatrique régional à Hull (Hôpital Pierre-Janet).

Il faut signaler que le conseil de la recherche médicale bénéficiera de \$200,000 en 1966/67, soit le double du montant prévu pour 1965/66.

Dans le cadre des unités sanitaires, le ministère prendra à sa charge au cours du prochain exercice, les infirmières destinées aux services de santé dans les écoles des commissions scolaires et des régionales.

Au budget du ministère figure un nouvel article « Assistance médicale aux assistés sociaux ». Le crédit de \$500,000 défraiera l'organisation de l'administration de ce service.

#### j) TRAVAUX PUBLICS

On remarquera que le budget du ministère des Travaux publics pour l'année financière 1966/67 passe de \$65.9 millions à \$93.6 millions, soit \$4.3 millions de plus au chapitre des dépenses ordinaires et une augmentation de \$23.4 millions aux dépenses en immobilisations.

Le ministère doit nécessairement faire face à des hausses normales des coûts d'entretien des édifices publics et des ponts dont le nombre augmente chaque année. Cette augmentation prévue aux dépenses ordinaires est aussi en quelque sorte une conséquence du développement des services requis par les autres ministères, puisque le ministère des Travaux publics leur fournit les locaux et leur entretien, l'ameublement, les services téléphoniques et postaux.

Au chapitre des dépenses d'immobilisations, une somme de \$62.8 millions est prévue et répartie comme suit : \$26.7 millions pour la construction des immeubles et \$36.1 millions pour la construction de ponts.

Le ministère des Travaux publics poursuivra la construction de l'édifice du ministère de la Justice, rue Fullum à Montréal, anciennement désigné sous le nom de Édifice de la sûreté provinciale, ainsi que la construction de la Cour du Bien-être social, rue Saint-Denis, Montréal, les palais de justice de Percé et Sept-Îles et les prisons de Sorel et de Saint-Hyacinthe.

Le ministère des Travaux publics prévoit entre autres de pousser le projet de la prison des hommes à Québec, de commencer le plus tôt possible la construction d'un important édifice à bureaux sur le boulevard de l'Entente à Québec et de construire une maison de réhabilitation à Oka pour le ministère de la Justice.

Parmi les principaux projets de ponts, il convient de souligner : le nouveau pont suspendu sur le Saint-Laurent à Sainte-Foy, le jumelage du pont du boulevard Pie-IX à Montréal et les nouveaux ponts sur la rivière Richelieu à Sorel et à Noyan, sur la rivière Gatineau, à Pointe-Gatineau.

#### k) VOIRIE

Au cours de l'année financière 1966/67, le ministère de la Voirie dépensera pour la construction, la réfection et l'entretien du réseau routier de la province un montant de \$293.9 millions, réparti de la façon suivante : dépenses ordinaires, \$81.1 ; immobilisations, \$212.8 millions.

Un montant de \$73.8 millions sera nécessaire pour l'entretien de 31,625 milles de routes durant l'été et le déneigement de 40,725 milles de chemins, dont 13,400 milles entièrement à la charge du ministère de la Voirie. Le budget d'entretien sera augmenté de \$6.1 millions comparativement à l'année financière 1965/66 pour l'entretien de 210 milles additionnels de routes durant l'été et de 1,244 milles durant l'hiver.

Les dépenses d'immobilisations seront majorées de \$15.6 millions afin d'accélérer, aux abords des grands centres, l'aménagement de voies rapides qui s'intégreront à la route transcanadienne pour absorber la circulation énorme qu'entraînera l'Exposition Universelle de 1967. Un montant de \$42 millions sera consacré à l'amélioration des routes régionales dans toutes les parties de la province.

La route transcanadienne demeure présentement l'épine dorsale de la transformation du réseau routier du Québec. Cette artère, d'une longueur de 389 milles et d'un coût de \$525 millions, sera parachevée d'ici quelques années. Au cours de 1966/67, le ministère de la Voirie dépensera à ce titre \$98.5 millions dont \$59.2 millions seront remboursables par le gouvernement du Canada et la ville de Montréal.

Au cours de la prochaine session, le ministère de la Voirie exécutera des travaux divers de Montmagny jusqu'à la frontière de l'Ontario à Pointe-Fortune. Les plus considérables seront effectués dans la région métropolitaine de Montréal, de Boucherville jusqu'au rond point Décarie via le tronçon Nord-Sud du nouveau tracé de la route transcanadienne dans la ville de Montréal, et entre le carrefour de la route 401 à Senneville et Pointe-Fortune.

On terminera au cours de 1966 la construction du pont-tunnel Louis-Hippolyte Lafontaine qui fait partie d'un gigantesque complexe routier sur les rives Nord et Sud du fleuve Saint-Laurent dont le coût total atteindra \$75.0 millions ; il s'agit de l'une des entreprises les plus considérables exécutée par le ministère provincial et qui constituera, une fois terminée, un élément majeur de la route transcanadienne.

L'estimation pour le parachèvement de cette grande artère pour le Québec s'élève à \$210 millions et, si les disponibilités financières le permettent, l'on prévoit en compléter tous les travaux pour 1970.

## D) AMORTISSEMENT

L'amortissement apparaissant au budget des dépenses 1966/67 s'élève à \$28.2 millions. La dépense est d'environ \$11.4 millions supérieure à celle de l'exercice se terminant aujourd'hui, dont un montant de \$3 millions provenant du nouveau mode de calcul de l'amortissement des immobilisations et des investissements universitaires.

Jusqu'au 31 mars 1964, l'amortissement annuel de l'actif immobilisé était égal aux sommes versées au fonds d'amortissement affectées au rachat de la dette obligataire. Depuis lors, se ralliant à une recommandation de l'auditeur, le gouvernement a décidé qu'il serait sage qu'à l'avenir l'amortissement, au taux de 1% par année, soit basé sur le coût des immobilisations tel qu'inscrit au bilan de la province au 31 mars précédent. Il a été également décidé d'amortir, au taux de 2% par année, les dépenses au titre des investissements universitaires.

De plus, au cours de l'année, le règlement des dettes scolaires entraînera un versement de \$3,199,000 à comparer à celui de \$1,000,400 pour 1965/66.

Le tableau suivant fournit des comparaisons intéressantes sur l'utilisation des fonds publics dans les provinces du pays au cours de 1965/66. Les données

### DÉPENSES PAR HABITANT (ORDINAIRES ET EN IMMOBILISATIONS) POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 1966

(en \$)

PROVINCES	Transports et Communica- tions	Santé	Bien-être social	Éducation
Terre-Neuve.....	46.65	29.72	28.71	57.91
Île-du-Prince-Édouard.....	72.78	32.51	18.52	48.52
Nouvelle-Écosse.....	43.00	43.02	13.57	54.22
Nouveau-Brunswick.....	41.78	42.52	15.80	40.45
Québec.....	51.48	44.71	26.37	76.50
Ontario.....	49.14	44.75	12.82	78.09
Manitoba.....	39.11	57.71	18.84	59.06
Saskatchewan.....	45.05	80.91	18.59	64.15
Alberta.....	47.06	55.49	22.95	96.93
Colombie-Britannique.....	44.46	45.81	18.89	71.15
CANADA.....	48.05	54.76	21.69	74.88

SOURCES : *Financial Statistics of Provincial Governments ; Revenue and Expenditure* (68-205), B. F. S. ; *Revue statistique du Canada* (11-005 F), chiffres de juin.

NOTE : Pour rendre les dépenses du Québec comparables à celles des autres provinces, la compensation liée au retrait des programmes conjoints a été déduite des postes de la santé, du bien-être social et de l'éducation.

qu'il comprend ne sont pas définitives, mais on peut voir que, sauf pour ce qui est de la santé, les dépenses per capita du Québec pour les transports et les communications, y compris la voirie, ainsi que pour fins de bien-être social et d'éducation sont plus élevées que la moyenne nationale. Le Québec n'est dépassé que par une province dans le cas des transports et des communications et dans celui du bien-être social et par deux provinces dans le cas de l'éducation. On peut donc constater que nous faisons actuellement un effort très sérieux pour rattraper le temps perdu et pour donner à nos citoyens des services équivalents sinon supérieurs à ceux dont jouissent les citoyens des autres provinces du pays.

## 2 — *Les revenus*

Pour l'exercice financier 1966/67, le budget des revenus s'élève à \$1,850,000,000, tel qu'il appert au tableau 6. Ce revenu se compare à une somme de \$1,617,600,000 prévue pour l'exercice 1965/66 (tableau 1) soit une augmentation de \$232,400,000. Cette expansion du budget du revenu peut être attribuée à trois causes principales : la grande prospérité économique que traverse actuellement le Québec, certaines modifications fiscales antérieures et dont les effets se feront sentir au cours du prochain exercice et un accroissement des sommes à recevoir du gouvernement fédéral.

En premier lieu, il est bien évident que le niveau de l'activité économique exerce une influence marquée sur les recettes de l'État. Le rendement de la plupart des impôts, notamment des impôts sur le revenu et des impôts à la consommation, se ressent vivement de la conjoncture économique. En outre, les recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers, en raison de la progressivité des taux, augmentent même à un rythme plus rapide que celui de l'activité économique. Comme celle-ci sera très intense au cours de la prochaine année, il faut donc s'attendre à un accroissement sensible du rendement des impôts.

En second lieu, certaines modifications fiscales, négociées et mises en œuvre au cours des années passées, auront leur plein effet au cours du prochain exercice. Ainsi, en vertu des derniers arrangements fiscaux, le dégrèvement relatif à l'impôt sur le revenu des particuliers, consenti par le gouvernement fédéral au printemps de 1964, a été porté, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1966, à 47% au lieu de 44%. Ces trois points supplémentaires d'impôt permettent au gouvernement du Québec d'accroître le rendement de son propre impôt sur le revenu des particuliers sans que les contribuables n'en soient affectés. Cela représente un revenu additionnel de \$26.4 millions pour un exercice financier complet, péréquation non comprise.

De même, la nouvelle Loi des droits sur les mines, adoptée en avril 1965 et qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1966, aura pour effet de faire passer de \$10.2 millions à \$24.5 millions la recette à ce poste. Toutefois, il convient de mentionner que la recette de 1966/67 tient compte des droits que les sociétés minières devront payer pour l'année 1965 et des versements mensuels qu'elles

devront commencer à effectuer pour l'année 1966 en vertu d'un nouveau mode d'acquiescement des droits.

Au sujet des droits imposés en vertu de la nouvelle Loi des droits sur les mines, vous vous souviendrez, M. le Président, qu'ils ont été majorés, la nouvelle échelle de taux allant de 9% à 15% au lieu de 4% à 7%, cependant que la définition du revenu imposable a été modifiée pour permettre certaines déductions destinées à encourager le traitement du minerai au Québec. Ces modifications tant à l'échelle des droits qu'à l'assiette fiscale permettront au gouvernement d'accroître les recettes des droits miniers de quelque 50%. Toutefois, cette augmentation n'entraînera pas un accroissement équivalent du fardeau fiscal pour les sociétés minières, puisque celles-ci pourront désormais déduire une plus grande partie de ces droits de leurs bénéfices imposables pour les fins de la loi fédérale du revenu. Il se trouvait, en effet, que les sociétés minières du Québec ne bénéficiaient pas pleinement, aux termes de l'ancienne loi des droits sur les mines, des dégrèvements d'impôts que leur consentait le gouvernement fédéral, particulièrement au titre de l'allocation de traitement du minerai.

Enfin, les sommes reçues du gouvernement fédéral seront à \$285 millions au cours du prochain exercice comparativement à \$220 millions en 1965/66. Cette augmentation de quelque \$65 millions est surtout attribuable aux versements de péréquation et à la compensation au titre du retrait de certains programmes à frais partagés ainsi qu'à une contribution inconditionnelle.

Ceci étant dit, c'est à \$127 millions que nous évaluons l'accroissement des ressources propres du gouvernement du Québec aux taux et conditions de 1965/66, soit une hausse d'environ 9% par rapport au rendement de l'année 1965/66.

Accroissement total prévu des revenus.....	\$252,400,000
provenant :	
a) du gouvernement du Canada	
1. 5% additionnels à l'impôt sur le revenu des particuliers.....	26,400,000
2. Contribution inconditionnelle.....	12,000,000
3. Compensation au titre des allocations aux mères nécessiteuses.....	14,250,000
4. Péréquation.....	29,874,900
5. Autres paiements.....	8,817,500
b) de la Loi des droits sur les mines.....	15,700,000
	105,042,200
Accroissement des ressources propres du gouvernement du Québec aux taux et conditions de 1965/66.....	127,557,800

En somme, malgré un accroissement substantiel des dépenses ordinaires, accroissement rendu nécessaire pour fournir à la population les services toujours plus nombreux et de meilleure qualité qu'elle réclame, le surplus au compte ordinaire sera de \$105 millions (tableau 7) au cours du prochain exercice, comparativement à \$46 millions pour l'exercice 1965/66 (tableau 2).

Toutefois, ce surplus de \$105 millions est déjà entamé à cause du coût de certains programmes que le gouvernement a proposés ou proposera à la Législature. J'évalue à environ \$25 millions les augmentations de traitement accordées aux fonctionnaires et ouvriers en vertu des conventions collectives signées lundi, l'assistance médicale, les subventions additionnelles aux institutions indépendantes d'enseignement et les crédits à la Société générale d'habitation. Il reste donc \$80 millions de surplus au compte ordinaire.

Comme d'habitude, nous n'avons pas tenu compte dans le budget des dépenses de l'augmentation du coût du service de la dette pour les emprunts à contracter au cours du prochain exercice financier, soit environ \$10 millions.

Il nous est évidemment impossible d'estimer à ce moment-ci le coût au Québec de l'augmentation des allocations scolaires et familiales, de même que celui de l'assurance-récolte. Tout dépend du résultat des négociations que nous avons entreprises sur ces sujets avec le gouvernement central.

\* \* \*

Il y a à peine deux mois, j'ai eu le plaisir de déposer le rapport de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité. À cette occasion, j'ai signalé qu'il s'agissait là d'un document fort complet et d'une importance capitale pour le gouvernement du Québec. Non seulement servira-t-il d'instrument précieux dans les présentes négociations avec le gouvernement fédéral, mais il constitue la base d'un réaménagement fiscal important, tant au niveau du gouvernement provincial lui-même qu'à celui des administrations municipales et scolaires.

Lors de la parution du rapport Bélanger, j'ai annoncé que dès la présente session, nous allions présenter un projet de loi destiné à améliorer l'évaluation foncière à travers le Québec. À cet égard, le Bill 36, lu en première lecture cet après-midi, propose l'uniformisation de l'évaluation foncière par la nomination d'un commissaire qui sera chargé d'ajuster à la valeur réelle le montant global de chaque rôle d'évaluation et par l'institution d'un tribunal qui jugera des appels en matière d'évaluation.

J'ai mentionné, dans les documents déposés hier, d'autres mesures qui donneront un effet immédiat à certaines recommandations de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité : accroissement de 25% à 35% de la subvention relative à l'impôt foncier scolaire des cultivateurs, subventions aux municipalités en guise d'impôt foncier municipal sur certains biens-fonds appartenant à l'État, modifications à la structure du ministère du Revenu et la rémunération de certains préposés à l'administration de la justice sur une base de salaire plutôt que d'honoraires.

Le rapport Bélanger propose en particulier un réaménagement de notre régime de droits successoraux. Nous avons toujours cru qu'un tel réaménagement était nécessaire, en particulier en raison des difficultés que présente l'acquiescement de l'impôt successoral pour les propriétaires d'entreprises familiales. De plus, il est certain que nombreux sont ceux qui trouvent que les exemptions actuelles sont insuffisantes. Cependant, il nous a été impossible, depuis la parution du rapport sur la fiscalité, de procéder à la restructuration de notre système d'impôt successoral. Il s'agit d'un impôt fort complexe et il faut que nous prenions le temps d'étudier à fond les recommandations qui nous ont été faites à cet égard.

La Commission sur la fiscalité recommande d'alléger le fardeau des petites et des moyennes successions en augmentant le montant des exemptions. Il y a deux ans, nous avons porté de \$10,000 à \$20,000 l'exemption s'appliquant aux successions en ligne directe dont la valeur nette n'excède pas \$50,000. Je propose qu'à compter de minuit ce soir, cette exemption de \$20,000, accordée à la ligne directe, s'applique aux successions dont la valeur n'excède pas \$75,000 au lieu de \$50,000 comme à l'heure actuelle. Cette mesure aura pour effet d'alléger le fardeau fiscal d'un grand nombre de successions.

Vous admettez facilement, monsieur le Président, qu'il serait illusoire de vouloir mettre immédiatement en application toutes les recommandations — il y en a 166 — d'un document d'une telle importance et portant sur un sujet aussi complexe que celui de la fiscalité. Mes collègues et moi sommes actuellement à étudier le rapport Bélanger. Dès les premières semaines qui ont suivi sa parution, nous avons demandé aux différents ministères intéressés, notamment ceux des Finances, du Revenu, des Affaires municipales, de l'Éducation et des Transports et Communications d'étudier le rapport en vue de voir comment et quand les recommandations qu'il contient pourraient être mises en application. Ces ministères ont chargé leurs bureaux de recherches et de planification de faire ces études ou ont formé des comités spéciaux aux mêmes fins.

Dès la prochaine session, le gouvernement pourra présenter d'autres mesures importantes, destinées à mieux équilibrer la charge fiscale du contribuable québécois en tenant particulièrement compte du fardeau des citoyens à faible revenu. En effet, la Commission Bélanger propose un aménagement rationnel et équilibré de la fiscalité au Québec, aménagement qui aura pour effet de rendre les impôts plus progressifs dans leur ensemble et mieux répartis. C'est d'ailleurs ce que tous les éditorialistes, tant de langue française que de langue anglaise, ont signalé. Il s'agit là d'un rapport d'avant-garde en même temps que fort réaliste.

En somme, certaines recommandations du rapport Bélanger seront immédiatement appliquées ; plusieurs autres le seront au fur et à mesure que nos études avanceront. Enfin, comme le signalent d'ailleurs les auteurs du rapport sur la fiscalité, certaines recommandations ne pourront être mises en application avant un certain temps, car il faudra attendre les conclusions de la Commission fédérale d'enquête sur la fiscalité (Commission Carter) et celles de la

Commission ontarienne (Smith). En effet, certains champs d'imposition sont partagés conjointement avec le gouvernement fédéral et certaines recommandations des Commissions Carter, Smith et Bélanger devront être étudiées par le Comité du régime fiscal avant qu'une décision finale ne soit prise.

### 3 — *La dette publique*

Les besoins financiers pour l'année 1966/67 sont importants. Sans doute, les dépenses ordinaires inscrites au budget seront-elles inférieures d'environ \$105 millions aux revenus prévus. Mais les exigences des comptes extra-budgétaires, les investissements des ministères et ceux des agents de la Couronne sont très élevés.

Au titre des comptes extra-budgétaires, on doit prévoir en particulier les déboursés nécessaires pour le remboursement de trois émissions qui viennent à échéance et pour les rachats habituels d'obligations d'épargne.

Pour ce qui est des immobilisations du gouvernement, celles des ministères de la Voirie et des Travaux publics sont fortement influencées par la nécessité de finir des travaux de très grande envergure avant l'ouverture de l'Exposition Universelle.

Reconnaissant la nécessité de ne pas intensifier les pressions actuelles sur une économie surchauffée, le gouvernement a d'ores et déjà pris les mesures nécessaires pour retarder certains travaux de construction. Cette politique correspond à l'attitude que tout gouvernement doit avoir en période d'inflation aussi prononcée. Il n'en reste pas moins que tout ce qui est lié à l'Exposition Universelle doit être fait d'urgence. Du point de vue de l'équilibre général de l'économie, l'exécution d'un projet de cette envergure a nécessairement des conséquences alors que les pressions inflationnistes de l'économie canadienne deviennent très nettes, mais le fait est là, et nous n'y pouvons rien. Le gouvernement du Québec se doit de collaborer aussi étroitement que possible au succès de cette entreprise.

L'Hydro-Québec, de son côté, investira plus qu'elle ne l'a fait en aucun temps auparavant et le sommet de cette année correspond à ce qui est strictement nécessaire pour assurer un approvisionnement suffisant d'électricité pour l'industrie et les consommateurs du Québec. Néanmoins, l'Hydro-Québec a collaboré étroitement avec le gouvernement pour ne rien entreprendre cette année qui puisse être retardé.

Même si l'on suppose un niveau assez élevé de crédits périmés, c'est-à-dire des dépenses budgétaires qui ne seront pas réellement encourues, il n'y a guère de possibilité cette année que l'on puisse, comme ce fut le cas l'an dernier, maintenir le niveau des emprunts à long terme et par obligations d'épargne au dessous de \$600,000,000 : l'Hydro-Québec ne peut manifestement pas accroître sa dette à court terme aussi rapidement que l'an dernier, et la trésorerie du gouvernement ne dispose pas, à la fin de 1965/66, des placements à court terme dont elle disposait un an plus tôt.

Nous comptons cependant que la Caisse de dépôt et placement, dont les opérations ont maintenant commencé, ajoutera aux ressources habituelles du marché pour les emprunts à long terme, tant sur le marché primaire que sur le marché secondaire. La Caisse aura reçu d'ici la fin de l'année fiscale 1966/67, environ \$180,000,000. Une fraction importante de ces fonds servira à acheter sur le marché des titres du Québec et de l'Hydro-Québec. La Caisse achètera d'autant plus de tels titres au cours des premiers mois de ses opérations que ses services spécialisés ne pourront forcément se développer que graduellement.

Ainsi se trouve justifiée l'attitude du gouvernement du Québec sur la nécessité de prévoir pour le Régime de rentes une accumulation de fonds qui aiderait l'expansion de notre économie.

Quoiqu'il en soit, grâce aux opérations de la Caisse de dépôt et aux achats des fonds d'amortissement de la Province et des agents de la Couronne, le recours aux portefeuilles privés pour financer le gouvernement et les agences de la Couronne sera maintenu dans les limites du possible. Et, si l'on tient compte des émissions qui viennent à échéance, l'augmentation de la dette en cours dans les portefeuilles privés devrait se comparer à peu près à celle qui s'est produite au cours de quelques unes des dernières années.

Quoiqu'il en soit, la situation actuelle devient de plus en plus paradoxale. Les gouvernements provinciaux ont des responsabilités financières croissantes. Plusieurs d'entre eux ont accru appréciablement leurs impôts depuis quelques années. L'Ontario avait hésité à suivre ce mouvement, mais l'a rattrapé vigoureusement cette année. Et pourtant, les besoins d'emprunt de toutes les provinces canadiennes et des municipalités qui en dépendent atteignent un niveau sans précédent et leurs émissions conjuguées risquent de saturer le marché malgré l'annonce, dans le dernier discours fédéral du budget, de certains changements relatifs à l'impôt de retenue de 15% sur l'intérêt pour les non-résidents. Dans ces conditions, une nouvelle répartition fédérale-provinciale des champs de taxation est inévitable. J'aurai d'ailleurs l'occasion dans quelques instants, de revenir sur cette question.

#### 4 — *La politique économique*

Ceux qui comparent le budget actuel du gouvernement du Québec à ce qu'il était il y a cinq, dix ou quinze ans, ne manquent pas d'être frappés par la rapidité de son accroissement. Même si, pour évaluer correctement un tel accroissement, il faut faire la part des pressions inflationnistes des dernières années, il n'en reste pas moins que le gouvernement du Québec exerce désormais une action directe ou indirecte sur une portion de plus en plus considérable de la richesse collective. Par les dépenses qu'il effectue, il influence la production et la circulation des biens dans l'économie. Les besoins du secteur gouvernemental en biens et services doivent en effet être satisfaits car ces besoins découlent des désirs mêmes de la population. Cependant, en les satisfaisant, le secteur gouvernemental ajoute sa propre demande à celle des individus et des entreprises

privées. Il influence de la sorte le volume de la production, il augmente la masse des salaires versés, il contribue à fournir de l'emploi à un bon nombre de citoyens, il oriente l'utilisation des ressources, en somme, il est amené par la force des circonstances à jouer un rôle économique actif plus important que jamais auparavant.

Ce rôle revêt présentement une importance capitale. Il est en effet de plus en plus question, dans certains milieux, des exigences de la politique économique au Canada par rapport à la répartition des responsabilités et des ressources entre les secteurs de gouvernement. Toutes sortes d'idées circulent à ce sujet et plusieurs d'entre elles ne tiennent pas compte de certains aspects importants de la réalité canadienne actuelle. Le rôle économique que joue en fait un gouvernement comme celui du Québec est un des facteurs que l'on passe trop volontiers sous silence.

Je voudrais donc aujourd'hui m'arrêter quelques instants à cette question et présenter non pas des théories, mais des faits susceptibles, à mon sens, de justifier une réflexion salutaire.

Il faut d'abord se rappeler que la politique économique, tout comme l'administration publique, constitue non pas un tout mais un ensemble de moyens que l'on utilise selon les circonstances, et dont la portée est variable. La fiscalité, les dépenses gouvernementales, la sécurité sociale, la dette publique, la monnaie, les tarifs, les salaires minima, etc. sont tous des techniques auxquelles, à un moment ou l'autre, on peut faire appel dans l'application d'une politique économique.

Ceux qui veulent prétendre que la politique économique, comme telle, doit relever exclusivement du gouvernement fédéral oublient d'abord que celle-ci est formée d'un ensemble de moyens qu'on ne peut, dans un pays comme le nôtre, attribuer en bloc à un gouvernement donné sans risquer de tomber dans l'inefficacité. Il est clair qu'ils négligent des réalités que démontrent à l'évidence les statistiques les plus facilement disponibles. Pour faire saisir plus précisément de quelles réalités il s'agit, je vais décrire très brièvement jusqu'à quel point le Québec, par rapport au gouvernement fédéral, contrôle ou influence en fait déjà plusieurs des instruments de la politique économique.

Sur son territoire, le Québec perçoit, en 1966, près de la moitié de l'impôt sur le revenu des particuliers, environ 25% de l'impôt sur les bénéfices des sociétés et 75% de l'impôt sur les successions. Par ailleurs, les provinces et les organismes qui en dépendent ont perçu, en 1965/66, environ 40% de tous les revenus provenant de l'ensemble de la fiscalité au Canada. Dans ces conditions, parler de la politique fiscale comme si elle n'intéressait les provinces que marginalement serait beaucoup plus une vue de l'esprit qu'une notion conforme à la réalité.

Pour ce qui est des dépenses gouvernementales, les faits sont encore plus probants : les investissements publics du gouvernement du Québec, des municipalités et des commissions scolaires qui en dépendent se sont élevés en 1965 à 111.2% de tous ceux que le gouvernement fédéral et ses agents de la Couronne

ont entrepris pour tout le Canada. Quant aux investissements publics des provinces et des organismes relevant d'elles, ils ont été, en 1965, plus de trois fois et demie plus considérables que ceux du gouvernement central. Il est à noter, à cet égard, que les investissements publics de l'Ontario et du Québec, de même que ceux des organismes qui en dépendent, ont été, à eux seuls, plus de deux fois supérieurs en 1965 à ceux du gouvernement et de tous les organismes fédéraux réunis.

Dans le domaine de la sécurité sociale et de la santé publique, la proportion de dépenses contrôlées directement par le gouvernement du Québec s'est grandement accrue au cours des deux dernières années, en partie à cause du retrait du Québec de nombreux programmes conjoints. En 1965, les sommes déboursées dans ce domaine par le Québec ont atteint 27.2% environ de celles du gouvernement fédéral pour l'ensemble du pays.

La dette publique municipale, scolaire et provinciale, directe ou indirecte, au Québec correspond actuellement à 26.8% de celle du gouvernement central. Ce qu'il importe de retenir cependant c'est que celle-ci s'est accrue, au Québec, presque deux fois plus vite que cela n'a été le cas pour le gouvernement fédéral. Si l'on ajoute à cela que la dette publique de tous les gouvernements provinciaux et celle des municipalités équivaut présentement à 82% de la dette fédérale, et que le service de la dette québécoise s'est accru depuis 1961 de 269.3% comparativement à un accroissement du service fédéral de la dette de 168.3% pour la même période, on est loin de la notion qui veut que le gouvernement fédéral soit le seul à pouvoir gérer tout le domaine de la politique financière.

La politique monétaire est probablement celle dont on exclut le plus aisément les gouvernements provinciaux puisque, se dit-on, elle est essentiellement fédérale. Cependant, les faits sont loin de corroborer cette façon de voir les choses. Tout d'abord, comme je viens de le mentionner, l'importance même de la dette publique des provinces et des organismes qui en dépendent, comme les municipalités et les commissions scolaires, influence nécessairement les taux d'intérêt au Canada. Que seule la banque centrale puisse prendre les décisions en ce qui a trait au niveau des taux d'intérêt ne doit pas faire perdre de vue que souvent ces décisions sont prises, en partie au moins, en prévision ou à la suite des politiques suivies par les gouvernements provinciaux ou les organismes relevant d'eux.

Il y a cependant plus que cela. La banque centrale exerce un pouvoir déterminant sur le système bancaire, plus exactement sur les banques à charte. On oublie toutefois que des liens aussi étroits n'existent pas entre elle et des institutions comme les caisses populaires, les sociétés de fiducie et les compagnies d'assurance — et, pour ce qui est du Québec, notre Caisse de dépôt et placement — dont la présence même et l'action sur le marché monétaire n'est certes pas négligeable.

En ce qui concerne le taux des changes, un phénomène similaire existe car il est évident que les emprunts des provinces, des municipalités et des commissions scolaires sur le marché américain contribuent aux variations de la valeur du dollar canadien sur le marché monétaire international. Tout cela ne

signifie pas que la Banque du Canada est dans l'impossibilité de jouer son rôle au-delà du réseau même des banques à charte ; j'en conclus tout simplement qu'elle n'a pas un contrôle étanche de la politique monétaire. On peut se demander si la Banque du Canada pourra opérer encore longtemps sans établir un régime de consultations suivies avec les autorités provinciales.

Il reste maintenant tout le secteur de la politique de salaires. Le gouvernement du Québec, par les salaires qu'il verse et par ceux sur lesquels il a une influence, joue un rôle déterminant sur la rémunération de 10% de la main-d'œuvre québécoise, ce qui comporte des effets d'entraînement sur les salaires d'autres groupes de travailleurs totalement étrangers à la fonction publique ou para-publique. Par ailleurs, notre Loi du salaire minimum et l'extension juridique de nos conventions collectives régissent 86.6% de la main-d'œuvre québécoise totale.

\* \* \*

En m'écoutant m'exprimer comme je viens de le faire au cours des dernières minutes, d'aucuns ont pu facilement acquérir l'impression que je tends à prouver que la responsabilité des divers instruments de la politique économique appartient non pas au gouvernement fédéral, comme on avait été habitué à le croire, mais bien au gouvernement du Québec et à ceux des autres provinces.

Ma conclusion est cependant à la fois plus simple et plus complexe. Elle est plus simple en ce sens que tout ce que je tends à démontrer est la présence de fait — que l'on aime cela ou non — d'un gouvernement comme celui du Québec dans tous les secteurs de la politique économique. Cela peut apparaître une nouveauté pour plusieurs, mais la surprise n'efface pas la réalité. Il convient en outre de ne pas oublier que, par ses décisions économiques, par exemple par ses politiques monétaires ou tarifaires, le gouvernement fédéral peut agir directement sur le taux de croissance des provinces du pays.

Ma conclusion est aussi plus complexe à cause des enseignements pratiques qu'elle dégage. L'importance économique des gouvernements provinciaux est en effet d'une telle dimension aujourd'hui que s'il n'y a pas coordination, échanges de vues, discussions sur des sujets économiques d'intérêt commun, nous nous dirigerons de plus en plus vers une situation passablement chaotique et certainement néfaste pour l'évolution équilibrée du pays, des autres provinces et du Québec. Le problème est d'importance étant donné l'ampleur croissante des budgets gouvernementaux du Canada. Dans cette perspective, il ne s'agit donc pas d'argumenter pour savoir si la politique économique doit relever exclusivement du gouvernement fédéral ou bien des provinces ou si elle doit être considérée comme un champ de responsabilité conjointe. Le rôle actif que les gouvernements provinciaux, et celui du Québec en particulier, sont en mesure d'y jouer du fait qu'ils contrôlent déjà une bonne partie des instruments traditionnels de la politique économique, de même que l'influence que peut avoir sur eux la politique économique fédérale me semblent suffire pour prouver qu'elle est une responsabilité conjointe.

Il faut aussi remarquer que les mesures de croissance comme le développement régional, par opposition aux autres mesures plus globales de politique économique, ont déjà pris et sont vraisemblablement appelées à prendre plus d'importance au cours des prochaines années. Or, c'est là un secteur qui relève des provinces et où elles sont beaucoup mieux placées pour agir que le gouvernement central.

Le problème réel qui se pose à nous en est donc beaucoup plus un de coordination que de juridiction, même si celle-ci n'est pas à négliger ; — beaucoup plus un de collaboration entre gouvernements que de centralisation des moyens d'action à Ottawa sous prétexte que la politique économique relèverait en soi du gouvernement central.

Cette coordination et cette collaboration souhaitables exigent des consultations. C'est pourquoi, comme le disait le mémoire que j'ai déposé à la conférence fédérale-provinciale, de novembre 1963, nous voulons que le gouvernement fédéral nous consulte au moment où, entre autres, il élabore ses politiques fiscales, monétaires et tarifaires. Je suis à peu près certain que les autres provinces partagent, à ce sujet, le même sentiment que nous. Si nous croyons à une telle consultation, c'est que, comme je l'ai mentionné il y a un instant, les effets des politiques en question nous touchent, comme, par exemple, dans le cas du commerce avec l'étranger où 25 à 30% des exportations manufacturières du Canada (28.7% en 1961) proviennent du Québec.

Nous ne pouvons donc pas demeurer indifférents, en prétendant que de telles politiques sont essentiellement fédérales. Nous n'avons certes pas l'intention de prendre les décisions à la place de ceux qui les prennent actuellement, mais nous tenons à ce que ces décisions soient le résultat d'échanges de vues préliminaires permettant de mieux saisir toutes les dimensions de la réalité. Il faudra évidemment penser à des mécanismes de consultation qui mettront à contribution ceux qui existent déjà ou qui devront être créés de toutes pièces. Le Comité du régime fiscal étudie d'ailleurs l'opportunité et la nature précise de tels mécanismes.

On avance aussi parfois, comme argument, que le gouvernement fédéral ne peut élargir les champs actuels de fiscalité au bénéfice des provinces parce que, dit-on, il lui importe de conserver pour lui-même tous les instruments de la politique économique. Cet argument aurait quelque valeur si — et je crois avoir démontré le contraire — les provinces étaient à l'heure actuelle complètement absentes du domaine de la politique économique. Dans la mesure où elles y sont déjà et où il est impensable qu'elles se départissent des pouvoirs qui sont présentement les leurs, il devient pour le moins futile de tenter, par une centralisation des moyens fiscaux et des ressources financières, de reconstruire une situation d'exclusivité fédérale qui n'existera plus jamais, du moins en ce qui concerne le Québec.

Il vaut beaucoup mieux au contraire adapter hardiment la répartition des champs fiscaux et des ressources financières au rôle réel et potentiel des provinces dans le domaine de la politique économique, en prenant naturellement soin de

mettre sur pied les mécanismes nécessaires de consultation et de coordination qui nous manquent encore. Le Québec est pleinement disposé à œuvrer en ce sens, mais tient de façon absolue à ce qu'on reconnaisse en même temps la nécessité et l'urgence d'une répartition des sources de revenus au Canada qui soit fondée sur l'acceptation concrète par tous des droits et des besoins des provinces, et en particulier du Québec moderne.

Face aux dépenses énormes que les provinces, et je pense d'abord au Québec, ont et auront à effectuer soit pour rendre les services de tout genre qu'on attend d'elles, soit pour jouer le rôle qui peut et doit être le leur dans la mise en œuvre de politiques économiques coordonnées — deux responsabilités qui sont, à mon sens, indiscutables et indissolubles et qui découlent du partage des pouvoirs qui doit normalement exister dans un pays comme le nôtre, si l'on veut que ce pays aille de l'avant — il est nécessaire, il est essentiel, — que dis-je, — il est vital qu'elles détiennent, et le plus tôt possible, les moyens financiers voulus. Le gouvernement du Québec ne devrait plus ajouter aux sacrifices qu'il requiert déjà de ses citoyens.

En somme, si l'on songe que plusieurs des moyens d'action actuels en matière économique tombent sous la juridiction provinciale, si l'on songe également que les provinces détiennent déjà en fait une bonne partie de ces moyens d'action, il est clair qu'à moins de se lancer dans une reprise de la centralisation qui nous reporterait plusieurs années en arrière — et à laquelle de toute façon le Québec s'opposerait de toutes ses forces — il ne peut y avoir d'autres solutions aux problèmes posés au Canada par les exigences d'une véritable politique économique moderne que l'établissement de mécanismes efficaces et souples de consultation, accompagnés nécessairement d'une répartition des ressources financières radicalement plus favorable aux provinces.

Voilà, monsieur le Président, la position que le Québec a commencé à faire valoir dès la conférence fédérale-provinciale de juillet 1960. J'ai voulu aujourd'hui la préciser davantage. J'ai cru que cela importait afin qu'on voit mieux quelle attitude continuera d'être la nôtre lors des prochaines réunions du Comité du régime fiscal au sein duquel je représente le Québec, un Québec sûr de lui, conscient à la fois des progrès qu'il a accomplis et des problèmes qui demeurent, mais surtout désireux de disposer des moyens d'action qui lui permettront dans l'ordre et la justice, de poursuivre l'œuvre d'affirmation qu'il a déjà si bien et si fièrement entreprise.

# ANNEXES

---

# ANNEXE I

## LA SITUATION ÉCONOMIQUE 1965

### *Évolution de l'économie internationale en 1965*

#### *Marché commun :*

Les difficultés politiques, la pénurie de main-d'œuvre et l'endettement grandissant des entreprises expliquent le ralentissement économique dans la majorité des pays européens et continueront encore de faire obstacle à l'expansion au cours de 1966.

La rupture des négociations entre la France et ses partenaires du Marché Commun au sujet des modalités des ententes agricoles, les crises politiques aux Pays-Bas et en Belgique, les élections automnales en France et en Allemagne fédérale, ont contribué aux incertitudes des mouvements conjoncturels.

Sauf en Italie, le marché du travail a souffert encore d'une pénurie de main-d'œuvre, particulièrement aux Pays-Bas et en Allemagne fédérale où, soit dit en passant, dans ce dernier pays 1.2 million d'individus (5% de la main-d'œuvre) sont d'origine étrangère. Cette pénurie s'aggraverait au fur et à mesure que la production industrielle prendrait de l'expansion.

Les mesures prises, pour remédier aux tensions inflationnistes dans certains pays, ont provoqué une stagnation de la demande de biens d'équipement. En outre, la politique restrictive du Royaume-Uni, l'amorce d'une hausse cumulative des prix aux États-Unis et les directives du gouvernement américain en ce qui concerne les sorties de capitaux vont réduire les exportations du Marché Commun vers ces deux pays.

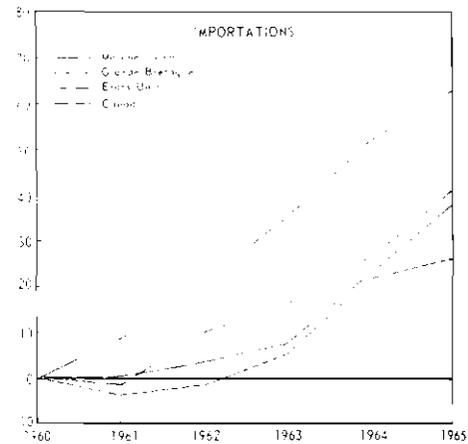
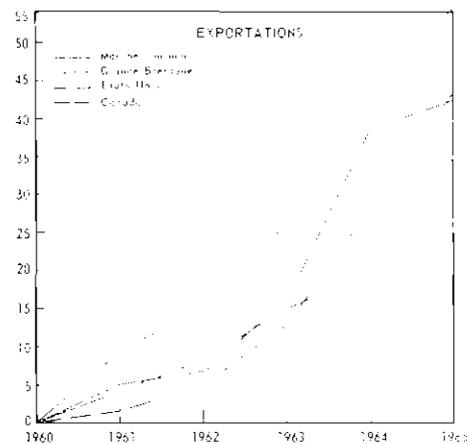
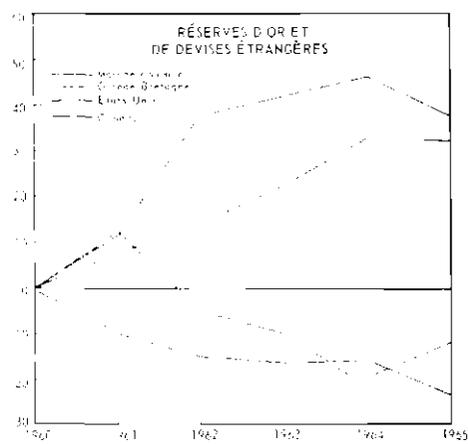
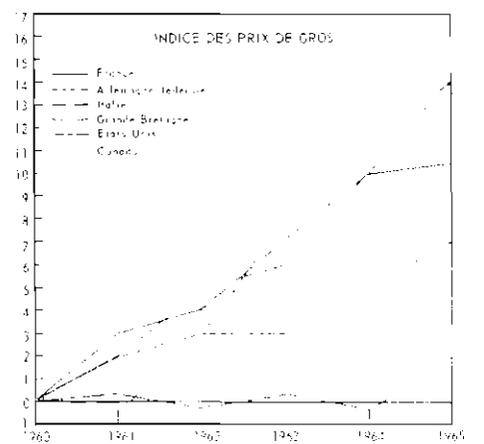
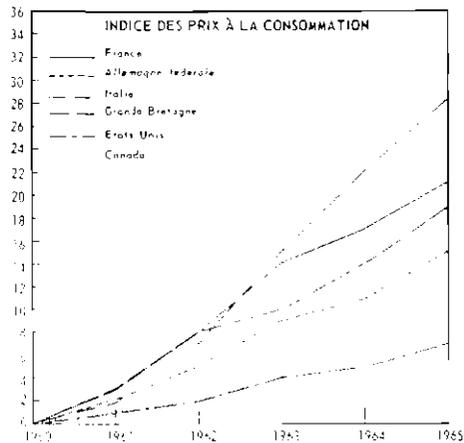
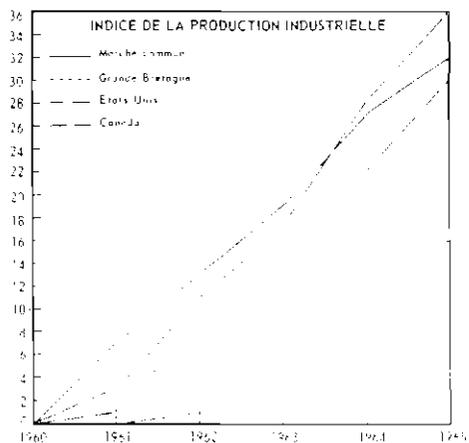
#### *Royaume-Uni :*

Le relèvement des différentes taxes indirectes et le resserrement du crédit ont comprimé la demande intérieure et ralenti la production industrielle en 1965. Or, malgré ce fléchissement et une certaine détente sur le marché du travail, la pression des revendications salariales a relevé les prix-coûts dans les secteurs industriels et les services. À un moment où le taux de croissance économique n'est que de 2% et où le taux de chômage représente 1,4% de la main-d'œuvre, cette évolution a contribué au ralentissement de la demande de biens d'équipement.

La politique gouvernementale d'expansion fondée sur l'augmentation des exportations et la diminution des importations pourrait susciter des mesures de rétorsion de la part des autres pays.

# GRAPHIQUE I

## PRINCIPALES DONNÉES INTERNATIONALES - VARIATIONS EN POURCENTAGE PAR RAPPORT À 1960



*Japon :*

La liquidation des stocks et le fléchissement des investissements privés ont comprimé la demande intérieure et ralenti sensiblement la progression des revenus au premier semestre de 1965. Le budget expansionniste du gouvernement et l'augmentation très forte des exportations n'ont pas suffi à réduire la récession économique. Le taux de croissance économique réel en 1965 n'a pas dépassé 1%.<sup>(1)</sup>

TABLEAU 1

INDICES GÉNÉRAUX DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE <sup>(1)</sup>  
PAR TRIMESTRE — 1960 = 100

ANNÉE	Trimestre	Canada	É.-U.	Royaume-Uni	C. E. E.	O. C. D. E. (Europe)
1960	I	101	105	105	97	101
	II	101	101	101	99	101
	III	98	99	92	101	101
	IV	100	98	104	105	100
1961	I	98	95	96	105	104
	II	101	99	100	106	105
	III	106	105	108	107	105
	IV	107	109	95	110	106
1962	I	107	104	96	111	109
	II	111	109	102	112	109
	III	112	110	105	114	110
	IV	115	110	101	115	110
1963	I	115	111	101	114	110
	II	116	114	104	119	114
	III	116	116	107	120	116
	IV	122	116	110	125	118
1964	I	126	118	112	126	121
	II	127	121	112	127	122
	III	127	125	115	126	121
	IV	151	124	115	129	124
1965	I	154	128	116	151	126
	II	155	150	116	152	127
	III	155	152	116	151	126

(1) Chiffres corrigés des variations saisonnières.

SOURCE : *Bulletins statistiques, Organisation de Coopération et de Développement Économique.*

*États-Unis :*

Aux États-Unis, l'année 1965 s'est terminée dans un climat de prospérité meilleur que prévu au début de l'année. Avec 671 milliards de dollars, le produit national brut a enregistré un accroissement de 7.5% en termes monétaires (5% en termes réels) par rapport à 1964.

TABLEAU 2

ÉVOLUTION DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE  
AUX ÉTATS-UNIS

ANNÉE	P. N. B. (1) au prix du marché	R. N. N. (2) au coût des facteurs	R. N. N. (2) par salarié	Dépenses en consommation courante par habitant
	<i>en millions de dollars</i>		<i>en dollars</i>	
1960.....	502,600	414,500	6,216	1,817
1961.....	518,700	426,900	6,591	1,837
1962.....	560,500	457,700	6,746	1,906
1963.....	589,200	481,100	6,992	1,974
1964.....	628,700	514,400	7,511	2,077
1965.....	676,000	555,400	7,667	2,205

(1) Produit national brut.

(2) Revenu national net.

SOURCE : *Survey of Current Business, U.S. Department of Commerce.*

L'expansion économique qui dure depuis 1961 s'est prolongée dans une stabilité relative des prix et une diminution constante du taux de chômage. Les prix de gros n'ont en effet augmenté que de 1 à 2% annuellement et le taux de chômage a atteint en 1965 son niveau le plus bas depuis 1957, soit 4.3%. La politique expansionniste du gouvernement américain a largement contribué à cet essor économique.

Néanmoins, depuis le milieu de l'année, une certaine tension conjoncturelle se dessine dans l'économie américaine. Les prix ont augmenté à un rythme plus rapide, la semaine moyenne de travail a atteint son niveau le plus haut depuis la guerre de Corée et le nombre d'emplois n'a pas cessé d'augmenter.

L'apparition de ces points de tension dans l'économie américaine a provoqué le relèvement du taux d'escompte du Federal Reserve Board, relèvement inspiré dans une plus large mesure par la nécessité d'un assainissement monétaire

interne, alors qu'en juillet 1963 et en novembre 1964, les hausses du taux d'escompte avaient été décidées davantage pour des raisons d'équilibre de la balance des paiements.

Le déséquilibre de la balance des paiements s'est atténué en 1965. Au cours des neuf premiers mois, le déficit global calculé sur une base annuelle s'est établi à 1,300 millions de dollars, alors qu'il avait atteint 2,800 millions de dollars pour l'ensemble de 1964.

TABLEAU 5

VARIATIONS DES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES  
AUX ÉTATS-UNIS

Indicateurs économiques	1961/60	1962/61	1965/62	1964/63	1965/64
	%	%	%	%	%
Valeur totale des nouvelles constructions.	+ 5.6	+ 4.9	+ 5.4	+ 5.6	+ 5.6
— non-domiciliaires.	+ 7.1	+ 2.9	+ 5.9	+ 6.5	+ 2.1
— domiciliaires.	+ 6.7	+ 7.8	+ 5.7	+ 1.8	+ 4.2
Valeur des marchandises expédiées.	+ 1.1	+ 8.0	+ 4.7	+ 6.9	+ 8.4
Revenu du travail.	—	+ 6.9	+ 5.1	+ 6.7	+ 7.5
Revenu personnel.	+ 4.1	+ 5.9	+ 5.0	+ 6.5	+ 7.2
Gain horaire moyen dans les manufactures.	+ 1.8	+ 5.0	+ 2.9	+ 2.8	+ 5.2
Semaine moyenne de travail dans les manufactures.	+ 0.5	+ 1.5	+ 0.2	+ 0.5	+ 1.0
Ventes au détail.	+ 0.4	+ 7.5	+ 4.8	+ 6.0	+ 8.0
Indice du volume de la production industrielle.	+ 0.9	+ 7.8	+ 5.1	+ 6.4	+ 8.0
Indice des prix de gros (1).	+ 0.4	+ 0.2	+ 0.5	+ 0.2	+ 2.0
Indice des prix à la consommation.	+ 1.1	+ 1.2	+ 1.5	+ 1.5	+ 1.6
Population active.	+ 1.0	+ 0.5	+ 1.6	+ 1.7	+ 1.9
— employée.	+ 0.5	+ 1.6	+ 1.5	+ 2.2	+ 2.6
— chômage.	+ 9.2	+ 16.4	+ 3.5	+ 6.8	+ 10.9
Produit national brut.	+ 5.2	+ 8.0	+ 5.2	+ 6.7	+ 7.5

(1) Tous les produits.

SOURCE : *Survey of Current Business, U. S. Dept. of Commerce.*

Les directives du gouvernement relatives aux restrictions volontaires des investissements extérieurs à long-terme des sociétés américaines, et le recours possible de celles-ci au marché financier des pays d'accueil pourraient réduire ce déficit. Mais la mise en œuvre d'une telle politique de la part des sociétés américaines pourrait provoquer des difficultés graves pour les pays où l'économie américaine est dominante.

# GRAPHIQUE II

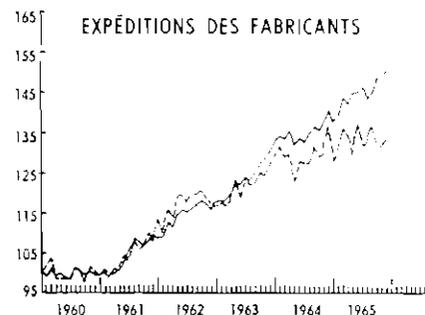
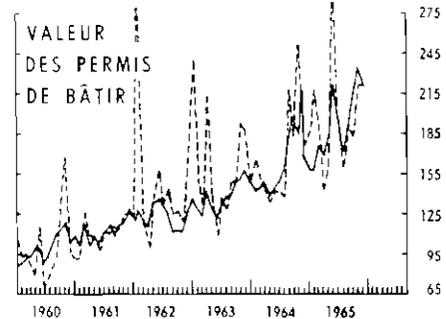
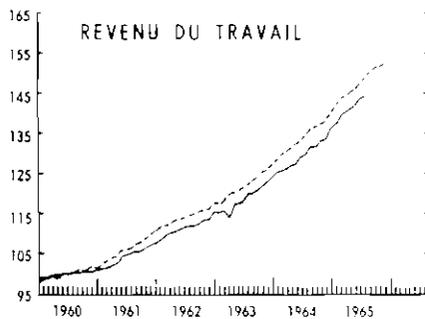
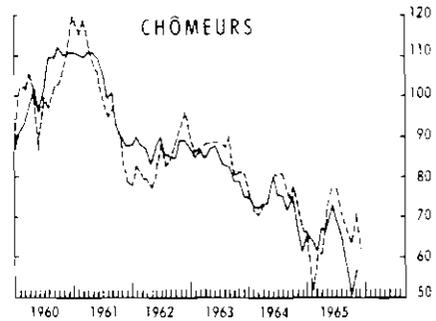
## PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

Chiffres corrigés des variations saisonnières

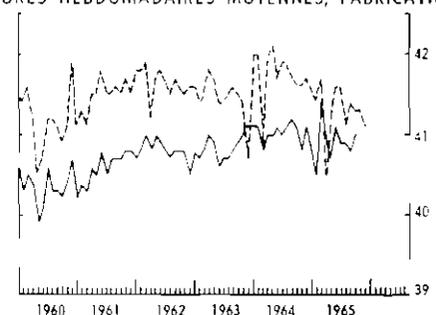
1960 = 100

CANADA ———

QUÉBEC - - - - -



HEURES HEBDOMADAIRES MOYENNES, FABRICATION



*Canada :*

Le Canada en 1965 a enregistré le taux de croissance le plus élevé dans l'hémisphère occidental, soit 6.5% en termes réels. Le produit national brut s'est accru au-delà de 9% en termes monétaires en 1965 et dépasse 51 milliards de dollars.

TABLEAU 4

ÉVOLUTION DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE AU CANADA

ANNÉE	P.N.B. (1)	R.N.N. (2)	R.N.N. (2)	Dépenses en consommation courante par habitant
	au prix du marché	au coût des facteurs	par salarié	
	<i>en millions de dollars</i>		<i>en dollars</i>	
1960.....	36,287	27,455	4,279	1,517
1961.....	37,471	28,250	4,332	1,541
1962.....	40,561	30,617	4,628	1,595
1963.....	45,180	32,622	4,854	1,451
1964.....	47,005	35,109	5,064	1,514
1965 (*).....	51,433	37,356	5,231	1,590

(\*) Chiffres estimés : quatrième trimestre.

(1) Produit national brut.

(2) Revenu national net.

SOURCE : *Comptes nationaux*, (15-502 et 15-001), B. F. S.

L'indice du volume de la production industrielle pour les 11 premiers mois a atteint en moyenne 228.6 (1949=100), soit une augmentation de 7.3% par rapport à la même période de 1964. Les commandes en carnet progressent toujours et pourraient maintenir l'essor au cours des mois à venir.

Le taux de chômage en 1965 a atteint son plus bas niveau depuis 1956, soit 4.0% de la population active. Une pénurie de main-d'œuvre spécialisée se fait sentir dans certains secteurs, notamment dans celui de la fabrication des biens durables.

Les dépenses d'immobilisations ont été très fortes en 1965 : 12.8 milliards de dollars, soit une augmentation de 18.6% par rapport à 1964. Les dépenses des consommateurs ont augmenté d'environ 7%.

L'économie canadienne dans son ensemble a fonctionné à pleine capacité en 1965. Cependant, une tension conjoncturelle se manifeste au niveau des prix : ceux-ci ont augmenté d'environ 5% en 1965.

TABLEAU 5

VARIATIONS DES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES  
AU CANADA

Indicateurs économiques	1961/60	1962/61	1963/62	1964/63	1965/64(*)
	%	%	%	%	%
Valeur totale des permis de construire	+11.4	+11.0	+11.2	+21.4	+15.5
— non-domiciliaires	+ 0.8	+18.5	+ 3.3	+24.6	+28.5
— domiciliaires	+23.7	+ 3.8	+19.3	+11.6	+10.1
Valeur des marchandises expédiées	+ 4.0	+ 9.8	+ 7.7	+ 9.8	+ 7.2
Revenu du travail	+ 4.2	+ 8.4	+ 4.9	+ 8.9	+11.1
Revenu personnel	+ 4.0	+ 8.8	+ 5.8	+ 6.7	+10.3
Gain horaire moyen dans les manufactures	+ 2.8	+ 2.7	+ 3.7	+ 3.6	+ 5.0
Semaine de travail dans les manufactures	+ 0.5	+ 0.5	+ 0.1	+ 0.5	+ 0.2
Ventes au détail	+ 1.7	+ 6.6	+ 5.7	+ 6.1	+ 7.2
Indice du volume de la production industrielle	+ 3.2	+ 7.6	+ 5.4	+ 9.0	+ 7.6
Indice des prix de gros	+ 1.7	+ 2.8	+ 1.9	+ 0.5	+ 2.0
Indice des prix à la consommation	+ 0.9	+ 1.2	+ 1.8	+ 1.8	+ 2.4
Population active	+ 1.1	+ 4.1	+ 1.9	+ 2.9	+ 2.8
— employée	+ 4.4	+ 2.7	+ 2.4	+ 3.8	+ 3.7
— chômage	+ 1.5	-15.6	- 4.4	-12.6	-14.2
Produit national brut	+ 3.3	+ 8.2	+ 6.5	+ 8.9	+ 9.4

(\*) D'après les chiffres estimés.

SOURCE : *Revue Statistique du Canada* (11-005), B. F. S.

Les exportations canadiennes au cours des 11 premiers mois de 1965 se sont accrues de 5% par rapport à la même période de 1964. On constate une hausse de 22,2% des expéditions vers les États-Unis. Les ventes de céréales à l'Union Soviétique ainsi qu'à la Chine ont, entre autres, contribué à l'excédent de la balance commerciale en 1965.

Les importations se sont accrues fortement en 1965; au cours des 11 premiers mois, elles ont augmenté de 14,5% par rapport à la même période de 1964. Le déficit du compte courant a atteint en 1965 environ 1 milliard de dollars, soit plus du double de celui de 1964.

TABLEAU 6

EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS DE MARCHANDISES  
CANADA

PAYS	EXPORTATIONS						IMPORTATIONS					
	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1960	1961	1962	1963	1964	1965
	<i>en millions de dollars</i>											
États-Unis . . . . .	3,058.8	3,217.5	3,748.6	3,917.1	4,456.9	5,051.7	3,689.1	3,869.7	4,306.6	4,458.2	5,164.5	5,500.4 <sup>(1)</sup>
Royaume-Uni . . . . .	925.1	922.5	920.8	1,016.3	1,207.0	1,185.5	588.9	620.0	568.9	525.5	575.9	565.0 <sup>(1)</sup>
Marché Commun . . . . .	442.7	472.0	461.8	487.1	565.8	571.9 <sup>(1)</sup>	292.9	318.1	335.0	341.5	405.6	335.7 <sup>(2)</sup>
Japon . . . . .	178.1	251.6	214.7	298.0	332.5	285.7 <sup>(1)</sup>	110.4	116.6	125.5	130.4	174.5	165.9 <sup>(2)</sup>
Tous les pays . . . . .	5,590.0	5,902.5	6,357.5	6,989.6	8,503.5	8,765.0	5,495.1	5,781.4	6,294.5	6,578.5	7,488.2	7,858.4 <sup>(1)</sup>

(1) Pour les 11 premiers mois.

(2) Pour les 9 premiers mois.

SOURCES : *Revue Statistique du Canada*, (11-005), B. F. S.

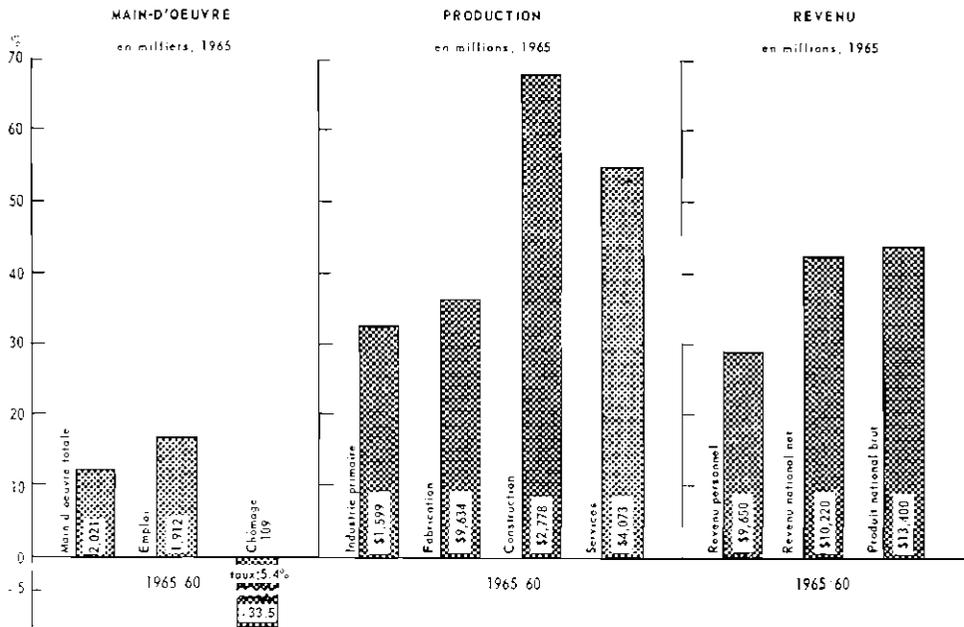
L'alignement du taux d'escompte de la Banque du Canada sur celui du Federal Reserve Board et la politique restrictive du gouvernement américain, en ce qui concerne les sorties des capitaux, ne pourront pas affecter l'économie canadienne dans un avenir rapproché.

### *Évolution de l'économie québécoise en 1965*

Grâce aux investissements massifs dans les secteurs privé et public et aux dépenses des consommateurs, les forces expansionnistes ont continué de s'affirmer en 1965. La production brute québécoise a enregistré un taux de croissance de 9.1% en termes monétaires (6.1% en termes réels) et atteint 13.4 milliards de dollars courants.

#### GRAPHIQUE III

CROISSANCE ÉCONOMIQUE AU QUÉBEC



Bureau de recherches économiques, études conjoncturelles

La main-d'œuvre québécoise a dépassé 2 millions en 1965. Elle a connu le taux d'activité le plus élevé depuis 1956, comportant un taux de chômage de 5.4%. Le nombre de personnes sans travail a diminué de 33.5% par rapport à 1960.

TABLEAU 7

## ÉVOLUTION DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE AU QUÉBEC

ANNÉE	P. N. B. (1) au prix du marché	R. N. N. (2) au coût des facteurs	R. N. N. (2) par salarié	Dépenses en consommation courante par habitant
	<i>en millions de dollars</i>		<i>en dollars</i>	
1960.....	9,555	7,184	4,585	1,124
1961.....	9,915	7,606	4,604	1,179
1962.....	10,596	8,114	4,737	1,229
1963.....	11,172	8,568	4,863	1,285
1964.....	12,282	9,356	5,110	1,541
1965 (*).....	13,400	10,220	5,345	1,458

(\*) Chiffres estimés.

(1) Produit national brut.

(2) Revenu national net.

Note : Chiffres révisés, de 1960 à 1964.

SOURCES : *Bureau de Recherches économiques, Études conjoncturelles.*

La rémunération des agents économiques ou le revenu net des facteurs au Québec a été en moyenne de 7.3% plus élevé qu'en 1964. Le revenu du travail a enregistré un accroissement de 10.5% ; les revenus des entreprises individuelles non-agricoles se sont accrus de 9.5%.

Après trois années successives de baisse, les revenus nets des cultivateurs ont augmenté de 3.4%. Les bénéfices des sociétés, avant impôt, accusent une hausse de 6.4%.

Compte tenu de l'augmentation du volume de l'emploi de 4.6%, le revenu net par personne employée a progressé de 4.6%.

Dans les chapitres qui vont suivre, nous aurons l'occasion d'étudier l'intensité de l'activité économique en 1965, et de dégager les lignes de force et les faiblesses de l'économie québécoise.

TABLEAU 8

VARIATIONS DES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES  
AU QUÉBEC

Indicateurs économiques	1961/60	1962/61	1963/62	1964/63	1965/64 <sup>(*)</sup>
	%	%	%	%	%
Valeur totale des permis de construire...	+10.5	+30.4	+11.4	+ 3.4	+17.6
— non-domiciliaires.....	-11.9	+55.6	+ 1.0	+ 6.2	+24.8
— domiciliaires.....	+40.5	+16.0	+25.2	- 5.2	+10.1
Valeur des marchandises expédiées.....	+ 4.1	+12.6	- 3.7	+ 6.8	+ 6.5
Revenu du travail.....	+ 5.8	+ 7.7	+ 6.6	+ 9.8	+10.7
Revenu personnel.....	+ 8.0	+ 7.2	+ 5.4	+ 8.9	+ 6.9
Gain horaire moyen dans les manufactures	+ 3.1	+ 3.0	+ 2.9	+ 3.4	+ 3.9
Ventes au détail.....	+ 6.1	+ 9.3	+ 5.9	+ 5.2	+ 6.6
Indice des prix à la consommation (Mont- réal).....	+ 1.1	+ 1.2	+ 1.7	+ 1.5	+ 2.0
Population active.....	+ 0.9	+ 1.8	+ 2.8	+ 2.5	+ 3.6
— employée.....	+ 0.8	+ 3.7	+ 2.9	+ 3.7	+ 4.6
— chômage.....	+ 2.4	-17.3	+ 2.2	-12.7	-12.1
Produit national brut (québécois).....	+ 6.2	+ 6.9	+ 3.4	+ 9.9	+ 9.1

\*: Chiffres estimés.

SOURCES : *Bureau de Recherches économiques, Études conjoncturelles — Building Permits, (64-001). Inventories, Shipments and Orders in Manufacturing Industries, (51-001). Retail Trades, (63-005). Estimates of Labour Income, (72-005). Prices and Price Indexes, (62-002). La main-d'œuvre, (71-001 F) — B. F. S.*

## CHAPITRE I

### *Population, main-d'œuvre, emploi et chômage*

D'après les dernières données disponibles (janvier 1966), la population québécoise atteignait 5,712,000 habitants, soit 28.9% de la population canadienne. Depuis le recensement de 1961, la population du Québec a augmenté de 8.6% au regard d'une augmentation de 9.6% en Ontario et de 8.5% au Canada.

TABLEAU 9

## ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

ANNÉE	QUÉBEC		ONTARIO		CANADA	
	Population totale	Accroissement	Population totale	Accroissement	Population totale	Accroissement
	'000	%	'000	%	'000	%
1941.....	3,332	7.5	3,788	5.0	11,507	5.1
1946.....	3,629	8.9	4,093	8.1	12,292	6.8
1951.....	4,056	11.8	4,598	12.3	14,009	14.0
1956.....	4,628	14.1	5,405	17.6	16,081	14.8
1961.....	5,259	13.6	6,238	15.4	18,238	13.4
1966 <sup>(1)</sup> .....	5,712	8.6	6,832	9.5	19,785	8.5

(1) Population au 1<sup>er</sup> janvier 1966.

SOURCE : *Revue Statistique du Canada*, (11-003 F), B. F. S.

Entre janvier 1965 et janvier 1966, la population québécoise s'est accrue de 1.6%, soit un taux légèrement moindre que celui de 1964. Le taux d'accroissement naturel s'est établi à 16.8 par 1,000 habitants en 1964, contre 15.3 en Ontario. En dépit d'une baisse constante depuis 1954, le taux d'accroissement naturel au Québec reste supérieur à celui de l'Ontario, mais la croissance démographique globale plus rapide en Ontario est attribuable en grande partie à une immigration plus forte. Au cours de la période 1954-1964, l'Ontario a accueilli 2.5 fois plus d'immigrants que le Québec, soit 741,000 contre 299,000.

Le fait que, au regard des besoins croissants de main-d'œuvre qualifiée, l'augmentation annuelle de la population québécoise soit moins rapide actuellement que ce n'était le cas auparavant a, entre autres facteurs, incité le gouvernement du Québec à élaborer une politique d'immigration qui lui soit propre.

TABLEAU 10

## ACCROISSEMENT NATUREL ET IMMIGRATION

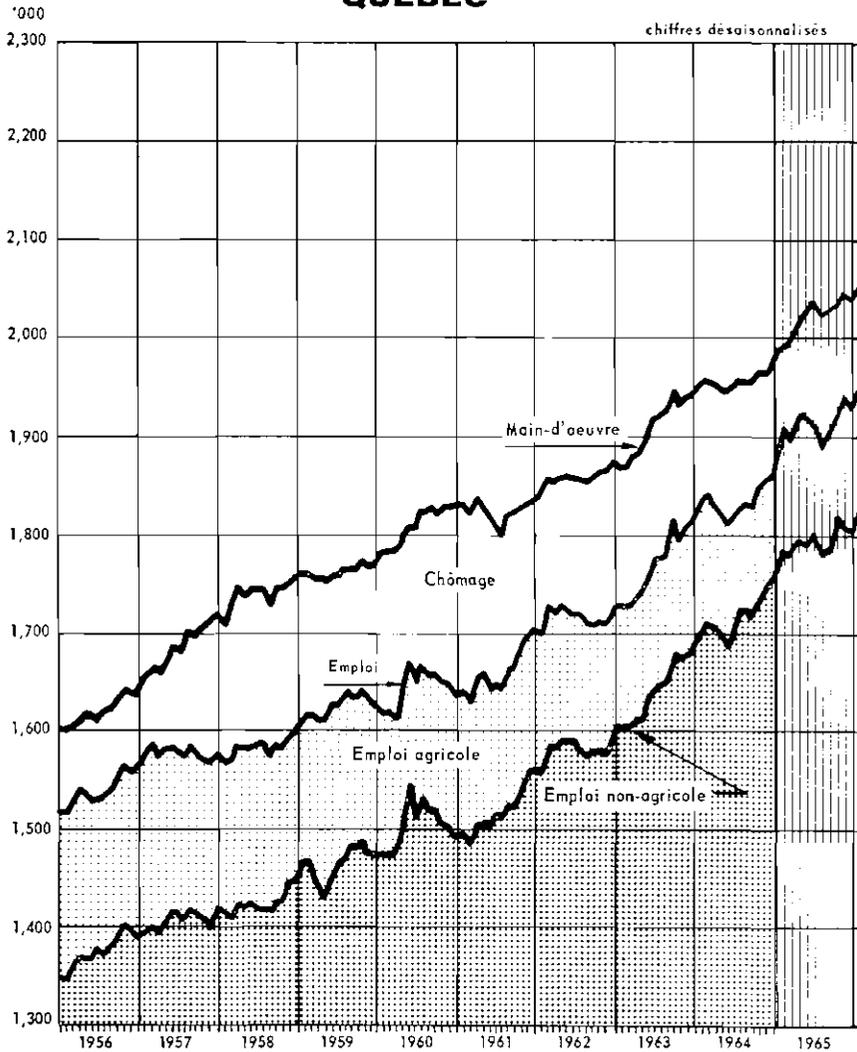
ANNÉE	QUÉBEC			ONTARIO			CANADA		
	Accroissement naturel		Immigra- tion	Accroissement naturel		Immigra- tion	Accroissement naturel		Immigra- tion
	Nombre	Taux par 1,000 hab.	Nombre	Nombre	Taux par 1,000 hab.	Nombre	Nombre	Taux par 1,000 hab.	Nombre
1954.....	100,009	22.8	28,419	91,746	17.9	83,029	311,343	20.3	154,227
1955.....	99,420	22.0	22,117	94,120	17.9	57,563	314,461	20.0	109,946
1956.....	100,842	21.8	31,396	96,285	17.9	90,662	318,778	19.8	164,857
1957.....	105,473	22.2	55,073	101,756	18.1	147,097	332,514	20.1	282,164
1958.....	105,622	21.7	28,443	103,960	17.9	63,883	334,917	19.7	124,851
1959.....	105,993	21.2	24,816	106,524	17.9	59,976	338,362	19.5	106,928
1960.....	102,721	20.1	23,774	107,761	17.7	54,491	338,858	19.0	104,111
1961.....	100,130	19.0	16,920	106,666	17.1	36,518	334,715	18.4	71,689
1962.....	97,858	18.2	19,132	103,897	16.4	37,210	325,994	17.6	74,586
1963.....	95,423	17.5	23,264	101,472	15.7	49,216	318,400	16.8	93,151
1964.....	93,293	16.8	25,973	100,525	15.3	61,468	307,065	16.0	112,606
1954 à 1964.....	1,106,784	20.3	299,327	1,114,712	17.3	741,113	3,575,407	18.8	1,399,116

SOURCES : *Statistique de l'État Civil (84-201)*, B. F. S.

*Immigration, Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, Ottawa.*

# GRAPHIQUE IV

## ÉVOLUTION DE LA MAIN-D'OEUVRE QUÉBEC



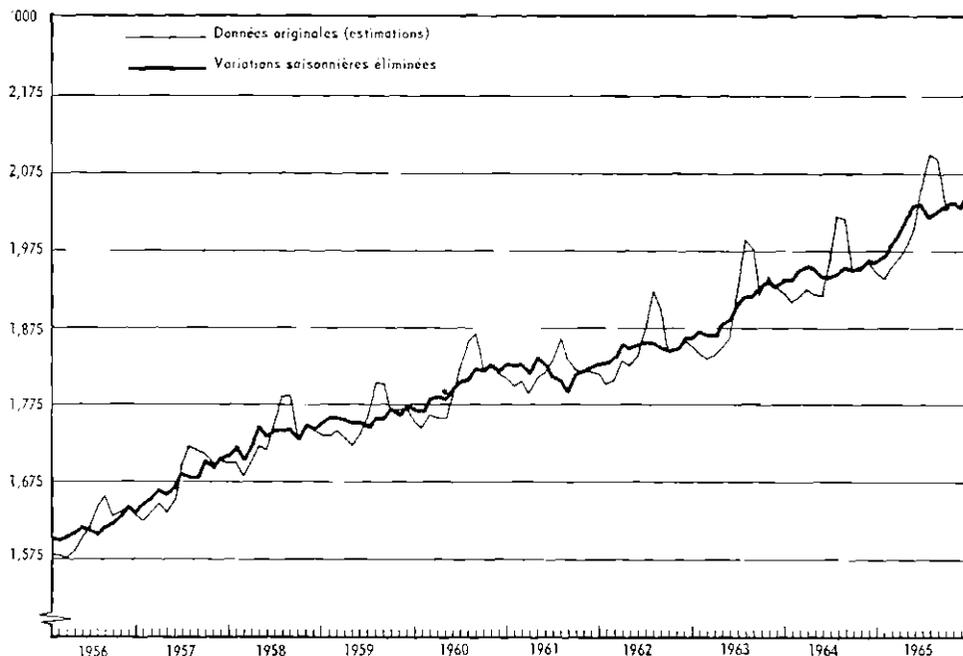
Bureau de recherches économiques, études conjoncturelles

### *Main-d'œuvre* (Population active sur le marché du travail) :

En 1965, le volume de la main-d'œuvre québécoise dépassait, pour la première fois, 2 millions d'individus et représentait 55.2% de la population du Québec. Au cours de l'année, la main-d'œuvre a augmenté de 3.6%, ce qui constitue la plus forte hausse enregistrée depuis 1960. Fait significatif, les augmentations les plus considérables ont porté sur les classes d'âge de 14 à 19 ans (6.0%) et de 20 à 24 ans (5.7%). Ces deux classes représentaient 27% de la main-d'œuvre et ont contribué à raison de 45% de l'augmentation totale de la main-d'œuvre en 1965.

### GRAPHIQUE V

MAIN-D'ŒUVRE  
1956 - 1965  
QUÉBEC



Bureau de recherches économiques, études conjoncturelles

Comme nous l'avons signalé dans la Situation économique de 1964, le taux de participation de la population par 1,000 habitants au Québec a toujours été inférieur à celui de l'Ontario et du Canada. Ce qui est dû à la fois à l'évolution démographique et aux possibilités d'emplois.

TABLEAU 11

RÉPARTITION DE LA MAIN-D'ŒUVRE PAR CLASSE D'ÂGE  
QUÉBEC

CLASSE D'ÂGE	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1961/60	1962/61	1963/62	1964/63	1965/64
	<i>en milliers</i>						<i>en pourcentage</i>				
De 14 à 19 ans . . . . .	216	209	207	206	216	229	-3.2	-1.0	-0.5	+4.8	+6.0
De 20 à 24 ans . . . . .	261	267	274	287	299	316	+2.5	+2.6	+4.7	+4.2	+5.7
De 25 à 44 ans . . . . .	818	827	839	852	872	892	+1.1	+1.4	+1.5	+2.5	+2.5
De 45 à 64 ans . . . . .	454	465	476	499	516	534	+2.0	+2.8	+4.8	+3.4	+3.5
65 ans et plus . . . . .	47	46	45	48	48	50	-2.1	-2.2	+6.7	-	+4.2
Total . . . . .	1,805	1,820	1,852	1,904	1,951	2,021	+0.9	+1.8	+2.8	+2.5	+3.6

Note: total révisé; de 1960 à 1965, classes non révisées.

SOURCE: *Special Surveys Division*, (9605-101), B. F. S.

TABLEAU 12

## NOMBRE DE PERSONNES ACTIVES PAR 1,000 HABITANTS

ANNÉE	QUÉBEC	ONTARIO	CANADA
1956.....	349	397	360
1957.....	352	397	362
1958.....	354	389	359
1959.....	350	385	357
1960.....	351	389	359
1961.....	346	385	358
1962.....	345	382	356
1963.....	348	384	357
1964.....	351	388	360
1965.....	357	388	365

SOURCES : *La main-d'œuvre* (71-001 F), B. F. S.  
*Revue Statistique du Canada* (11-003 F), B. F. S.

Néanmoins, nous constatons que depuis 1962, la proportion de la main-d'œuvre par 1,000 habitants est passée de 345 à 357 en 1965, soit une augmentation de 3.7%.

L'expansion continue de l'économie québécoise depuis 1961 et certains facteurs sociaux expliquent cette augmentation de la main-d'œuvre, qui a porté principalement sur la main-d'œuvre non-agricole, et surtout sur la main-d'œuvre féminine en 1965. L'augmentation respective a été de 3.0% chez les hommes et de 6.1% chez les femmes.

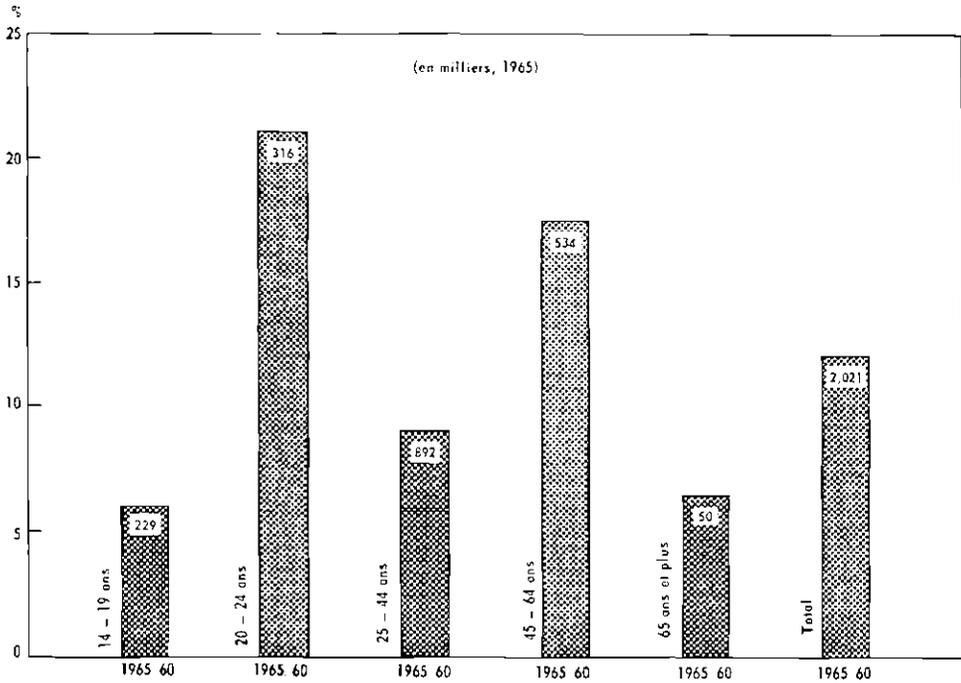
L'exode de la population rurale vers les centres urbains, et tout particulièrement vers les centres industrialisés, s'est poursuivi à un rythme tel que la main-d'œuvre agricole qui représentait, en 1960, 7.7% de la main d'œuvre totale a fléchi à 5.8% en 1965. L'évolution particulière de la main-d'œuvre agricole féminine est à souligner : de 1962 à 1965, celle-ci a augmenté à des taux variant de 20% à 50%, alors que la main-d'œuvre masculine est en constante régression.

#### *Emploi :*

En 1965, 85,000 emplois ont été créés. Il s'agit du nombre annuel d'emplois nouveaux le plus élevé depuis 1960. Le nombre des effectifs au travail s'établissait en 1965 à 1,912,000. Depuis 1962, la main-d'œuvre employée a connu des taux d'augmentation plus élevés que la population active totale. Cette tendance a permis non seulement aux nouveaux arrivés de se trouver un emploi, mais aussi à contribuer à une diminution graduelle du nombre de chômeurs.

## GRAPHIQUE VI

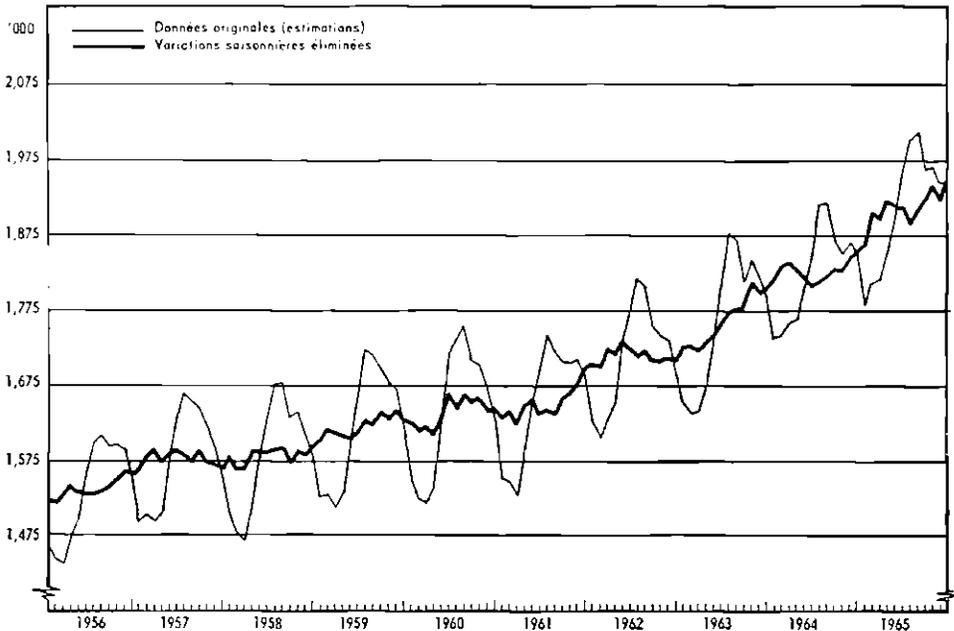
EVOLUTION DE LA MAIN D'ŒUVRE PAR GROUPE D'ÂGE  
PAR RAPPORT À 1960  
(en pourcentage)  
QUÉBEC



Bureau de recherches économiques, études conjoncturelles

## GRAPHIQUE VII

EMPLOI  
1956 - 1965  
QUÉBEC



Bureau de recherches économiques, études conjoncturelles

TABLEAU 13

ÉVOLUTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE MASCULINE ET FÉMININE  
SECTEURS AGRICOLE ET NON-AGRICOLE  
QUÉBEC

MAIN-D'ŒUVRE	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1960/59	1961/60	1962/61	1963/62	1964/63	1965/64
	<i>en milliers</i>						<i>en pourcentage</i>					
Agricole :												
— Hommes . . .	154	137	129	119	111	106	-11.5	+ 2.2	- 5.8	- 7.8	- 6.7	- 4.5
— Femmes . . .	6	5	6	8	8	12	-16.7	-16.7	+20.0	+33.3	—	+50.0
— Total . . . . .	140	142	135	127	119	118	-11.5	+ 1.4	- 4.9	- 5.9	- 6.5	- 0.8
Non-agricole :												
— Hommes . . .	1,217	1,220	1,245	1,277	1,311	1,350	+ 3.5	+ 0.2	+ 2.0	+ 2.6	+ 2.7	+ 3.0
— Femmes . . .	446	458	472	500	521	553	+ 5.0	+ 2.7	+ 3.1	+ 5.9	+ 4.2	+ 6.1
— Total . . . . .	1,665	1,678	1,717	1,777	1,832	1,905	+ 3.9	+ 0.9	+ 2.3	+ 3.5	+ 3.2	+ 3.8

SOURCE : *Special Surveys Division*, (9605-101), B. F. S.

TABLEAU 14

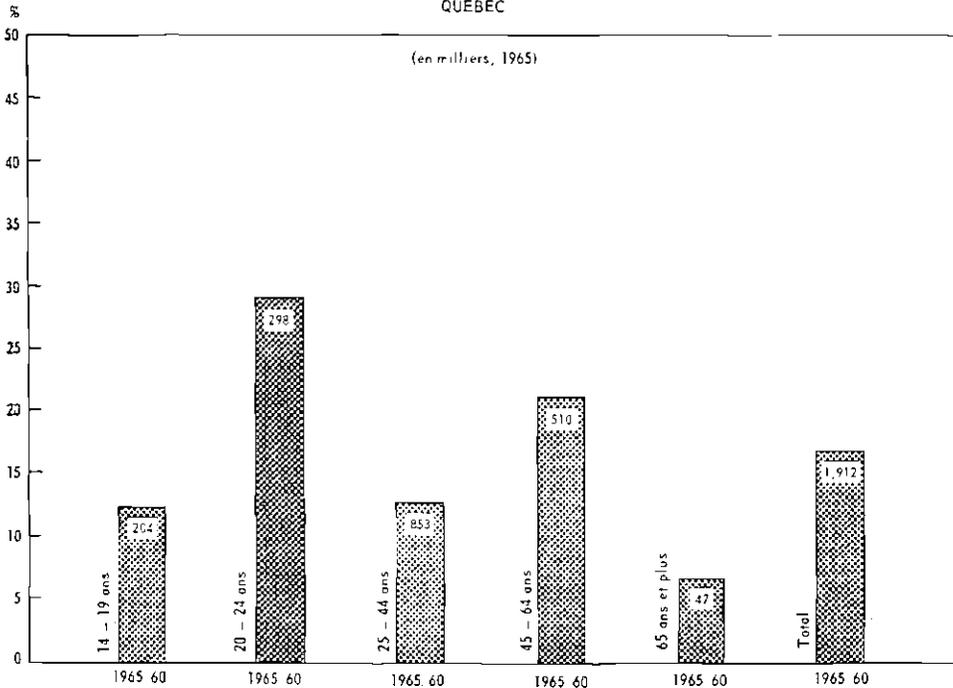
AUGMENTATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE L'EMPLOI  
PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE  
QUÉBEC

ANNÉE	Main-d'œuvre	Main-d'œuvre employée
	nombre	
1960.....	+45,000	+19,000
1961.....	+17,000	+13,000
1962.....	+52,000	+61,000
1963.....	+52,000	+49,000
1964.....	+47,000	+62,000
1965.....	+70,000	+85,000

SOURCE : *La main d'œuvre*, (71-001 F), B. F. S.

GRAPHIQUE VIII

EVOLUTION DE L'EMPLOI PAR GROUPE D'ÂGE  
PAR RAPPORT À 1960  
(en pourcentage)  
QUÉBEC



L'analyse de l'évolution de l'emploi par classe d'âge démontre la progression plus rapide de l'emploi dans les classes de 14 à 24 ans. Elle a été, en 1965, de 7.4% dans le groupe de 14 à 19 ans et de 8.4% dans celui de 20 à 24 ans, alors que l'augmentation des effectifs employés dans la classe de 25 à 44 ans a été moins marquée : 2.5% en 1965 au regard de 3.5% en 1964.

L'augmentation constante de l'offre d'emplois dans l'ensemble des secteurs au cours des cinq dernières années a engendré une certaine pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

L'emploi dans le secteur de la fabrication a progressé de 3.0% en 1965. Grâce à la création de 14,000 emplois, il s'est élevé à un total de 473,700. Depuis deux ans, l'emploi augmente plus rapidement dans les industries des biens durables (+4.8% en 1965) que dans celles des biens non-durables (+2.0%), en particulier dans les industries du fer et de l'acier, des appareils et fournitures électriques, des produits du bois et des métaux non ferreux.

## GRAPHIQUE IX

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI PAR SECTEUR  
PAR RAPPORT À 1961  
(en pourcentage)  
QUÉBEC

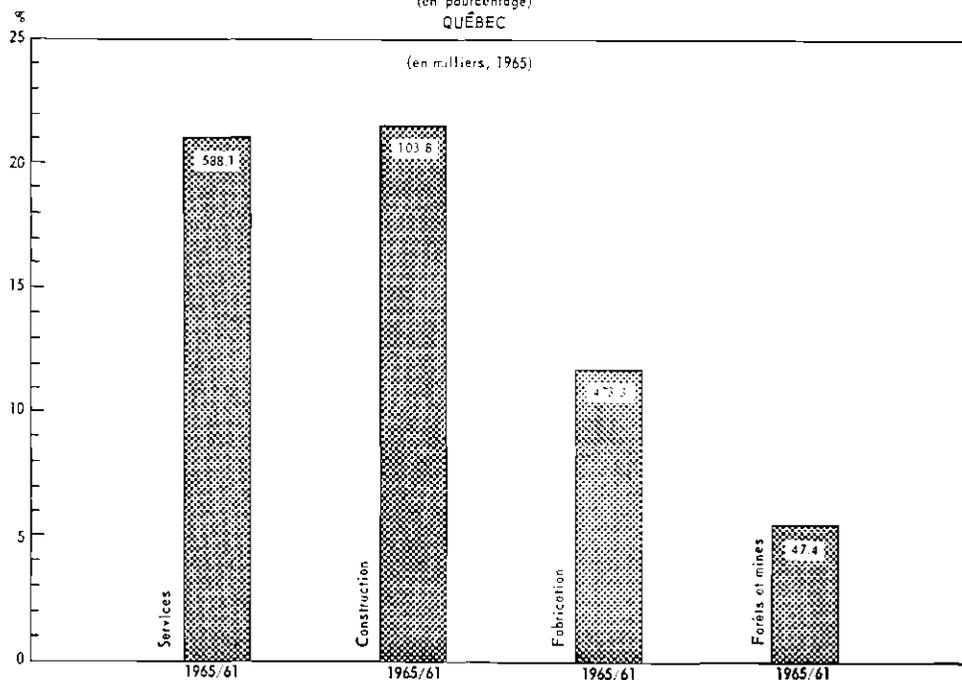


TABLEAU 15

MAIN-D'ŒUVRE EMPLOYÉE PAR CLASSE D'ÂGE  
QUÉBEC

CLASSE D'ÂGE	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1961/60	1962/61	1963/62	1964/63	1965/64
	<i>en milliers</i>						<i>en pourcentage</i>				
De 14 à 19 ans.....	182	176	180	176	190	204	-3.3	+2.3	-2.2	+8.0	+7.4
De 20 à 24 ans.....	231	238	250	261	275	298	+3.0	+5.0	+4.4	+5.4	+8.4
De 25 à 44 ans.....	757	760	787	801	829	853	+0.4	+3.6	+1.8	+3.5	+2.9
De 45 à 64 ans.....	421	427	444	468	487	510	+1.4	+4.0	+5.4	+4.1	+4.7
65 ans et plus.....	44	45	42	45	46	47	-2.3	-2.3	+7.1	+2.2	+2.2
Total.....	1,639	1,652	1,713	1,762	1,827	1,912	+0.8	+3.7	+2.9	+3.7	+4.6

Note : total révisé ; de 1960 à 1963, classes non révisées.

SOURCE : *Special Surveys Division*, (9603-101), B. F. S.

TABLEAU 16

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI EN % PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE  
QUÉBEC

INDUSTRIES	1962	1965	1964	1965 (*)
Forêts et mines	+ 4.2	- 5.1	+ 4.5	+ 1.9
Fabrication	+ 3.4	+ 0.9	+ 3.9	+ 5.0
Biens durables	+ 5.4	+ 0.2	+ 5.5	+ 5.0
Biens non-durables	+ 2.5	+ 1.5	+ 3.0	+ 2.0
Construction	+ 6.1	+ 5.5	+ 6.9	+ 5.5
Services : total	+ 5.2	+ 3.7	+ 5.0	+ 5.6
Transports, communications et autres services d'utilité publique	+ 0.9	+ 1.0	+ 2.8	+ 3.7
Commerce	+ 5.1	+ 3.4	+ 4.1	+ 4.3
Finances, assurances et immeubles	+ 7.4	+ 8.2	+ 6.4	+ 5.2
Services <sup>(1)</sup>	+10.9	+ 5.6	+ 9.0	+10.9
Total industries spécifiées	+ 4.5	+ 2.2	+ 4.7	+ 4.3

(\*) Chiffres estimés.

(1) Comprend les services de santé (sauf les hôpitaux); la cinématographie et les services récréatifs; les services extérieurs des entreprises; les services personnels (sauf les services ménagers) et les services divers.

SOURCE : *Estimations du nombre d'employés par province et par industrie, (72-008)*, B. F. S.

Les effectifs employés dans l'industrie des biens non-durables augmentent régulièrement, depuis 1962. Cette augmentation s'est manifestée dans le textile, le vêtement, l'imprimerie, alors que dans d'autres industries, telles les aliments et boissons et les produits du caoutchouc, l'emploi est demeuré stationnaire.

L'emploi dans la construction s'est accru de 3.5% en 1965, au regard de +6.9% en 1964. Cette diminution du taux d'augmentation de l'emploi pourrait être attribuable autant à une certaine pénurie de main-d'œuvre qu'à la stabilité de la demande.

Depuis plusieurs années, l'emploi dans les services croît plus rapidement que dans les autres secteurs. En 1965, sur cent emplois nouveaux dans l'ensemble des industries, 65 ont été créés dans le secteur des services. Cette forte augmentation est attribuable en majeure partie à l'élévation du niveau de vie et à la hausse de la productivité du travail dans les secteurs primaire et secondaire.

# GRAPHIQUE X

## AMPLITUDES SAISONNIÈRES DE L'EMPLOI DANS DIFFÉRENTS SECTEURS D'ACTIVITÉ AU QUÉBEC

— 1963      — 1964      - - - 1965

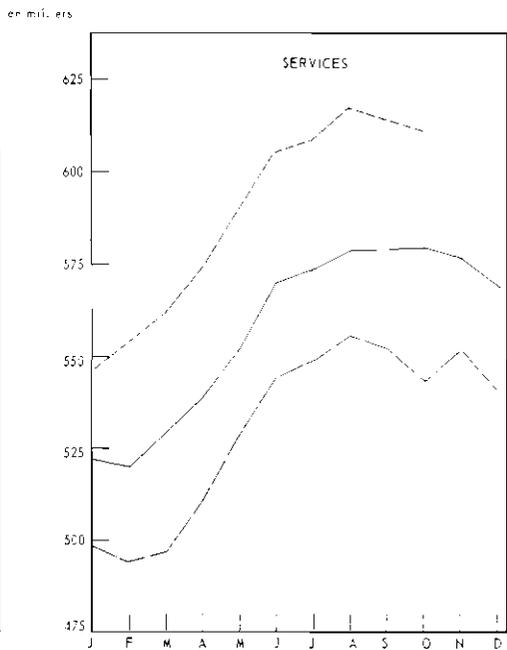
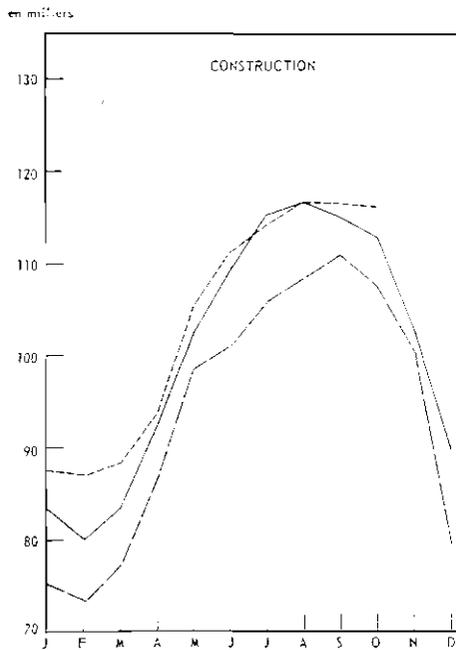
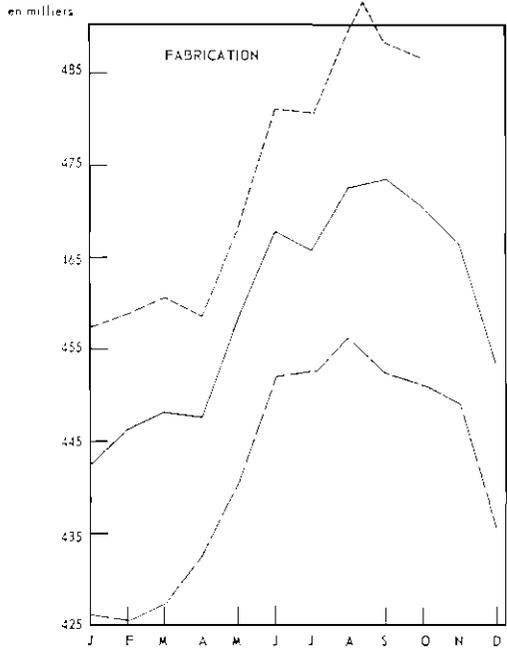
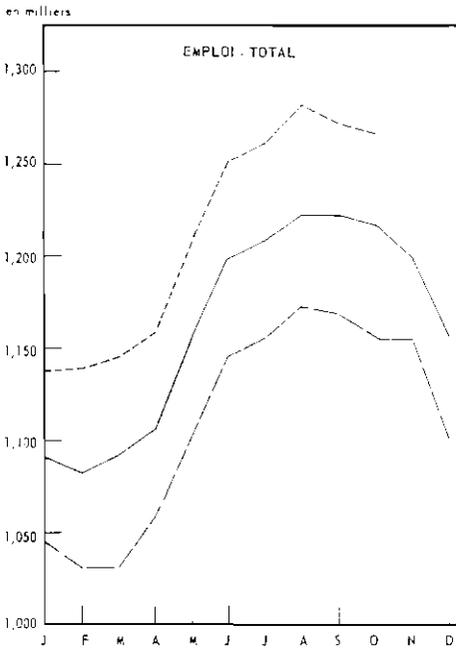


TABLEAU 17

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI  
QUÉBEC

INDUSTRIES	1961	1962	1963	1964	1965 (*)
	<i>en milliers</i>				
Forêts et mines.....	45.0	46.9	44.5	46.5	47.4
Fabrication.....	423.6	438.1	441.9	459.5	473.3
Biens durables.....	152.4	160.7	161.0	169.9	178.1
Biens non-durables.....	271.2	277.4	280.9	289.4	295.3
Construction.....	85.4	90.6	95.8	100.5	103.8
Services : total.....	486.2	511.5	550.4	557.0	588.1
Transports, communications et autres services d'utilité publique.....	145.5	146.8	148.3	152.4	158.0
Commerce.....	195.3	205.3	212.3	221.1	203.6
Finances, assurances et immeubles.....	52.5	56.4	61.0	64.9	68.5
Services (1).....	92.9	105.0	108.8	118.6	131.5
Total industries spécifiées.....	1,040.3	1,087.0	1,110.6	1,165.1	1,212.7

(\*) Ces chiffres sont la moyenne des dix premiers mois.

(1) Comprend les services de santé (sauf les hôpitaux) ; la cinématographie et les services récréatifs ; les services extérieurs des entreprises ; les services personnels (sauf les services ménagers et les services divers).

SOURCE : *Estimations du nombre d'employés par province et par industrie (72-008)*, B. F. S.

*Chômage :*

En 1965, le nombre de chômeurs ne représentait que 5.4% de la main-d'œuvre, soit le taux le plus bas depuis 1956.

L'analyse du chômage par classe d'âge révèle que les personnes âgées de 14 à 24 ans, surtout celles de 14 à 19 ans, sont les plus touchées par le chômage. Cela provient d'une part, de la poussée démographique très forte de l'après-guerre et d'autre part, de la formation et de la préparation insuffisante de cette main-d'œuvre.

Sur dix personnes en chômage, quatre ont moins de 24 ans. En 1965, le taux de chômage a cependant diminué dans toutes les classes, à l'exception de celle des personnes de 65 ans et plus.

TABLEAU 18

SITUATION DU CHÔMAGE AU QUÉBEC

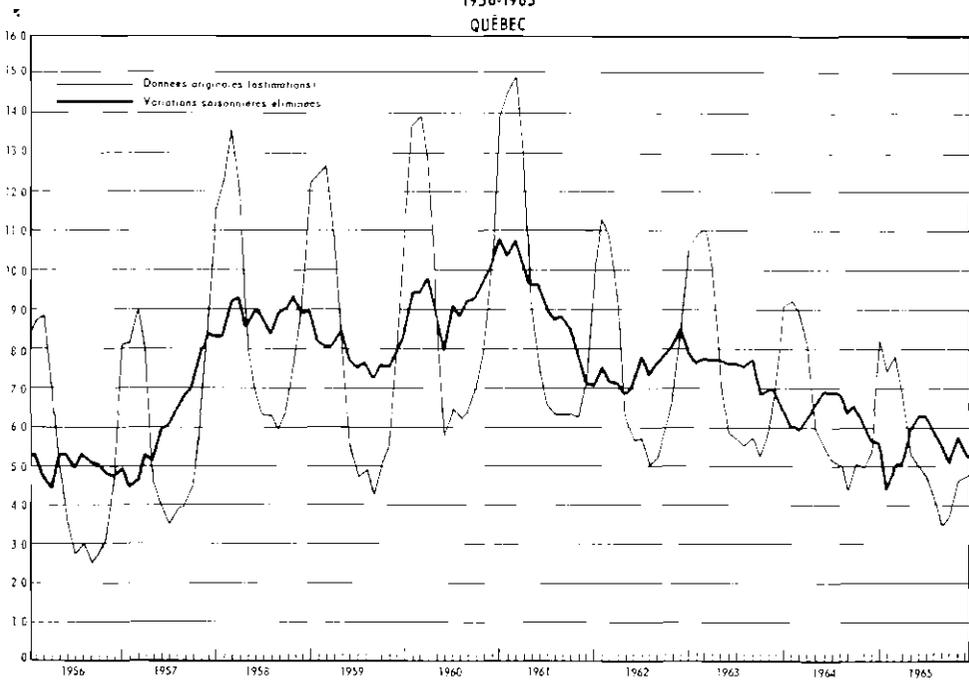
ANNÉE	Nombre de chômeurs (en milliers)	Chômeurs (en % de la main-d'œuvre)	Chômeurs québécois en % des chômeurs canadiens
1956.....	80	5.0	40.6
1957.....	101	6.1	36.5
1958.....	153	8.9	35.4
1959.....	138	7.9	37.1
1960.....	164	9.2	36.8
1961.....	168	9.5	36.1
1962.....	159	7.5	35.6
1963.....	142	7.5	38.0
1964.....	124	6.4	38.5
1965.....	109	5.4	38.9

SOURCE : *La main-d'œuvre*, (71-001 F), B. F. S.

GRAPHIQUE XI  
ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE

1956-1965

QUÉBEC



Bureau de recherches économiques, études conjuguées

TABLEAU 19

CHÔMEURS EN POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE  
QUÉBEC

CLASSE D'ÂGE	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
De 14 — 19 ans . . . . .	8.0	9.6	14.6	12.9	15.7	15.8	13.0	14.6	12.0	10.9
De 20 — 24 ans . . . . .	5.5	7.8	10.7	9.5	11.5	10.9	8.8	9.1	8.0	5.7
De 25 — 44 ans . . . . .	4.0	4.8	7.2	6.5	7.5	8.1	6.1	6.0	4.9	4.4
De 45 — 64 ans . . . . .	4.1	3.0	7.0	6.2	7.5	7.8	6.7	6.2	5.6	4.5
65 ans et plus . . . . .	4.2	6.1	6.1	4.2	6.4	6.5	6.7	6.3	4.2	6.0

SOURCE : *Special Surveys Division, (9605-101), B. F. S.*

## CHAPITRE II

*Secteur primaire*

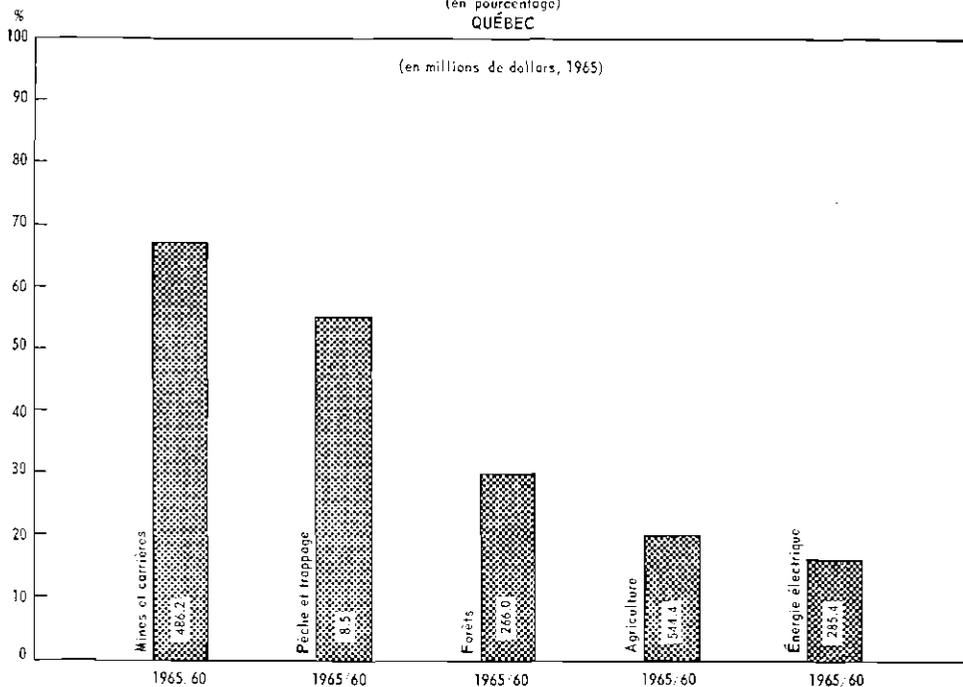
L'importance relative du secteur primaire a diminué au cours de la période 1960-1965 au profit des secteurs de fabrication, de construction et de services. Par rapport à l'ensemble de la production, la valeur de la production primaire est passée de 9.6% en 1960 à 8.8% en 1965. Il s'agit là d'une diminution relative et non d'une diminution absolue, puisque la production a augmenté continuellement au cours de cette période.

Le secteur primaire n'en demeure pas moins un des piliers de l'économie québécoise. La puissance énergétique installée et en voie d'installation, les ressources minières et forestières considérables garantissent une croissance économique durable.

## GRAPHIQUE XII

### ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION BRUTE - SECTEUR PRIMAIRE PAR RAPPORT À 1960

(en pourcentage)  
QUÉBEC



Bureau de recherches économiques, études conjoncturelles

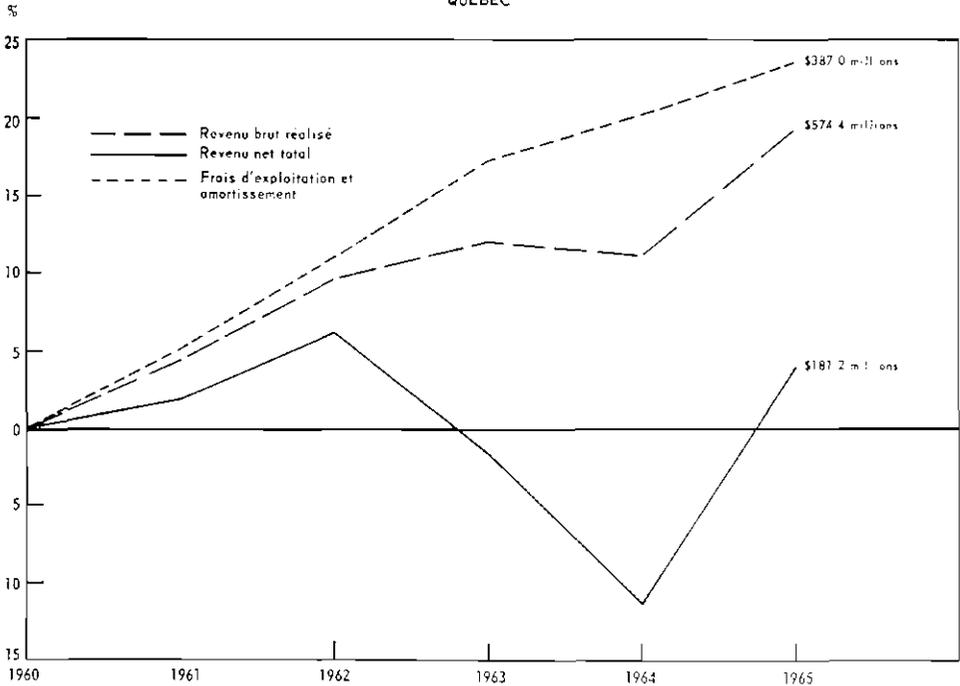
#### *Agriculture :*

En 1965, le revenu brut réalisé à la ferme a atteint 574.4 millions de dollars, soit une augmentation de 7.5% par rapport à 1964. Cette hausse s'est traduite principalement par l'augmentation du revenu monétaire des cultivateurs, lequel représente 86.4% du revenu brut réalisé. Grâce à l'augmentation relativement faible des frais d'exploitation et d'amortissement, cette évolution a donné lieu à une hausse de 17.5% dans le revenu net total des cultivateurs.

L'amélioration constatée provient des prix plus élevés des produits agricoles. Après une stabilité relative des prix à la ferme de 1960 à 1964, (273.7 et 277.8 respectivement, 1955-39=100), l'indice a enregistré une augmentation de 9.6% et s'élève à 304.5 en 1965. En conséquence, le revenu monétaire marque en 1965 une augmentation de 40 millions de dollars sur 1964. Par ailleurs, l'indice des prix des biens et services utilisés sur les fermes (indice des prix dans l'Est du Canada) passe de 285.3 à 292.5, soit une augmentation de 2.5%. L'année 1965 se caractérise donc par le redressement de la situation par rapport à l'année précédente.

## GRAPHIQUE XIII

ÉVOLUTION: REVENU, FRAIS D'EXPLOITATION ET AMORTISSEMENT  
PAR RAPPORT À 1960  
(en pourcentage)  
QUÉBEC



Bureau de recherches économiques, études conjoncturelles

Le revenu net par ferme (\*) est passé de 1,855 dollars en 1961 à 1,996 dollars en 1965, soit une augmentation de 7.6%. Quant au revenu monétaire par ferme (\*\*), il marque une augmentation appréciable: de 4,427 dollars en 1961 il s'établit à 5,468 dollars en 1965, soit un accroissement de 23.5%.

La répartition du revenu monétaire par branche du secteur agricole est demeurée approximativement constante entre 1960 et 1965. Les postes « produits laitiers » et « bétail et produits animaux » représentent en moyenne 86% du revenu monétaire. Il faut souligner l'évolution rapide du secteur avicole dont la production en valeur a crû de 63.3% depuis 1960; elle fournit maintenant 16.6% du revenu monétaire agricole contre 12.6% en 1960.

La main-d'œuvre agricole est en régression continuelle, mais à un taux décroissant. La contraction des effectifs a été de 1,000 hommes seulement en 1965 au regard de baisses annuelles successives de 7,000 à 8,000 personnes de 1961 à 1964.

(\*) Dans l'hypothèse d'une diminution annuelle de 1,250 fermes de 1961 à 1965.

TABLEAU 20

REVENU DES AGRICULTEURS, FRAIS D'EXPLOITATION ET  
AMORTISSEMENT  
QUÉBEC

	1960	1961	1962	1963	1964	1965 (*)
<i>en milliers de dollars</i>						
Revenu monétaire.....	599,910	424,051	449,652	459,515	456,655	496,390
Revenu en nature.....	81,150	78,234	77,713	78,205	77,578	78,000
Revenu brut réalisé.....	481,060	502,265	527,345	537,718	534,213	574,390
Frais d'exploitation et amortis- sement.....	313,543	329,138	347,097	366,686	376,584	387,000
Revenu net réalisé.....	167,717	173,127	180,248	171,032	157,629	187,390
Changement dans les stocks...	+6,774	+4,580	+4,793	+889	-3,108	-6,200
Revenu net total.....	174,491	177,707	185,041	171,921	154,521	181,190

(\*) Chiffres estimés, B. F. S.

SOURCES : *Section des Statistiques agricoles*, B. S. Q.  
*Section des Finances agricoles*, B. F. S.

TABLEAU 21

INDICE DES PRIX DES BIENS ET SERVICES UTILISÉS SUR LES FERMES  
DANS L'EST DU CANADA ET INDICE DES PRIX À LA FERME  
DES PRODUITS AGRICOLES AU QUÉBEC  
1935-59 = 100

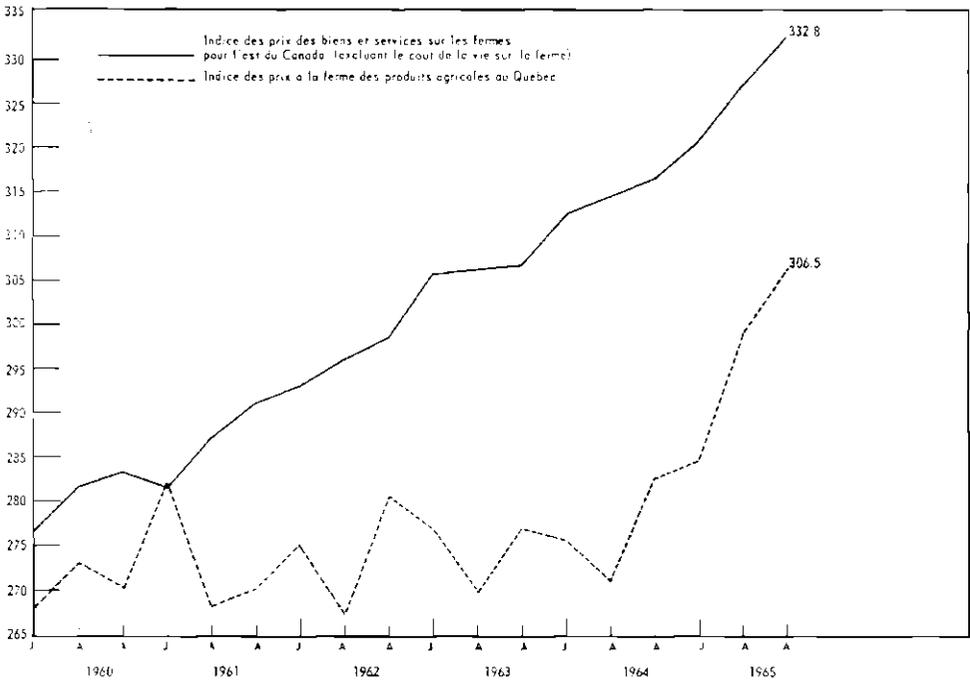
	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Indice des prix des biens et services utilisés sur les fermes (y compris coût de la vie sur les fermes).....	257.0	261.4	268.8	278.2	285.5	292.5
Équipement et matériel.....	217.8	221.6	230.4	235.9	237.0	241.9
Coût de la vie sur les fermes.....	221.4	223.7	227.9	236.1	241.1	240.7
Indice des prix des produits agricoles.....	275.7	274.5	275.9	274.6	277.8	304.5 (*)

(\*) Chiffres estimés pour décembre seulement.

SOURCES : *Prices and Price Indexes*, (62-002), B. F. S.  
*Index Numbers of Farm Prices of Agricultural Products*, (62-005), B. F. S.

## GRAPHIQUE XIV

ÉVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX:  
BIENS ET SERVICES UTILISÉS SUR LES FERMES  
PRODUITS AGRICOLES À LA FERME  
1935 = 1939 = 100



NOTE: Intervalle les fermes indépendamment du nombre de mois compris

Bureau de recherches économiques, études conjoncturelles

L'expansion du crédit agricole à long terme se poursuit. Les prêts accordés par les deux institutions de crédit, l'Office du crédit agricole du Québec et la Société du crédit agricole du Canada, ont augmenté de 1.5 million de dollars au cours de 1965: ils ont atteint 37,844,000 dollars au cours de l'année.

Depuis que le gouvernement du Québec assume 21½% du taux d'intérêt sur les prêts contractés auprès de la Société du crédit agricole du Canada, les cultivateurs québécois ont recours de plus en plus à cette source de crédit, dont les prêts ont augmenté de 5.9 millions de dollars au cours de l'exercice financier 1964/65. Par contre les prêts consentis par l'Office du crédit agricole sont en baisse continue. En 1965, cette catégorie de prêts a diminué de 4,700,000 dollars. L'utilisation de ces prêts en 1965 a peu changé par rapport à 1964: 44% sont consacrés à l'achat de terres (nouvelles fermes et agrandissement), 41.2% à la consolidation de dettes, et le reste: i) à la construction et à la réparation de bâtisses dans le cas de l'Office du crédit agricole du Québec; ii) à l'achat de

bétail et d'équipement et améliorations diverses dans le cas de la Société du crédit agricole du Canada.

TABLEAU 22

PRINCIPALES COMPOSANTES  
DU REVENU MONÉTAIRE DES AGRICULTEURS  
QUÉBEC

ANNÉE	Culture	Produits laitiers (1)	Bétail et produits animaux (excluant le lait)	Produits forestiers (incluant les produits de l'érable)	Total revenu monétaire (2)
<i>en milliers de dollars</i>					
1960.....	44,510	160,493	173,965	20,942	599,910
1961.....	43,282	166,263	195,711	18,775	424,051
1962.....	46,683	166,905	217,667	18,319	449,632
1963.....	49,156	168,747	222,527	18,910	459,515
1964 (*).....	48,810	173,366	217,604	16,768	456,655
1965 (**)... ..	51,800	188,000	238,661	17,900	496,590

(\*) Chiffres préliminaires.

(\*\*) Chiffres estimés, B. F. S.

(1) Ces revisions sont attribuables pour une bonne part au secteur des ventes de lait pour consommation à l'état nature. Les estimations originelles dans ce secteur étaient basées sur les données recueillies lors des recensements 1956 et 1961. Une enquête a révélé que la valeur du lait consommé en dehors des marchés contrôlés avait été surestimée.

(2) Les paiements d'appoint ont été ajoutés à ces chiffres.

SOURCES : *Section des Statistiques agricoles, B. S. Q.*  
*Section des Finances agricoles, B. F. S.*

TABLEAU 23

NOMBRE DE PRÊTS AUX AGRICULTEURS  
QUÉBEC

ANNÉE	Office du crédit agricole du Québec		Société du crédit agricole du Canada <sup>(1)</sup>		Banques et caisses d'épargne et de crédit <sup>(2)</sup>
	Prêts approuvés	Prêts réalisés	Prêts approuvés	Prêts réalisés	Prêts acceptés
	<i>nombre</i>				
1960.....	3,095	3,101	179	178	-
1961.....	5,447	4,081	106	122	} 13,426
1962.....	4,521	5,497	109	100	
1963.....	3,184	3,552	804	390	10,456
1964.....	2,264	5,075	1,221	892	11,570
1965.....	2,098	2,544	1,354	1,547	12,951

(1) Exercice financier se terminant à l'année indiquée.

(2) Il ne s'agit pas là de tous les prêts effectués par ces organismes aux cultivateurs mais seulement de ceux acceptés par l'Office du crédit agricole pour les fins de la remise du 3% d'intérêt prévue par la « Loi de l'amélioration des fermes ».

SOURCES : Société du crédit agricole du Canada et Office du crédit agricole du Québec.

Sur le plan des emprunts à court et à moyen terme, les cultivateurs du Québec ont largement recouru au crédit bancaire et aux caisses d'épargne et de crédit. Au cours de la période 1962/64, 26,777 cultivateurs se sont prévalus de la « Loi de l'amélioration des fermes » et ont emprunté plus de 63 millions de dollars. En 1965, le nombre de prêts s'est accru de 12,950, ce qui représente une somme de 22.6 millions de dollars.

TABLEAU 24

MONTANT DES PRÊTS AUX AGRICULTEURS  
QUÉBEC

ANNÉE	Office du crédit agricole du Québec		Société du crédit agricole du Canada <sup>(1)</sup>		Banques et caisses d'épargne et de crédit <sup>(2)</sup>
	Prêts approuvés	Prêts réalisés	Prêts approuvés	Prêts réalisés	Prêts acceptés
	<i>en milliers de dollars</i>				
1960.....	14,018	15,519	1,286	1,221	1
1961.....	26,455	25,915	1,647	1,500	24,552
1962.....	54,407	26,917	1,786	1,568	
1963.....	25,542	25,455	11,435	5,425	18,824
1964.....	19,709	25,099	14,710	11,566	20,295
1965.....	18,425	20,412	20,526	17,452	22,625

(1) Exercice financier se terminant à l'année indiquée.

(2) Il ne s'agit pas là de tous les prêts effectués par ces organismes aux cultivateurs mais seulement de ceux acceptés par l'Office du crédit agricole pour les fins de la remise du 3% d'intérêt prévue par la « Loi de l'amélioration des fermes ».

SOURCES : Société du crédit agricole du Canada et Office du crédit agricole du Québec.

*Pêcheries maritimes :*

Le secteur des pêcheries est caractérisé par le développement de la pêche hauturière au cours des dernières années. Grâce surtout aux efforts du gouvernement, le nombre d'unités de la flotte hauturière augmente régulièrement depuis 1961, ayant passé de 112 à 149. Par contre, les unités de la flotte côtière ont diminué de 5,235 en 1961 à 2,700 en 1965.

Avec l'augmentation du nombre d'unités de la flotte hauturière et sa modernisation, le volume des prises en haute mer est monté de 104.9% entre 1961 et 1965. L'accroissement du volume des prises et l'amélioration des prix ont entraîné une hausse de 113.4% de la valeur des prises au débarquement.

TABLEAU 25

FLOTTE DE PÊCHE ET ÉQUIPAGE  
QUÉBEC

ANNÉE	Pêche hauturière		Pêche côtière		Total Pêcheurs
	Bateaux	Pêcheurs	Bateaux	Pêcheurs	
	<i>nombre</i>				
1960.....	111	428	3,136	4,561	4,989
1961.....	112	454	3,235	3,537	3,771
1962.....	121	464	2,688	3,522	3,786
1965.....	136	567	2,580	3,107	3,674
1964.....	139	605	2,658	2,971	3,576
1965 (*).....	149	655	2,700	3,198	3,853

(\*) Chiffres estimés.

SOURCE : *Section des Pêcheries, B. S. Q.*

TABLEAU 26

VOLUME ET VALEUR <sup>(1)</sup> DES PRISES <sup>(2)</sup>  
QUÉBEC

	Pêche hauturière		Pêche côtière		Total	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
	'000 lbs	\$'000	'000 lbs	\$'000	'000 lbs	\$'000
1960.....	36,253	1,017	54,689	2,856	90,942	3,853
1961.....	37,646	1,286	69,092	2,902	106,738	4,188
1962.....	39,726	1,554	91,204	3,440	130,930	4,994
1963.....	50,118	1,826	79,852	3,437	129,970	5,264
1964.....	60,542	1,951	70,887	3,375	131,229	5,304
1965 (*).....	77,147	2,745	65,242	3,522	142,589	6,267

(\*) Chiffres estimés.

(1) Valeur au débarquement correspond au revenu brut des pêcheurs.

(2) Excluant les loups-marins.

SOURCE : *Section des Pêcheries, B. S. Q.*

Le volume des prises de la flotte côtière a diminué de 5.6% par rapport à 1961. Ce fléchissement a été largement compensé par une spécialisation accrue dans la prise des espèces les plus chères, de sorte qu'en 1965 la valeur des prises a augmenté de 21.4% par rapport à 1961.

TABLEAU 27

REVENU BRUT MOYEN QUÉBEC				
ANNÉE	Pêche hauturière		Pêche côtière	
	Par bateau	Par pêcheur	Par bateau	Par pêcheur
<i>en dollars</i>				
1961.....	11,482	2,965	897	870
1962.....	12,845	5,549	1,280	1,036
1963.....	13,426	5,220	1,355	1,107
1964.....	13,175	5,192	1,279	1,155
1965.....	18,425	4,191	1,504	1,101

SOURCE : *Section des Pêcheries, B.S.Q.*

La valeur du poisson transformé par les usines est estimée à 9.8 millions de dollars en 1965, soit un accroissement de 10.3% par rapport à l'année précédente. Calculé sur une base annuelle, le nombre d'employés dans usines est passé de 1,311 à 1,350 en 1965.

Les politiques et l'aide financière des gouvernements, particulièrement du gouvernement du Québec, ont orienté cette industrie vers une exploitation plus

TABLEAU 28

PRINCIPALES STATISTIQUES DE L'INDUSTRIE DE  
TRANSFORMATION DU POISSON  
QUÉBEC

ANNÉE	Valeur marchande de produits finis <sup>(1)</sup>	Employés d'usine	Rémunération
	\$'000	nombre	\$'000
1961.....	7,600	1,246	4,228
1962.....	9,000	1,244	5,170
1965.....	9,589	1,358	5,615
1964.....	8,917	1,511	6,155
1965 <sup>(*)</sup> .....	9,852	1,550	6,456

(\*) Chiffres estimés.

(1) Non compris les loup-marins.

SOURCE : *Section des Pêcheries*, B. S. Q.

rationnelle et plus productive. Dans le cadre de cette politique, les projets les plus importants, réalisés et en voie de réalisation, sont les suivants :

- projet d'un vivier et d'une conserverie de homards aux Îles-de-la-Madeleine ;
- mécanisation du quai de hâlage au Havre-Aubert, au coût de 225,000 dollars ;
- construction d'une usine de transformation à Paspébiac, au coût de 600,000 dollars ;
- modernisation de l'usine de transformation et autres facilités à Rivière-au-Renard, au coût de 2.8 millions de dollars ;
- lancement en 1965 de 7 chalutiers en bois et de 5 chalutiers en acier ;
- mise en chantier de 2 chalutiers par les Pêcheurs Unis, au coût de 1.3 million de dollars ;
- mise en chantier de 2 bateaux côtiers « Reid » ;
- enfin, mise en chantier d'un chalutier-école au coût de 500,000 dollars.

### *Élevage et piégeage des animaux à fourrures :*

Le nombre d'éleveurs continue à décroître, et la valeur des produits d'élevage marque une augmentation minime, soit 0.9% par rapport à 1964. Par contre le piégeage est à la hausse et la valeur de la production s'est accrue de 5.7%.

TABLEAU 29

ANNÉE	ÉLEVAGE		PIÉGEAGE
	Éleveurs	Valeur de la production	Valeur de la production
	<i>nombre</i>	<i>en milliers de dollars</i>	
1960 .....	513	1,058	1,635
1961 .....	252	904	1,888
1962 .....	182	1,004	1,596
1963 .....	142	1,335	1,503
1964 .....	135	1,488	2,081
1965 (*) .....	n.d.	1,500	2,200

(\*) Chiffres estimés.

SOURCES : *Section des Statistiques agricoles*, B. S. Q.  
*Production de Fourrures*, (25-207), B. F. S.

### *Industrie forestière :*

En 1965, le volume des bois coupés dans l'industrie forestière a enregistré un certain fléchissement par suite de l'accroissement des stocks en 1964. En outre, l'activité des moulins à pâte et à papier n'a pas été aussi intense en 1965.

TABLEAU 30

VOLUME DE LA PRODUCTION FORESTIÈRE (BOIS COUPÉ)  
QUÉBEC

ANNÉE	Bois à pâte	Bois de sciage	Autres	Total
	<i>en milliers de pieds cubes</i>			
1960.....	544,465	221,219	114,232	879,914
1961.....	574,906	223,778	115,412	914,096
1962.....	513,612	264,600	97,851	876,045
1963.....	531,228 (*)	264,000 (*)	95,000 (**)	890,228
1964.....	588,756 (*)	302,357 (*)	90,000 (**)	981,113
1965 (*).....	562,434 (**)	297,990 (**)	90,000 (**)	950,424

(\*) Chiffres préliminaires.

(\*\*) Chiffres estimés.

SOURCES : *Opérations en forêts*, (25-201). *Pulpwood Production, Consumption and Inventories*, (25-001). *Production, expéditions et stocks en main des scieries à l'est des Rocheuses*, (35-002) B. F. S.

La valeur de la production forestière, estimée à 266 millions de dollars, est stationnaire : l'augmentation dans la valeur du bois de sciage de 1.9 million de dollars ou 2.7% est compensée par une diminution de 2.3 millions de dollars ou 1.3% dans le bois à pâte.

Par rapport à 1964, le nombre d'employés en forêt, estimé à 24,218 en 1965, a enregistré une diminution de 3.1% à cause du déclin dans l'activité forestière. C'est pourquoi, en dépit de l'augmentation des salaires et gages moyens, la masse salariale dans ce secteur a légèrement décliné.

Les investissements prévus dans l'industrie des pâtes et papiers donneront cependant un élan nouveau au secteur forestier, au cours de l'an prochain et des années ultérieures.

TABLEAU 31

VALEUR DE LA PRODUCTION FORESTIÈRE (BOIS COUPÉ)  
QUÉBEC

ANNÉE	Bois à pâte	Bois de sciage	Autres	Total
	<i>en milliers de dollars</i>			
1960.....	141,689	48,248	22,684	212,621
1961.....	165,570	50,585	23,574	239,529
1962.....	146,651	59,879	15,932	222,462
1963 (*).....	159,368	63,360	17,100	239,828
1964 (*).....	176,627	72,566	16,200	265,393
1965 (*).....	174,354	74,498	17,100	265,952

(\*) Chiffres estimés.

SOURCE: *Opérations en forêts* (25-201), B. F. S.

TABLEAU 32

EMPLOI ET RÉMUNÉRATION DANS L'EXPLOITATION FORESTIÈRE <sup>(1)</sup>  
QUÉBEC

ANNÉE	Employés	Rémunération	Salaires et gages hebdomadaires
	<i>nombre</i>	<i>\$'000</i>	<i>\$</i>
1960.....	30,777	97,897	61.17
1961.....	26,220	95,441	70.00
1962.....	26,289	99,027	72.44
1963.....	25,152	99,238	82.43
1964 (**). ..	25,516	118,207	89.09
1965 (**). ..	24,718	118,071	91.86

(\*) Chiffres préliminaires.

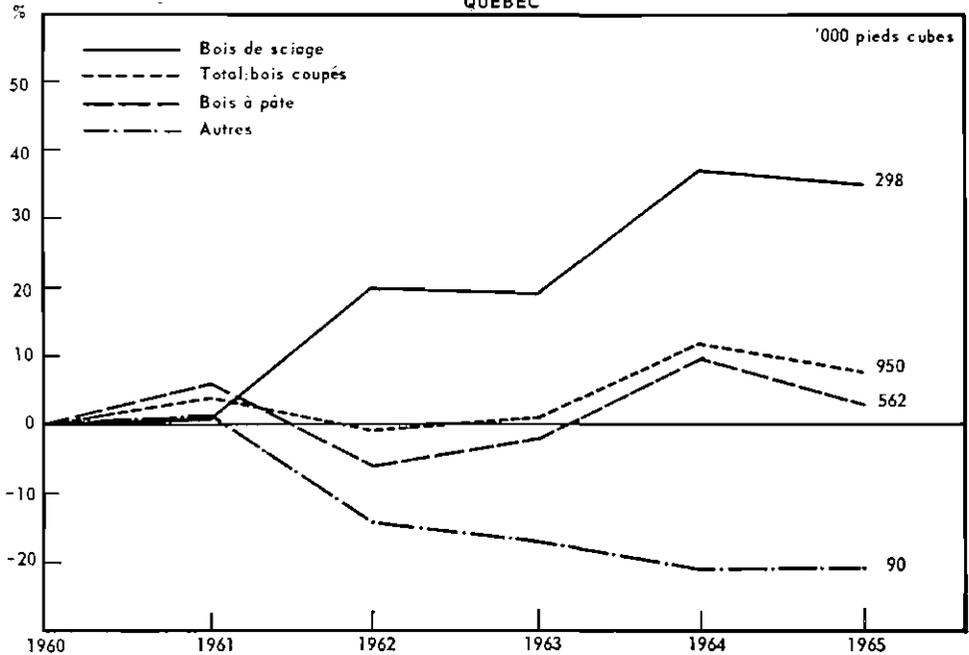
(\*\*) Chiffres estimés.

(1) Étant donné que, depuis 1963, la méthode pour déterminer le nombre d'employés a été modifiée afin de rendre cette donnée comparable à celle des autres industries, les chiffres de 1963, 1964 et 1965 ne sont pas directement comparables à ceux des années antérieures.

SOURCE: *Employment and Payrolls*, (72-201 et 72-002), B. F. S.

## GRAPHIQUE XV

VARIATIONS DU VOLUME DES BOIS COUPÉS  
PAR RAPPORT À 1960  
(en pourcentage)  
QUÉBEC



Bureau de recherches économiques, études conjoncturelles

### *Industrie de sciage :*

La valeur de la production, qui avait crû à un taux annuel moyen de 14.3% de 1961 à 1964, n'a augmenté que de 4.3% en 1965. Le volume de la production a suivi la même évolution, avec un taux annuel de croissance de 12% de 1961 à 1964 et de 3.2% en 1965.

Les effectifs employés en 1965 ont été légèrement inférieurs à ceux de 1964. En raison d'une productivité accrue, cette baisse de l'emploi s'accompagne quand même d'une augmentation de la production.

En 1964, on dénombrait 822 scieries contre 1,074 en 1963. Cette diminution est due principalement au fait que les scieries dont la production est inférieure à 35,000 pieds (p.m.p.) ont été exclues du total dénombré en 1963. En 1965, le nombre de scieries n'a pas varié par rapport à 1964.

L'érection prochaine d'une scierie et d'une usine de rabotage au coût de 7 millions de dollars près de Shipshaw créera environ 430 emplois nouveaux.

TABLEAU 33

INDUSTRIE DU SCIAGE  
VOLUME ET VALEUR DE LA PRODUCTION, EMPLOI ET RÉMUNÉRATION  
QUÉBEC

ANNÉE	Production		Employés <sup>(1)</sup>	Rémunération	Salaires et gages hebdomadaires
	Volume	Valeur			
	'000 <i>pièds cubes</i>	\$'000	<i>nombre</i>	\$'000	\$
1960.....	215,595	75,105	7,888	18,765	45.75
1961.....	209,648	74,291	6,817	17,586	49.61
1962.....	235,911	85,070	7,587	21,415	54.28
1963.....	259,523	92,275	7,946 (*)	23,760 (*)	57.50 (*)
1964.....	294,647	110,715	8,588 (*)	26,975 (*)	60.40 (*)
1965 (*).....	305,990	115,516	8,521 (*)	27,851 (*)	62.80 (*)

(\*) Chiffres estimés.

(1) Ramenés à une base annuelle i.e. à 52 semaines de travail.

SOURCES: *Section des Statistiques forestières, B.S.Q. — Production, expédition et stocks en main des scieries à l'est des Rocheuses, (35-002). Industries manufacturières (31-205), B.F.S.*

*Industrie minière :*

L'activité du secteur minier s'est maintenue à un niveau élevé en 1965. La valeur de la production a atteint 486 millions de dollars, soit une augmentation de 2.5% sur 1964. Les minerais métalliques, qui représentent 70% de la valeur totale à la mine, ont enregistré un accroissement de 4.7%.

La même tendance à la hausse s'est manifestée dans la valeur des produits transformés. Quant à la valeur de la production, elle s'est élevée à 704.7 millions de dollars, soit une augmentation de 2.9% en 1965 par rapport à l'année précédente.

TABLEAU 34

VALEUR DE LA PRODUCTION MINIÈRE À LA MINE (\*)  
QUÉBEC

ANNÉE	Minerais métalliques	Minerais non-métalliques	Matériaux de construction	Total
<i>en milliers de dollars</i>				
1960.....	176,022	82,245	52,033	290,299
1961.....	164,460	87,570	53,715	285,546
1962.....	250,522	89,194	57,487	357,203
1963.....	240,080	91,347	40,754	372,181
1964.....	325,303	101,924	46,940	474,167
1965.....	340,595	97,842	47,742	486,180

(\*) Estimé par les Études conjoncturelles en collaboration avec la Section des statistiques minérales du B.S.Q.

TABLEAU 35

VALEUR DE LA PRODUCTION MINIÈRE AU NIVEAU  
DE LA TRANSFORMATION  
QUÉBEC

ANNÉE	Minéraux métalliques	Minéraux industriels	Matériaux de construction	Total
<i>en milliers de dollars</i>				
1960.....	224,355	156,255	86,046	446,657
1961.....	214,387	150,070	91,066	455,523
1962.....	281,448	145,695	96,184	521,327
1963.....	291,591	148,271	102,307	542,169
1964 (*).....	407,446	165,830	111,259	684,535
1965 (**).....	452,355	151,936	120,434	704,705

(\*) Chiffres révisés.

(\*\*) Chiffres préliminaires.

SOURCES : Section des statistiques minérales, B.S.Q.  
Ministère des Richesses naturelles.

TABLEAU 36

VALEUR DE LA PRODUCTION MINIÈRE <sup>(1)</sup>  
PAR PROVINCE

PROVINCE	1960	1961	1962	1965	1964	1965
	<i>en milliers de dollars</i>					
Québec.....	446,637	455,523	521,327	542,169	684,535	704,705
Ontario.....	983,104	945,669	913,542	873,828	901,583	986,183
Alberta.....	395,344	473,481	566,503	669,311	735,896	799,345
Saskatchewan.....	212,095	215,977	240,654	272,355	292,374	327,326
Colombie Britannique.....	186,262	188,542	235,428	261,146	268,659	279,236
Terre-Neuve.....	86,637	91,619	101,859	137,797	182,153	220,483
Manitoba.....	58,705	101,490	158,932	169,659	173,873	182,011
Nouvelle-Écosse.....	65,454	61,693	61,651	66,318	66,074	66,634
Nouveau-Brunswick.....	17,073	18,804	21,812	28,345	48,677	83,944
Territoires du Nord-Ouest et Yukon.....	40,465	30,895	30,675	30,278	33,269	86,204
Île-du-Prince-Édouard.....	1,173	607	678	798	831	985
TOTAL.....	2,492,945	2,582,300	2,852,861	3,051,982	3,387,924	3,737,056

(1) Au niveau de la transformation.

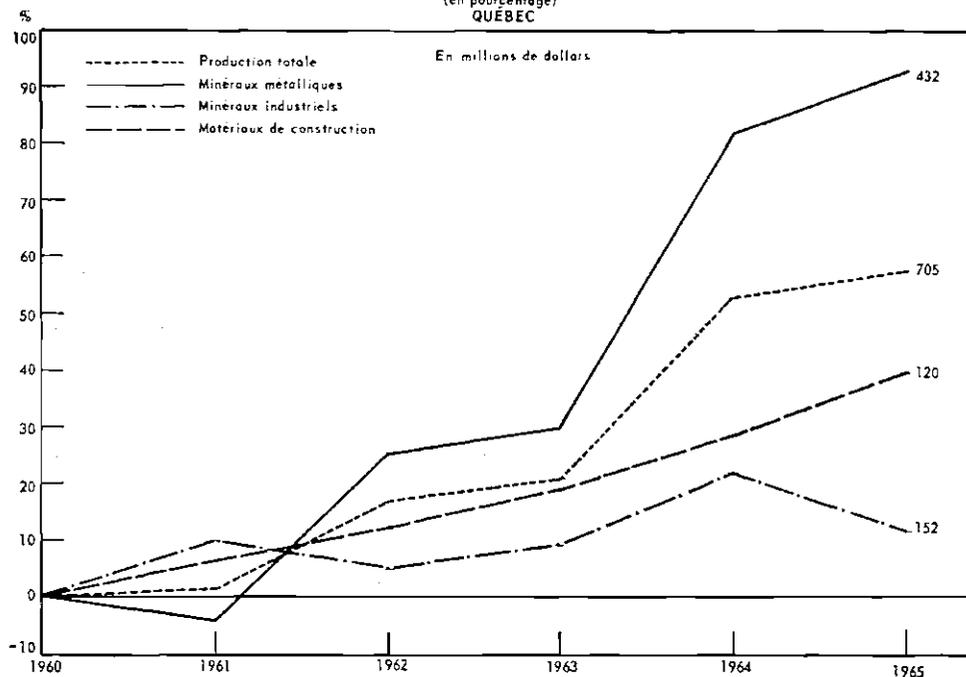
SOURCES : *Preliminary Estimate of Canada's Mineral Production*, (26-202), B. F. S.  
*Section des statistiques minérales*, B. S. Q.

Si dans l'ensemble, la valeur de la production minière a marqué une hausse au cours de 1965, l'extraction de certains produits, tels l'amiante et le minerai de fer, a fléchi par rapport à 1964. Les expéditions d'amiante ont baissé de 125 millions à 119 millions de dollars et celles du minerai de fer, de 162 millions à 142 millions de dollars. Ces baisses sont attribuables à l'accumulation de stocks chez les clients au cours de 1964.

Par contre, les augmentations enregistrées dans la valeur des minerais de cuivre et de zinc ont été respectivement de 25.4% et de 24.2% en 1965 par rapport à l'année précédente. Cet essor est dû à l'ouverture et à la mise en exploitation de nouvelles mines depuis 1963.

## GRAPHIQUE XVI

VARIATIONS DE LA VALEUR DE LA PRODUCTION MINIÈRE  
AU NIVEAU DE TRANSFORMATION PAR RAPPORT À 1960  
(en pourcentage)  
QUÉBEC



Bureau de recherches économiques, études conjoncturelles

TABLEAU 37

### VALEUR DE LA PRODUCTION DES PRINCIPAUX MINÉRAUX AU QUÉBEC

MINÉRAUX	1960	1961	1962	1963	1964	1965 (*)
	<i>en milliers de dollars</i>					
Amiante.....	107,788	115,945	114,298	116,582	124,925	119,022
Cuivre.....	95,595	86,990	91,409	89,082	105,605	152,408
Fer (minerai).....	61,752	53,628	112,252	122,801	161,880	141,584
Fer (refonte).....	10,975	14,720	9,846	9,247	18,700	16,596
Or.....	55,075	57,376	57,184	54,625	55,288	54,199
Zinc.....	15,299	15,598	17,125	19,192	67,056	83,288

(\*) Chiffres préliminaires.

SOURCE : Section des statistiques minérales, B. S. Q.

À l'exception de la brique, la valeur des principaux matériaux de construction est à la hausse, particulièrement le ciment et la pierre calcaire de construction. La baisse constatée dans les expéditions de briques résulte de l'utilisation de matériaux substitués, surtout dans la construction commerciale. Cette diminution a été de l'ordre de 5.6% par année depuis 1961.

TABLEAU 38

VALEUR DE LA PRODUCTION DES PRINCIPAUX MATÉRIAUX  
DE CONSTRUCTION AU QUÉBEC

MATÉRIAUX	1960	1961	1962	1963	1964	1965 (*)
	<i>en milliers de dollars</i>					
Ciment.....	28,315	31,413	35,047	36,939	41,590	45,845
Pierre calcaire de construction.....	19,580	20,508	24,667	26,189	28,169	30,000
Sable et gravier.....	22,620	21,793	20,011	21,214	21,560	20,600
Brique.....	6,137	6,342	5,993	5,212	5,175	5,000

(\*) Chiffres préliminaires.

SOURCE : *Section des statistiques minérales, B. S. Q.*

La mécanisation de plus en plus intense dans ce secteur explique la stabilité relative des effectifs employés depuis 1962. De 1962 à 1965, l'emploi n'a augmenté que de 2%. La masse salariale est en progression continue, en raison principalement de l'augmentation régulière des salaires et gages hebdomadaires.

La forte demande de métaux non-ferreux des deux dernières années se maintiendra aussi dans les années à venir. Les mises en exploitation nouvelles et les projets se font de plus en plus nombreux.

Voici une liste des principaux projets annoncés pour 1966, et pour les années suivantes : (\*)

a) *Minéraux métalliques* : On prévoit l'entrée en production de 7 nouvelles mines : 2 mines d'or, 3 mines de cuivre et zinc et 2 mines de cuivre. On effectue présentement en Gaspésie des travaux de mise en valeur d'un gisement de cuivre. Ces travaux coûteront 12 millions de dollars et dureront 2 ans.

(\*) Données fournies par le Ministère des Richesses naturelles.

TABLEAU 39

EMPLOI, RÉMUNÉRATION, SALAIRES ET GAGES HEBDOMADAIRES  
MOYENS DANS L'INDUSTRIE MINIÈRE  
(MINES, ATELIERS, USINES D'AFFINAGE)  
QUÉBEC

ANNÉE	Employés <sup>(1)</sup>	Rémunération	Salaires et gages hebdomadaires
	<i>nombre</i>	<i>\$'000</i>	<i>\$</i>
1960.....	24,216	117,301	93.15
1961.....	24,666	122,546	95.54
1962.....	26,375	156,950	99.84
1963.....	26,477	142,258	103.31
1964.....	26,600	144,000	104.11
1965 (*).....	26,900	145,500	104.20

(\*) Chiffres estimés.

(1) Sur la base de 300 jours à raison de 8 heures par jour.

SOURCE : *Section des statistiques minérales, B. S. Q.*

b) *Minéraux non-métalliques* : Aux 14 mines d'amiante déjà en production, on prévoit l'addition d'une nouvelle mine en 1966. Le gisement d'amiante de 20 millions de tonnes découvert à Asbestos Hill dans le nord-ouest du Nouveau-Québec entraînera des investissements de l'ordre de 50 millions de dollars. Le début de l'exploitation est prévu pour 1970.

c) *Matériaux de construction* : On assistera bientôt à une très grande expansion de la production de ciment. Tandis que de nouvelles cimenteries sont construites, d'autres modernisent leurs installations et augmentent leur capacité de production :

— La direction de la plus importante des cimenteries de France a ouvert une succursale au Québec, à Saint-Constant de Laprairie, au coût de 35 millions de dollars. Cette cimenterie pourra mettre prochainement sur le marché environ 3,000,000 de barils de ciment Portland par année.

— De même on construit, au coût de 7 millions de dollars, une usine de poudre de ciment près de Joliette. L'exploitation débutera en 1966 et la production annuelle sera de 1,500,000 barils. Une autre entreprise aborde un programme d'expansion de 10 millions de dollars, à son usine de Ville Saint-Michel. La capacité en sera reportée de 4 à 6 millions de barils par an.

— Enfin, dans la banlieue de Québec, une autre cimenterie s'est équipée d'un deuxième four à ciment qui portera sa production annuelle à 4.5 millions de barils, contre 2.5 millions antérieurement.

Il faut signaler la création d'une entreprise d'État, la Société québécoise d'exploitation minière (Soquem), qui participera à l'exploitation minière, à la mise en valeur des gisements découverts et éventuellement à leur exploitation.

### *Industrie énergétique :*

À la fin de 1965, la puissance installée était de 10.6 millions de kilowatts, une augmentation de 9.3% par rapport à l'année précédente. La production

TABLEAU 40

PUISSANCE INSTALLÉE, VOLUME ET VALEUR DE LA PRODUCTION,  
ÉNERGIE IMPORTÉE ET TOTAL DISPONIBLE  
QUÉBEC

ANNÉE	Puissance installée	Production		Importation	Total disponible
		Quantité	Valeur (*)		
	<i>en milliers de kws</i>	<i>en millions de kwh</i>	<i>en millions de \$</i>	<i>en millions de kwh</i>	
1960.....	8,764	50,433	246.6	105	50,536
1961.....	8,758	49,855	243.8	185	50,040
1962.....	8,919	56,786	285.1	111	56,897
1963.....	9,376	50,259	252.8	126	50,385
1964.....	9,696	49,954	250.7	150	50,084
1965 (**)	10,606	56,852	285.4	189	57,041

(\*) Correspond aux ventes d'électricité.

(\*\*) Chiffres estimés.

SOURCE : *Electric Power Statistic*, (57-001 et 57-202), B. F. S.

d'énergie (génération nette) s'élevait à 56.8 milliards de kilowatts-heure, représentant une valeur de ventes de 285.4 millions de dollars.

Les secteurs industriels ont utilisé au-delà de 77% du volume énergétique, les ménages et fermes 16.6%, les services 5.5% et, enfin, l'éclairage des rues 0.6%. Les ménages et fermes augmentent leur consommation de 13.4% de 1964 à 1965, les services de 11%, l'industrie de 2.2% et l'éclairage des rues de 18.2%.

L'énergie exportée a été de 4.7 milliards de kwh. et représente 8.2% de l'énergie disponible, malgré une diminution de 33.7% par rapport à 1964.

TABLEAU 41

UTILISATION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE  
QUÉBEC

USAGERS	1960	1961	1962	1965	1964	1965 (*)
	<i>en millions de kwh</i>					
Ménages et fermes.....	5,000	5,500	6,119	6,677	6,989	7,928
Services (commerce).....	1,799	2,010	2,248	2,267	2,375	2,656
Industrie.....	33,665	32,542	32,575	32,185	36,134	36,953
Éclairage de rues.....	150	167	204	222	220	260
Exportation.....	6,534	6,273	6,258	5,261	7,076	4,691
Autres.....	3,588	3,548	3,001	3,472	4,105	4,593
TOTAL.....	50,536	50,040	50,585	50,084	56,897	57,041

(\*) Chiffres estimés.

SOURCE : *Electric Power Statistics*, (57-001 et 57-202), B. F. S.

Le Québec est le principal producteur d'énergie électrique au Canada, suivi de près par l'Ontario. L'Hydro-Québec, qui est de loin la plus grande entreprise industrielle au Québec, investit annuellement plus de 300 millions de dollars.

En 1965, l'Hydro-Québec comptait environ 12,000 employés réguliers et de 6 à 8,000 employés sur les chantiers. Ces chiffres ne comprennent pas le personnel des ingénieurs-conseil ni celui des sous-entrepreneurs de l'Hydro-Québec.

L'Hydro-Québec continue son effort dans le sens d'un développement intensif et, à ce titre, il est intéressant de reproduire le détail des immobilisations prévues pour 1966.

TABLEAU 42

IMMOBILISATIONS DE L'HYDRO-QUÉBEC PAR CATÉGORIE PRÉVUES POUR 1966 <sup>(1)</sup>			
CATÉGORIE	Projets en cours	Nouveaux projets	Total
Production.....	171.6	8.1	179.7
Transport d'énergie.....	68.5	8.8	77.1
Distribution.....	11.2	42.8	54.0
Généralités.....	2.9	3.2	6.1
Équipement.....	0.2	5.2	5.4
<b>TOTAL.....</b>	<b>254.2</b>	<b>68.1</b>	<b>322.5</b>

(1) Données fournies par le Ministère des Richesses naturelles.

### CHAPITRE III

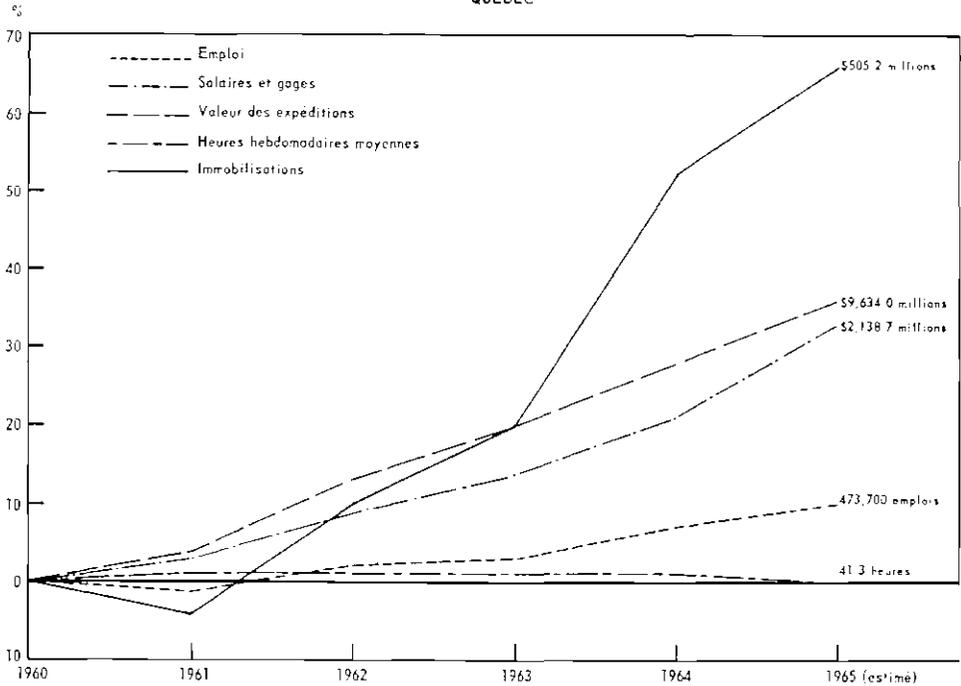
#### *Secteur de la fabrication*

En dépit d'un fléchissement au début de l'année, la valeur des expéditions des fabricants en 1965 a atteint 9,634 millions de dollars, soit une hausse de 6.6% par rapport à 1964, confirmant la tendance des dernières années au cours desquelles les expéditions du secteur de la fabrication ont augmenté régulièrement à un rythme d'environ 600 millions de dollars par an.

Les changements survenus récemment dans la structure du secteur de transformation se font à l'avantage des industries de biens durables. Caractérisées par un taux de productivité et un niveau de salaire relativement élevés, ces industries contribuent fortement à la croissance économique actuelle.

## GRAPHIQUE XVII

VARIATIONS DES PRINCIPAUX INDICATEURS DU SECTEUR MANUFACTURIER  
PAR RAPPORT À 1960  
(en pourcentage)  
QUÉBEC



Bureau de recherches économiques, études conjoncturelles

Depuis 1962, les branches qui fabriquent des produits durables augmentent leurs effectifs employés à un rythme plus rapide que celles produisant des biens non-durables, ce qui reflète la tendance expansionniste de l'économie.

Cette année encore, les industries de la fonte et de l'affinage ainsi que celles de la pâte et du papier prédominent par la valeur des expéditions. Après deux ans de stabilité, les expéditions de l'industrie de la fonte et de l'affinage ont augmenté de 6.3% en 1964 et de 8.6% en 1965. La valeur de ces expéditions a atteint 807.6 millions de dollars en 1965. Cette hausse est attribuable à l'augmentation des prix des produits, à l'expansion du secteur minier depuis quatre ans, ainsi qu'à une transformation accrue des minerais au Québec.

Le volume de la production de l'industrie des pâtes et papiers a crû de 4.1% au cours des neuf premiers mois de l'année alors que les exportations s'accroissaient de 2%. La valeur des expéditions a atteint 763.6 millions de dollars, ou une augmentation de 3.9% par rapport à l'année précédente.

TABLEAU 43

PRINCIPALES STATISTIQUES — INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES  
BIENS DURABLES ET NON DURABLES  
QUÉBEC

INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	1960 (1)	1961	1962	1963	1964 (*)	1965 (*)
<b>Biens durables</b>						
Nombre d'établissements.....	5,545	5,445	5,556	5,745	n.d.	n.d.
Nombre d'employés.....	145,197	152,400	160,700	161,000	169,900 (2)	178,400
Salaires et gages..... \$'000	606,814	607,240	645,373	673,609	762,450	739,621
Coût des matières..... \$'000	1,247,625	1,260,406	1,393,055	1,498,571	1,650,168	1,762,117
Valeur des expéditions..... \$'000	2,575,500	2,373,495	2,606,953	2,816,194	3,090,203	3,292,953
Valeur ajoutée..... \$'000	1,076,522	1,076,689	1,181,985	1,276,353	1,399,768	1,491,607
<b>Biens non durables</b>						
Nombre d'établissements.....	7,750	7,879	8,036	8,267	n.d.	n.d.
Nombre d'employés.....	286,247	271,200	277,400	280,900	289,400 (2)	295,300
Salaires et gages..... \$'000	999,559	1,052,222	1,098,907	1,150,756	1,187,550	1,399,123
Coût des matières..... \$'000	2,538,850	2,653,846	2,851,950	3,012,525	3,177,625	3,393,140
Valeur des expéditions..... \$'000	4,700,205	5,020,463	5,379,757	5,643,321	5,950,607	6,341,030
Valeur ajoutée..... \$'000	2,086,396	2,228,584	2,388,065	2,505,070	2,641,474	2,814,785
<b>TOTAL : biens durables et non durables</b>						
Nombre d'établissements.....	11,095	11,322	11,592	12,012	n.d.	n.d.
Nombre d'employés.....	429,444	425,600	458,100	441,900	459,300 (2)	473,700
Salaires et gages..... \$'000	1,606,373	1,659,462	1,744,280	1,824,365	1,950,000	2,138,744
Coût des matières..... \$'000	3,786,455	3,914,252	4,244,965	4,511,094	4,827,793	5,155,257
Valeur des expéditions..... \$'000	7,075,506	7,393,956	7,986,690	8,459,515	9,040,810	9,633,983
Valeur ajoutée..... \$'000	3,162,918	3,305,273	3,570,050	3,781,405	4,041,242	4,306,390

(\*) Chiffres estimés.

(1) *Les industries manufacturières du Canada : Québec, 1962* (51-206), B. F. S.(2) *Estimations du nombre d'employés par province et par industrie, 1961-1964* (72-503), B. F. S.  
Autre source (1961, 1962 et 1963) : section des manufactures, B. S. Q.

Deux autres industries font preuve de dynamisme depuis 1961 : l'industrie textile et l'industrie des produits chimiques et ses dérivés. L'industrie textile, par la modernisation de son équipement et grâce à l'amélioration de la qualité de ses produits, a répondu non seulement à la demande domestique, mais elle a étendu son marché en Europe, surtout en Angleterre. Cette année, la valeur des expéditions a atteint 680.8 millions de dollars, soit une hausse de 6.2%.

Quant à l'industrie des produits chimiques, les possibilités accrues d'utilisation de ses multiples produits au Québec en font une industrie clé. En 1965, la valeur des expéditions dans cette branche a été de 546 millions de dollars, soit un gain de 7.6% au regard de 1964.

TABLEAU 44

VARIATIONS DES PRINCIPALES STATISTIQUES MANUFACTURIÈRES  
BIENS DURABLES ET NON DURABLES  
QUÉBEC

INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	1961/60	1962/61	1963/62	1964/63	1965/64
	%	%	%	%	%
<b>Biens durables</b>					
Nombre d'établissements.....	+ 3.0	+ 3.5	+ 5.3	—	—
Nombre d'employés.....	+ 6.4	+ 5.4	+ 0.2	+ 5.5	+ 5.0
Salaires et gages.....	+ 0.1	+ 6.5	+ 4.4	+15.2	- 3.0
Coût des matières.....	+ 1.0	+10.5	+ 7.6	+10.1	+ 6.8
Valeur des expéditions.....	- 0.1	+ 9.8	+ 8.0	+ 9.7	+ 6.6
Valeur ajoutée.....	—	+ 9.8	+ 8.0	+ 9.7	+ 6.6
<b>Biens non durables</b>					
Nombre d'établissements.....	+ 1.7	+ 2.0	+ 2.9	--	--
Nombre d'employés.....	- 5.5	+ 2.5	+ 1.5	+ 5.0	+ 2.0
Salaires et gages.....	+ 5.3	+ 4.4	+ 4.7	+ 5.2	+17.8
Coût des matières.....	+ 4.5	+ 7.5	+ 5.6	+ 5.5	+ 6.8
Valeur des expéditions.....	+ 6.8	+ 7.2	+ 4.9	+ 5.4	+ 6.6
Valeur ajoutée.....	+ 6.8	+ 7.2	+ 4.9	+ 5.4	+ 6.6
<b>Total : biens durables et non durables</b>					
Nombre d'établissements.....	+ 2.1	+ 2.4	+ 3.6	—	—
Nombre d'employés.....	- 1.4	+ 3.4	+ 0.9	+ 3.9	+ 3.1
Salaires et gages.....	+ 3.3	+ 5.1	+ 4.6	+ 6.9	+ 9.7
Coût des matières.....	+ 3.4	+ 8.4	+ 6.3	+ 7.0	+ 6.8
Valeur des expéditions.....	+ 4.5	+ 8.0	+ 5.9	+ 6.9	+ 6.6
Valeur ajoutée.....	+ 4.5	+ 8.0	+ 5.9	+ 6.9	+ 6.6

SOURCES : Voir le tableau n° 43.

Soulignons l'évolution de deux autres industries dans les branches des produits durables, qui pourraient à la longue devenir des industries prépondérantes au Québec : les industries des appareils et fournitures électriques et du matériel de transport. La valeur des expéditions de l'industrie des appareils et fournitures électriques s'est élevée à 429.2 millions de dollars et sa progression par rapport à 1964 a été de 9.6%. Les produits de cette industrie font l'objet d'une demande croissante de la part des ménages et de l'industrie. Cette évolution à la hausse devrait se poursuivre.

TABLEAU 45

ÉVOLUTION STRUCTURELLE — INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES  
BIENS DURABLES ET NON DURABLES  
EN % DU TOTAL  
QUÉBEC

INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	1960 <sup>(1)</sup>	1961	1962	1963	1964 <sup>(*)</sup>	1965 <sup>(*)</sup>
	%	%	%	%	%	%
<b>Biens durables :</b>						
Nombre d'établissements...	50.1	50.4	50.7	51.2	n.d.	n.d.
Nombre d'employés.....	53.5	56.0	56.7	56.4	57.0 <sup>(2)</sup>	57.7
Salaires et gages.....	57.8	56.6	57.0	56.9	59.1	54.6
Coût des matières.....	52.9	52.2	52.8	53.2	54.2	54.2
Valeur des expéditions....	55.6	52.1	52.6	53.5	54.2	54.2
Valeur ajoutée.....	54.0	52.6	53.1	53.8	54.6	54.6
<b>Biens non durables :</b>						
Nombre d'établissements...	69.9	69.6	69.5	68.8	n.d.	n.d.
Nombre d'employés.....	66.7	64.0	65.5	65.6	65.0	62.5
Salaires et gages.....	62.2	65.4	65.0	65.1	60.9	65.4
Coût des matières.....	67.1	67.8	67.2	66.8	65.8	65.8
Valeur des expéditions....	66.4	67.9	67.4	66.7	65.8	65.8
Valeur ajoutée.....	66.0	67.4	66.9	66.2	65.4	65.4
<b>TOTAL : Biens durables et non durables.....</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

(\*) Chiffres estimés.

SOURCES : Voir le tableau n° 45.

TABLEAU 46

ÉVOLUTION DE CERTAINES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES  
QUÉBEC, 1960/1965

INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	Année	Emploi	Rémunération	Valeur des expéditions
		<i>nombre</i>	<i>en millions de dollars</i>	
Fonte et affinage.....	1960	12,252	64.9	648.9
	1961	11,920	61.1	591.2
	1962	11,040	62.2	699.8
	1963	11,500	62.2	699.8
	1964	11,959	69.8	745.6
	1965	12,540	75.8	807.6
Pâtes et papiers.....	1960	26,986	139.9	601.2
	1961	25,916	136.8	620.5
	1962	25,648	138.8	655.2
	1963	25,494	141.5	666.7
	1964	26,509	156.0	755.1
	1965	26,789	162.0	765.6
Textiles.....	1960	36,650	119.2	447.7
	1961	37,373	124.1	501.9
	1962	38,215	127.9	555.0
	1963	39,157	133.4	595.7
	1964	41,582	153.6	641.5
	1965	42,569	163.1	680.8
Produits chimiques.....	1960	19,544	89.7	385.4
	1961	18,489	87.4	400.8
	1962	18,518	90.4	416.4
	1963	19,585	104.1	453.4
	1964	20,464	114.5	507.3
	1965	21,559	123.1	546.1
Matériel de transport.....	1960	31,917	147.9	365.3
	1961	31,880	149.0	372.0
	1962	30,214	148.8	361.8
	1963	31,209	155.0	374.0
	1964	30,406	161.0	454.6
	1965	29,983	164.5	444.0
Appareils et fournitures électriques.....	1960	24,846	110.6	358.8
	1961	27,538	109.1	325.0
	1962	24,784	118.8	361.8
	1963	25,292	123.4	374.0
	1964	25,263	129.6	391.6
	1965	26,574	142.1	429.2

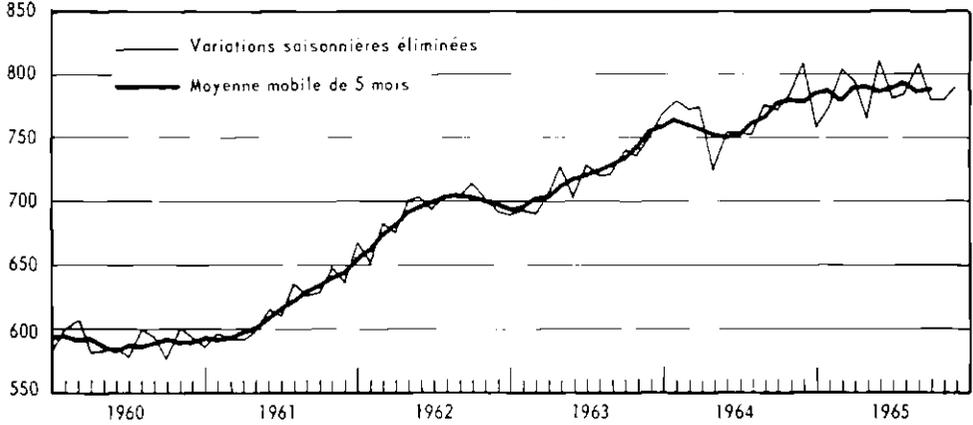
Note: Chiffres préliminaires, 1963. Chiffres estimés, 1964 et 1965.

SOURCES : *Section des manufactures*, B. S. Q. — *Employment and Payrolls*, (72-002), B. F. S.

SECTEUR MANUFACTURIER

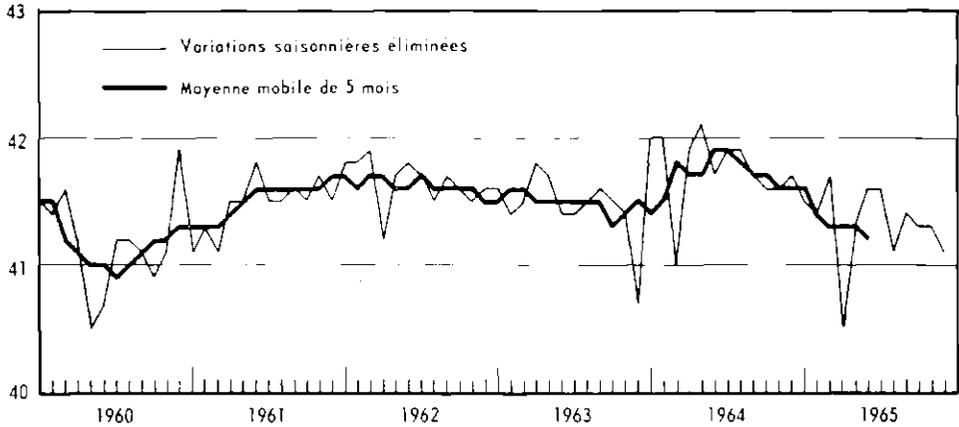
En milliers de dollars

VALEUR DES EXPÉDITIONS



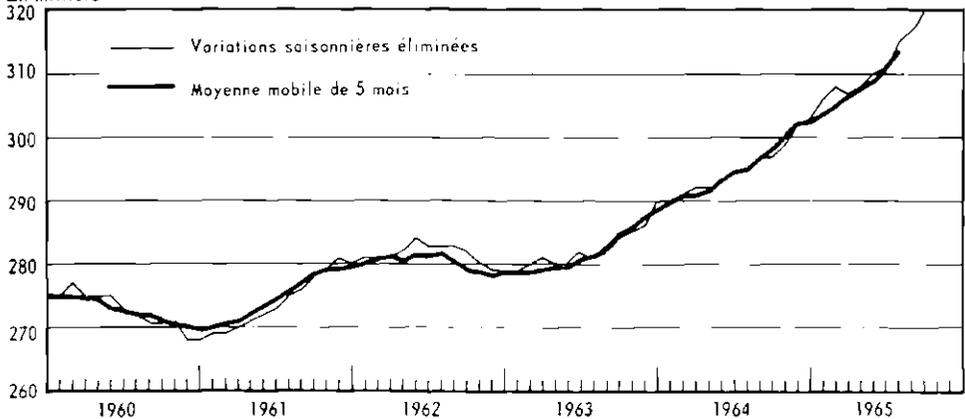
Heures

SEMAINE MOYENNE DE TRAVAIL



En milliers

EMPLOI À LA PRODUCTION



L'absence quasi totale au Québec de l'industrie de l'automobile a été en partie comblée par l'installation de deux usines de montage : General Motors et la Société de Montage d'Automobile. Puisque la valeur des expéditions de l'industrie du matériel de transport se chiffre déjà à 444 millions de dollars, en 1965, on peut s'attendre dès lors, à la suite de la mise en exploitation de ces deux usines, à une forte augmentation de la valeur de la production. Cette industrie pourrait devenir une des plus importantes du Québec.

À défaut d'un indice du volume de la production industrielle au Québec, l'indice canadien relatif aux principales industries du Québec peut donner des indications sur l'évolution du volume de la production industrielle de la Province : en 1965, le volume, de la production dans l'industrie de la fonte et de l'affinage a enregistré une hausse de 6.3%; la pâte et le papier de 4.7% et le textile de 10.9%.

TABLEAU 47

INDICE DU VOLUME DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE AU CANADA  
1949 = 100

SECTEURS	1960	1961	1962	1963	1964	1965 (*)
	<i>Indices</i>					
Total, production industrielle . . . . .	167.4	172.9	186.0	195.9	215.5	225.4
Total, fabrication . . . . .	149.5	155.0	164.9	173.9	188.5	199.0
Total, produits non-durables . . . . .	151.8	157.0	164.8	172.2	184.5	190.6
textiles synthétiques et						
soie . . . . .	187.6	219.6	245.6	281.0	306.8	341.3
vêtements . . . . .	107.9	107.1	111.0	157.0	155.8	137.2
pâtes et papiers . . . . .	148.2	153.1	158.6	163.8	180.0	188.4
tabac et ses produits . . . . .	182.0	193.6	205.7	207.6	205.7	222.7
Total, produits durables . . . . .	146.4	148.4	165.0	175.9	192.7	208.8
meubles . . . . .	141.3	143.6	152.5	153.0	157.9	171.8
machines . . . . .	135.1	135.4	149.1	160.2	179.2	201.1
fer et acier primaires . . . . .	162.1	174.0	195.0	216.9	244.9	258.8
véhicules automobiles . . . . .	159.0	157.3	206.9	257.6	276.1	329.0
réduction et affinage . . . . .	168.6	165.6	164.2	161.6	176.0	187.1
équipement de télécom- munication . . . . .	398.6	428.9	524.1	546.9	584.0	639.3

(\*) Moyenne des neuf premiers mois.

SOURCE : *Revue Statistique du Canada*, (11-005 F), B. F. S.

TABLEAU 48

ÉVOLUTION DES SALAIRES ET GAGES ET DES GAINS HORAIRES  
 SECTEUR MANUFACTURIER <sup>(1)</sup>  
 QUÉBEC  
 1960 = 100

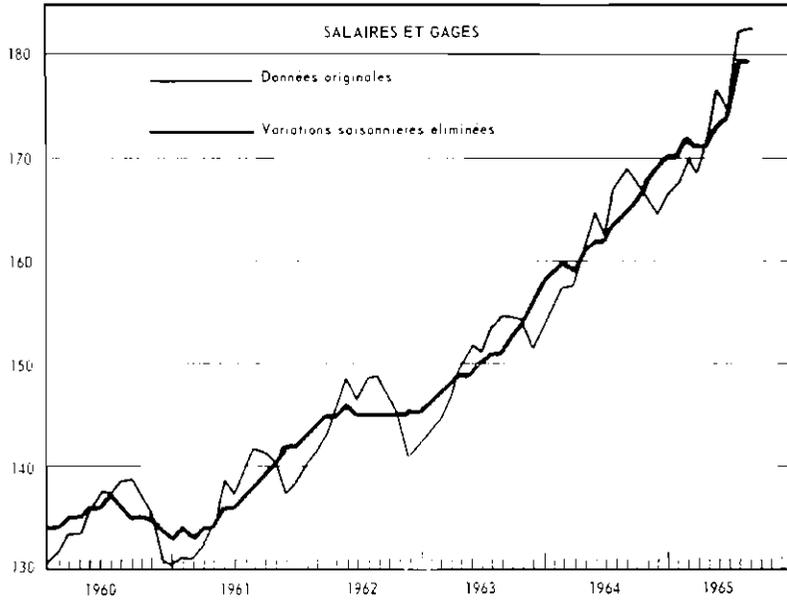
Mois	Salaires et gages						Gains horaires					
	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1960	1961	1962	1963	1964	1965
<i>Indices</i>												
Janvier.....	99.2	98.7	105.1	107.5	116.6	125.8	98.7	101.2	104.4	106.9	111.2	115.6
Février.....	99.5	98.9	105.8	107.8	117.4	126.0	98.7	101.9	104.4	107.5	111.2	115.6
Mars.....	100.1	98.4	106.4	108.7	118.1	127.3	99.4	101.9	105.0	108.1	112.5	116.2
Avril.....	100.1	98.9	107.0	109.7	118.0	126.5	100.0	102.5	105.6	109.4	113.1	116.2
Mai.....	100.1	99.3	107.1	110.2	119.0	126.7	100.6	105.1	106.2	109.4	113.1	116.9
Juin.....	100.5	100.8	107.8	110.0	119.6	128.2	101.2	105.1	107.5	110.6	114.4	118.1
Juillet.....	101.1	100.7	107.5	110.9	120.0	128.9	100.6	105.1	106.2	109.4	113.1	116.9
Août.....	100.5	101.5	107.6	111.5	121.0	132.1	99.4	102.5	105.0	109.4	113.1	117.5
Septembre.....	100.1	102.2	107.5	111.8	122.2	132.5	100.6	105.1	105.6	110.0	115.7	118.7
Octobre.....	99.6	105.1	107.2	112.9	122.5	155.4	100.6	105.1	106.2	110.6	115.7	120.0
Novembre.....	99.6	103.8	107.2	114.1	124.2		101.2	105.7	106.2	110.6	114.4	118.7
Décembre.....	98.9	104.9	107.2	115.1	124.9		102.5	105.6	108.7	115.1	116.2	121.2

(1) D'après les chiffres corrigés des variations saisonnières, à l'exception des gains horaires.

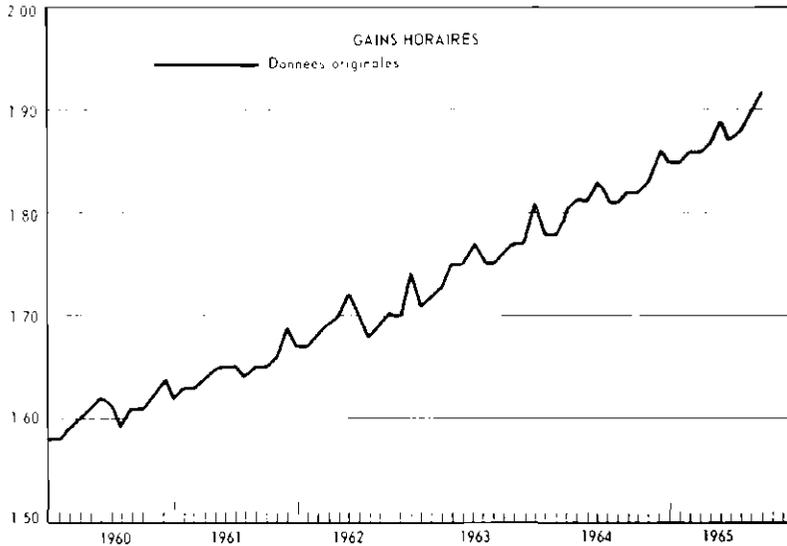
SOURCES: *Employment and Payrolls*, (72-002). *Estimates of Labour Income*, (72-005). *Man-Hours and Hourly Earnings*, (72-005) — B. F. S.

ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION  
SECTEUR MANUFACTURIER  
QUÉBEC

En millions de dollars



En dollars



En 1965, l'emploi et les salaires dans ce secteur ont fortement progressé, confirmant la tendance de l'année précédente. L'emploi a augmenté de 5% dans les branches des biens durables et de 2% dans celles des biens non-durables. La masse salariale a atteint 2,138 millions de dollars en 1965, ce qui représente 31% de l'ensemble des salaires, des gages et des autres revenus du travail. Cette hausse traduit à la fois l'accroissement des effectifs employés (2.8% en moyenne par an depuis 1960) et l'augmentation du gain horaire (plus de 3% en moyenne depuis 1960).

Ainsi, le rythme des expéditions du secteur de la fabrication, après un certain ralentissement au début de l'année, s'est par la suite accéléré. Le nombre d'emplois à la production a augmenté régulièrement depuis le début de l'année, alors que la semaine moyenne de travail à partir du 3<sup>e</sup> trimestre est restée

TABLEAU 49

ÉVOLUTION DES EXPÉDITIONS, DE L'EMPLOI À LA PRODUCTION  
ET DE LA SEMAINE MOYENNE DE TRAVAIL  
SECTEUR MANUFACTURIER <sup>(1)</sup>  
QUÉBEC  
1960 = 100

Mois	Valeur des marchandises expédiées			Emploi à la production			Semaine moyenne de travail		
	1963	1964	1965	1963	1964	1965	1963	1964	1965
	<i>Indices</i>								
Janvier.....	116.9	130.2	128.4	96.6	103.7	108.5	41.6	42.0	41.5
Février.....	117.2	131.7	130.8	100.0	104.3	109.7	41.4	42.0	41.4
Mars.....	116.9	129.1	136.2	100.8	105.2	111.5	41.5	41.0	41.7
Avril.....	120.0	129.4	134.7	101.5	105.3	110.9	41.8	41.9	40.5
Mai.....	123.2	123.0	129.5	102.8	108.1	115.1	41.7	42.1	41.3
Juin.....	118.9	127.7	137.3	104.9	109.6	116.1	41.4	41.7	41.6
Juillet.....	123.4	127.5	132.3	104.8	109.5	115.6	41.4	41.9	41.6
Août.....	122.0	127.4	133.1	106.1	110.9	118.5	41.5	41.9	41.1
Septembre.....	122.3	131.2	137.0	105.5	110.9	118.4	41.6	41.7	41.4
Octobre.....	125.2	130.6	145.0	105.5	110.0	118.5	41.5	41.6	41.3
Novembre.....	124.4	132.3	144.9	104.7	109.7	n.d.	41.4	41.6	41.3
Décembre.....	127.2	136.9	n.d.	102.0	107.7	n.d.	40.7	41.7	41.1

(1) D'après les chiffres corrigés des variations saisonnières.

SOURCES: *Inventories, Shipments and Orders in Manufacturing Industries*, (51-001). — *Man-Hours and Hourly Earnings*, (72-003), B. S. F.

stable, ce qui semble indiquer l'absence de tensions sur le marché du travail, et la possibilité du prolongement de l'expansion en cours.

## CHAPITRE IV

### *Industrie de la construction*

La valeur globale des investissements dans la construction pourrait atteindre 3 milliards de dollars en 1965, dépassant ainsi les prévisions du début de l'année, qui se chiffraient à 2.8 milliards de dollars, dont 2.4 milliards en construction nouvelle et 0.4 milliard en réparations. En 1965, l'augmentation a été de 19%. La part du Québec dans la construction au Canada, qui était en 1960 de 24%, atteint 28.5% en 1965.

TABLEAU 50

VALEUR DE LA CONSTRUCTION PAR SECTEUR QUÉBEC						
SECTEUR	1960	1961	1962	1963	1964 (*)	1965 (**)
	<i>en milliers de dollars</i>					
Valeur totale.....	1,654,161	1,732,739	1,890,669	1,963,920	2,337,245	2,778,574
Bâtiment.....	1,000,538	1,122,451	1,240,599	1,266,170	1,588,489	1,612,170
Domiciliaire.....	455,500	511,800	598,000	649,000	705,300	774,100
Industriel.....	115,685	104,588	119,000	125,294	177,881	155,823
Commercial.....	208,401	251,798	251,521	207,998	217,725	321,762
Institutionnel.....	148,826	177,070	210,710	225,389	222,487	285,279
Divers.....	72,328	77,195	81,568	60,489	65,096	75,206
Travaux de génie.....	655,625	610,288	650,070	697,750	948,756	1,166,204

(\*) Chiffres préliminaires.

(\*\*) Chiffres estimés.

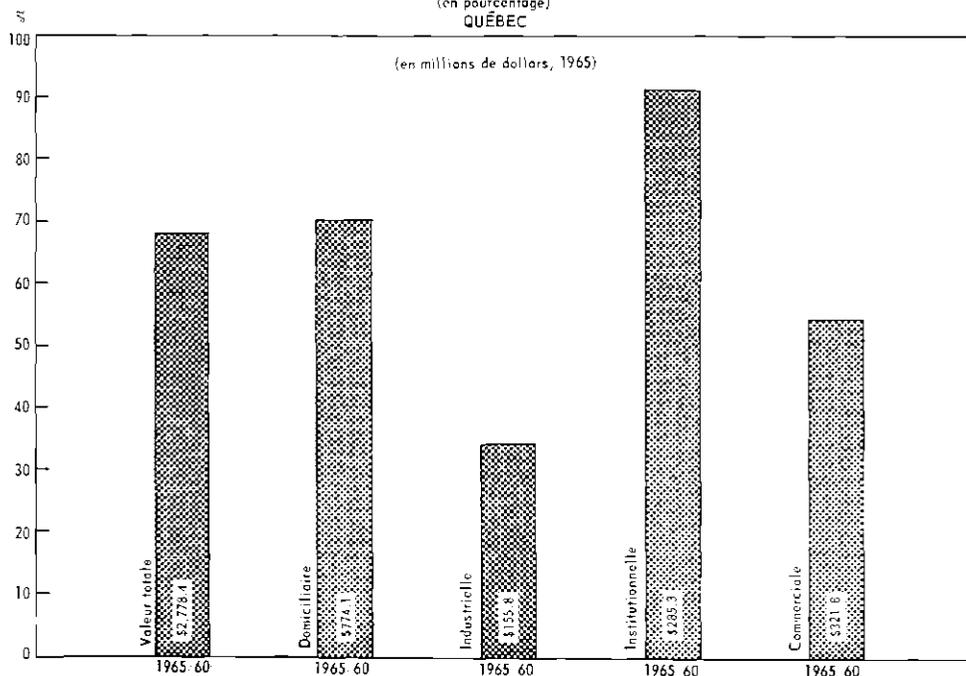
SOURCE : *Construction in Canada 1963-1965*, (64-201), B. F. S.

En 1965, la valeur du bâtiment a augmenté de 16.1% au regard d'une augmentation de 9.7% en 1964. Depuis 1960, la valeur brute du bâtiment s'est accrue de 61.1%.

Les travaux de génie ont enregistré une hausse en valeur de 22.9% en 1965, contre 36% en 1964. La part des travaux de génie dans la construction est passée de 40.6% en 1964 à 42% en 1965.

## GRAPHIQUE XX

### ÉVOLUTION DE LA VALEUR DE LA CONSTRUCTION PAR RAPPORT À 1960 (en pourcentage) QUÉBEC



Bureau de recherches économiques, études conjoncturelles

#### *Construction non-domiciliaire :*

Les constructions entreprises au titre de l'Expo '67 et l'importance des travaux de génie dans la Province expliquent la part grandissante de la construction non-domiciliaire. Celle-ci a augmenté au cours de la dernière année de 22.8% et atteint 2 milliards de dollars.

La construction commerciale rend compte du gros de l'augmentation dans le bâtiment non-domiciliaire. En effet, l'augmentation en valeur est de 46.5% en 1965, contre 8% en 1964. La part de ce secteur dans l'ensemble du bâtiment (y compris la construction domiciliaire) est passée de 15.7% en 1964 à 19.9% en 1965. Cet essor s'est produit surtout dans la région de Montréal où l'on a enregistré, au cours des six premiers mois, 74% de la valeur des adjudications portant sur la construction commerciale. Plus de 20% (environ 50 millions de dollars) de la valeur des contrats adjugés dans Montréal se rapportant au bâtiment non-domiciliaire sont tributaires de l'Expo '67. Le taux d'accroissement le plus fort porte sur la construction d'hôtels, clubs, restaurants (457%) et sur le bâtiment à usage récréatif (vg. pavillons), soit 305%. Dans la région

de Montréal, la part de la construction commerciale dans le bâtiment non-domiciliaire est passée de 50 à 62%.

TABLEAU 51

ADJUDICATION DANS LE BÂTIMENT AUTRE QUE L'HABITATION DANS MONTRÉAL-MÉTROPOLITAIN 1964-1965 (*)			
CONSTRUCTION	1964	1965	Augmentation ou diminution
	<i>en dollars</i>		<i>%</i>
<b>Commerciale</b>			
Hôtels, clubs et restaurants.....	4,379,200	24,392,500	+ 457.0
Édifices à bureaux.....	70,812,700	97,754,400	+ 38.0
Stations de service.....	1,137,500	2,485,800	+ 118.4
Magasins.....	18,345,700	25,571,600	+ 39.4
Récréation (théâtres).....	11,752,000	47,614,100	+ 305.2
Entrepôts.....	19,938,100	16,675,400	- 16.4
TOTAL.....	126,565,200	214,491,800	+ 69.7
<b>Institutionnelle</b>			
Églises, services religieux.....	3,411,700	5,085,200	+ 49.1
Hôpitaux.....	12,591,800	24,934,800	+ 101.2
Édifices publics.....	17,984,500	5,685,200	- 68.4
Éducation.....	47,271,100	41,440,800	- 12.3
Total.....	81,058,900	77,144,000	- 4.8
Industrielle.....	44,201,000	56,446,000	+ 27.7
Bâtiment total (autre que l'habitation).....	251,625,100	348,081,800	+ 38.5

(\*) Onze premiers mois.

SOURCE : *Southam Building Guide*.

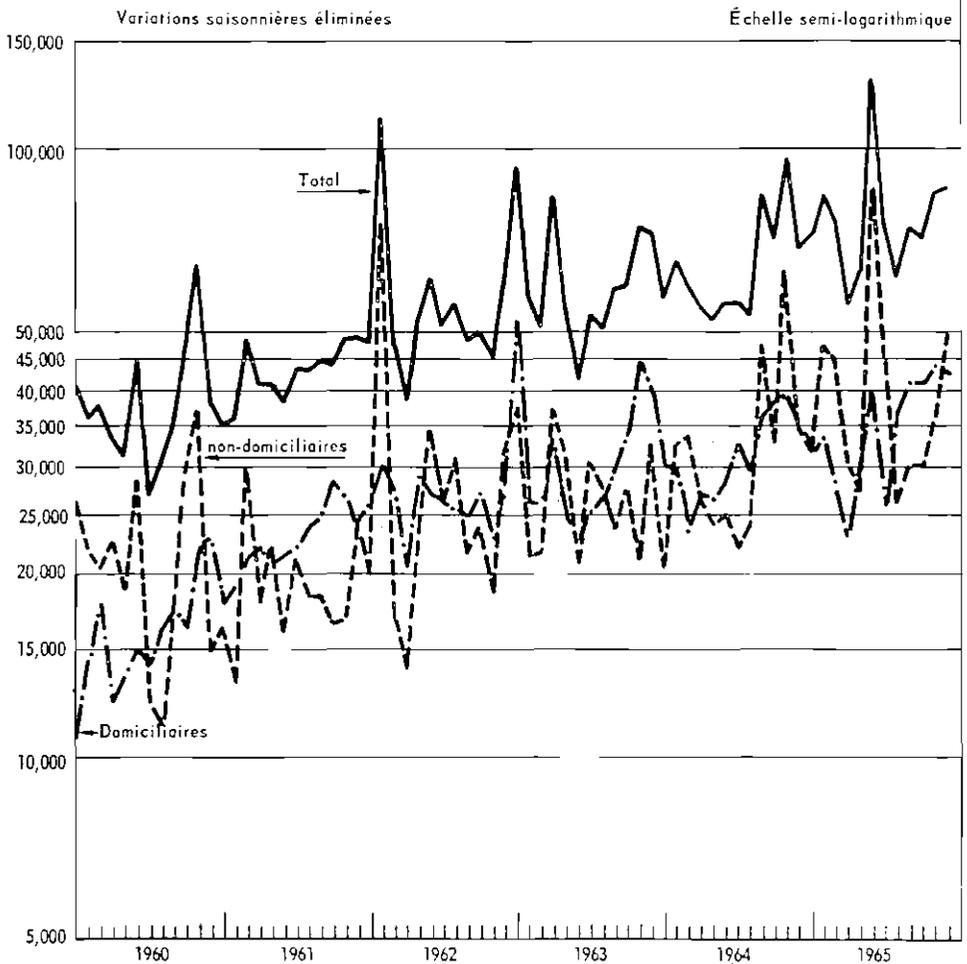
D'après l'évolution des adjudications et des permis de bâtir, la valeur de la construction industrielle excéderait de 28% les chiffres prévus au début de l'année, et atteindrait 200 millions de dollars.

Quant à la construction institutionnelle, la hausse prévue de 28% ne semble pas devoir se réaliser, si l'on tient compte de l'évolution des adjudications.

# GRAPHIQUE XXI

En milliers  
de dollars

## VALEUR DES PERMIS DE BÂTIR — 1960-1965 QUÉBEC



Les dépenses en travaux de génie en 1965 se sont chiffrées à 1,166 millions de dollars, soit une augmentation de 22.9%. Soulignons que, contrairement à ce qui s'est produit en 1964, la valeur de ces travaux a augmenté davantage en dehors de la région de Montréal. La part des autres régions est passée de 38.1% en 1964 à 59.4% en 1965.

*Construction domiciliaire :*

La valeur de la construction domiciliaire atteindrait 750 millions de dollars, c'est-à-dire 24 millions de dollars de moins que le montant prévu, ce qui représente néanmoins une augmentation de 5% par rapport à 1964. La part de la construction domiciliaire dans la construction totale a subi une certaine baisse au cours des dernières années : de 53% en 1963, elle s'est abaissée à 27% en 1965.

TABLEAU 52

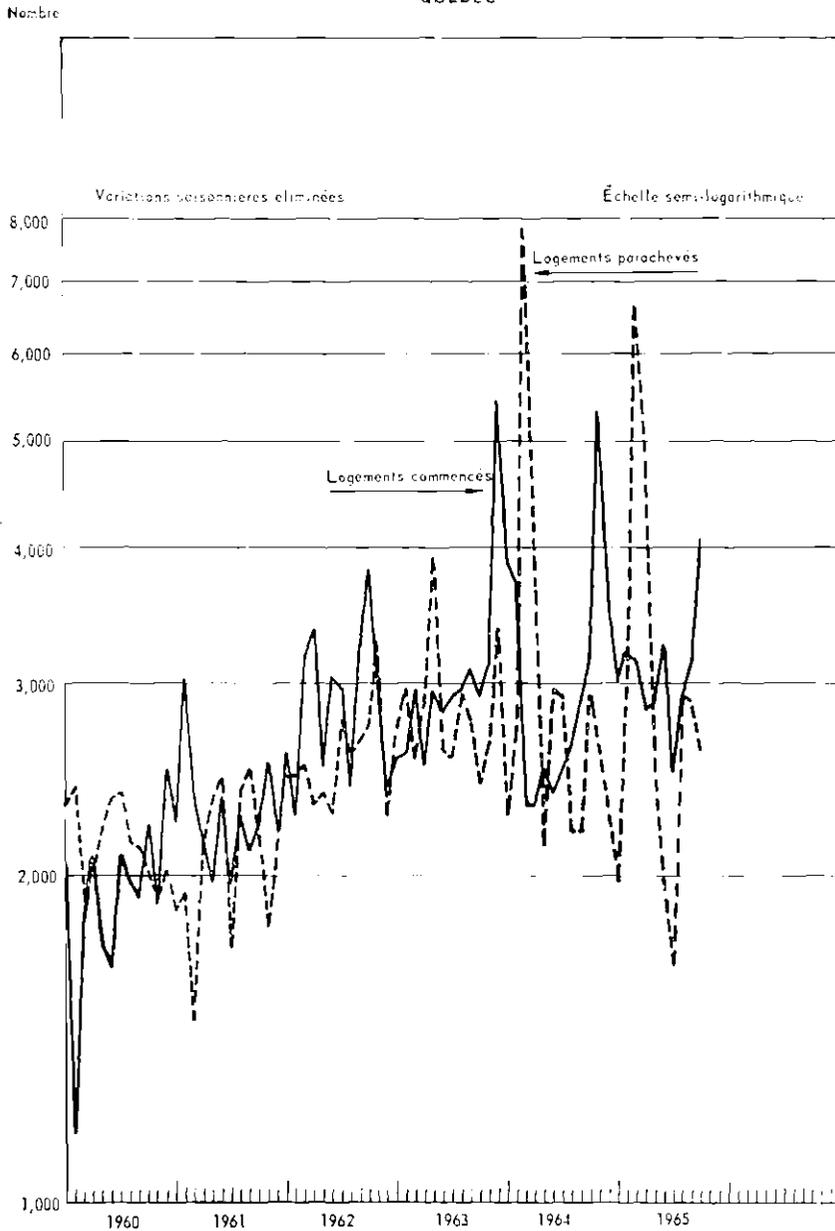
CONSTRUCTION DOMICILIAIRE QUÉBEC				
ANNÉE	En construction le 1 <sup>er</sup> janvier	Logements commencés	Logements parachés	En construction le 31 décembre
	<i>nombre</i>			
1960.....	17,754	28,589	51,311	13,959
1961.....	13,959	34,215	31,756	15,661
1962.....	15,661	40,152	55,782	19,699
1963.....	19,699	43,391	38,989	24,181
1964.....	24,181	43,194	43,658	23,037
1965.....	23,037	44,437	42,565	24,512

SOURCES: *Construction domiciliaire neuve*, (64-002), B. F. S.  
*Société centrale d'hypothèque et de logement.*

Le nombre de logements mis en chantier s'est établi à 44,437, soit une hausse de 3% par rapport à 1964. Cette tendance est surtout attribuable à un accroissement de 11% (2,256 unités) dans l'Île de Montréal. Hors de Montréal, le nombre de mises en chantier a fléchi de 2.4% dans les centres de 5,000 habitants et plus, et de 28% dans les centres de moins de 5,000 habitants. La proportion de maisons unifamiliales continue à diminuer dans l'ensemble des mises en chantier (42.5% en 1963 contre 36.6% en 1965). Mais le nombre croissant d'unités de logement dans les maisons à appartements a plus que compensé cette diminution.

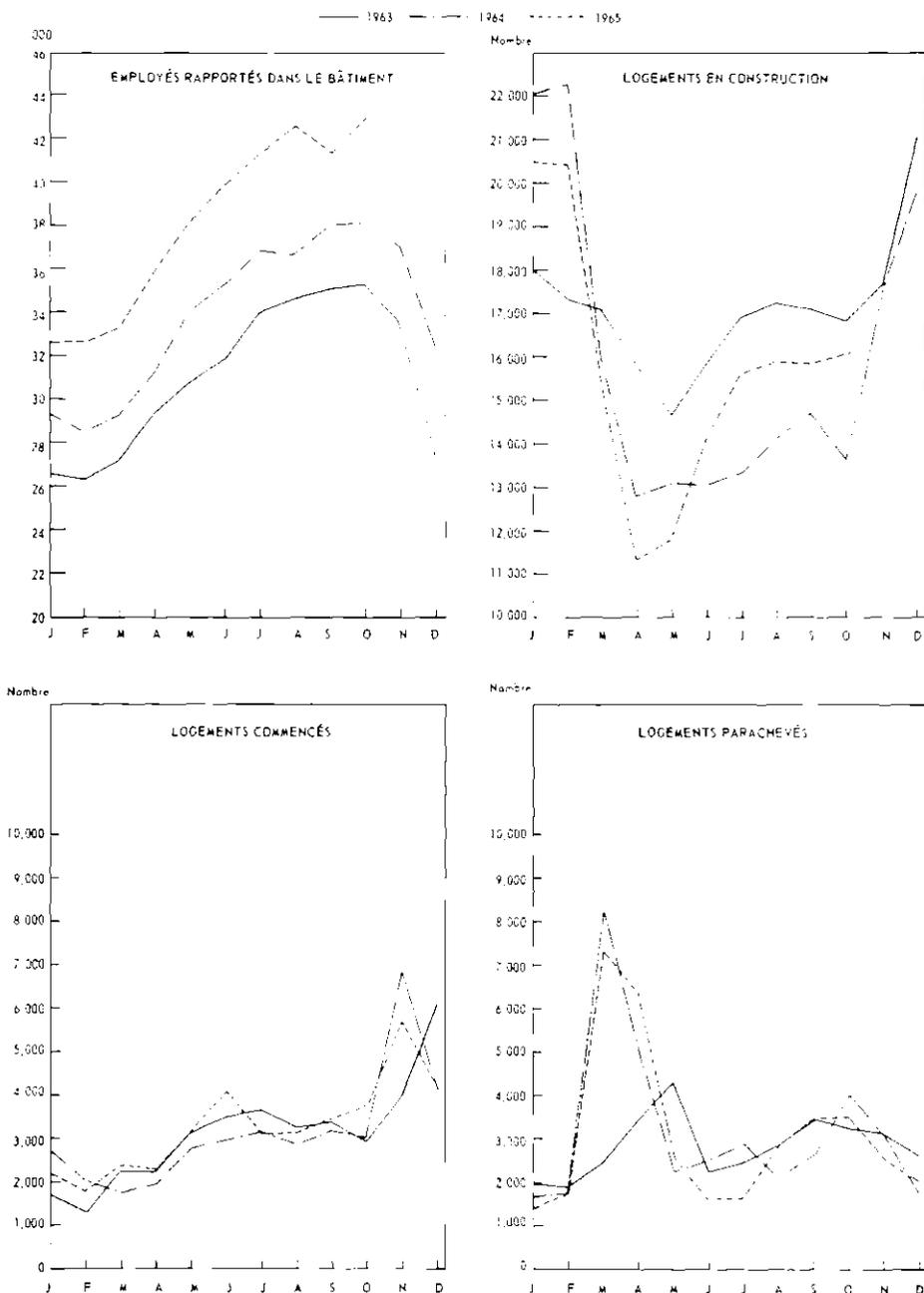
# GRAPHIQUE XXII

## LOGEMENTS COMMENCÉS ET PARACHEVÉS-AGGLOMÉRATIONS DE 5,000 HABITANTS ET PLUS 1960-1965 QUÉBEC



# GRAPHIQUE XXIII

## AMPLITUDES SAISONNIÈRES DE CERTAINS FACTEURS DANS LA CONSTRUCTION DOMICILIAIRE QUÉBEC



### *Emploi, rémunération et prix :*

Le nombre d'emplois dans les entreprises de construction de 15 employés et plus a augmenté en moyenne de 6% au cours des neuf premiers mois de 1965 au regard de la même période de 1964. Par ailleurs, l'emploi sur les chantiers enregistrait une hausse de 11%, particulièrement dans le bâtiment et les travaux de génie.

Dans l'ensemble de la construction, l'emploi s'est accru d'environ 3.5% par rapport à 6.9% en 1964. Cette progression moindre dépend surtout de la réduction de l'emploi chez les petits entrepreneurs.

Les salaires et gages hebdomadaires au cours des neuf premiers mois de l'année se sont établis en moyenne à 101.96 dollars contre 95.29 dollars en 1964. Le gain horaire a été de 2.51 dollars, soit une hausse de 6.2% par rapport à 1964.

Dans la construction domiciliaire, la hausse des prix des matériaux de construction a été moindre que celle de l'année précédente (4.9% en 1965; 6.8% en 1964).

Les prix des matériaux utilisés surtout dans la construction non-domiciliaire ont cependant subi une hausse assez importante (5% en 1965; 3.8% en 1964).

TABLEAU 53

### STATISTIQUES PRINCIPALES DE LA CONSTRUCTION QUÉBEC

ANNÉE	Emplois	Rémunération	Valeur totale des travaux
	<i>en milliers</i>	<i>en milliers de dollars</i>	
1960.....	n.d.	545,343	1,654,161
1961.....	85.4	566,190	1,732,739
1962.....	90.6	632,002	1,890,669
1963.....	93.8	638,013	1,963,920
1964.....	100.3	744,577 <sup>(2)</sup>	2,357,245 <sup>(2)</sup>
1965.....	103.8 <sup>(1)</sup>	874,513 <sup>(3)</sup>	2,778,374 <sup>(3)</sup>

(1) Moyenne des 10 premiers mois.

(2) Chiffres préliminaires.

(3) Chiffres estimés.

SOURCES: *Construction in Canada 1963-1965*, (64-201), B. F. S.

*Estimation du nombre d'employés par province et industrie* (72-008), B. F. S.

TABLEAU 54

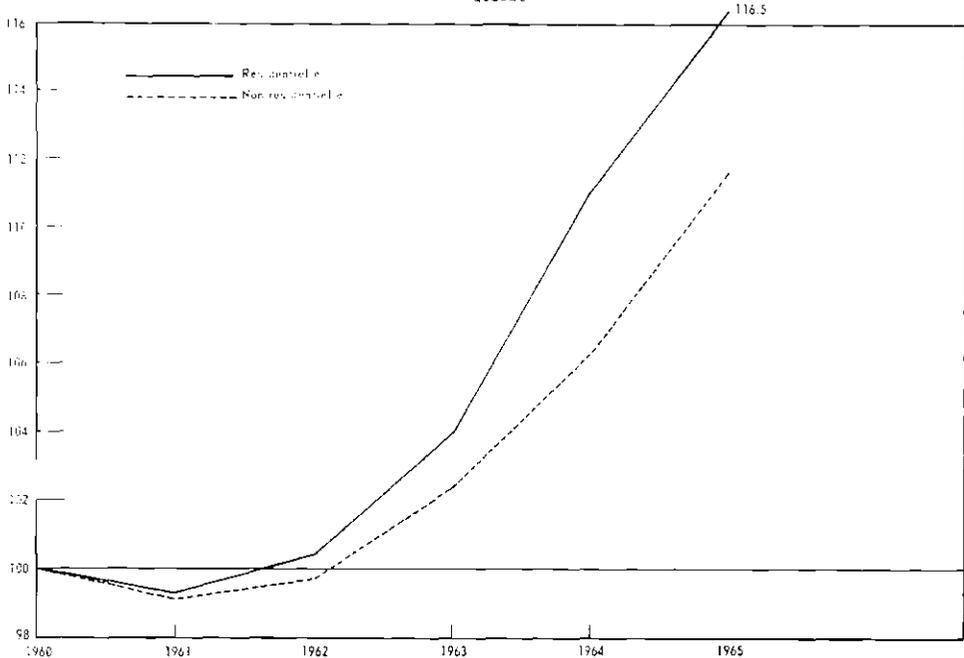
VARIATIONS DE L'INDICE DES PRIX DES MATÉRIAUX  
DE CONSTRUCTION  
CANADA

ANNÉE	Domiciliaire	Non-domiciliaire
	%	%
1961/1960.....	-0.7	-0.9
1962/1961.....	+1.1	+0.6
1963/1962.....	+3.6	+2.7
1964/1963.....	+6.8	+3.8
1965/1964.....	+4.9	+5.0

SOURCE : *Prices and Price Indexes*, (62-002), B. F. S.

GRAPHIQUE XXIV

VARIATIONS DE L'INDICE DES PRIX DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION  
1960 = 100  
QUÉBEC



Bureau de recherches économiques, études conjoncturelles

CHAPITRE V

*Répartition du revenu et des dépenses*

*Répartition du revenu :*

D'après les chiffres préliminaires, le revenu net des agents économiques en 1965, c'est-à-dire l'ensemble de la rémunération au coût des facteurs, a atteint 10,220 millions de dollars, soit ainsi une hausse de 9.5% par rapport à 1964. Cette augmentation est en majeure partie attribuable à l'avance marquée des salaires et gages et des autres revenus du travail. La rémunération du travail représentait 68% du revenu national net du Québec et se chiffrait à 6,946 millions de dollars en 1965, soit une hausse de 10.5% par rapport à l'année précédente.

TABLEAU 55

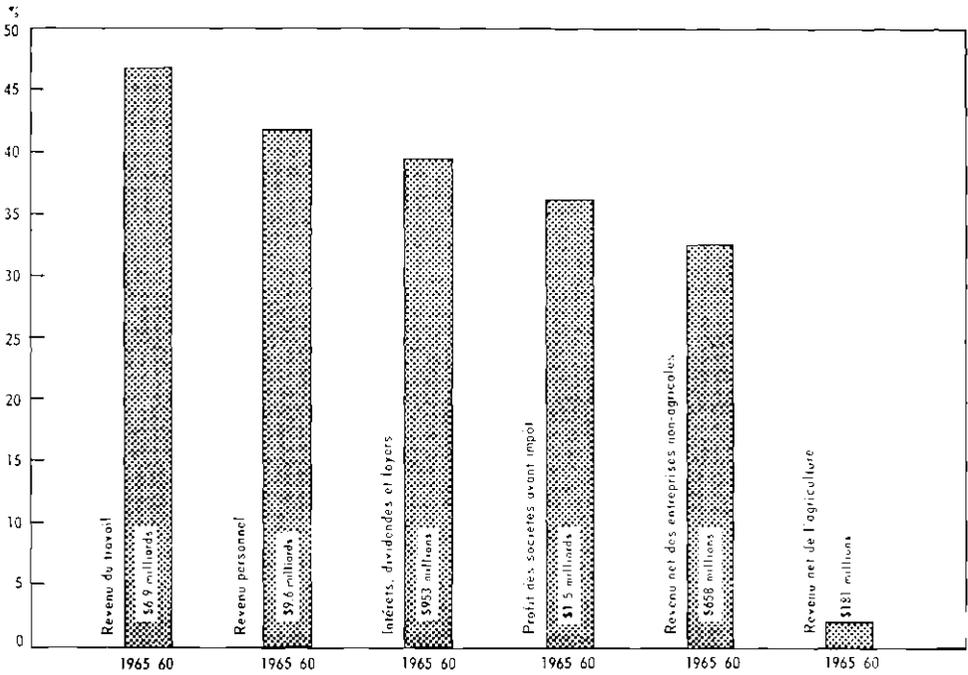
RÉPARTITION DU REVENU AU QUÉBEC (*)						
REVENU	1960	1961	1962	1963	1964	1965
	<i>en millions de dollars</i>					
Revenu personnel.....	6,736	7,272	7,799	8,217	8,945	9,560
— Salaires et gages et autres revenus du travail.....	4,755	5,025	5,596	5,738	6,286	6,946
— Revenu net de l'agriculture.....	179	210	205	191	177	181
— Revenu net des entreprises non-agricoles.....	496	522	553	574	601	658
— Intérêt, dividendes et loyer net des particuliers.....	685	752	776	837	887	955
— Transfert des gouvernements (intérêt exclu).....	776	966	1,053	1,069	1,197	1,281
Revenu disponible.....	6,215	6,689	7,154	7,522	8,124	8,889
Profits des sociétés avant impôt.....	1,107	1,157	1,200	1,272	1,413	1,507

(\*) Chiffres révisés 1960-1964, estimés 1965.

SOURCES : *National Accounts*, (13-201 et 13-001), B. F. S. Bureau de recherches économiques, études conjoncturelles.

## GRAPHIQUE XXV

ÉVOLUTION DU REVENU  
PAR RAPPORT À 1960  
(en pourcentage)  
QUÉBEC



Bureau de recherches économiques, études conjoncturelles

La rétribution du travail est en avance continuelle et, depuis trois ans, elle a dépassé 500 millions de dollars mensuellement par suite de l'augmentation rapide du volume de l'emploi et de la hausse des gains horaires.

Depuis quatre ans, l'emploi augmente en moyenne de 3,9% par an (4,6% en 1965), alors que les salaires et gages hebdomadaires dans l'industrie s'élèvent en moyenne de 3,4% (4,4% en 1965). Les gains horaires sont à la hausse dans tous les secteurs, la progression étant plus rapide dans la construction et les services. Dans le secteur manufacturier, l'augmentation annuelle moyenne du gain horaire a dépassé 3% au cours des six dernières années, l'industrie textile enregistrant les gains proportionnellement les plus grands.

Après trois ans de baisse successive, le revenu net de l'agriculture a augmenté de 3,4% en 1965 et s'établit à 181,2 millions de dollars. L'amélioration du rendement dans l'industrie laitière, la hausse du revenu provenant de la vente des animaux et une forte augmentation des prix des produits agricoles expliquent ce progrès.

TABLEAU 56

MOYENNE DES SALAIRES HEBDOMADAIRES  
ET VARIATION RÉELLE DU POUVOIR D'ACHAT  
QUÉBEC

INDUSTRIE	1960	1965	1965/60	1965/60 (1)
	Salaires hebdomadaires		Variation en dollars courants	Variation réelle du pouvoir d'achat
	<i>dollars</i>		<i>%</i>	<i>%</i>
Mines.....	89.55	107.41	19.9	12.3
Produits du fer et de l'acier.....	85.02	99.07	19.5	11.7
Appareils électriques.....	85.22	102.81	20.6	13.0
Produits chimiques.....	91.08	109.88	20.6	15.0
Textiles.....	60.15	73.99	23.1	15.5
Construction.....	78.06	101.49	30.0	22.4
Fabrication.....	73.11	86.70	18.6	11.0
Transports et communications.....	84.16	103.53	25.0	15.4
Services publics.....	82.96	104.75	26.5	18.7
Commerce.....	64.55	76.53	18.6	11.0
Finances et assurances.....	71.97	88.98	25.6	16.0
Services.....	53.20	66.79	25.5	17.9
Tous les secteurs.....	73.00	88.26	20.9	15.5

(1) Salaires hebdomadaires par branche, divisés par l'indice des prix à la consommation (Montréal).

SOURCES: *Employment and Payrolls*, (72-002). *Prices and Price Indexes*, (62-002), B. F. S.

Dans l'industrie et le commerce, les entreprises individuelles ont fortement accru leurs gains par rapport à l'année précédente: 9.5% au regard de 4.7% en 1964. Les intérêts, dividendes et loyers nets des particuliers ont atteint

TABLEAU 57

SALAIRE HORAIRE MOYEN DANS CERTAINES INDUSTRIES  
ET VARIATION PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE  
QUÉBEC

INDUSTRIE	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1961/60	1962/61	1963/62	1964/63	1965/64
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	%	%	%	%	%
Minéraux métalliques . . . . .	1.97	2.02	2.15	2.22	2.28	2.37	+2.5	+ 6.4	+3.3	+2.7	+4.2
Manufactures : . . . . .	1.60	1.65	1.70	1.75	1.81	1.87	+3.1	+ 3.0	+2.9	+3.4	+3.6
— Produits du textile . . . . .	1.26	1.31	1.37	1.42	1.50	1.57	+4.0	+ 4.6	+3.6	+4.2	+5.8
— Produits du papier . . . . .	2.01	2.10	2.17	2.23	2.30	2.34	+4.5	+ 3.3	+2.8	+2.7	+2.3
— Produits du fer et de l'acier . . . . .	1.83	1.88	1.93	1.99	2.06	2.15	+2.7	+ 2.7	+3.1	+3.5	+3.8
— Minéraux non ferreux . . . . .	2.07	2.15	2.21	2.27	2.32	2.36	+3.9	+ 2.8	+2.7	+2.2	+1.8
Bâtiment et travaux de génie . . . . .	1.95	1.99	2.15	2.24	2.38	2.51	+2.1	+ 8.0	+4.2	+5.8	+6.2
— Bâtiment . . . . .	1.97	2.02	2.16	2.24	2.38	2.52	+2.5	+ 6.9	+3.7	+5.8	+6.4
— Travaux de génie . . . . .	1.88	1.89	2.11	2.24	2.36	2.48	+0.5	+11.6	+6.2	+5.4	+5.2
Services . . . . .	0.95	0.99	1.03	1.06	1.10	1.16	+4.2	+ 4.0	+2.9	+2.8	+5.6

SOURCE : *Review of Man-Hours and Hourly Earnings 1945-64*, (72-005 et 72-202), B. F. S.

953 millions de dollars, soit une hausse de 7.4%. Les bénéfices avant impôt des sociétés s'élèvent de 6.7% en 1965.

Le revenu per capita est de 1,690 dollars, ce qui représente une augmentation de 82 dollars en valeur absolue et de 5.1% en valeur relative. Ce rythme de croissance du revenu personnel par habitant est plus rapide au Québec qu'en Ontario et qu'au Canada, de sorte que l'écart entre les revenus est en constante diminution : en 1965 le revenu personnel par habitant au Québec représente 75.82% de celui de l'Ontario et 86.76% de celui du Canada, contre respectivement 72.62% et 85.36% en 1960. La réduction des disparités de revenus s'explique en grande partie par la migration de la main-d'œuvre des secteurs primaires à faible production, particulièrement dans l'agriculture, vers les secteurs secondaire et tertiaire. Ce dernier est caractérisé surtout par l'augmentation des effectifs et des salaires dans l'enseignement, la santé et certains services publics.

TABLEAU 58

ÉVOLUTION DU REVENU PERSONNEL PAR HABITANT

ANNÉE	Québec	Ontario	Canada	Québec/Ontario	Québec/Canada
	<i>en dollars</i>			%	%
1960.....	1,310	1,804	1,535	72.62	85.34
1961.....	1,383	1,845	1,564	75.04	88.43
1962.....	1,453	1,931	1,667	75.25	87.16
1963.....	1,505	2,020	1,735	74.40	86.65
1964.....	1,608	2,125	1,821	75.67	88.50
1965 (*).....	1,690	2,229	1,948	75.82	86.76

(\*) Chiffres estimés.

SOURCE : *National Accounts*, (13-001 et 13-201), B. F. S.

## Répartition des dépenses :

## Dépenses par secteur :

TABLEAU 59

DÉPENSES ENCOURUES PAR SECTEUR AU QUÉBEC						
SECTEUR	1960	1961	1962	1963	1964	1965
	<i>en millions de dollars</i>					
Dépenses en biens et services des consommateurs.....	5,778	6,201	6,558	6,955	7,560	8,137
Investissements privés et publics.....	2,723	2,744	2,946	3,127	3,597	4,126
— construction domiciliaire.....	445	512	598	649	705	774
— construction non-domiciliaire.....	1,209	1,221	1,293	1,315	1,632	2,004
— machinerie et équipement.....	1,070	1,010	1,055	1,165	1,260	1,548
Dépenses du gouvernement provincial (2)....	617	823	958	1,052	1,256	1,782
— dépenses ordinaires.....	480	647	762	841	976	1,442
— immobilisations.....	116	151	159	164	222	275
— service de la dette.....	21	25	37	47	57	67
Dépenses du gouvernement fédéral au Québec (1).....	1,607	1,695	1,807	1,847	1,874	1,606
Dépenses des municipalités (2).....	334	366	396	432	488	525

(1) À compter de janvier 1965, le retrait du gouvernement du Québec de certains plans conjoints a entraîné une diminution de la dépense du gouvernement fédéral au Québec.

(2) L'année financière.

SOURCES: *National Accounts*, (13-001 et 13-201), B. F. S. — *Budget des dépenses*, Ministère des Finances. — *Investissements privés et publics*, Ministère du Commerce, Ottawa. — *Bureau de recherches économiques, Études conjoncturelles*. — *Section des finances*, B. S. Q.

## Dépenses des ménages :

Les ménages consacrent plus de 93% de leur revenu disponible à l'acquisition de biens et services. En 1965, ces dépenses se chiffrent à 8,137 millions de dollars, soit une augmentation de 7.4% par rapport à 1964. Les dépenses par tête ont atteint 1,438 dollars en 1965, en progression de 4.6%. Compte tenu de la hausse de 2.1% dans les prix à la consommation, les dépenses réelles de l'ensemble des ménages et par habitant auraient progressé respectivement de 5.3% et de 2.5%, ce qui reflète la hausse des revenus disponibles par habitant.

TABLEAU 60

DÉPENSES EN BIENS ET SERVICES DES PARTICULIERS (\*)  
ET VARIATIONS DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION  
QUÉBEC

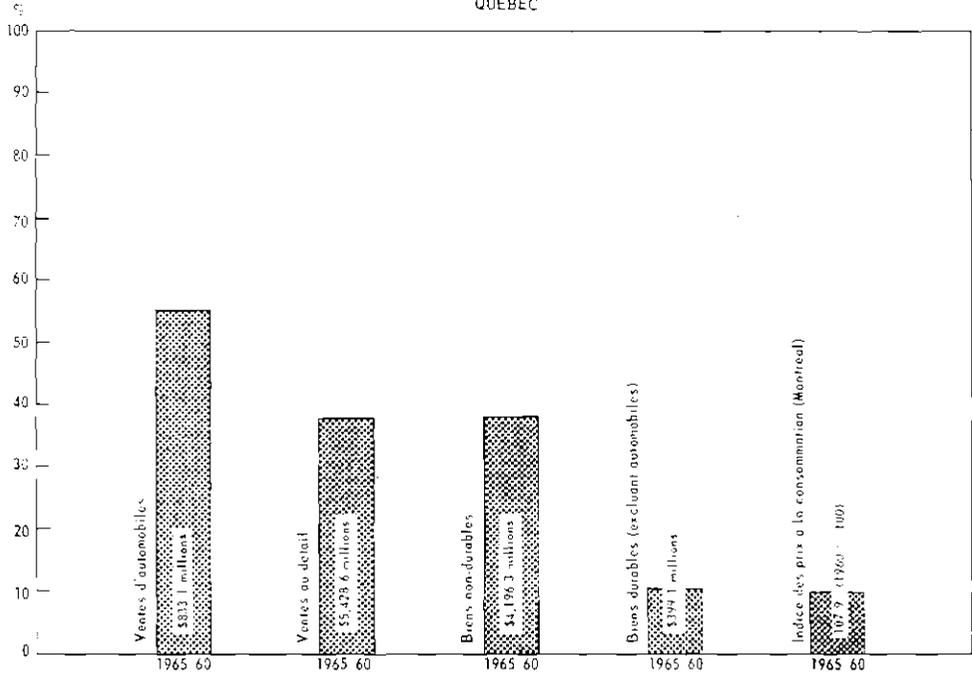
CATÉGORIE	Dépenses en biens et services des particuliers						Variation de l'indice des prix à la consommation (Montréal)				
	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1961/60	1962/61	1963/62	1964/63	1965/64
	<i>en millions de dollars</i>						%	%	%	%	%
Alimentation . . . . .	1,558	1,674	1,771	1,878	2,014	2,189	+1.4	+2.3	+3.8	+1.8	+1.9
Habillement . . . . .	625	682	721	765	821	900	+2.2	-1.3	+2.2	+2.2	+2.2
Habitation . . . . .	1,842	1,984	2,099	2,225	2,587	2,586	+0.4	+0.9	+0.4	+0.4	+0.8
Soins médicaux . . . . .	419	434	459	487	522	580	+1.2	+2.8	+2.8	+3.7	+4.1
Transport . . . . .	692	744	787	835	895	988	0.0	-0.6	-0.6	-0.4	+4.2
Tabac et alcool . . . . .	349	373	393	417	448	488	+0.7	+1.0	+0.5	+3.7	+2.3
Divertissement et lecture . . . . .	293	310	328	348	373	406	+3.4	+1.8	+1.5	+4.8	+3.9
Total . . . . .	5,778	6,201	6,558	6,955	7,460	8,137	+1.1	+1.2	+1.7	+1.5	+2.2

(\*) Chiffres estimés.

SOURCE : *Prices and Price Indexes*, (62-002), B. F. S.

## GRAPHIQUE XXVI

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DES CONSOMMATEURS  
PAR RAPPORT À 1960  
(en pourcentage)  
QUÉBEC



Bureau de recherches économiques, études conjoncturelles

TABLEAU 61

### VENTES AU DÉTAIL QUÉBEC

SECTEUR	1960	1961	1962	1963	1964	1965
	<i>en millions de dollars</i>					
Biens non-durables	3,045.0	3,229.6	3,555.6	3,746.8	3,951.5	4,196.3
Biens durables (y compris les automobiles)	899.5	955.6	1,037.2	1,094.0	1,161.1	1,252.5
Automobiles	557.9	565.9	642.1	675.5	743.1	833.1
TOTAL	3,944.5	4,183.2	4,570.8	4,840.8	5,092.6	5,428.6

SOURCE: Retail Trade, (65-005), B. F. S.

# VENTES AU DÉTAIL 1960-1965 QUÉBEC

En millions de dollars

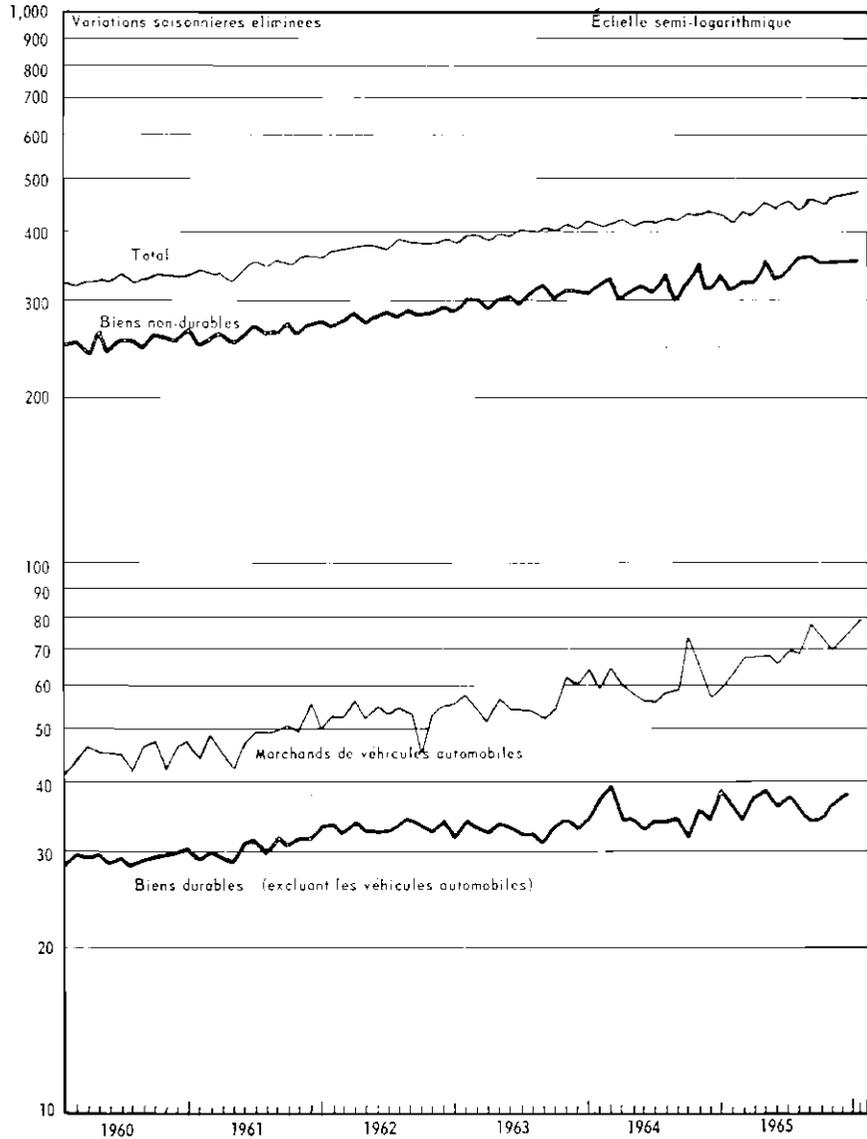


TABLEAU 62

## DÉPENSES DU GOUVERNEMENT DANS LES PRINCIPAUX SERVICES

SERVICES	1960/61	1961/62	1962/63	1963/64	1964/65	1965/66	1966/67
	<i>en millions de dollars</i>						
Bien-être et Famille.....	82,282	124,468	132,523	135,797	146,405	223,673	237,443
Santé.....	74,166	129,256	166,924	185,968	207,731	408,680	467,050
Éducation <sup>(1)</sup> .....	135,705	173,793	236,533	269,249	338,206	386,667	451,936
Transports et Communications <sup>(2)</sup> .....	112,809	158,400	159,032	165,830	225,590	271,044	306,069
Autres services.....	191,664	212,415	226,194	247,912	280,312	424,609	517,758
TOTAL <sup>(3)</sup> .....	596,626	798,330	921,206	1,004,756	1,198,244	1,714,673	1,980,256

## DÉPENSES DANS LES SERVICES PAR HABITANT

	<i>en dollars</i>						
	Bien-être et Famille.....	16,00	23,67	24,70	24,83	26,32	39,54
Santé.....	14,42	24,58	31,11	34,01	37,35	72,24	81,18
Éducation <sup>(1)</sup> .....	26,39	33,05	44,08	49,24	60,81	68,35	78,56
Transports et Communications <sup>(2)</sup> .....	21,94	30,12	29,64	30,33	40,56	47,91	53,20
Autres services.....	37,27	40,39	42,15	45,34	50,40	75,06	90,00
TOTAL <sup>(3)</sup> .....	116,02	151,81	171,68	183,75	215,44	303,10	344,21

## LA PART DES DÉPENSES DE CHAQUE SERVICE DANS L'ENSEMBLE DES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

	<i>en pourcentage</i>						
	Bien-être et Famille.....	13.8	15.6	14.4	13.5	12.2	13.0
Santé.....	12.4	16.2	18.1	18.5	17.4	23.8	23.6
Éducation <sup>(1)</sup> .....	22.8	21.8	25.7	26.8	28.2	22.6	22.8
Transports et Communications <sup>(2)</sup> .....	18.9	19.8	17.5	16.5	18.8	15.8	15.5
Autres services.....	32.1	26.6	24.5	24.7	23.4	24.8	26.1
TOTAL <sup>(3)</sup> .....	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

(1) Comprend : Instruction publique et Jeunesse, de 1960 à 1964.

(2) Comprend : Transports et Communications et Voirie.

(3) Le service de la dette est exclu du total.

SOURCE : *Budget des dépenses, Province de Québec.*

Parallèlement, les ventes au détail s'établissent à 5,429 millions de dollars, soit une augmentation de 6.6%. Près du tiers de cette augmentation est attribuable à l'achat d'automobiles (853 millions de dollars en 1965).

#### *Les dépenses des gouvernements :*

D'après les prévisions budgétaires, les dépenses du gouvernement du Québec ont augmenté de 187% de 1960 à 1965, soit de 597 millions à 1,715 millions de dollars (exercice financier 1965/66). Par habitant, elles ont passé de 116.03 dollars à 303.11 dollars.

Les dépenses croissantes du gouvernement du Québec ont été commandées par trois facteurs principaux : les besoins plus grands de la population en ce qui a trait à l'éducation, à la santé et au bien-être, les investissements massifs dans l'infrastructure des secteurs publics, notamment les voies de communications, et enfin, la revalorisation de la fonction publique.

Pour mettre en évidence l'expansion des dépenses du gouvernement, soulignons que les dépenses d'éducation sont passées de 26.39 dollars par habitant en 1960, à 68.35 dollars en 1965, celles de la santé de 14.42 à 72.24 dollars et les dépenses en bien-être de 16.00 à 39.54 dollars.

Quant aux dépenses du gouvernement fédéral dans la province, la diminution par rapport à 1964 est attribuable uniquement à l'abandon par le gouvernement du Québec de nombreux plans conjoints au début de 1965. À titre d'exemple, pour l'exercice financier 1965/1966, le gouvernement fédéral aurait versé au Québec 236.4 millions de dollars, si le mode de financement des programmes conjoints était demeuré inchangé.

Les dépenses des municipalités au Québec, pour l'exercice financier 1965/1966 s'élèveraient à 525 millions de dollars.

## CHAPITRE VI

### *Immobilisations privées et publiques*

Les dépenses grandissantes en immobilisations, depuis 1961, ont donné une impulsion nouvelle à tous les secteurs de l'activité économique. Les deux dernières années sont particulièrement caractérisées par des augmentations massives dans les immobilisations (19.3% en 1964; 18.2% en 1965).

En 1965, les immobilisations prévues s'élevaient à 3,247 millions de dollars, soit 24.2% du produit national brut. Par contre, en 1964, elles étaient effectivement de 2,747 millions de dollars, soit 2.3% supérieures aux prévisions, et représentaient 22.4% du produit national brut. De même qu'en 1964, il est probable que les immobilisations effectivement réalisées excéderont les estimations du début de l'année.

TABLEAU 63

IMMOBILISATIONS ET RÉPARATIONS PRIVÉES ET PUBLIQUES PAR SECTEUR  
QUÉBEC

SECTEUR	1960	1961	1962	1963	1964 (*)	1965 (**)
	<i>en millions de dollars</i>					
Industries primaires et construction...	298.2	296.7	309.5	328.0	352.2	320.5
Manufactures.....	488.6	478.8	536.6	574.7	681.6	725.9
Services publics.....	711.5	654.9	637.1	685.2	831.6	967.7
Commerce, finance et services commerciaux.....	286.0	300.4	297.2	300.1	317.5	437.7
Construction domiciliaire.....	455.3	511.8	598.0	649.0	705.3	774.1
Institutions et ministères gouvernementaux.....	484.1	500.9	567.6	589.9	709.2	900.7

(\*) Chiffres préliminaires.

(\*\*) Chiffres estimés.

SOURCE : *Investissements privés et publics au Canada, (61-504), Ministère du Commerce, Ottawa.*

TABLEAU 64

VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS ET RÉPARATIONS  
PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE  
QUÉBEC

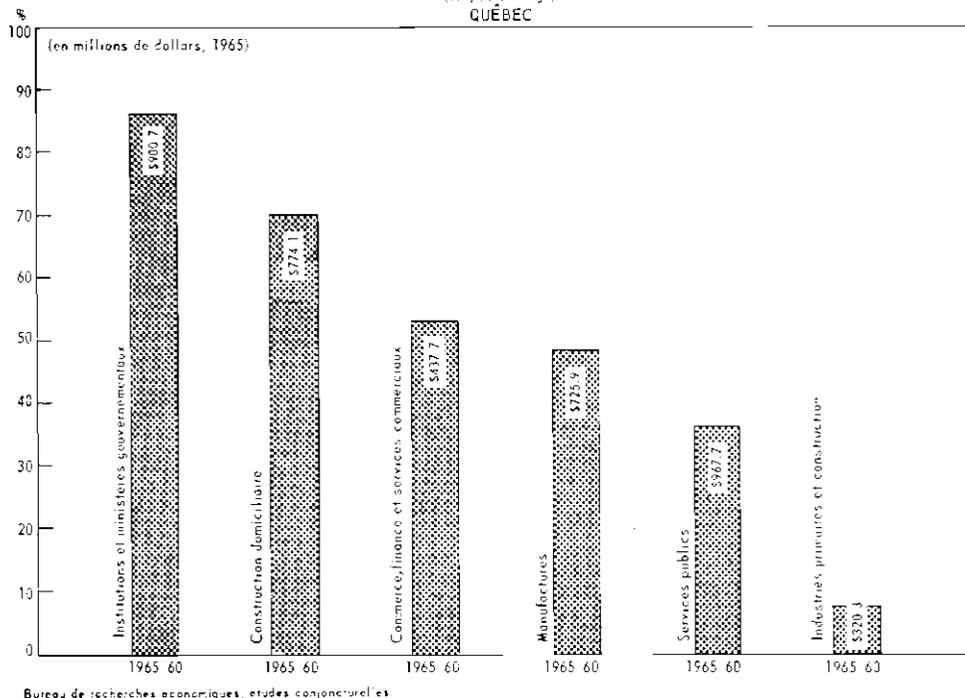
SECTEUR	1961/60	1962/61	1963/62	1964/63	1965/64
	%	%	%	%	%
Industries primaires et construction.....	- 0.5	+ 4.5	+ 6.0	+ 7.4	- 9.1
Manufactures.....	- 2.0	+12.1	+ 7.1	+18.6	+ 6.5
Services publics.....	- 7.9	- 2.7	+ 7.5	+21.4	+16.4
Commerce, finance et services commerciaux.....	+ 5.0	- 1.1	+ 1.0	+ 5.8	+37.9
Construction domiciliaire.....	+12.4	+16.8	+ 8.5	+ 8.7	+ 9.8
Institutions et ministères gouvernementaux.....	+ 3.5	+15.5	+ 3.9	+20.2	+27.0

Note : Chiffres préliminaires, 1964; chiffres estimés, 1965.

SOURCE : *Investissements privés et publics au Canada (61-504), Ministère du Commerce, Ottawa.*

## GRAPHIQUE XXVIII

ÉVOLUTION DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET RÉPARATIONS  
PRIVÉES ET PUBLIQUES PAR SECTEUR  
PAR RAPPORT À 1960  
(en pourcentage)  
QUÉBEC



Les investissements totaux, comprenant les immobilisations et les réparations, s'élèvent en 1965 à 4,127 millions de dollars, ce qui constitue une augmentation de 14.7% par rapport à 1964 et correspond à 25.8% du total des investissements canadiens.

### *Industries primaires :*

Les immobilisations dans le secteur primaire ont fléchi fortement en 1965. Elles ont diminué de 15.1% par rapport à 1964. Cette année-là, les entreprises minières avaient terminé la plupart de leurs installations, surtout dans l'exploitation du minerai de fer, contribuant ainsi à cette baisse.

### *Fabrication :*

Dans le secteur manufacturier, les immobilisations se sont ajustées à une demande en forte expansion. Après une hausse marquée de 26.6% en 1964, les immobilisations se sont encore accrues de 8.9% en 1965 et ont atteint 505.2

TABLEAU 65

IMMOBILISATIONS ET RÉPARATIONS — SECTEUR PRIMAIRE  
QUÉBEC

ANNÉE	Constructions nouvelles	Machinerie et équipement nouveau	Réparations	Total
<i>en millions de dollars</i>				
1960.....	72.6	115.8	109.8	298.2
1961.....	79.8	113.6	103.5	296.7
1962.....	80.2	113.8	115.5	309.5
1963 (1).....	79.0	129.8	119.2	328.0
1964 (2).....	106.3	127.9	118.0	352.2
1965 (3).....	73.2	125.6	121.5	320.3

(1) Chiffres révisés.

(2) Chiffres provisoires.

(3) Chiffres projetés.

SOURCE : *Investissements privés et publics au Canada (61-504), Ministère du Commerce, Ottawa.*

TABLEAU 66

IMMOBILISATIONS ET RÉPARATIONS — SECTEUR DE LA FABRICATION  
QUÉBEC

ANNÉE	Constructions nouvelles	Machinerie et équipement nouveau	Réparations	Total
<i>en millions de dollars</i>				
1960.....	86.4	218.2	184.0	488.6
1961.....	77.2	215.1	186.5	478.8
1962.....	93.9	239.8	202.9	536.6
1963 (1).....	95.0	275.4	208.5	574.7
1964 (2).....	104.4	349.5	217.9	681.6
1965 (3).....	122.1	385.1	220.7	725.9

(1) Chiffres révisés.

(2) Chiffres provisoires.

(3) Chiffres projetés.

SOURCE : *Investissements privés et publics au Canada (61-504), Ministère du Commerce, Ottawa.*

millions de dollars. Trois secteurs, le papier et les industries connexes, le matériel de transport et les produits chimiques rendent compte de cette augmentation.

*Services d'utilité publique :*

Les dépenses en immobilisations dans ce secteur ont excédé 750 millions de dollars en 1965, soit une augmentation de 20% par rapport à 1964. Notons que les investissements d'Hydro-Québec constituent près du tiers de ces immobilisations et ont contribué aux trois quarts de l'expansion.

TABLEAU 67

IMMOBILISATIONS ET RÉPARATIONS SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE QUÉBEC				
ANNÉE	Constructions nouvelles	Machinerie et équipement nouveau	Réparations	Total
<i>en millions de dollars</i>				
1960.....	320.1	214.4	176.8	711.3
1961.....	328.3	149.4	177.2	654.9
1962.....	312.2	140.9	184.0	637.1
1963 (1).....	326.8	163.0	195.4	685.2
1964 (2).....	481.2	152.8	197.6	831.6
1965 (3).....	566.6	196.4	204.7	967.7

- (1) Chiffres révisés.  
 (2) Chiffres provisoires.  
 (3) Chiffres projetés.

SOURCE : *Investissements privés et publics, (61-504), Ministère du Commerce, Ottawa.*

*Commerce, finance et services commerciaux :*

Après une période de stabilité de 1959 à 1964, les investissements se sont élevées à 438 millions de dollars; il s'agit d'une augmentation de 37.9% par rapport à 1964. Au seul chapitre de la construction, les immobilisations se sont accrues de 267 millions de dollars, soit une hausse de 69.2% par rapport à 1964. La construction d'hôtels, de clubs, de restaurants et de pavillons pour l'Expo '67 dans la région de Montréal, est la cause la plus importante de cette hausse.

TABLEAU 68

IMMOBILISATIONS ET RÉPARATIONS  
COMMERCE, FINANCE, SERVICES COMMERCIAUX  
QUÉBEC

ANNÉE	Constructions nouvelles	Machinerie et équipement nouveau	Réparations	Total
1960.....	145.5	99.4	41.1	286.0
1961.....	159.8	99.9	40.7	300.4
1962.....	155.5	102.0	39.7	297.2
1963 (1).....	146.3	108.0	45.8	300.1
1964 (2).....	157.9	112.8	46.8	317.5
1965 (3).....	267.1	122.8	47.8	437.7

(1) Chiffres révisés.

(2) Chiffres provisoires.

(3) Chiffres projetés.

SOURCE : *Investissements privés et publics (61-504), Ministère du Commerce, Ottawa.*

TABLEAU 69

IMMOBILISATIONS ET RÉPARATIONS — HABITATION  
QUÉBEC

ANNÉE	Constructions nouvelles	Machinerie et équipement nouveau	Réparations	Total
1960.....	346.5	—	108.8	455.5
1961.....	385.0	—	126.8	511.8
1962.....	451.8	—	146.2	598.0
1963 (1).....	495.9	—	155.1	649.0
1964 (2).....	548.9	—	156.4	705.5
1965 (3).....	608.2	—	165.9	774.1

(1) Chiffres révisés.

(2) Chiffres provisoires.

(3) Chiffres projetés.

SOURCE : *Investissements privés et publics, (61-504), Ministère du Commerce, Ottawa.*

### *Habitation :*

Les prévisions faites au début de l'année 1965 sur les investissements dans l'habitation laissaient entrevoir une augmentation de 9.8%. Même si cette prévision ne semble pas se réaliser tout à fait, par sa seule importance (18% de l'ensemble des investissements) ce secteur a contribué fortement à l'expansion de l'économie du Québec au cours de l'année.

### *Institutions et ministères gouvernementaux :*

Les immobilisations des institutions et des ministères gouvernementaux ont atteint 782 millions de dollars, soit une augmentation de 31.3% par rapport à 1964. Ce mouvement se poursuit depuis 1960 et les immobilisations ont depuis lors doublé. Le gouvernement du Québec a contribué pour plus de 50% à ces immobilisations.

TABLEAU 70

IMMOBILISATIONS ET RÉPARATIONS  
INSTITUTIONS ET MINISTÈRES GOUVERNEMENTAUX  
QUÉBEC

ANNÉE	Constructions nouvelles	Machinerie et équipement nouveau	Réparations	Total
<i>en millions de dollars</i>				
1960.....	355.7	32.6	95.8	484.1
1961.....	356.0	43.5	101.6	500.9
1962.....	418.4	45.9	103.3	567.6
1965 <sup>(1)</sup> .....	442.5	46.1	101.5	589.9
1964 <sup>(2)</sup> .....	532.5	63.1	115.6	709.2
1965 <sup>(3)</sup> .....	725.5	58.6	118.8	900.7

(1) Chiffres révisés.

(2) Chiffres provisoires.

(3) Chiffres projetés.

SOURCE : *Investissements privés et publics, (61-504), Ministère du Commerce, Ottawa.*

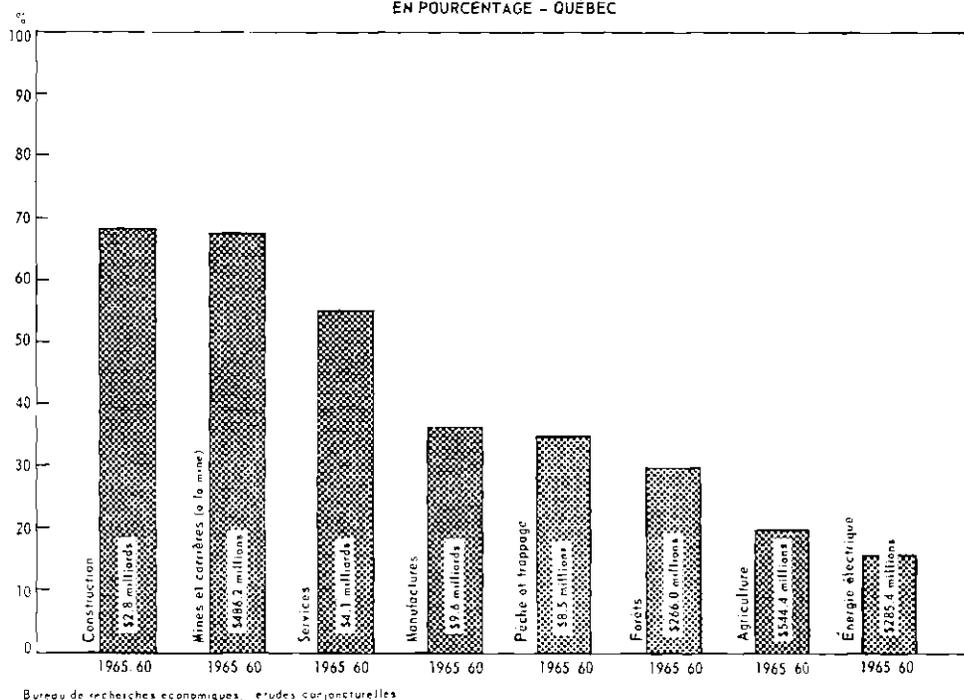
## CONCLUSION

L'économie du monde occidental en 1965 a été marquée par le ralentissement du taux de croissance en Europe d'une part, et par l'expansion sans précédent de l'Amérique du Nord d'autre part. Le taux de croissance économique du Canada et du Québec a dépassé celui des États-Unis.

L'économie européenne, particulièrement celle du Marché Commun, en raison des difficultés politiques, de la pénurie de main-d'œuvre et de la rareté grandissante des fonds, n'a pas pu atteindre le taux de croissance des années précédentes. Les prévisions pour 1966 laissent entrevoir une expansion en France et en Italie et une légère diminution en Allemagne fédérale.

### GRAPHIQUE XXIX

ÉVOLUTION DE LA VALEUR BRUTE DE LA PRODUCTION  
PAR SECTEUR, PAR RAPPORT À 1960  
EN POURCENTAGE - QUÉBEC



Au Royaume-Uni, le relèvement des taxes indirectes et le resserrement du crédit ont comprimé la demande intérieure et ralenti l'expansion de la production industrielle en 1965. Malgré la politique de rééquilibrage des comptes courants suivie par le gouvernement comportant l'expansion des exportations

et la contraction des importations, le ralentissement de la croissance économique pourrait se poursuivre en 1966.

Aux États-Unis, comme au Canada et au Québec, la prospérité surtout en fin d'année a dépassé les prévisions. Le taux de croissance économique a atteint 5% au regard de 6.5% au Canada et de 6.1% au Québec.

L'économie canadienne, dans son ensemble, a fonctionné à pleine capacité en 1965. Le produit national brut a dépassé 51 milliards de dollars. Le taux de chômage a atteint son plus bas niveau depuis 1956, soit 4.0% de la main-d'œuvre.

Au Québec, l'année 1965 peut être considérée comme une année de grande prospérité : l'activité a atteint un niveau sans précédent dans l'ensemble des secteurs.

### *Production :*

La production dans tous les secteurs a enregistré des taux de progression marqués. Le revenu brut réalisé à la ferme a été de 574.4 millions de dollars, soit une augmentation de 7.5% par rapport à 1964. Cette hausse s'est traduite principalement par l'augmentation du revenu monétaire des agriculteurs, grâce à une élévation de 9.6% des prix des produits à la ferme. Le revenu net par ferme en 1965 s'est élevé à 1,996 dollars et le revenu monétaire à 5,468 dollars. De 1962 à 1964, 26,777 cultivateurs se sont prévalus de la « Loi de l'amélioration des fermes » et ont emprunté plus de 63 millions de dollars. En 1965, le nombre des prêts s'est accru de 12,960, ce qui représente 22.6 millions de dollars auxquels il faut ajouter les 37.8 millions de dollars prêtés par l'Office du crédit agricole du Québec et la Société du crédit agricole du Canada pour la même période.

L'industrie des pêcheries, par suite de l'aide gouvernementale, dispose maintenant d'une flotte hauturière de 149 unités contre 112 en 1962 ; elle a pu ainsi augmenter le volume de sa production de 33.4% de 1961 à 1965. L'accroissement du volume des prises et l'amélioration des prix ont entraîné une hausse de 49.6% de la valeur des prises au débarquement au cours de cette période.

Dans l'industrie forestière en 1965, le volume des bois coupés a dépassé 950 millions de pieds cubes d'une valeur marchande de 266 millions de dollars. L'industrie connexe du sciage a produit 304 millions de pieds cubes d'une valeur de 115.5 millions de dollars.

D'après les chiffres préliminaires, la valeur de la production dans l'industrie minière a atteint 705 millions de dollars, (niveau de la transformation). La production du minerai de fer, d'une valeur de 144 millions de dollars et celle du cuivre affiné de 132.4 millions de dollars, arrivent en tête. L'expansion de la demande de métaux non-ferreux se poursuivra dans les années à venir, ce qui explique que les projets et les mises en exploitation sont nombreux. Signalons la participation prochaine de la Société québécoise d'exploitation minière (Soquem) à la mise en valeur de ce secteur.

La production d'énergie (génération nette) s'élevait à 56.8 milliards de kilowatts-heure, ce qui représente une valeur de 285.4 millions de dollars. La puissance installée a été portée à 10.6 millions kws, soit une augmentation de 9.3% par rapport à 1964. Le principal producteur d'énergie, l'Hydro-Québec, comptait environ 12,000 employés réguliers et 7,000 employés sur les chantiers en 1965. Les projets d'expansion pour 1966 pourraient dépasser 350 millions de dollars.

Confirmant la tendance des dernières années, la valeur des expéditions dans le secteur de la fabrication s'est accrue de 600 millions de dollars et atteint 9,600 millions en 1965. Les changements survenus récemment dans la structure de ce secteur ont été à l'avantage des industries de biens durables. Caractérisées par un taux de productivité et un niveau de salaire relativement élevés, ces industries contribuent fortement à la croissance économique.

Depuis 1962, les effectifs employés, dans les branches qui fabriquent les produits durables, augmentent à un rythme plus rapide que dans celles produisant des biens non-durables, ce qui reflète la tendance expansionniste de l'économie. Les industries, telles la fonte et l'affinage, la pâte et le papier ont augmenté leurs expéditions en valeur respectivement de 8.6% et de 5.9%. Deux autres industries font preuve d'un grand dynamisme depuis quelques années : l'industrie textile et l'industrie chimique et ses dérivés. Par la modernisation de son équipement et grâce à l'amélioration de la qualité de ses produits, l'industrie textile a réussi à étendre son marché au-delà des frontières, particulièrement en Europe. Quant à l'industrie chimique, les possibilités accrues d'utilisation de ses multiples produits au Québec en font une industrie clé ; cette industrie a augmenté ses expéditions de 7.6% en 1965.

Soulignons l'évolution de deux industries dans les branches des produits durables qui pourraient à la longue devenir des industries prépondérantes au Québec : les industries des appareils et fournitures électriques et du matériel de transport. La valeur des expéditions de l'industrie des appareils et fournitures électriques s'est élevée à 429.2 millions de dollars, soit une augmentation de 9.6% par rapport à 1964. Dans l'industrie du matériel de transport, l'absence quasi totale au Québec de l'industrie de l'automobile a été en partie comblée par l'installation de deux usines de montage : General Motors et la Société de Montage d'Automobiles. La valeur des expéditions de l'industrie du matériel de transport se chiffrait à 444 millions de dollars en 1965, aussi peut-on s'attendre, par suite de la mise en exploitation de ces deux usines, à une forte augmentation de la valeur de la production dans les années à venir. Cette industrie pourrait devenir une des plus importantes.

En 1965, les investissements dans la construction se sont élevés à 5 milliards de dollars dont 1,166 millions de dollars en travaux de génie ; la part du gouvernement du Québec, y compris la participation du gouvernement fédéral, représente plus du tiers de cette catégorie d'investissements, soit 404 millions de dollars. Au Québec, le nombre de logements construits annuellement dépasse 45,000 unités depuis 1963 et représentait en 1965 un montant de 750 millions

TABLEAU 71

VALEUR BRUTE DE LA PRODUCTION PAR SECTEUR  
QUÉBEC

SECTEUR	1960	1961	1962	1965	1964	1965 (*)	61/60	62/61	63/62	64/63	65/64
	<i>en millions de dollars</i>						<i>variations</i>				
Agriculture (1) . . . . .	453.7	474.0	499.5	509.2	504.9	544.4	+ 4.5	+ 5.3	+ 2.0	- 0.8	+ 7.8
Forêts . . . . .	212.6	239.5	222.5	259.8	265.4	266.0	+12.7	- 7.1	+ 7.8	+10.7	+ 0.2
Pêche et trappage (2) . . . . .	5.5	6.0	6.8	7.1	7.4	8.5	+ 9.1	+13.3	+ 4.4	+ 4.2	+14.9
Énergie électrique . . . . .	246.6	243.8	252.8	250.7	283.1	285.4	- 1.1	+ 3.7	- 0.8	+13.7	+ 0.1
Mines et carrières (3) . . . . .	290.5	285.5	357.2	372.2	474.2	486.2	- 1.7	+25.1	+ 4.2	+27.4	+ 2.5
Fabrication (4) . . . . .	7,075.5	7,594.0	7,986.7	8,459.5	9,040.8	9,634.0	+ 4.5	+ 8.0	+ 5.9	+ 6.9	+ 6.6
Construction . . . . .	1,654.2	1,732.7	1,890.7	1,963.9	2,537.2	2,778.4	+ 4.7	+ 9.1	+ 3.9	+19.0	+18.9
Services . . . . .	2,654.7	2,654.0	2,819.0	5,066.0	5,514.0	4,075.0		+ 7.0	+ 8.8	+ 8.1	+22.9

(\*) Chiffres estimés.

(1) Afin d'éviter le double emploi, nous avons déduit leoyer et ajouté l'élevage des animaux à fourrure.

(2) Valeur au débarquement pour la pêche.

(3) À la mine.

(4) La valeur des expéditions.

SOURCE : Bureau de recherches économiques, études conjoncturelles.

de dollars. Jusqu'en 1965, 83,254 nouveaux propriétaires ont bénéficié de rabais d'intérêt de 74.9 millions de dollars pris en charge par le gouvernement du Québec.

*Revenus et dépenses :*

Les revenus au coût des facteurs ont atteint 10,220 millions de dollars, enregistrant ainsi une hausse de 9.5% par rapport à 1964. Cette augmentation est en majeure partie attribuable à l'avance marquée des salaires et gages et des autres revenus du travail. La rémunération du travail représentait 68% du revenu net du Québec et se chiffrait à 6,946 millions de dollars en 1965, soit une hausse de 10.5% par rapport à l'année précédente.

La rétribution du travail est en progression continuelle depuis trois ans ; elle a dépassé 500 millions de dollars mensuellement, en raison de l'augmentation rapide du volume de l'emploi et de la hausse des gains horaires.

Le revenu per capita a totalisé 1,690 dollars, ce qui représente une augmentation par rapport à 1964 de 82 dollars en valeur absolue et de 5.1% en valeur relative. Ce rythme de croissance du revenu personnel par habitant est plus rapide au Québec qu'en Ontario et au Canada, de sorte que l'écart dans le revenu est en constante diminution. La réduction des disparités de revenus s'explique en grande partie par la migration de la main-d'œuvre du secteur primaire à faible productivité, particulièrement l'agriculture, vers les secteurs secondaire et tertiaire. Ce dernier se caractérise surtout par l'augmentation des effectifs et des salaires dans l'enseignement, la santé et certains services publics.

En 1965, les ménages au Québec ont dépensé plus de 8 milliards de dollars en biens et services, soit une augmentation de 7.4% par rapport à 1964. Les dépenses par tête ont atteint 1,438 dollars en 1965, en progression de 4.6%. Compte tenu de la hausse de 2.1% dans les prix à la consommation, les dépenses réelles de l'ensemble des ménages et par habitant auraient progressé respectivement de 5.3% et de 2.5%, ce qui reflète la hausse des revenus disponibles par habitant.

Les dépenses du gouvernement du Québec passent de 116.03 dollars en 1960 à 303.11 dollars en 1965. Ces dépenses croissantes ont été commandées par trois facteurs principaux : les besoins plus grands de la population en ce qui a trait à l'éducation, à la santé et au bien-être, les investissements massifs dans l'infrastructure, notamment les voies de communication, et enfin la revalorisation de la fonction publique.

Les investissements dans les secteurs privé et public depuis 1961 ont dépassé 16 milliards de dollars. Les deux dernières années particulièrement sont caractérisées par des augmentations très fortes dans les immobilisations (19.3% en 1964 et 18.2% en 1965). En 1965, les immobilisations prévues s'élevaient à 3,247 millions de dollars, soit 24.2% du produit national brut du Québec. Le total des investissements, c'est-à-dire les immobilisations et les réparations, s'est élevé en 1965 à 4,127 millions de dollars, ce qui constitue une augmentation de

14.7% par rapport à 1964. Les investissements au Québec représentent 25.8% du total des investissements canadiens.

#### *Main-d'œuvre, emploi et chômage :*

En janvier 1966, la population du Québec atteignait 5,712,000 habitants soit 28.9% de la population canadienne. Depuis le recensement de 1961, la population du Québec a augmenté de 8.6%, au regard d'une augmentation de 9.6% en Ontario et de 8.5% au Canada. Le taux de croissance naturelle depuis 1954 a tendance à baisser mais il reste quand même supérieur à celui de l'Ontario. Dans cette dernière province, la croissance démographique globale plus rapide est attribuable à une immigration plus forte. Au cours de la période de 1954 à 1964, l'Ontario a accueilli 2.5 fois plus d'immigrants que le Québec, soit 741,000 contre 299,000. Les besoins croissants de main-d'œuvre qualifiée au Québec et la nécessité d'une meilleure intégration des nouveaux arrivants ont incité le Gouvernement à élaborer une politique d'immigration qui lui soit propre.

En 1965, le volume de la main-d'œuvre québécoise dépassait pour la première fois deux millions d'individus et représentait 35.2% de la population du Québec. Au cours de l'année, la main-d'œuvre a augmenté de 3.6% ce qui constitue la plus forte hausse enregistrée depuis 1960. L'expansion continue de l'économie depuis 1961 et les nombreuses occasions d'emploi qu'elle suscite expliquent cette augmentation qui a porté principalement sur la main-d'œuvre non agricole et surtout sur la main-d'œuvre féminine en 1965. L'augmentation a été respectivement de 3% chez les hommes et de 6.1% chez les femmes. L'exode de la population rurale vers les centres urbains et tout particulièrement vers les centres industrialisés se poursuit à un rythme tel que la main-d'œuvre agricole qui représentait en 1960 7.7% de la main-d'œuvre totale a fléchi à 5.8% en 1965.

Le volume d'emplois nouveaux créés en 1965 a été supérieur à celui de chacune des cinq années précédentes : il comporte 85,000 nouveaux emplois. Les effectifs employés s'établissent à 1,912,000. Depuis 1962, la main-d'œuvre employée a crû plus rapidement que la population active totale. Cette tendance a permis non seulement aux nouveaux arrivés de se trouver un emploi mais a contribué de plus à une diminution graduelle du nombre de chômeurs. Ceux-ci ne représentaient que 5.4% de la main-d'œuvre en 1965, soit le taux le plus bas de puis 1956. L'analyse du chômage par groupe d'âge révèle que les personnes âgées de 14 à 24 ans, surtout celles de 14 à 19 ans, sont les plus touchées par le chômage. Cela provient d'une part de la poussée démographique très forte de l'après-guerre et d'autre part de la formation et de la préparation insuffisante de cette main-d'œuvre.

#### *Perspectives en 1966 :*

D'après les tendances récentes et les intentions de dépenses par secteur, l'économie du Québec devrait, enregistrer un taux de croissance de 4.5% à

5% en termes réels (entre 7% et 8% en termes monétaires). Le produit national brut devrait atteindre 14,500 millions de dollars. Le nombre d'emplois pour la première fois devrait approcher deux millions d'individus, ce qui comporterait un taux de chômage inférieur à 5%.

Ces prévisions sont fondées surtout sur les intentions de dépenses des gouvernements, des entreprises et des ménages. En effet, le gouvernement du Québec augmentera ses dépenses ordinaires de 13% et ses immobilisations de 12%. Les investissements privés et publics atteindront vraisemblablement 4,500 millions de dollars dont 3,600 millions en immobilisations nouvelles, dépassant de 10.4% celles de 1965. Les taux d'augmentation des immobilisations par secteur varieront de 4.7% dans la construction domiciliaire à 24.4% dans le secteur de la fabrication. Dans ce dernier secteur, les industries importantes comme celles de la pâte et du papier, des métaux primaires et de la fabrication métallique augmenteront leurs immobilisations respectivement de 50%, de 81% et de 28%. D'après ces tendances et compte tenu d'une meilleure répartition des revenus par la voie des transferts, les ménages disposeront d'un revenu plus élevé et augmenteront leurs dépenses dans la même proportion qu'en 1965, c'est-à-dire d'environ 6%.

Malgré une certaine tension sur les prix, l'expansion de l'économie du Québec se prolongera au cours de 1966.

Dans le cadre des politiques socio-économiques du Gouvernement, l'année 1965 a donné naissance à une nouvelle division du Québec en régions administratives uniformes qui a été rendue publique en janvier de cette année. Ce nouveau système de régions sera utilisé par les ministères et autres organismes du Gouvernement aux fins de représentation et de décentralisation régionales. Il a donc paru opportun d'annexer à cette publication une analyse sommaire des principes sur lesquels sont basées ces nouvelles régions.

## ANNEXE

### *Les nouvelles régions administratives*

#### *1. Décision du gouvernement :*

Le 19 janvier 1966, a été annoncée la décision du gouvernement de découper le territoire de la province en 10 régions administratives et en 25 sous-régions. En même temps, sept métropoles régionales ont été désignées ainsi que dix-huit centres sous-régionaux et seize centres intermédiaires.

#### *2. Buts de la régionalisation administrative :*

Cette mesure constitue la première phase d'un programme global de développement régional en voie d'élaboration au Conseil d'orientation économique

---

Cette analyse a été préparée par les Études régionales et locales du Bureau de recherches économiques.

depuis juin 1965. Cette division du territoire aura pour conséquence la création d'une armature administrative sur laquelle le gouvernement s'appuiera pour réaliser ses objectifs économiques et sociaux.

L'uniformisation des régions administratives de la province sert en fait plusieurs fins : 1° elle permettra la décentralisation des services gouvernementaux ; 2° elle servira de cadre au programme de planification économique du Gouvernement ; 3° elle facilitera le développement industriel du Québec ; 4° elle mettra un terme à l'anarchie administrative née des quelques 40 différents systèmes administratifs que l'on pouvait dénombrer jusqu'à aujourd'hui dans le Québec.

Le Gouvernement entend réaliser ce projet de façon graduelle et espère que, d'ici quelques années, l'uniformisation des systèmes de régions sera un fait acquis pour tous les ministères et autres organismes gouvernementaux.

### 3. Principales phases du projet :

La division du territoire a été faite à partir d'études menées par le Bureau de recherches économiques du ministère de l'Industrie et du Commerce. Le Bureau a travaillé en étroite collaboration avec le Conseil d'orientation économique et des comités interministériels.

Pour établir ce nouveau découpage, de façon qu'il réponde aux réalités sociales et économiques du milieu, le Bureau de recherches a fait porter ses études sur :

- a) les principales régions administratives jusqu'ici en usage ;
- b) la zone d'influence des pôles d'attraction ;
- c) les territoires de vente des entreprises privées ;
- d) le découpage régional de corps intermédiaires.

Bref, toutes les classes de la société québécoise, soit la population elle-même, l'entreprise privée, les corps intermédiaires, les organismes gouvernementaux, ont été consultées.

L'enquête auprès de la population a été menée dans environ 1,500 municipalités (4,000 questionnaires), ce qui a permis de déterminer où les consommateurs s'approvisionnent en biens et services. Les quatorze compagnies-type consultées ont une activité s'étendant à toute la province et mettent sur le marché des produits de consommation générale. Enfin, les dix corps intermédiaires dont le découpage régional a été étudié représentent des besoins et intérêts très diversifiés en matière de régionalisation.

### 4. Description des nouvelles régions administratives :

Le territoire de la Province de Québec est divisé en 10 régions comprenant 25 sous-régions. (Les Cantons-de-l'Est et le Nouveau-Québec ne sont pas subdivisés pour le moment).

*7 agglomérations* sont désignées comme *métropoles régionales*.

(Québec, métropole de la région N° 5, est désignée, à titre provisoire, comme métropole régionale du Bas Saint-Laurent — Gaspésie, de la Côte-Nord, du Nouveau-Québec).

*18 agglomérations* sont désignées comme *centres sous-régionaux*.

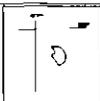
(Les six métropoles : Chicoutimi, Québec, Trois-Rivières, Montréal, Hull, Rouyn-Noranda, ont aussi une sous-région. Elles jouent ainsi, en plus de leur propre rôle, celui de centre sous-régional).

(La sous-région des Bois-Francs n'a pas, pour le moment, de centre sous-régional).

*16 agglomérations* sont désignées comme *centres intermédiaires*.

RÉGIONS ET SOUS-RÉGIONS	MÉTROPOLES RÉGIONALES	CENTRES SOUS-RÉGIONAUX	CENTRES INTERMÉDIAIRES
	Agglomérations de	Agglomérations de	Agglomérations de
1. Bas Saint-Laurent – Gaspésie A. Bas Saint-Laurent  B. Sainte-Anne-des-Monts C. Gaspé D. Bonaventure	Québec	Rimouski  Sainte-Anne-des-Monts Gaspé New Carlisle	Matane Amqui  Chandler New Richmond
2. Saguenay – Lac Saint-Jean A. Chicoutimi B. Roberval	Chicoutimi	Chicoutimi Roberval	Alma
3. Québec A. Québec  B. Chaudière C. Rivière-du-Loup	Québec	Québec  Saint-Georges Rivière-du-Loup	Montmagny La Malbaie Thetford-Mines
4. Trois-Rivières A. Mauricie  B. Bois-Francs	Trois-Rivières	Trois-Rivières	Shawinigan La Tuque Drummondville Victoriaville Lac Mégantic
5. Cantons-de-l'Est	Sherbrooke		
6. Montréal A. Montréal Métropolitain B. Richelieu C. Saint-Hyacinthe D. Saint-Jean E. Granby F. Beauharnois G. Terrebonne H. Joliette	Montréal	Montréal Sorel Saint-Hyacinthe Saint-Jean Granby Valleyfield Saint-Jérôme Joliette	
7. Outaouais A. Hull B. Labelle	Hull	Hull Mont-Laurier	
8. Nord-Ouest  A. Rouyn-Noranda  B. Abitibi	Rouyn- Noranda	Rouyn-Noranda  Amos	Val d'Or Ville-Marie La Sarre
9. Côte-Nord A. Saguenay  B. Mingan	Québec	Baie-Comeau – Hauterive Sept-Îles	
10. Nouveau-Québec	Québec		

10  
NOUVEAU - QUÉBEC



2  
SAGUENAY - LAC-ST-JEAN

8  
NORD-OUEST

2-1  
CHICOUTIM

8-3  
ABMBI

2-4  
ROBERVAL

8-1  
ROUYN-NORANDA

4  
TROIS-RIVIÈRES

7  
OUTAOUAIS

4-3  
MAURICIE

7-3  
LABELLE

6

MONTREAL

5  
CANTONS DE L'EST

6-9  
TERREBONNE

6-8  
JOLIETTE

6-5  
RICHELIEU

6-4  
BOIS-FRANCS

HULL

6-1  
MONTREAL METROPOLITAIN

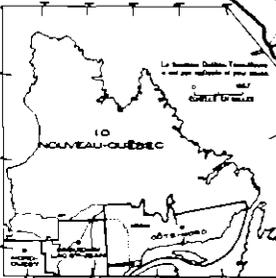
6-2  
ST-JEAN

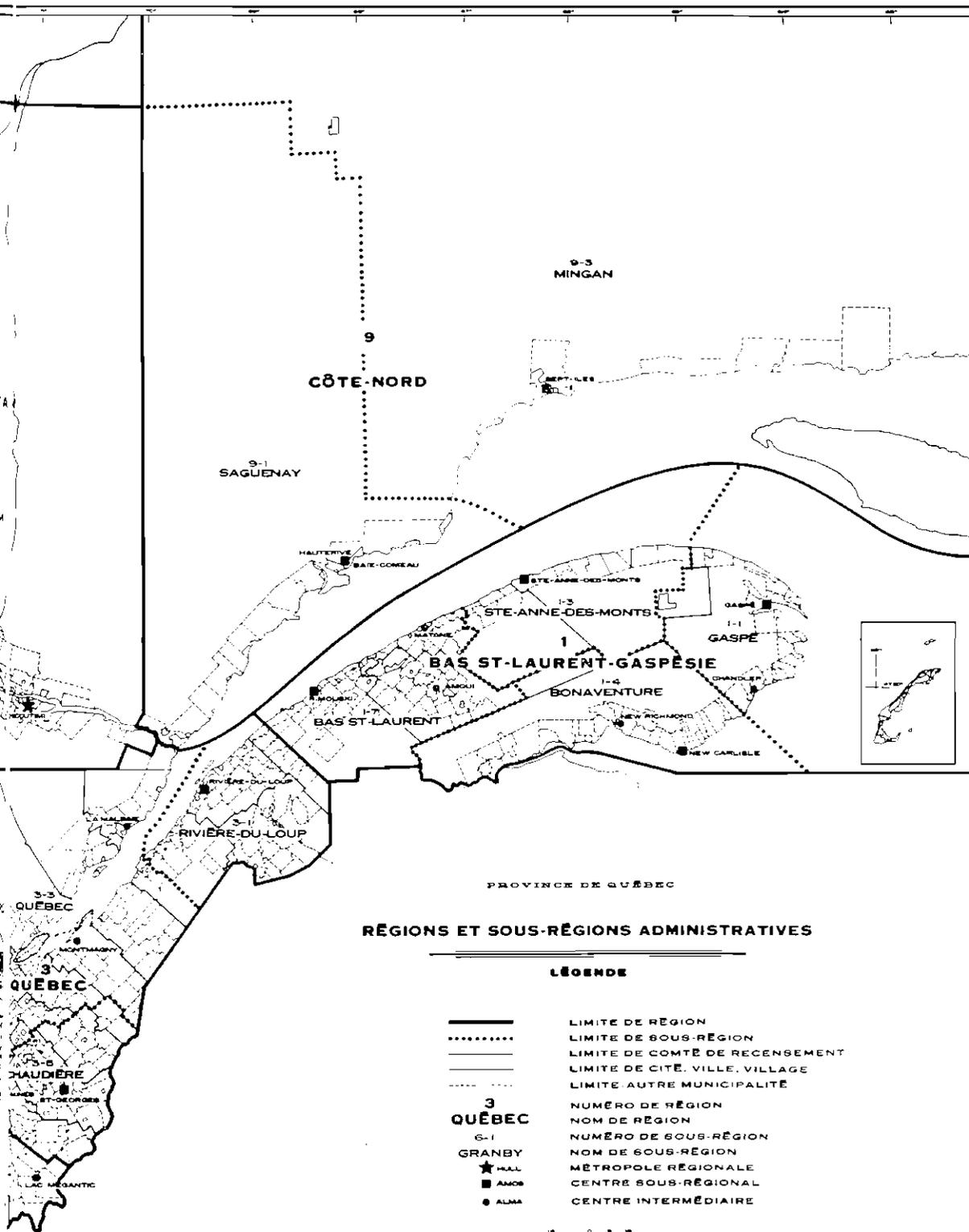
6-3  
ST-YACINTHE

6-5  
BEAUHARNOIS

6-6  
ST-JEAN

6-7  
GRANBY





## ANNEXE II

### L'ACTIVITÉ GOUVERNEMENTALE : RÉALISATIONS ET PROJETS

#### *1 — Ministère des Affaires culturelles*

##### LES ARTS ET LES LETTRES

Le ministère a entrepris, en 1965/66, un programme de déconcentration artistique et culturelle qu'il mène vigoureusement à bonne fin. Le même travail se poursuit au Service des Lettres et du Livre par les expositions itinérantes d'art plastique. La première exposition de ce genre au Canada français parcourt un circuit de cinq villes — Ville Jacques-Cartier, Rimouski, Gaspé, Saint-Hyacinthe, Chicoutimi — et ceci n'est qu'un début.

Cet effort de déconcentration existe également dans le domaine de l'art dramatique grâce aux tournées du Centre d'art dramatique du Conservatoire qui a visité cinquante-deux villes au cours de la saison régulière. Le même effort se poursuit dans le domaine du cinéma. En effet, le Festival international du film de Montréal est présenté maintenant dans au moins cinq villes du Québec. Par ailleurs, en dehors des grands centres comme Montréal et Toronto, les Grands Ballets Canadiens donnent des représentations dans plusieurs villes éloignées de la capitale et de la métropole.

L'année 1965/66 a marqué la restructuration des Concours artistiques du Québec en deux catégories pour la première fois : concours des arts plastiques, comprenant les sections de peinture, sculpture et concours d'arts graphiques. Cette initiative permet de faire passer les expositions des œuvres retenues de deux à quatre dans les villes de Québec et de Montréal.

On a aussi commencé en 1965, la construction du Conservatoire de Québec, résultat tangible du succès remporté par le concours d'architecture qui était ouvert à tous les architectes canadiens, membres de l'Institut Royal d'architecture du Canada. Cet édifice commémorera le centenaire de la Confédération.

On a procédé à la création d'un comité consultatif du livre. Le grand Prix littéraire du Québec reprend le nom de « Prix David » et est porté à \$5,000.

Le ministère a en outre participé largement au Symposium de sculpture tenu dans les jardins du Musée d'art contemporain, à Montréal. Le Salon du Livre de Québec, au mois de novembre 1965, a attiré plus de 55,000 visiteurs. La collaboration du Service des Lettres et du Livre a également assuré le succès

des expositions itinérantes à Amos, Rouyn-Noranda, Hull et Chicoutimi. Quant à la Collection *Art, Vie et Sciences au Canada français*, elle connaît une seconde édition et cinq titres en langue anglaise dont deux sont à l'impression.

#### L'OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

L'Office de la langue française, par son centre de terminologie et de documentation, son service de rédaction, sa commission interministérielle pour l'étude et la rectification du langage de l'administration, ses comités de liaison et d'étude, (termes d'organisation du travail, de sylviculture et de foresterie, de signalisation routière, termes techniques français) son service régional de la langue française et ses multiples publications fournit un travail considérable à tous les niveaux. L'Office poursuit sept enquêtes sur le vocabulaire franco-canadien, la phonétique canadienne-française, l'élaboration de questionnaires (linguistiques et pédagogiques), les anglicismes, les canadianismes, les rapports entre le franco-canadien et le français normal et, enfin, le niveau du français dans les différentes classes sociales. Le Centre de terminologie met à la disposition de la population québécoise les termes français des arts, des métiers, des sciences et de la vie pratique. Il confronte les terminologies anglaise et française ; il veille à ce que l'on ne pousse pas la manie du néologisme à l'excès. Il fait l'examen critique des pièces et documents administratifs. Il satisfait aux centaines de demandes venant de toutes parts. Le Centre de documentation a maintenant une bibliothèque considérable dépassant mille volumes ; il assure la liaison avec des centres de documentation, des organismes publics et privés, des entreprises industrielles et commerciales au Québec et à l'étranger. Le service de rédaction de l'Office rédige, revoit, corrige ou refond des documents administratifs et des écrits divers. Le Service régional de la langue française met à la disposition des populations — en Abitibi et au Témiscamingue où il a été fondé — une abondante documentation : arts, métiers, sciences, vie pratique. L'Office effectue aussi des échanges avec huit organismes français. Ses publications sont continuellement à la hausse. Le bulletin *Mieux dire* atteint, cette année, 200,000 exemplaires. La Norme du français écrit et parlé au Québec tire à 60,000. Le lexique des termes miniers (première partie) est publié à 150,000 exemplaires, et un lexique des termes de la radiodiffusion, à 6,000 exemplaires et un lexique des termes de l'étude du travail à 4,000 exemplaires. L'Office de la langue française a de plus trois ouvrages en préparation.

#### SECTION CULTURELLE DE PARIS

Il convient de rappeler ici que, le 24 novembre, le gouvernement du Québec, représenté par le ministère des Affaires culturelles, a signé une entente de coopération culturelle avec le gouvernement de la République française. Des échanges culturels ont commencé de se concrétiser dès le début de 1966.

Le conseiller culturel et ses collaborateurs à Paris ont par ailleurs travaillé à la mise sur pied d'une bibliothèque au Centre de documentation. Ils ont assuré la parution et la diffusion des numéros de *Québec 65* consacrés à la civilisation et à la culture du Québec contemporain, de même qu'à la diffusion de périodiques et de livres français du Québec. La section culturelle a également travaillé à l'établissement d'un dépôt de livres canadiens-français à Paris. Elle a assuré d'une manière très efficace la collaboration avec les associations privées intéressées aux relations culturelles avec le Québec.

La bibliothécaire de la Délégation s'emploie à enrichir le Centre de documentation grâce à l'achat d'ouvrages fondamentaux sur la littérature et l'histoire du Canada français. La bibliothèque comprend plus de mille ouvrages reliés et deux cents volumes brochés. Quatre-vingt pour cent des livres reliés sont catalogués. La Délégation entretient des relations cordiales et étroites avec les bibliothèques de France. Le conseiller culturel représente les écrivains canadiens au Comité de l'Association des écrivains d'expression française de la mer et de l'outre-mer. Cette association a créé le Prix littéraire France-Québec qui sera décerné annuellement à des écrivains de langue française d'Amérique du Nord.

La section culturelle a aussi pris part, l'an dernier comme l'année précédente, aux travaux de l'Association internationale pour la sauvegarde de la langue française. Elle a assuré une série de dispositions administratives et mondaines à l'occasion du passage de la Compagnie du Rideau Vert à Paris. Elle a joué un rôle très important dans la présentation au Québec de la Rétrospective Georges Rouault et elle a même dressé le projet d'une exposition itinérante de douze grands panneaux illustrant tous les aspects de la vie culturelle et économique du Québec.

#### SERVICE DE LA MUSIQUE

Le Service de la musique a assuré, au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1966, la publication et la diffusion du bulletin trimestriel *Vie musicale*. Il a fait des recherches sur les luthiers du Québec et une enquête sur les orchestres du Canada. Il a travaillé à la rénovation des instruments anciens (l'orgue du Gesù) et à la création d'une société canadienne de musique contemporaine. Sa collaboration a été assurée aux Festivals de Musique du Québec, aux Festivals de Montréal, au Centre musical canadien, aux orchestres et, en général, à la vie lyrique du Québec.

#### SERVICE DU THÉÂTRE

L'action culturelle du Service du Théâtre s'étend bien sûr au théâtre dramatique comme au théâtre lyrique, mais aussi aux ballets, au cinéma et au folklore. Avec le Secrétariat de la province, le Service a participé aux consultations sur tous les projets d'architecture des salles de théâtre des centres culturels édifiés pour commémorer le centenaire de la confédération.

Afin de stimuler la représentation d'œuvres dramatiques d'auteurs canadiens, il a créé la Commission de la pièce canadienne. Un jury a été formé pour recevoir les œuvres et constituer un répertoire officiel à proposer aux directeurs de théâtre.

Le Service du Théâtre a également travaillé au répertoire du Théâtre de langue française joué et publié au Canada français depuis 1606 (à paraître). Il a participé aux travaux d'études comme aux projets des salles de théâtre de la Place des Arts. Il a apporté son concours à l'élaboration et à la réalisation des tournées du Rideau Vert en France et en U.R.S.S., aux tournées du Théâtre-Québec en France, aux tournées du Théâtre du Nouveau-Monde et des Feux-Follets au Festival du Commonwealth, à la tournée des Apprentis-Sorciers au Festival international du Théâtre amateur de Monaco et, enfin, à la Journée mondiale du Théâtre (en collaboration avec le Centre du Théâtre canadien de l'Institut international du Théâtre).

#### SERVICE DES LETTRES ET DU LIVRE

Une des grandes réalisations du Service des Lettres et du Livre, au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars, a sûrement été la création du Comité consultatif du livre qui s'est réuni plusieurs fois au cours de l'année. Le Service a également préparé la voie à l'accréditation des libraires de façon, à mieux répondre aux besoins de la collectivité. Il a aussi assuré la distribution de volumes au Canada, en France, en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud, de même qu'aux bibliothèques publiques et institutions d'enseignement supérieur au Canada.

Le Service des Lettres et du Livre a vu, en outre, à préparer les expositions de livres (Salons du Livre itinérants) et les Concours littéraires et scientifiques ouverts à tous sans autre formalité; il a de plus organisé sept expositions de volumes et subventionné une vingtaine de projets dont plusieurs albums d'art sur le Québec et ses artistes.

#### SERVICE DES ARTS PLASTIQUES

Ce service est entièrement responsable des Concours artistiques du Québec et de l'organisation de vernissages à Québec et à Montréal. Il assure aussi le circuit des expositions itinérantes d'art plastique; celles-ci ont été présentées dans cinq villes au cours de 1965/66.

Lors de ces expositions, on a fait une expérience d'initiation à l'appréciation artistique en adoptant tour à tour les points de vue de l'amateur initié, de l'analyste plastique et pictural, du critique, de l'historien de l'art, de l'esthéticien et de l'anthropologue culturel. En 1965-66, ces expositions itinérantes dans des endroits aussi éloignés que Gaspé, ont présenté une trentaine de tableaux du Musée du Québec.

## SERVICE DE L'AIDE À LA CRÉATION ET À LA RECHERCHE

Ce service du ministère étudie tous les projets individuels soumis par les candidats. Il voit à la formation des jurys qui doivent faire l'étude de ces projets. Il s'occupe enfin de l'attribution des subventions à la suite des recommandations faites au ministère par ces jurys. Une somme de \$155,000 est distribuée à chaque exercice financier. Plus de 80 subventions ont ainsi été octroyées en 1965/66.

## CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

La direction générale de l'Enseignement artistique s'occupe désormais du Conservatoire de Musique et d'Art dramatique ; elle a des sections à Québec, Montréal et Trois-Rivières. Parmi les réalisations de l'année, on doit souligner l'institution d'un Comité d'études musicales et le renforcement de l'autonomie de chacune des sections du Conservatoire sous une direction générale intégrée à l'administration centrale des Affaires culturelles.

Au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars, le Conservatoire d'Art dramatique (section de Montréal) s'est installé au Théâtre National de Montréal, rue Sainte-Catherine, foyer d'une vie artistique intense et à jamais mémorable au début du siècle. Les travaux de réfection de Trinity Church, à Québec, sont en cours, en vue de l'installation du Conservatoire d'Art dramatique de Québec.

Des tournées du Centre dramatique du Conservatoire ont aussi été effectuées au Québec, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et aux États-Unis.

## MUSÉES

Maison de la culture vivante, le Musée du Québec a reçu 344,000 visiteurs, en 1965/66, si on compte l'exposition des Trésors de Toutankhamon — du 10 mars au 4 avril 1965 — qui attira à elle seule 100,000 visiteurs.

Pendant l'année, le Musée a offert plusieurs expositions d'artistes au nom prestigieux. La série des conférences du mercredi est déjà commencée et se poursuit, tandis que le succès des Concerts Couperin ont déterminé les autorités du Musée à trouver un nouveau moyen d'audition qui permettra à tous les auditeurs d'entendre les concerts du dimanche bien que logés dans deux salles. Parmi les réalisations de l'année, on compte les expositions des artistes de la ville de Québec, du Québec lui-même et de l'étranger. Il faut noter également l'acquisition d'importantes pièces d'art traditionnel et moderne du Canada français.

Au Musée d'art contemporain, il y a eu huit grandes expositions et treize expositions en galerie. Ces expositions ont attiré 65,000 visiteurs au cours d'une première année.

## ARCHIVES DU QUÉBEC

Le Service des Archives du Québec a prêté assistance à près d'un millier de chercheurs à Québec. D'autre part, il a répondu à plus d'un millier de demandes de renseignements, publications, photos, etc. Les salles d'exposition ont accueilli plus de 300,000 visiteurs. Le Service a organisé, au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars, une grande exposition sur Jean Talon et sur le Régiment de Carignan qui a été fort achalandée et a trouvé un écho dans tous les média d'information. Les Archives du Québec ont également participé à une exposition sur le Canada à Saint-Savin (France).

## BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

Le Service des bibliothèques publiques a vu à la constitution d'un centre de documentation en bibliothéconomie. Il a collaboré avec les ministères ou les organismes gouvernementaux, fédéraux ou provinciaux. Il a réalisé une compilation de bibliographies et de microphotographie.

Le Service des bibliothèques publiques a procédé à l'établissement de deux bibliothèques régionales (Mauricie et Outaouais). Depuis le début de ses activités, il a de plus aidé à la création de vingt bibliothèques municipales, dont quatre en 1965. Depuis le mois de mars 1961, il a recommandé la distribution de \$5,400,000 en subventions à une centaine de bibliothèques. Le Service peut donc souligner l'augmentation de 620 pour cent des subventions gouvernementales : \$141,000 en 1960/61 par rapport à \$1,015,000 en 1965/66.

## SERVICE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Parmi les réalisations importantes de l'exercice financier se terminant le 31 mars, il faut remarquer la désignation de l'arrondissement historique de Charlesbourg, c'est-à-dire le secteur du Trait-Carré qui date de 1666. On peut ajouter le classement de 26 monuments et de 46 objets mobiliers et artistiques. Ces derniers sont déposés dans des églises du Québec. Le Service a pu également effectuer la restauration de 11 monuments classés. Il a fait don de huit plaques commémoratives et il a donné son approbation à 214 permis de construction ou de restauration de bâtiments dans les arrondissements historiques.

## SERVICE D'ARCHÉOLOGIE

Le Service d'archéologie a fait des recherches minutieuses sur l'histoire de certaines vieilles maisons de Québec. Il a aussi poursuivi ses travaux de recherches concernant deux ou trois naufrages — dans le fleuve Saint-Laurent — sous le régime français. Il a procédé à l'identification de retranchements de

l'armée de Wolfe aux chutes Montmorency. Il a participé à la découverte et à l'exploration de plusieurs sites préhistoriques, ainsi qu'à des recherches sur les fortifications et les anciens murs de Montréal démolis en 1800. Il a également entrepris la préparation d'une loi visant à protéger les sites préhistoriques dans la province de Québec.

#### LE SERVICE DU CANADA FRANÇAIS D'OUTRE-FRONTIÈRE

Le Service a établi, au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars, des liaisons avec les groupes francophones, des autres provinces et de certains états américains, coordonné les efforts des minorités canadiennes-françaises et multiplié les rencontres fructueuses.

Il a recommandé l'octroi de bourses et organisé des expositions à Shipagan et à Caraquet, au Nouveau-Brunswick, et à l'université Dalhousie, en Nouvelle-Écosse. Un travail considérable a été accompli en vue de l'élaboration des ententes culturelles en voie de négociation entre le Québec et les provinces canadiennes ou des États américains.

Parmi les initiatives culturelles, il faut noter les tournées d'artistes et l'envoi de metteurs en scène professionnels pour la tenue de cliniques d'art dramatique comme celles d'Edmunston, de Saint-Boniface et de Vancouver.

#### SERVICE DE L'IMMIGRATION

Un conseiller technique mandaté a étudié la question de l'immigration en vue de proposer au ministre une politique générale d'immigration pour le Québec. Sa mission était de présenter des recommandations pour l'établissement d'un service chargé de l'intégration des Néo-Canadiens au milieu francophone québécois. Un comité interministériel a été institué à cette fin. En plus de ceux du ministère des Affaires culturelles, des représentants des ministères intéressés à l'immigration en ont fait partie : Affaires fédérales-provinciales, Famille et bien-être social, Travail, Industrie et Commerce et Santé. On a ainsi procédé à un inventaire des moyens d'action, du potentiel d'immigration et des facteurs d'intégration. Le comité interministériel a proposé une direction générale de l'immigration qui apportera :

1. *au public immigrant* : des services d'accueil, de renseignements sur les conditions de vie et de travail et sur les ressources communautaires, d'assistance et d'orientation de même qu'une aide multiple et variée dans l'adaptation au milieu québécois ;

2. *aux candidats à l'immigration* : des services d'information et de documentation sur le Québec en général et sur les conditions de vie et de travail, ainsi que sur les possibilités d'emploi ;

3. *au public québécois* : des services d'information sur l'apport économique et culturel des immigrants.

Essentiellement, le rôle de la direction de l'immigration sera de faciliter l'intégration de l'immigrant au milieu québécois et de favoriser la venue au Québec d'immigrants en fonction des intérêts économiques et culturels québécois.

## 2 — *Ministère des Affaires fédérales-provinciales*

Le ministère des Affaires fédérales-provinciales remplit quatre fonctions essentielles : l'élaboration des politiques, la coordination, la recherche et la documentation. Ces quatre fonctions sont liées les unes aux autres, mais leur importance relative peut varier selon les circonstances. Comme le domaine des relations fédérales-provinciales est actuellement en pleine évolution, des situations nouvelles se présentent constamment. Si, d'une part, la succession des événements permet au ministère d'accumuler une expérience précieuse, le caractère différent de chacun de ces événements lui rend cependant difficile l'établissement de méthodes définitives et stables de travail. Il lui faut en somme s'adapter à chaque situation nouvelle pour y faire face avec efficacité, tout en respectant les objectifs fondamentaux qui lui sont fixés. L'équilibre délicat à instituer entre la souplesse nécessaire de ses moyens d'action et la permanence de ses objectifs colore tout le comportement du ministère et en oriente les activités.

Il faut également tenir compte du fait que le Québec est la seule province du pays à avoir mis sur pied un ministère des Affaires fédérales-provinciales. Cette innovation a engagé le Québec dans un territoire inexploré, l'a amené à établir entre lui, le gouvernement fédéral et les autres provinces tout un réseau nouveau de communications et a provoqué, au sein même de l'administration québécoise, un réaménagement des fonctions. Pareil changement aurait facilement pu mener à un alourdissement de l'appareil gouvernemental et à un ralentissement du processus de décision. Il semble bien que ces dangers ont été écartés, en particulier grâce à la dimension administrative volontairement limitée du ministère des Affaires fédérales-provinciales, à ses contacts étroits avec chacun des ministères québécois et à la décentralisation des tâches. À cela, il convient d'ajouter que le gouvernement fédéral, en particulier, a rapidement saisi le rôle propre du nouveau ministère et qu'il communique avec lui seulement au sujet de questions qui sont de son ressort exclusif.

L'existence du ministère des Affaires fédérales-provinciales a également permis au Québec de faire valoir, auprès du gouvernement fédéral et des autres provinces, des propositions de plus en plus cohérentes appuyées sur des principes constants et sur une connaissance approfondie de la réalité constitutionnelle, économique, sociale et politique du Québec et du Canada.

L'efficacité recherchée par le ministère des Affaires fédérales-provinciales dépend dans une large mesure du genre de relations qui peuvent s'établir entre

les autres ministères de l'administration québécoise et lui-même. Ces relations seront d'autant plus fécondes que le ministère des Affaires fédérales-provinciales réussira à établir un véritable climat de coordination. Un tel climat, fondé sur le respect des tâches administratives de chaque ministère, suppose néanmoins la disparition d'un certain cloisonnement et l'acceptation, par tous les autres ministères, du fait que l'élaboration des politiques fédérales-provinciales ne peut en définitive relever que d'un seul ministère. Cela ne signifie pas que des politiques doivent être conçues en vase clos, bien au contraire. C'est d'ailleurs pour cette raison que toutes les conférences fédérales-provinciales sont préparées conjointement par le ministère concerné et celui des Affaires fédérales-provinciales. Autrement, le cloisonnement qu'il importe d'éviter risquerait de s'établir au niveau même du ministère des Affaires fédérales-provinciales.

## I. LE PERSONNEL ET L'ADMINISTRATION

Il semble, pour le moment en tout cas, plus pratique de concevoir le ministère des Affaires fédérales-provinciales comme étant formé d'un noyau de fonctionnaires travaillant en étroite collaboration entre eux et avec chacun des autres ministères. Les résultats atteints jusqu'à maintenant confirment que la technique adoptée était la meilleure, car, en plus de son propre personnel volontairement restreint, le ministère peut constamment compter sur un grand nombre d'autres fonctionnaires qui ne relèvent pas juridiquement de lui mais qui collaborent pleinement à son travail. À ce propos, il faut signaler qu'au cours des douze derniers mois, la coopération de chaque service gouvernemental a été plus facilement acquise et plus empressée que jamais auparavant. Si tel n'avait pas été le cas, il aurait été humainement impossible au ministère de participer comme il l'a fait à chacune des conférences fédérales-provinciales qui ont eu lieu. Les divers mémoires déposés par le Québec ont été préparés soit directement par le ministère des Affaires fédérales-provinciales, soit par les autres ministères intéressés. Dans tous les cas cependant, ces mémoires ont été étudiés à fond par des groupes de travail de fonctionnaires institués à cette fin, avant d'être soumis au Cabinet. Il importe de faire remarquer que l'existence même de ces groupes de travail donne l'occasion à un nombre de plus en plus considérable de fonctionnaires de se familiariser avec la politique fédérale-provinciale du gouvernement. Il en résulte des échanges d'idées extrêmement précieux. Pour sa part, le ministère est automatiquement et constamment informé, grâce à ces groupes de travail, des activités et projets des autres ministères, sans qu'il lui soit nécessaire d'exiger des rapports périodiques de chacun. Le contact avec la réalité administrative quotidienne est ainsi garanti sans pour autant provoquer une prolifération onéreuse de mémorandums de toutes sortes.

De temps à autre, le ministère a recours à des consultants de l'extérieur. Il s'agit généralement, dans ces cas, de travaux d'ordre technique qu'il n'est pas toujours possible de mener à bonne fin dans les cadres du ministère.

## 2. LES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE

### *a) les conférences fédérales et interprovinciales :*

Les conférences fédérales-provinciales ont été fort nombreuses, particulièrement au cours des six derniers mois. Parmi les principales, il faut mentionner les suivantes : la conférence plénière des premiers ministres (juillet 1965), la conférence des premiers ministres des provinces (août 1965), les réunions du comité du régime fiscal (juillet et décembre 1965), la conférence des ministres des finances (décembre 1965), la conférence des ministres du bien-être social (avril 1965 et janvier 1966), la conférence des ministres du travail et de l'éducation (janvier 1966), la conférence des ministres de la santé (septembre 1965 et janvier 1966), la conférence des procureurs-généraux et des ministres de la justice (janvier 1966), la conférence sur la lutte contre la pauvreté (décembre 1965). Le ministère des Affaires fédérales-provinciales a participé à des degrés divers à la préparation immédiate de ces conférences et était représenté à chacune d'elles. Il en a été de même de la plupart des conférences interprovinciales, notamment celle des ministres de la voirie (décembre 1965) et celle du Conseil canadien des ministres des ressources (novembre 1965).

Au niveau des fonctionnaires, un très grand nombre de conférences ont également eu lieu. Le ministère n'a pas été représenté à toutes, mais a été tenu au courant de l'ordre du jour des réunions et en a reçu les comptes rendus. Il a cependant pris une part très active aux rencontres du Comité permanent sur les questions économiques et fiscales qui a tenu cinq réunions (avril, juin, juillet, septembre et décembre 1965) et à la conférence qui, à la fin de mai dernier, a porté sur le développement régional.

En plus des conférences fédérales-provinciales proprement dites, un nombre considérable de réunions intéressant une ou deux provinces et le Québec ont eu lieu. Ce fut notamment le cas avec l'Ontario, en particulier en ce qui a trait à la Loi sur les régimes supplémentaires de rentes. Il arrive aussi que des fonctionnaires fédéraux se rendent au Québec pour des rencontres portant sur des questions précises, généralement d'ordre administratif. Le ministère des Affaires fédérales-provinciales est de mieux en mieux informé de la tenue de ces réunions et s'efforcera d'améliorer encore les communications interministérielles à ce sujet.

### *b) le Comité du régime fiscal :*

En raison de son importance toute particulière, il convient probablement de donner quelques renseignements supplémentaires sur le Comité du régime fiscal. Ce Comité a été formé à la suite d'une décision de la conférence fédérale-provinciale de Québec, en mars-avril 1964. Il est formé des ministres des finances des provinces et de celui du gouvernement fédéral qui peuvent s'adjoindre des ministres comme membres associés du Comité. De façon générale, le Comité étudie la répartition actuelle des sources de revenus provinciaux et fédéraux au

Canada en regard des responsabilités présentes ou futures de chaque secteur de gouvernement. Il a, entre autres, comme responsabilités de faire rapport à la conférence plénière des premiers ministres sur les arrangements fiscaux qui devaient prévaloir de 1967 à 1972, sur l'avenir des programmes conjoints et sur les techniques de coopération intergouvernementale.

Un groupe de travail a été formé, dès la fin de 1964, au sein du ministère des Affaires fédérales-provinciales, en vue de préparer toute la documentation voulue sur les questions susceptibles d'être examinées par le Comité du régime fiscal. Le travail de recherche nécessaire à cette fin a été accompli au cours de 1965. Un effort similaire s'est fait dans toutes les provinces du pays et au gouvernement fédéral. La documentation ainsi réunie et analysée de façon détaillée est considérable et porte sur une grande variété de sujets, notamment les revenus et les dépenses des gouvernements, les programmes conjoints et les modes de collaboration intergouvernementale.

Cette documentation a été transmise à chacun des ministres du Comité du régime fiscal et sera étudiée à fond au cours de 1966, année qui précède la période 1967/72 pour laquelle de nouveaux arrangements fiscaux seront nécessaires. Le Comité du régime fiscal devient donc ainsi un des outils les plus importants actuellement dans le domaine des relations fédérales-provinciales.

*c) le Comité parlementaire de la Constitution :*

En 1965, comme en 1964, le ministère a fourni au Comité parlementaire de la constitution les services de secrétariat nécessaires à son fonctionnement. Il s'est également chargé de surveiller la marche des diverses études juridiques effectuées pour le compte du Comité.

*d) la Commission interministérielle des relations extérieures du Québec :*

Cette Commission ne relève pas directement du ministère mais fait rapport au Premier ministre par l'entremise du sous-ministre des Affaires fédérales-provinciales qui agit comme président de la Commission. Pour cette raison, les relations entre la Commission et le ministère sont nécessairement très étroites.

Créée par arrêté ministériel, le 25 août 1965, la Commission a pour fonction de coordonner l'activité des divers ministères du gouvernement en matière de relations avec l'étranger et de soumettre au Conseil exécutif tout projet ou toute proposition touchant des questions de politique générale du gouvernement en cette matière. Elle est composée des sous-ministres des affaires fédérales-provinciales, de l'industrie et du commerce, de l'éducation, des affaires culturelles, du travail, de la santé ainsi que de tout autre sous-ministre dont le ministère est susceptible d'entretenir des relations suivies avec des pays étrangers ou des organismes internationaux.

Depuis quelques années les relations du gouvernement du Québec avec le monde extérieur se sont rapidement accrues, particulièrement dans les domaines de l'économie, de l'éducation, de la culture et du travail. La Commission,

sans détacher des autres ministères la responsabilité d'initiative et d'administration dans les secteurs qui lui sont propres, a été instituée pour assurer davantage l'unité de politique du gouvernement du Québec dans ses relations avec les pays étrangers ou les organismes internationaux.

Depuis sa création, la Commission a tenu deux réunions plénières, la première en décembre 1965 et la seconde en janvier 1966. D'autres suivront bientôt. Les échanges de vues entre son président et chacun des membres ont toutefois été très nombreux au cours des cinq derniers mois, surtout pour mener à terme des démarches entreprises avant l'établissement de la Commission ou pour régler des questions urgentes n'exigeant pas de recommandation formelle de la part de la Commission. Il est cependant à noter que, lors des réunions plénières de la Commission, ses membres sont informés des démarches effectuées. En principe, pour éviter d'alourdir le processus de travail de la Commission, on ne lui soumet pas de questions de routine ou d'administration courante. Elle peut ainsi se réunir à intervalles raisonnables et profiter de l'occasion pour concentrer son attention sur l'étude de questions susceptibles de guider l'orientation des politiques générales du gouvernement.

Entre le mois de janvier 1965, date du dernier rapport du ministère des Affaires fédérales-provinciales, et le moment où la Commission a effectivement commencé à fonctionner, soit la fin de novembre dernier, le ministère a pris une part très active à la négociation et à la conclusion de l'entente intervenue à Paris en février 1965 entre la France et le Québec sur un programme d'échanges en matière d'éducation de même qu'à celle de la seconde entente France-Québec, signée à Québec le 24 novembre 1965, portant celle-là sur un programme d'échanges culturels. Aussi bien lors de la négociation de la première entente que lors de la seconde, la collaboration des ministères de l'éducation et des affaires culturelles a été entière. Ces ministères, comme il convient, ont déterminé le contenu des ententes ; le ministère des Affaires fédérales-provinciales a, pour sa part, négocié la forme de ces ententes et s'est chargé, à cette fin, d'effectuer les contacts nécessaires avec les représentants de la France et avec le ministère des affaires extérieures du Canada.

Trois membres de la Commission interministérielle des relations extérieures du Québec, les sous-ministres des affaires fédérales-provinciales, des affaires culturelles et de l'éducation, sont membres de la Commission permanente de coopération franco-québécoise, groupant des représentants de la France et du Québec. Celle-ci s'est réunie une première fois, à Québec, en mai dernier, et la seconde fois à Paris, en novembre. Cette commission est chargée de la mise en œuvre des deux ententes France-Québec.

### *3 — Ministère des Affaires municipales*

Au niveau de l'administration interne, deux faits importants ont marqué l'activité du ministère durant 1965 : la mise au point d'un organigramme et la centralisation des services.

L'organigramme, préparé avec la participation des experts de la fonction publique et approuvé par le conseil des ministres, répartit les services et les organismes relevant du ministère en trois groupes principaux :

1. les organismes à caractère quasi-judiciaire : la Commission municipale de Québec, la Régie des eaux du Québec et le Commissariat des incendies du Québec ;

2. les services aux municipalités, maintenant groupés en trois grandes directions générales : la Direction générale du financement, la Direction générale de l'aide technique aux municipalités et la Direction générale de la protection contre les incendies ;

3. les services de consultation qui groupent toutes les autres sections administratives.

La centralisation des services du ministère dans des locaux modernes et spacieux, en janvier 1966, a permis une meilleure coordination, un contact plus étroit entre les fonctionnaires et une efficacité plus grande dans le travail.

Dans un autre ordre d'idées, il faut rappeler que la Loi de la fusion volontaire des municipalités, qui permet à deux ou plusieurs municipalités de se fusionner, a remporté un remarquable succès. Voici un tableau récapitulatif de la situation au 1<sup>er</sup> mars 1966 :

Fusions terminées	Approuvées	Règlements adoptés	Enquêtes
15	4	11	57

1965 a vu la création de la ville de Laval, groupant sous une seule administration les 14 municipalités de l'Île Jésus, ce qui permettra un développement rationnel et harmonieux de ce vaste territoire.

La charte de la cité de Québec a été profondément modifiée. Cette loi crée le « citoyen municipal », en donnant le droit de vote universel à 18 ans et en faisant disparaître la qualification foncière. Cette loi établit aussi une nette distinction entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Élu par l'ensemble de la population et président du Comité exécutif, le maire devient le véritable chef de l'administration.

Depuis le mois d'octobre 1965 un comité d'experts prépare le plan directeur de tout le territoire de la ville de Bécancour, ville créée officiellement le 18 octobre par le regroupement de onze municipalités, grâce à la Loi de la fusion volontaire des municipalités. Il est à noter qu'une loi interdit temporairement le lotissement et la construction dans cette municipalité.

Le ministère a également créé un comité chargé d'élaborer une législation sur l'habitation ; le rapport est maintenant terminé et l'on envisage une législation qui permettra à l'État québécois d'assumer sa responsabilité dans ce domaine.

La Commission d'étude chargée de préparer le schéma d'une loi provinciale d'urbanisme a aussi continué son travail. Elle devrait soumettre son rapport final sous peu.

Par ailleurs, pour la deuxième année consécutive, le ministre des Affaires municipales a entrepris une tournée d'information dans une région du Québec. Plus de trois cents maires et conseillers municipaux représentant 18 comtés des régions des Cantons de l'Est et des Bois-Francs ont participé à six réunions importantes.

#### LA COMMISSION MUNICIPALE DE QUÉBEC

Voici un tableau comparatif de la mise en marché des obligations municipales et scolaires pour les années 1964 et 1965.

	Nombre		Valeur	
	1964	1965	1964	1965
Obligations municipales.....	278	311	\$284,661,300	\$187,538,276
Obligations scolaires.....	218	74	\$ 75,766,000	\$ 22,941,800
TOTAL.....	496	385	\$560,427,300	\$210,280,076

La différence de \$150 millions provient de l'application de la Loi pour faciliter le financement de certains travaux municipaux qui a mis plus de \$100 millions à la disposition des municipalités.

#### LA RÉGIE DES EAUX DU QUÉBEC

Depuis le 1<sup>er</sup> février 1965, cette régie groupe en un seul organisme les services qui jusque-là relevaient d'elle-même, du ministère de la Santé et de la Régie des services publics.

En 1965 la Régie des eaux du Québec a émis 116 ordonnances, dont 52 dites de « travaux urgents », dans lesquelles la santé et l'hygiène publiques commandaient d'agir rapidement. Elle a intensifié sa lutte contre la pollution des eaux. Plus de 150 usines de traitement des eaux ont été construites depuis 1960. Le rythme ira s'accroissant.

La Régie des eaux du Québec intensifiera également son action auprès des collectivités importantes. La Régie entend pousser, le plus activement possible, son travail de classification des cours d'eau et des lacs. Dans ce but

elle pourra compter sur un nouvel équipement mobile, dont une première unité sera disponible bientôt.

## LE COMMISSARIAT DES INCENDIES DU QUÉBEC

Après sa restructuration en trois divisions : aide aux municipalités, édifices publics et risques spéciaux, entraînement, le Commissariat a augmenté considérablement son champ d'action en 1965. Le nombre des enquêtes qu'il a effectuées est passé de 122 à 185.

Le Commissariat des incendies, par des cours donnés aux pompiers, par une campagne d'éducation auprès du public, concentrera ses efforts sur la protection-incendie.

## TRAVAUX MUNICIPAUX

Dans le cadre du programme d'encouragement aux travaux d'hiver, le ministre, au 28 février 1966, avait reçu 2,178 projets venant de 1,097 administrations municipales. Le coût total de ces travaux est de \$145,458,443. Les subventions prévues par le Québec sont de l'ordre de \$22,678,995.

Voici un tableau sur la répartition du coût de ces travaux :

Nature des travaux	Salaires	Matériel
Aqueduc et égout.....	\$15,700,000	\$50,600,000
Voirie.....	15,000,000	8,900,000
Trottoirs.....	2,100,000	2,000,000
Immeubles.....	5,600,000	10,500,000
Terrains de jeux.....	4,600,000	1,700,000
Divers.....	16,000,000	6,000,000

Ces chiffres sont nécessairement approximatifs.

En vertu d'une entente conclue le 28 octobre 1965 avec l'Office du développement municipal et des prêts aux municipalités, une somme globale de \$115,544,660.03 a été mise à la disposition des municipalités du Québec. 277 municipalités se sont prévalues de cette loi qui accorde trois avantages précis : vente des obligations au pair, taux d'intérêt avantageux et renonciation à 25% du capital si les travaux sont terminés avant le 30 septembre 1966.

#### 4 — *Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation*

L'action gouvernementale agricole a fait de 1965 l'année de l'agriculture québécoise. Les mesures nombreuses et importantes que le gouvernement a prises en ce domaine (et dont plusieurs furent annoncées dans le livre blanc du 25 mars *L'Agriculture au Québec — 1965*) avaient un double but :

- accroître de façon immédiate le revenu des agriculteurs ;
- jeter des bases solides au rajustement à moyen et à long termes de l'agriculture provinciale.

##### *Législation agricole 1965 :*

Quatre nouvelles lois, visant à augmenter dans l'immédiat le revenu des producteurs de lait destiné à la fabrication, ainsi qu'à encourager l'amélioration de la qualité des porcs et des agneaux de marché et du lait de fabrication, ont mis à la disposition des agriculteurs un budget spécial de \$15 millions. De ce total, c'est l'industrie laitière, assiette de l'économie agricole du Québec, qui a reçu la plus grande part. \$10 millions furent versés en subsides à la production du lait de fabrication et \$4 millions furent destinés à encourager la construction de laiteries de fermes ou l'achat de refroidisseurs de lait. Il s'agit là de mesures transitoires en attendant des solutions globales et permanentes aux problèmes de la stabilisation et du relèvement des prix à la ferme des produits agricoles.

Deux autres lois, de plus longue portée, l'une amendant la Loi du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, l'autre amendant la Loi de l'amélioration des fermes, ont mis à la disposition des agriculteurs de nouvelles sources de crédit pour fins d'agrandissement et de consolidation de fermes.

Trois autres lois ont porté sur la commercialisation des produits agricoles. Les lois amendant la Loi des marchés agricoles et la Loi des produits laitiers ont favorisé l'accomplissement des tâches de la Régie des marchés agricoles du Québec, en même temps qu'elles ont renforcé la position des offices de producteurs agricoles ainsi que du syndicalisme agricole dans la mise en marché ordonnée des produits de la ferme.

La loi amendant la Loi de la Régie des alcools en vue de légaliser la fabrication du cidre s'est inscrite dans tout un ensemble de mesures (enquête dans les vergers, étude de rentabilité d'une nouvelle usine de sous-produits de la pomme, préparation de nouveaux règlements de classement des pommes) visant, au bénéfice de tous les pomiculteurs, à une prochaine et importante amélioration du marché de la pomme fraîche au Québec.

##### *Nouvelles mesures d'assistance à l'agriculture :*

De nouvelles subventions, de l'ordre de \$500,000 ont été accordées, au printemps 1965 : elles touchent le transport des engrais chimiques, des grains de semence et des animaux de boucherie. En vue d'uniformiser les coûts de transport de ces produits, ces mesures, qui profitent surtout aux agriculteurs

éloignés des centres commerciaux et industriels, s'inspirent d'un idéal de justice distributive et ont plutôt un caractère de permanence.

#### *Enquête royale sur l'agriculture :*

Désireux d'une planification à long terme basée sur une étude approfondie et objective des multiples aspects du problème agricole, le gouvernement, répondant en cela au vœu des exploitants de fermes, a institué une Commission royale d'enquête sur l'agriculture du Québec. Du fait que son mandat n'a rien de limitatif, et du fait que ses membres représentent diverses disciplines, la Commission offre la garantie que le problème agricole du Québec sera étudié dans son entier, tout particulièrement dans ses aspects socio-économiques.

#### *Fléaux agricoles 1965 :*

Certaines des nouvelles mesures d'assistance agricole de 1965 n'auront malheureusement pas donné leur plein effet, à cause des fléaux qui se sont successivement abattus sur l'agriculture québécoise au cours de l'année (sécheresse, pluies trop abondantes, gelées hâtives, chutes prématurées de neige), fléaux qui ont diminué les rendements de maintes récoltes de grande culture et d'horticulture et qui ont incité beaucoup d'agriculteurs à différer certaines améliorations.

De concert avec les gouvernements du Québec et de l'Ontario, le gouvernement du Canada a élaboré un programme d'assistance aux agriculteurs des provinces centrales qui ont été éprouvés par la sécheresse ; ainsi les agriculteurs de cinquante comtés du Québec auront-ils reçu des subsides compensatoires d'environ quinze millions de dollars (dont 50% provenant du trésor fédéral), en vue de maintenir l'intégrité des troupeaux de bovins laitiers, de bœufs de boucherie et de moutons.

Un second programme d'assistance aux agriculteurs ayant subi des pertes de récoltes après le 15 août 1965 a été élaboré en collaboration avec Ottawa et a été annoncé le 19 janvier 1966. Il concerne 69 comtés du Québec, dont 39 recevront des subventions fédérales-provinciales et 30 des subventions uniquement provinciales. Cette aide gouvernementale accrue sera de l'ordre de \$10 millions. Elle couvrira partiellement les pertes non seulement des propriétaires d'animaux herbivores, mais encore celles qui ont été subies dans certaines cultures horticoles et industrielles.

#### *Volume et valeur de la production agricole 1965 :*

Dans l'ensemble, il n'apparaît pas toutefois que l'année agricole 1965 ait été aussi décevante qu'on aurait pu le craindre. Les récoltes de pommes et de betteraves sucrières ont donné des rendements exceptionnellement bons. Il y a eu un relèvement des prix du lait, du bœuf, du porc, de l'agneau et même, au cours du second semestre, du prix des œufs. Si bien que, selon les premiers estimés, les revenus bruts 1965 provenant de la vente des animaux de boucherie,

des produits avicoles et du lait auront été partout meilleurs que ceux de 1964. D'après d'autres estimés du Bureau fédéral de la statistique, en préparation mais non encore publiés, le revenu net agricole au Québec aurait été sensiblement plus élevé en 1965 qu'en 1964, sans même tenir compte des subventions fédérales et provinciales aux producteurs de lait de fabrication.

N'eût été l'inclémence de la température, il semble bien que par l'effet conjugué du relèvement des prix des produits agricoles et de l'ensemble des nouveaux subsides gouvernementaux, l'agriculture québécoise eût connu en 1965 l'une de ses meilleures années, compte tenu de la diminution du nombre de fermes.

#### *Réformes administratives :*

En collaboration avec la Commission de la fonction publique, le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation aura parachevé en 1965 sa restructuration interne, avec le regroupement de ses quelque 55 anciens services en neuf services, eux-mêmes répartis dans trois directions générales. Le nouvel organigramme du ministère sera bientôt publié. Certains services ont fait l'objet d'une réorganisation complète; ce fut le cas du Service de l'hygiène animale et de la salubrité des aliments qui, suite à une nouvelle législation adoptée en 1964, a assumé la responsabilité, au niveau provincial, de l'inspection des viandes et des aliments en général.

D'importantes réformes administratives ont été aussi réalisées au sein du personnel extérieur, en vue de mettre à la disposition des agriculteurs et du ministère une équipe pouvant répondre aux besoins actuels sur le double plan scientifique et administratif. Le ministère a retenu les services de 20 agronomes, a complété l'aménagement de 55 bureaux de renseignements agricoles, et a fait bénéficier son personnel de divers cours de perfectionnement agricole: comptabilité, élevage ovin, méthodologie de la vulgarisation et embellissement des fermes. L'engagement de 20 techniciens agricoles et de 18 inspecteurs spéciaux a permis de confier aux agences administratives diverses tâches (par exemple la surveillance des travaux d'amélioration des terres) qui incombait auparavant au personnel agronomique.

#### *Orientation et régionalisation des productions agricoles :*

Dans le domaine de l'orientation et de la diversification des productions agricoles, certains développements régionaux sont à signaler. Par exemple, au cours de 1965, plus de 5.000 agnelles ont été placées chez des agriculteurs du Bas-Saint-Laurent, du Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue et du comté de Labelle. C'est une augmentation très substantielle par rapport aux années précédentes et qui indique un renouveau d'intérêt des agriculteurs envers la production ovine.

Dans le domaine du bœuf de boucherie, 200 vaches ont été placées dans certaines localités propices du comté de Gatineau. Les placements de vaches de

boucherie faits antérieurement dans le Nord-Ouest (1,225 têtes en 1964 et 1,245 têtes en 1965) ont donné lieu, en 1965, à une première vente régionale à l'enchère de veaux et de bouvillons de boucherie, qui a été faite à La Sarre ; on y a écoulé, à des prix jugés satisfaisants, 673 têtes qui ont rapporté aux producteurs la somme globale de \$60,954. Dans cette même région d'aménagement rural du Nord-Ouest québécois, on a placé au cours de 1965 quelque 1,270 vaches laitières, ainsi que 249 truies et verrats et 650 agnelles et béliers.

Sans avoir pour le moment de données statistiques complètes à l'appui, on peut aussi affirmer qu'il y a eu en 1965 dans la région de Montréal de très appréciables augmentations de superficies de certaines cultures maraichères et de diverses cultures industrielles, telles le maïs grain, le lin oléagineux et le blé d'automne. Un concours de maïs-grain, qui a eu lieu en 1965 et qui a groupé 218 concurrents, s'est terminé, malgré l'inclémence de la température, par une très intéressante réussite. Le rendement moyen a été de 70 minots, le gagnant du concours ayant atteint 127 minots. Ces chiffres illustrent bien les immenses possibilités qu'offre cette culture industrielle dans la région de Montréal.

#### *Aménagement rural et développement agricole (ARDA) :*

Depuis la nouvelle entente fédérale-provinciale ARDA, entrée en vigueur le 20 mai 1965, le ministère a approuvé 64 projets, au coût approximatif total de \$5,992,404.61. 42 de ceux-ci, au 1<sup>er</sup> décembre 1965, avaient déjà fait l'objet, de la part de l'administration fédérale, d'une promesse de participation financière de l'ordre de \$2,306,741.37.

Ces projets de ARDA-Québec se répartissent entre diverses catégories désignées sous les titres génériques de : recherches ; utilisation des terres ; réadaptation ; entraînement du personnel chargé d'aménagement rural ; exécution de travaux dans les régions d'aménagement rural ; conservation du sol et de l'eau. Deux de ces catégories conservent pour l'instant la vedette, à savoir les projets de recherches qui totalisent quelque \$3 millions, et les projets de travaux à exécuter dans les régions d'aménagement rural, qui représentent des investissements d'un peu plus de \$2 millions.

Les 25 projets de recherches ont principalement trait au coût de fabrication des produits laitiers et des produits dérivés de la pomme, à la préparation des bleuets pour la vente, à la classification des tourbières, à l'inventaire de forêts et de boisés de fermes, au développement touristique, à des enquêtes socio-économiques dans diverses régions, et à l'élaboration du plan directeur d'aménagement rural de la région-pilote de Bas Saint-Laurent - Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine. Les travaux d'aménagement projetés concernent surtout la restauration forestière de la région-pilote, le reboisement, l'organisation de bleuetières et de centres touristiques, la modernisation des équipements de pêche maritime ainsi que la conservation et la transformation du poisson.

Dans la liste ci-dessus des projets ARDA et dans la somme globale des investissements qui s'y rattachent, figure l'Inventaire canadien des terres, qui

est exécuté au Québec par des fonctionnaires de trois ministères provinciaux (Terres et Forêts, Tourisme, Chasse et Pêche, Agriculture et Colonisation) et dont le coût approximatif prévu de \$589,600 pour le seul exercice 1965/1966 est assumé entièrement par Ottawa.

#### *Études et démarches 1965 :*

La publication en 1963 du Rapport préliminaire du Comité d'étude de la commercialisation des produits agricoles, premier effort de planification de l'agriculture québécoise, a été suivie de nombreuses études portant sur des secteurs particuliers et qui ont donné des fruits abondants en 1965.

*Cidre et autres produits de la pomme.* — Une firme d'ingénieurs-conseils, qui avait reçu le mandat d'étudier la rentabilité de la fabrication du cidre et des autres produits de la pomme, a déposé son rapport en novembre 1965. Ce travail expose les divers moyens qui permettraient de procéder, au cours de la période 1966/1970, à l'organisation, au financement et à l'administration d'une nouvelle usine de transformation de la pomme au Québec (cidrerie comprise), en tenant compte des besoins futurs des usines déjà existantes, du volume escompté de la production pomicole des prochaines années à venir, et, enfin, du but ultime à viser qui est l'amélioration du marché québécois de la pomme fraîche.

*Grains et provendes.* — Il est depuis longtemps reconnu que l'importation dans le Québec de grains d'alimentation provenant de l'extérieur, tout particulièrement des provinces de l'Ouest, demeurera toujours une nécessité et que le système d'approvisionnement actuel de ces grains de provende ne donne pas satisfaction aux agriculteurs québécois.

Le gouvernement fédéral, se rendant aux pressantes demandes de l'U.C. C., de la Régie des marchés agricoles du Québec, du ministère et d'autres groupements, déposerait bientôt un projet de loi instituant une agence de grains de provende pour la Colombie Britannique et l'Est du Canada. Dans la mesure où elle assurerait l'approvisionnement régulier et la stabilité des prix des grains de provende, une telle agence favoriserait considérablement la rentabilité et l'expansion des productions animales dans le Québec et les autres provinces concernées.

*Rentabilité d'une usine de congélation et d'entreposage de bleuets du Québec.* — La firme d'ingénieurs-conseils, à qui avait été confiée l'étude de rentabilité relative à un projet de congélation et d'entreposage de bleuets nains sauvages, a présenté son rapport le 1<sup>er</sup> décembre 1965. Cette étude, qui est un projet ARDA, s'intègre dans un programme provincial d'aménagement de bleuetières communautaires.

Le rapport, tenant compte d'études antérieures, analyse les marchés canadien et européen du bleuet sauvage et les étapes du conditionnement de ce

produit ; il fait aussi état des coûts d'installation et d'opération ainsi que des modes de financement d'usines de congélation de diverses capacités munies des entrepôts nécessaires. Il aboutit à la conclusion que le projet à l'étude sera rentable au Québec, à certaines conditions d'ailleurs réalisables, et propose diverses modalités d'organisation entre lesquelles le gouvernement fera son choix.

*Action nationale et interprovinciale dans la mise en marché du lait.* — En février 1965, faisant suite à une recommandation de son sous-comité de l'industrie laitière, la Régie des marchés agricoles du Québec avait une première rencontre avec l'organisme correspondant de l'Ontario. Cette rencontre avait pour but l'amorce d'une action concertée des deux provinces dans la mise en marché ordonnée du lait. Les pourparlers se sont multipliés durant toute l'année, à l'échelon des ministres et des sous-ministres de l'agriculture d'Ottawa, de Toronto et de Québec, pour jeter les bases d'une planification réelle de l'industrie laitière canadienne. Des interventions gouvernementales en découleront, aux plans fédéral et provinciaux, dans le sens d'une orientation de la production et d'une commercialisation mieux ordonnée du lait et des produits laitiers. Un résultat important de cette action concertée sera la hausse du prix à la ferme du lait de fabrication, principale production agricole du Québec.

*Aide aux agriculteurs en matière de gestion de ferme.* — Formé de représentants de l'U.C.C., de la Faculté d'agriculture de Laval et du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, le Comité tripartite d'étude de la gestion agricole a présenté en mai 1965 un rapport préliminaire qui constitue un programme quinquennal en vue de l'organisation d'un service d'aide aux agriculteurs dans le domaine de la gestion des fermes. Ce rapport sera prochainement distribué aux intéressés.

*Programmes régionaux d'expansion agricole.* — Poursuivant un travail entrepris au printemps 1964, le ministère a invité tous les responsables des bureaux locaux de renseignements agricoles à compléter des questionnaires dont la compilation et l'analyse sont présentement en cours. Ces travaux permettront de mesurer, dans chaque région agronomique, les progrès réalisés de 1963 à 1964, de préciser les problèmes à résoudre et de fixer des objectifs régionaux d'expansion agricole à court et à moyen termes. Ces données deviendront partie intégrante d'un programme provincial d'orientation agricole, à publier au cours de 1966.

*Comité d'élaboration de la politique agricole.* — Fondé en 1963 et composé de délégués des associations agricoles les plus représentatives, le Comité d'élaboration de la politique agricole a tenu neuf réunions en 1965 et a été consulté sur de multiples problèmes. Il continue à maintenir le dialogue entre les cadres du ministère et la classe agricole organisée.

## OBJECTIFS 1966/1967

### *Législation agricole :*

La législation agricole du gouvernement pour 1966/1967 concernera les sujets suivants :

- l'insémination artificielle des animaux de la ferme ;
- le crédit agricole ;
- l'assurance-récolte ;
- les marchés agricoles.

### *Autres mesures gouvernementales :*

*Construction d'un abattoir dans le Nord-Ouest.* — Les implantations de bétail dans le Nord-Ouest québécois s'accomplissent en fonction d'un programme d'accroissement des troupeaux de bovins, de porcs et de moutons des exploitations agricoles de cette partie du Québec. Elles seront intensifiées en 1966 et dans les années à venir. C'est pour donner une suite logique à ce programme régional agricole que le gouvernement fera construire en 1966, à Rouyn, un abattoir en vue de stimuler davantage les productions animales qui constituent la principale vocation agricole du Nord-Ouest du Québec.

*Congélation et commercialisation du bleuets.* — Un vaste programme d'aménagement de bleuetières communautaires est en voie de réalisation dans le Saguenay - Lac-Saint-Jean et le Nord-Ouest du Québec. Ce programme, qui a débuté en 1965, s'exécute grâce à la collaboration des syndicats de producteurs de bleuets et du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation. Chaque bleuetière communautaire est administrée par un syndicat local de producteurs de bleuets. À ce jour, des travaux ont été effectués dans 15 bleuetières, chacune d'elle était administrée par un syndicat local. On dénombre 15 syndicats dans le Saguenay - Lac-Saint-Jean et 2 dans le Nord-Ouest. Les 15 syndicats du Saguenay - Lac-Saint-Jean se sont réunis en une fédération régionale. En 1966, il y aura dans la Province quelque 12,000 acres en production et qui donneront, à la faveur de conditions normales, une récolte de l'ordre de 6,800,000 livres de bleuets représentant une valeur approximative de \$1,150,000.

Le programme québécois de développement des bleuetières communautaires vise à atteindre une superficie aménagée de quelque 50,000 acres, en vue d'une production de l'ordre de 23 millions de livres de bleuets vers 1968. On estime qu'environ 9,000 familles bénéficieront pour une valeur globale de l'ordre de \$4 millions de cette organisation systématique de la culture du bleuets nain sauvage au Québec.

*Aide à la production de semence-élite et à l'entreposage coopératif de pommes de terre.* — Un programme est en voie de réalisation visant à aider les agriculteurs du Québec à reconquérir le marché provincial de la pomme de terre. Il s'agit de

mettre à la disposition des producteurs une semence de premier choix et de les aider ensuite à s'imposer eux-mêmes une discipline de production et de mise en marché.

La station qui a été établie en 1961, à Baie-Saint-Ludger dans la péninsule de la Pointe-aux-Outardes, comté de Saguenay (cette station est la première du genre au Canada), a produit en 1965 quinze mille boisseaux de semence-élite. On entrevoit, pour 1966, une production de l'ordre de 25,000 boisseaux. Cette semence de choix est distribuée, pour fins de multiplication, à des agriculteurs dans le voisinage de la station, de même qu'à des agriculteurs du Bas Saint-Laurent, membres des coopératives agricoles des comtés de Rivière-du-Loup et Matane.

La spécialisation des agriculteurs de la Côte Nord et du Bas Saint-Laurent dans cette production de semence de pommes de terre fait en effet partie du programme du ministère.

Les services du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation ont élaboré une douzaine de projets d'entrepôts coopératifs de pommes de terre, en vue d'améliorer les techniques de la production et d'assurer une mise en marché mieux ordonnée de cette importante récolte. Le ministère maintiendra en ce domaine, conjointement avec le gouvernement fédéral, la généreuse mesure d'assistance qu'il offre aux coopérateurs et qui consiste à leur avancer 90% du coût de la construction de tels entrepôts, dont 57½% sous forme de prêt à long terme et 52½% sous forme de subvention.

Tout comme l'an dernier, une aide financière similaire à la précédente, mais de provenance uniquement québécoise, sera offerte aux producteurs de légumes (autres que la pomme de terre) ainsi qu'aux producteurs de fruits.

*Classement des produits agricoles.* — De nouveaux règlements seront édictés et mis en vigueur en 1966 relativement au classement des fruits et légumes ainsi que des produits laitiers. L'application de ces règlements provinciaux contribuera à une meilleure mise en marché des produits de la ferme.

*Subvention à la consolidation des fermes.* — Dans le cadre des projets ARDA, une subvention spéciale sera offerte aux agriculteurs possédant moins de 120 acres en culture pour les aider à rendre leur exploitation agricole rentable. Cette subvention ne sera accordée que dans les cas d'agrandissement des fermes par achat de terre additionnelle. Elle pourra s'appliquer à la mise en valeur du terrain, à l'amélioration des bâtiments et à l'achat d'animaux, en vue d'augmenter le revenu de l'agriculteur. Cette subvention sera versée à la condition qu'un plan précis de cultures et d'élevages soit préparé par le conseiller agricole local en collaboration avec l'agriculteur concerné. Cette mesure d'assistance s'inscrit dans le programme gouvernemental qui vise à hâter le regroupement des fermes et à rehausser le niveau de vie d'un bon nombre d'agriculteurs du Québec.

*Projets ARDA 1966/1967.* — En plus de ses engagements antérieurs pour des travaux dont la réalisation se poursuivra cette année et qui représenteront

une somme de \$6,282,000, l'administration ARDA du Québec prévoit pour 1966 des projets au montant de \$13,700,000. Six ministères sont intéressés à savoir, par ordre d'importance des dépenses et immobilisations prévues : Agriculture et Colonisation — Industrie et Commerce — Terres et Forêts — Tourisme, Chasse et Pêche — Richesses naturelles — et Voirie. À titre d'exemple, les nouveaux projets ARDA à l'étude, dans le domaine agricole, concernant le drainage, l'organisation de pâturages et de bleuetières communautaires, l'augmentation du capital productif des fermes, l'agrandissement et la consolidation des exploitations agricoles, les travaux mécanisés d'amélioration des terres dans les régions-pilotes, les cours de perfectionnement technique et d'administration aux gérants de coopératives et les cours visant à favoriser le reclassement des agriculteurs qui désirent quitter la ferme.

### 5 — *Ministère du Conseil exécutif*

#### LE CONSEIL D'ORIENTATION ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

Trois champs d'étude se dégagent plus particulièrement des travaux du Conseil d'orientation économique du Québec en 1965. Il s'agit :

— d'une vaste enquête sur le chômage saisonnier, qui constitue un jalon d'une politique de l'emploi et de la main-d'œuvre ;

— d'une série d'études complémentaires les unes aux autres sur les structures et les cadres nécessaires à une politique de développement régional ;

— d'une analyse des problèmes de la recherche scientifique et industrielle au Québec, débouchant sur la création d'un Conseil de la recherche et d'un Centre de recherche industrielle.

Ces travaux du Conseil se présentent comme autant d'étapes préliminaires nécessaires à l'élaboration d'un plan de développement économique du Québec.

#### 1. *L'enquête sur le chômage saisonnier :*

L'enquête entreprise par le Conseil sur le chômage saisonnier a été très vaste. Elle a consisté en :

a) des analyses économiques susceptibles de conduire à un diagnostic de la situation à travers les statistiques disponibles, tant sur le plan régional que sectoriel ;

b) des contacts avec les élites économiques régionales, pour y puiser à la fois des éléments supplémentaires d'information et des suggestions sur les solutions possibles. Ces démarches avaient aussi pour but de sensibiliser les agents économiques au problème et de les inviter à amorcer eux-mêmes des réformes dans le champ de leur propre activité ;

c) des démarches auprès des divers ministères provinciaux pour déterminer l'incidence des dépenses gouvernementales sur les variations saisonnières

de l'emploi et, éventuellement, suggérer des modifications à leurs politiques ou à leurs pratiques administratives qui seraient de nature à atténuer le problème ;

d) des démarches auprès des grandes associations professionnelles, syndicales ou patronales, pour obtenir le fruit de leur expérience dans les secteurs les plus affectés par le chômage saisonnier ;

e) une évaluation des diverses politiques d'emploi dont l'objectif est de combattre le chômage saisonnier : travaux d'hiver, boni à la construction, procédures de placement des bureaux de placement.

Cette enquête est terminée et servira de jalons à l'élaboration d'une politique de l'emploi et de la main-d'œuvre au Québec.

## *2. Une série d'études régionales : 1<sup>re</sup> phase de l'élaboration d'un programme de développement régional :*

Le Conseil a travaillé, en 1965, à la définition d'un certain nombre de structures et cadres de développement régional. Ce travail s'est poursuivi dans plusieurs voies :

- une accréditation temporaire de huit Conseils économiques régionaux avec lesquels le Conseil a entrepris un dialogue et a fourni une aide technique ;
- une participation active à la délimitation de nouvelles régions administratives axées sur des pôles de développement ;
- une analyse qui va se compléter concernant l'expérience pilote du Bureau d'aménagement de l'est du Québec ;
- une réflexion plus approfondie sur la localisation des industries manufacturières.

Cette première phase des études régionales sera complétée par une deuxième phase en 1966, portant sur le contenu d'une politique de développement régional.

## *3. La recherche scientifique et industrielle :*

Le Conseil a fait une étude plus particulière en 1965 sur les problèmes posés par la recherche scientifique et industrielle au Québec. Conscient de l'étroite liaison qui existe entre le développement économique et la recherche scientifique et industrielle, le Conseil s'est demandé quelles structures étaient nécessaires dans ces domaines. À la suite de ces études le gouvernement a constitué un Comité provisoire d'organisation en vue de la création d'un Conseil provincial de la recherche et d'un Centre de la recherche industrielle.

Ces trois points importants du travail du Conseil en 1965 n'épuisent pas la liste des travaux d'étude et de recherche faits par cet organisme. D'autres travaux ont été faits dans une perspective à plus long terme, concernant la prévision économique, les problèmes de main-d'œuvre, etc.

Tous ces travaux ont été faits grâce au personnel permanent du Conseil, des experts de l'extérieur du Gouvernement travaillant au sein d'une dizaine de Comités spécialisés.

## COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC

Durant l'année fiscale 1965/66 plusieurs événements importants se sont produits dans le domaine de la gestion du personnel de l'État, notamment au plan de la législation et de l'organisation administrative.

### 1. *La Loi de la fonction publique :*

En mai 1965, le Comité conjoint d'étude sur les relations de travail dans la fonction publique présentait au Cabinet des recommandations concernant l'établissement d'un régime syndical. La plupart de ces recommandations furent retenues par le Gouvernement qui déposait, l'été dernier, à l'Assemblée législative un projet de loi (bill 55) comportant une refonte de la Loi du service civil.

En plus de prévoir un régime syndical, le Gouvernement soumettait en même temps à l'approbation de la Législature d'autres propositions de nature à réorienter la politique de gestion du personnel si bien que la nouvelle loi, adoptée le 6 août dernier, constitue un statut bien différent de la Loi du service civil de 1943. Il est opportun ici de résumer ces changements.

A. — En premier lieu la fonction publique est redéfinie de façon à englober, outre les fonctionnaires, les sous-chefs c'est-à-dire les sous-ministres et les autres titulaires de postes supérieurs équivalents, comme, par exemple, les présidents de commissions et de régies. La fonction publique comprend aussi désormais les ouvriers réguliers.

Par conséquent, pour la première fois, on a une notion globale de la fonction publique. De cette notion l'on exclut les corporations à caractère industriel et commercial comme l'Hydro-Québec, les salariés de la Régie des alcools, les commissaires et régisseurs, les membres de la Sûreté provinciale. Fait à noter : les exclusions se trouvent circonscrites selon les critères acceptés communément aussi bien dans le monde anglo-saxon que dans la fonction publique française.

B. — Second changement important : les fonctions et attributions des responsables de l'administration du personnel ont été également redéfinies et le partage des rôles s'établit maintenant comme suit entre diverses autorités :

i) Le lieutenant-gouverneur en conseil retient ses pouvoirs d'approuver les règlements de la Commission de la fonction publique, de nommer les fonctionnaires permanents et de décréter des révocations ;

Il est de plus habilité à autoriser un membre du Conseil exécutif à signer des conventions collectives de travail ; afin de lui faciliter l'accomplissement de

cette responsabilité, une direction générale des relations de travail, rattachée au président du Conseil, a été établie.

ii) Le Conseil de la trésorerie, qui est un comité du Conseil exécutif, sera seul responsable de l'approbation des effectifs des ministères, à l'analyse desquels il procède annuellement à l'occasion de la soumission de leurs propositions budgétaires ; une direction générale y a été établie aux fins d'analyser les effectifs proposés et aussi de conduire les recherches préliminaires aux propositions ou décisions gouvernementales sur les conditions de travail du personnel qui émerge au budget de l'État. Le personnel de la Commission de la fonction publique qui exerçait une partie de ces responsabilités a été muté à cette direction générale ;

iii) La Commission de la fonction publique devient l'organisme responsable du système de recrutement au mérite en se voyant confier des rôles :

a) de planification en matière d'organisation de la fonction publique elle-même par l'établissement d'un plan de classification du personnel, par la direction de programmes de perfectionnement des employés et par des recommandations de plans de traitements pour le personnel non-syndicable ;

b) de réglementation, dans les cadres de la loi, par exemple des examens et des périodes de stage ;

c) d'adjudication, en matière d'éligibilité, des candidats à la nomination et à l'avancement et de révocation de nomination ou de destitution ;

iv) Les autorités des ministères — ministres et sous-chefs — conservent les droits de gérance quotidienne de leur personnel : direction du personnel, classement et affectation des employés, administration des mesures disciplinaires. Ils ont maintenant, de plus, la responsabilité de structurer eux-mêmes leur organisation administrative de la façon qui leur semble la plus efficace pour atteindre les objectifs qu'ils poursuivent.

C. — En troisième lieu, des dispositions législatives nouvelles précisent les exigences du système de recrutement au mérite dans la fonction publique en matière d'examens préalables à l'éligibilité, à la nomination et à la promotion. Le stage est introduit comme partie intégrante du processus de sélection.

D. — De plus la nouvelle loi maintient les obligations statutaires des agents de l'État en ce qui concerne l'accomplissement de leurs devoirs et attributions, les règles d'éthique des serments d'office et de discrétion et l'interdiction des actes de partisanerie durant les périodes électorales.

E. — Enfin la loi étend considérablement les droits des employés : droit d'appel en matière de classement et de demande de révocation, droit d'association et d'affiliation, de négociation de conventions collectives sur les conditions de travail (sauf sur certaines matières sur lesquelles le pouvoir de décision doit appartenir en propre aux autorités administratives), droit de grève, à la condition que les services essentiels de l'État soient maintenus, sécurité d'emploi des

fonctionnaires permanents, droit de se porter candidat à une élection et de reprendre son poste en cas de défaite.

## *2. Organisation de la Commission :*

Au début de l'automne les trois commissaires étaient nommés. M<sup>e</sup> Jean Fournier, président de la Commission du service civil devient président du nouvel organisme. M. Jean-Pierre Giroux, chimiste, sous-ministre adjoint au ministère des Terres et Forêts, et M<sup>e</sup> Roch Bolduc, directeur général de la planification à la Commission du service civil, furent les deux autres choix du Gouvernement.

Les Commissaires de la fonction publique ont entrepris en 1965 une analyse des activités éventuelles du nouvel organisme par comparaison avec les responsabilités dévolues à l'ancienne commission. Le résultat de ce travail les a conduits à proposer au Conseil exécutif de nouvelles structures internes que ce dernier accepta. La Commission de la fonction publique partage donc ses rôles maintenant en quatre services : Recrutement et Sélection, Classification et Inspection, Enquêtes, Perfectionnement.

Afin de maintenir des liens constants avec le milieu, la direction et les employés, la Commission est à mettre sur pied des comités consultatifs, l'un composé des directeurs du personnel et l'autre composé en partie de représentants des syndicats, pour la conseiller sur le problème qui retient actuellement le plus son attention : l'élaboration d'un nouveau plan de classification pour l'ensemble du personnel de la fonction publique.

Un examen détaillé des procédures en cours à la Commission, a fait l'objet d'un mémoire aux autorités. Les conclusions vont permettre au cours de 1966/67, de modifier les modes opératoires qui ont cours et d'améliorer l'efficacité de notre service aux divers ministères tout en remettant aux organismes appropriés le soin d'exercer le contrôle d'administration financière qui s'impose dans les engagements de dépenses en matière de personnel. On sait que la Commission avait exercé ce rôle traditionnellement même depuis les amendements de 1961 à la Loi du ministère des Finances.

Enfin, au plan physique, la Commission a pris possession de ses nouveaux locaux qui sont de nature à favoriser l'efficacité de son personnel.

## *3. Sommaire des autres activités de l'année 1965/66 :*

Comme on peut le constater par ce qui précède, l'année fiscale qui vient de se terminer a surtout été marquée par une action législative et par la réorganisation administrative.

L'été dernier la Commission a présenté au Gouvernement qui l'a acceptée, une révision des salaires des cadres supérieurs. C'était là le résultat d'une action entreprise en collaboration avec tous les sous-ministres et autres sous-chefs. Pour la première fois, une analyse d'ensemble nous a permis d'identifier les postes supérieurs de l'administration, de procéder à une comparaison de la

valeur relative des responsabilités imparties à chaque haut fonctionnaire, d'obtenir des jugements ou notations sur chacun d'eux. Il s'agit là d'un premier défrichage nécessaire à l'élaboration d'un plan de classification pour ce groupe d'administrateurs seniors.

Toujours en ce qui concerne la classification, le Gouvernement vient d'accepter un plan de la Commission relatif aux agents de la gestion du personnel. Il s'agit d'un document important puisque, pour la première fois, un règlement régit l'ensemble de la carrière d'un groupe de fonctionnaires. Il n'est pas exclu que la structure du document (définition du corps des agents : statut, attributions, composition, exclusions, situs, recrutement : avis d'examen, conditions d'admissibilité, jury, nomination : stage, permanence, perfectionnement et avancement) serve de modèle pour des plans relatifs à d'autres groupes.

La Commission a aussi fait un règlement applicable au personnel enseignant de l'État.

Dans ses efforts de revalorisation de la fonction publique, la Commission a continué sa politique de recrutement et de sélection par concours publics et par concours d'avancement et a même commencé à déléguer à certains fonctionnaires de divers ministères la tenue de concours spécifiques.

La Commission a aussi utilisé les services de spécialistes de l'extérieur pour lui prêter main forte dans certains secteurs où le recrutement est difficile, par exemple, dans le domaine de la mécanographie.

Un mot sur le perfectionnement. L'inventaire annoncé en 1964/65 est terminé. Cet inventaire décrit toutes les initiatives et formules de perfectionnement en cours dans les ministères, les groupes bénéficiaires et les moyens de financement. L'année 1966/67 devrait être témoin d'une définition de politique dans ce secteur vital de la gestion du personnel.

En matière d'enquête sur des demandes de révocations de nominations ou de destitutions, un nouveau règlement dans l'esprit de la loi accorde à l'employé un droit d'appel selon un *due process*. Toutes les enquêtes faites depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi ont respecté cette nouvelle procédure.

Enfin, en ce qui concerne la composition de la fonction publique, le rapport annuel 1964/65 de la Commission, publié en décembre 1965, donne les statistiques les plus significatives par catégorie et classe d'emplois, par sexe, par région, par ministère.

#### COMMISSION D'AMÉNAGEMENT DE QUÉBEC

Le projet de Loi n° 47 adoptée le 6 juillet 1965 a étendu la juridiction de la Commission d'aménagement de Québec à toute la Colline parlementaire. Jusqu'alors, la juridiction de la Commission d'aménagement de Québec était limitée à la Cité parlementaire proprement dite, et aux édifices parlementaires dans la région de la capitale provinciale.

Par contre, la Colline parlementaire couvre tout le territoire compris entre le mur des fortifications du côté est et la rue de Salaberry du côté ouest. Celui-ci

s'étend également de la falaise du Cap-Diamant du côté sud jusqu'à celle du coteau Sainte-Geneviève du côté nord. Il s'agit en somme de toute la superficie que représentait l'ancien quartier Saint-Jean-Baptiste de la Cité de Québec.

Le même projet de Loi a créé un Comité directeur composé d'architectes et d'urbanistes de grande expérience pour aviser la Commission d'aménagement de Québec dans le domaine technique.

Ce comité a été nommé le 16 juillet 1965 et il est entré en fonction immédiatement. Sa première tâche a été d'étudier et de reviser les plans soumis pour le projet de Place Saint-Cyrille. Le Comité a approuvé définitivement ces plans modifiés selon ses instructions au mois de septembre 1965, et la Commission a ratifié cette décision.

Le rôle du Comité directeur consiste à élaborer par étapes un programme complet et précis ayant pour objet la rénovation progressive de la Colline parlementaire sous le contrôle de la Commission d'aménagement de Québec.

Depuis sa formation ce Comité a dû étudier et considérer plusieurs projets de rénovation dans ce secteur, mais, il s'est surtout appliqué à établir les normes et règlements généraux qui devront s'appliquer à ce programme de rénovation. Il doit s'occuper, entre autres, d'établir un plan détaillé des règlements de zonage et de construction et travailler conjointement avec la Société centrale d'hypothèque et de logement et la Cité de Québec.

Il est aussi autorisé en vertu de l'article 15c à poursuivre les enquêtes utiles et les recherches nécessaires pour assurer la réalisation de ce programme de rénovation. C'est ainsi qu'il travaille en relation constante avec les ingénieurs chargés de l'enquête sur la circulation et le transport actuellement en cours. Il doit également voir à l'établissement d'un plan directeur pour toute la Colline parlementaire et déterminer les secteurs prioritaires.

Il est aussi autorisé en vertu de l'article 15c à établir un système de zonage pour la Colline parlementaire et à prescrire quant à chacune des zones établies l'architecture, les dimensions, la symétrie, l'alignement et la destination des constructions qui peuvent y être érigées. Il a aussi l'autorité d'établir la superficie et les dimensions des lots et des immeubles qui y seront érigés éventuellement.

Tout projet de construction dans les limites de la Colline parlementaire doit être soumis et accepté par le Comité directeur. Celui-ci a aussi le pouvoir de réglementer les affiches, annonces, enseignes et panneaux-réclame dans toute l'étendue ou partie du secteur.

Les recommandations du Comité directeur sont soumises à l'approbation de la Commission d'aménagement de Québec.

En vertu de l'article 15l, la Commission est autorisée, avec l'approbation du Lieutenant-gouverneur en conseil, à conclure avec le gouvernement du Canada toute entente qu'elle juge utile à la préparation et à la réalisation du programme de rénovation approuvé par son Comité directeur.

Une telle entente est actuellement en voie d'être conclue conjointement avec la Cité de Québec et la Société centrale d'hypothèque et de logement représentant le gouvernement fédéral.

Parmi les autres réalisations de la Commission au cours de l'année 1965, il convient de mentionner sa participation aux expropriations du Boulevard Champlain dans la Cité de Sillery au coût de \$400,000.

Conjointement avec la Cité de Québec, la Commission a aussi contribué, dans une proportion de 75%, à la restauration et réparation des monuments historiques de Québec.

La Commission a aussi entrepris en 1965 une enquête générale sur la circulation et le transport dans la région métropolitaine de Québec. Ce travail a été confié à des bureaux d'ingénieurs et d'économistes spécialisés dans ce domaine. Il a été commencé à l'automne 1965 et il se poursuivra durant une période de trois ans.

Toute la partie technique de cette enquête a été confiée au ministère de la Voirie. Ce sont les ingénieurs de ce ministère qui ont établi les termes de référence de cette enquête et qui en surveillent l'exécution.

Il va sans dire que les renseignements et les données obtenus par cette enquête seront très utiles et même indispensables à la préparation d'un plan directeur général pour toute la région du Québec Métropolitain. Toutes les municipalités qui s'y trouvent seront appelées à en bénéficier dans une large mesure.

#### BUREAU DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

La nouvelle loi électorale, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1964, a subi l'an dernier un amendement majeur qui élève la quote-part des dépenses électorales remboursées aux candidats par le président général des élections. Ce remboursement qui, dans la majorité des cas, ne pouvait dépasser \$0.15 peut, aujourd'hui, s'élever à \$0.40 et même à \$0.50 par électeur.

Le sous-comité de la carte électorale, présidé par le président général des élections, a soumis la première tranche de son rapport. Pour faire suite à ce rapport, une loi amendant la Loi de la division territoriale a été présentée à la Législature et adoptée au cours de la session de 1965. Cette loi a donné à certaines parties de la province qui n'étaient pas adéquatement représentées un nombre accru de circonscriptions.

C'est ainsi que l'île de Montréal et l'île Jésus, qui ne comptaient que seize districts électoraux, éliront, lors de la prochaine élection générale, vingt-sept députés. Un district électoral additionnel a été établi par suite de la division du collège électoral de Chambly ; il en est de même de la région de Chicoutimi - Lac-Saint-Jean. Bien que Québec et sa banlieue aient conservé le même nombre de districts électoraux, ces derniers ont tous subi des changements majeurs de manière que chacun d'eux ait, à 20% près, une population égale.

Ces changements élèveront le nombre des députés de l'Assemblée législative de quatre-vingt-quinze à cent huit.

Le sous-comité continue son travail ; il a reçu un mandat explicite de découper les régions rurales qui n'ont pas été affectées par le premier rapport de

manière que la population comprise dans chaque district, soit à peu près équivalente en tenant compte, évidemment de certains écarts et de certaines exigences.

## 6 — *Ministère de l'Éducation*

Le ministère de l'Éducation a consacré la période de son second exercice financier à consolider ses structures et à élaborer, en consultation avec le milieu, les politiques qui permettront la réalisation des principaux objectifs formulés à la lumière des recommandations contenues dans les deuxième et troisième volumes du rapport de la Commission Parent. En même temps se poursuivaient les programmes amorcés au cours des années antérieures ; organisation généralisée de l'enseignement secondaire dans le cadre de l'Opération 55, assainissement des finances scolaires, développement de l'enseignement technique, etc.

### LA RÉFORME PÉDAGOGIQUE

#### *a) Le règlement n° 1 :*

Le 15 mai 1965, le ministère rendait public le règlement n° 1 du ministre de l'Éducation portant sur le cours élémentaire et le cours secondaire. Ce règlement est relativement concis ; mais il n'en définit pas moins les principes essentiels d'une orientation nouvelle de l'enseignement aux niveaux élémentaire et secondaire.

Cette orientation nouvelle est axée sur un objectif central : l'individualisation de l'enseignement d'une part, et d'autre part, le développement équilibré de l'enfant, aussi bien au point de vue affectif et social qu'au point de vue intellectuel. L'application des mesures prévues par le règlement permettra à chaque enfant de progresser selon le rythme qui convient le mieux à ses aptitudes et à sa personnalité propre, plutôt que selon les exigences rigides de structures académiques trop exclusivement fondées sur l'acquisition des connaissances.

Le règlement n° 1 n'énonce que les principes de la réforme prévue. Il reste à en déterminer les modalités d'application. Celles-ci devront nécessairement tenir compte des ressources humaines et matérielles de notre milieu. Le ministère de l'Éducation publiera prochainement un document qui non seulement expliquera en détail le règlement n° 1, mais décrira les projets du ministère en ce qui concerne l'assistance qu'il pourra accorder pour son application dans les écoles.

#### *b) Le projet S.E.M.E.A. :*

Une initiative importante, du point de vue de l'application du règlement n° 1, est amorcée depuis le début de l'année 1966. Un stage d'entraînement aux méthodes d'enseignement actif (projet S.E.M.E.A.) a été organisé, par le ministère, à l'intention d'un groupe de professeurs du cours élémentaire. La

mise en œuvre du projet relève conjointement du ministère et de diverses associations d'éducateurs. Pendant neuf semaines, de janvier à mars 1966, une soixantaine d'instituteurs, délégués par leurs collègues de la commission scolaire, ont participé au stage. Au cours de l'été 1966, ces soixante instituteurs animeront, avec l'aide de spécialistes, des stages analogues auxquels pourront participer quelques centaines de professeurs du cours élémentaire, dans les diverses régions du Québec.

*c) L'orientation des étudiants:*

Par suite d'une recommandation du Comité de planification de l'enseignement pré-universitaire et professionnel, le ministère de l'Éducation a lancé, à la fin de la dernière année scolaire, une enquête sans précédent sur l'orientation des finissants du cours secondaire, dans toutes les institutions d'enseignement du Québec. Cette enquête a permis de connaître l'orientation des élèves qui étaient alors inscrits en 11<sup>e</sup> année, en versification ou au cours préparatoire aux études supérieures. Quelque 70,000 élèves ont participé à l'enquête.

Pour répondre aux besoins exprimés par les étudiants lors de cette enquête, le ministère de l'Éducation a organisé deux nouveaux cours professionnels intensifs en quarante-cinq spécialités et un cours de recyclage dispensé par les commissions scolaires. Plus de 1,000 élèves sont ainsi inscrits, en 1965-1966, aux cours intensifs de formation professionnelle et environ 1,500 élèves suivent le nouveau cours de recyclage qui permet de préparer le certificat de 11<sup>e</sup> année scientifique et d'accéder de cette façon à des études supérieures auxquelles ne prépare pas le certificat de 11<sup>e</sup> année, section générale.

*d) L'essor de l'enseignement spécialisé:*

Depuis 1961 et surtout depuis la publication du Rapport du Comité d'étude sur l'enseignement technique et professionnel, en 1963, l'enseignement spécialisé a connu un développement remarquable.

Le nombre des inscriptions a atteint plus de 25,000 en 1965-1966 dans les écoles de métiers, les instituts de technologie et les instituts spécialisés. Ce nombre n'était que de 16,400 en 1963-1964 et de 18,700 en 1964-1965. De \$25 millions en 1964-1965, les sommes requises pour fins d'opérations dans les écoles d'enseignement spécialisé sont passées à \$32.5 millions en 1965-1966. Quant aux dépenses en immobilisation, elles auront atteint environ \$56.5 millions en 1965-1966.

Les projets de construction en voie de réalisation et les édifices qui ont été mis en chantier au cours de cet exercice financier permettront d'accueillir quelque 18,000 élèves de plus dans les écoles de l'enseignement spécialisé. Dans tous les cas, depuis le lancement de l'Opération 55, il est tenu compte des exigences de la coordination entre l'enseignement secondaire général et l'enseignement professionnel quand il s'agit de déterminer la localisation des écoles nouvelles.

Le réseau des écoles de l'enseignement spécialisé a de plus multiplié les initiatives sur le plan de la collaboration entre l'industrie et les institutions

d'enseignement technique du ministère. Des industriels et des hommes d'affaires ont participé aux travaux de comités qui jouent un rôle consultatif auprès de nos instituts de technologie et de nos commissions scolaires régionales. De même, au niveau provincial, des comités consultatifs sont actuellement à l'œuvre dans des secteurs industriels tels que ceux des mines, de l'hôtellerie, de la radiologie médicale et de l'aérotechnique.

*e) Écoles d'agriculture :*

Pour faire suite à une recommandation de la commission Parent, selon laquelle l'enseignement agricole moyen et régional devrait être intégré à l'enseignement polyvalent des écoles secondaires, le ministère de l'Éducation, le 1<sup>er</sup> août 1965, a pris la responsabilité du maintien et de la direction des 14 écoles moyennes et régionales d'agriculture du Québec.

Cette décision a été endossée par l'Union catholique des cultivateurs, par le Comité d'étude de l'enseignement professionnel agricole et par le Conseil supérieur de l'Éducation. Il sera ainsi possible d'offrir aux jeunes agriculteurs un enseignement professionnel de même qualité et de même niveau que celui déjà offert aux étudiants de l'enseignement technique et professionnel.

#### LA RÉGIONALISATION

*a) L'Opération 55 :*

La plupart des quelque 1,600 commissions scolaires du Québec sont aujourd'hui regroupées dans des commissions scolaires régionales auxquelles incombe la responsabilité d'assurer à tous les enfants de leur territoire l'enseignement secondaire correspondant à leurs aptitudes propres et à leurs ambitions. Chacune des régionales a été invitée à s'adjoindre un comité consultatif formé de représentants de tous les éléments de la collectivité concernée et à mettre au point, avec l'aide de ce comité, un plan d'équipement scolaire régional.

Ces comités régionaux de planification scolaire ont mené à bonne fin, en quelques mois, une tâche considérable. Grâce à leur collaboration, le ministère dispose maintenant de l'ensemble des projets dont la réalisation permettra de répondre aux besoins prévisibles de l'enseignement secondaire dans chacun des secteurs géographiques du Québec. Les commissions scolaires régionales ont préparé, conformément à ces plans d'équipement régional, des devis pédagogiques qui guideront la construction des nouvelles écoles ou le réaménagement d'écoles existantes. Jusqu'à ce jour, le ministère de l'Éducation a déjà approuvé quelque quarante de ces devis pédagogiques de construction.

#### LE BUDGET DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Pour relancer l'éducation sur la voie du progrès, il a fallu, au cours des dernières années, accroître rapidement le volume des dépenses consacrées par

l'État à l'éducation. Les dépenses totales du ministère de la Jeunesse et du Département de l'Instruction publique sont passées de \$192 millions en 1960/1961 à \$346.5 millions en 1963/1964. Les dépenses du ministère de l'Éducation ont atteint \$465.7 millions en 1964/1965. L'accroissement de \$120 millions par rapport à l'année précédente représentait un bond en quelque sorte anormal. Il s'explique, d'une part, par la récupération, d'un seul coup, de \$50 millions pour la période 1961/1964, au titre de l'entente fédérale-provinciale sur les investissements dans le domaine de la formation technique et professionnelle. Il s'explique aussi par les dépenses encourues au titre de la consolidation des déficits des commissions scolaires accumulés au 30 juin 1963. Le montant estimatif des dépenses brutes du ministère de l'Éducation pour 1965/1966 s'élève à \$508 millions.

#### LE FINANCEMENT DES COMMISSIONS SCOLAIRES

##### *a) Subventions d'équilibre budgétaire :*

Encore en 1965/1966, des subventions d'équilibre budgétaire ont été versées aux commissions scolaires, au besoin, pour leur permettre de combler la marge entre leurs revenus normaux et leurs dépenses considérées comme admissibles. Un montant total de \$71 millions a été inscrit au budget du ministère à cette fin.

Ces subventions sont réparties suivant les règles adoptées par le gouvernement pour l'analyse et l'approbation des budgets 1965/1966 des commissions scolaires répondent à la nécessité de répartir équitablement les sommes que le ministère de l'Éducation peut affecter aux subventions d'équilibre budgétaire.

En aucun cas, les commissions scolaires ne sont strictement tenues de limiter leurs dépenses aux sommes déterminées par les règles d'approbation des budgets ; elles doivent toutefois combler, par le recours à une surtaxe imposée à leurs contribuables, toute dépense encourue qui excède le niveau déterminé par l'application des règles.

##### *b) Subventions pour fins d'opération et d'immobilisations :*

Le financement des commissions scolaires a absorbé, en 1965/1966, quelque 51% des dépenses brutes totales du ministère de l'Éducation, soit un montant de \$280.7 millions, dont environ \$50 millions devaient être consacrés à des subventions pour fins de construction, d'agrandissement ou de réparation d'écoles, principalement dans le cadre de l'Opération 55. Conformément à la politique énoncée dans le livre blanc du 18 juin 1964 sur le développement et le financement de l'équipement scolaire régional, le gouvernement paie comptant et en entier les dépenses d'immobilisations effectuées par les commissions scolaires au titre de la formation professionnelle. En vertu de l'entente fédérale-provinciale

sur la formation technique et professionnelle, le Québec récupère 75% des subventions qu'il verse ainsi aux commissions scolaires.

#### LES SUBVENTIONS AUX UNIVERSITÉS, COLLÈGES ET AUTRES INSTITUTIONS INDÉPENDANTES

Dans le budget des dépenses du ministère de l'Éducation, la rubrique qui vient au deuxième rang, selon l'importance des montants en cause, est celle qui se rapporte aux subventions directes accordées aux universités, écoles universitaires, collèges et autres institutions indépendantes d'enseignement. Au total, pour l'ensemble des institutions, les subventions ont été de plus de \$185 millions en 1965/1966, soit plus de 18% des dépenses totales du ministère.

Pour leurs opérations courantes, les universités ont reçu \$35.8 millions comparativement à \$28 millions en 1964/1965.

L'année 1965/1966 a été la cinquième année du plan prévu par la loi concernant le financement des investissements universitaires, telle qu'amendée le 15 juillet 1964. Au cours du dernier exercice financier, le gouvernement a ajouté \$55 millions aux quelque \$170 millions qu'il a déjà versés ou attribués, depuis le 1<sup>er</sup> avril 1961, aux universités, écoles universitaires et collèges classiques pour le financement de leurs dépenses d'immobilisations, en vertu de la Loi du financement des investissements universitaires.

Pour leurs opérations courantes, les collèges classiques, séminaires et écoles normales indépendantes ont reçu, en 1965/1966, environ \$15.5 millions en subventions directes du ministère de l'Éducation; pour chaque élève du cours secondaire, des frais de scolarité d'un maximum de \$200 en général ont été versés par les commissions scolaires, ce qui représente une somme estimée à plus de \$7 millions.

Sans modifier, pour 1965/1966, le régime des subventions accordées aux collèges classiques, le ministère a toutefois apporté des solutions appropriées au problème financier de ces institutions dans les cas exceptionnels où une action urgente a paru s'imposer. Un Comité spécial a été formé à cette fin en août 1965; les recommandations de ce comité ont été acceptées par le gouvernement qui a versé des subventions exceptionnelles d'un montant global de \$753,175 à 17 collèges classiques pour leur permettre d'équilibrer leur budget 1965/1966 sans avoir à augmenter indûment leurs frais de scolarité.

#### LES BOURSES ET LES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

Sous forme de prêts et de bourses, le ministère de l'Éducation a mis à la disposition des étudiants, en 1965/1966, un montant de \$20 millions. Une révision complète du régime actuel d'aide aux étudiants est en cours; elle est axée sur la recherche de moyens plus efficaces d'éliminer les obstacles financiers qui pourraient empêcher qu'au mieux, parmi les jeunes, de développer au maximum ses aptitudes.

### *L'action sociale étudiante :*

À la suite de la présentation de mémoires par les étudiants de l'Université de Montréal en particulier, le ministère de l'Éducation, en collaboration avec un comité interministériel, a fourni une aide technique et financière afin de mettre sur pied l'expérience d'action sociale étudiante, expérience conçue par les étudiants eux-mêmes et réalisée principalement sous leur responsabilité. Au cours de l'été dernier 48 étudiants, répartis dans quatre régions du Québec, ont travaillé en collaboration avec les responsables de différents organismes et ont reçu une rémunération du ministère de l'Éducation par l'intermédiaire du Service de l'aide aux étudiants.

### LA COOPÉRATION AVEC L'EXTÉRIEUR

Au cours de 1965, le ministère a mis en œuvre une entente avec la France sur un programme d'échanges et de coopération dans le « domaine de l'éducation ». Cette entente a été signée à Paris, le 26 février dernier. En mai, la Commission permanente de coopération franco-québécoise, formée en vertu de l'entente, s'est réunie à Québec. Une autre réunion de cette Commission a eu lieu à Paris en novembre 1965.

### PROJETS

Les principaux domaines qui seront touchés par les nouvelles initiatives du ministère au cours de l'année 1966/1967 sont les suivants : la coordination entre les institutions indépendantes et les institutions publiques ; l'enseignement pré-universitaire et technique, la formation, la certification et le perfectionnement des maîtres ; l'expansion de l'enseignement universitaire ; l'accessibilité aux études ; l'éducation des adultes ; les loisirs et sports ; l'enfance exceptionnelle ; la révision des programmes d'études et l'organisation de bureaux inter-régionaux.

### *7 — Ministère de la Famille et du Bien-être social*

Au cours de l'année 1965, le ministère a continué la réorganisation de ses structures supérieures qui avait été entreprise l'année précédente. Une première Direction générale, celle des services aux personnes âgées et autres adultes, s'ajouta en février 1965 aux Directions générales de l'administration et des services de l'assistance sociale à domicile. Puis en mars 1965, le ministère mettait sur pied la Direction générale des services à l'enfance et à la jeunesse

Au printemps de la même année, le Service de la programmation et de la recherche du ministère était réorganisé. Un personnel nouveau composé surtout d'économistes et de sociologues venait assurer la marche de ce service appelé à jouer un rôle important dans l'élaboration des politiques du ministère. Ce service

doit effectuer des travaux sur les problèmes sociaux et économiques du Québec pour appuyer l'élaboration de la politique sociale du gouvernement.

### L'ASSISTANCE SOCIALE À DOMICILE

Le ministère accorde de l'assistance sociale à deux groupes principaux de bénéficiaires : les personnes qui reçoivent des allocations sociales et celles qui touchent des prestations d'assistance publique et d'assistance-chômage en vertu de l'accord fédéral-provincial de juillet 1959.

Les bénéficiaires d'allocations sociales comprennent les groupes suivants d'assistés : les personnes âgées, les aveugles, les invalides, les mères nécessiteuses et les filles et veuves de 60 à 65 ans. En décembre 1965, le nombre total de bénéficiaires d'allocations sociales s'élevait à 86,612, soit une augmentation de 850 personnes par rapport au nombre de bénéficiaires assistés en décembre 1964.

Le nombre de personnes âgées recevant de l'assistance a faiblement augmenté au cours de l'année puisqu'il est passé de 39,187 à 40,059. Le nombre des aveugles et des invalides n'a pas tendance à croître : il se situait respectivement à 2,799 et à 19,778 bénéficiaires au 31 décembre 1965. Les mères nécessiteuses recevant de l'assistance à la même période en 1965 étaient au nombre de 15,696 par rapport à 15,644 l'année précédente. Par contre, le nombre des filles et veuves de 60 ans s'est élevé à 8,280, soit une augmentation d'environ 500 bénéficiaires.

Les déboursés d'assistance publique ont augmenté au cours de l'année 1965. Le montant de ces déboursés a été estimé à \$8,021,000 pour le mois de décembre 1965 ; cette somme révèle une augmentation d'environ \$700,000 par rapport au même mois de l'année précédente. Les montants consacrés à l'assistance aux personnes inaptes au travail ont continué à croître au cours de l'année 1965 ; ainsi les déboursés des organismes de bienfaisance à ce titre s'établissaient à \$2,740,000 en décembre 1965, soit une augmentation de \$200,000 par rapport à décembre 1964. Par contre, la diminution des déboursés d'assistance pour les aptes au travail a reflété la réduction du chômage ; en effet, la somme de \$1,087,000 déboursée par ces organismes, en décembre 1965, a été moindre que les montants consacrés à cette assistance au cours du même mois des années 1964 et 1963.

En décembre 1965, le nombre d'enfants qui bénéficiaient des allocations scolaires s'est élevé à 137,088 par rapport à 129,111 pour le même mois de l'année précédente. Les déboursés ont été de \$12,666,840 du mois d'avril au mois de décembre 1965 ; les sommes totales utilisées pour ce programme s'élèveront probablement à \$16,900,000 pour l'ensemble de l'année financière 1965/66.

Sur le plan des services liés à l'assistance, les projets-pilotes d'évaluation et de reclassement des chômeurs recevant de l'assistance dans les régions de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et de Chicoutimi se sont poursuivis et des résultats positifs ont déjà été enregistrés. C'est ainsi que plus d'une cinquantaine de travailleurs ont fait l'objet de placements spéciaux ou d'inscriptions à des cours de formation professionnelle. Ces deux expériences, menées en étroite collabora-

tion avec d'autres ministères et des comités locaux, ont également permis l'étude de problèmes connexes à celui du chômage, tel le redressement d'industries locales ou leur réouverture, suivant les circonstances propres à chaque région.

Les résultats de l'expérience des Îles-de-la-Madeleine ont été tout aussi probants. Non seulement les autorités du ministère ont-elles remarqué une réduction considérable des volumes d'assistance, mais cette expérience, en favorisant une collaboration interministérielle très poussée, a également eu des effets directs sur une participation accrue de la population des Îles à l'essor économique et social de leur région. C'est ainsi que le projet-pilote des Îles, en visant à prévenir le sous-emploi et la détérioration sociale, a permis de constater la nécessité de développer des services liés à l'assistance financière et d'accroître des relations étroites et fonctionnelles entre tous les agents économiques et sociaux qui travaillent au cœur d'une région donnée.

Enfin, le ministère, dans l'optique du développement de services préventifs aux familles, a mis sur pied à Montréal une autre expérience destinée à favoriser l'implantation de services d'auxiliaires familiales.

#### LES SERVICES À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE

Au cours de l'année 1964/65, au-delà de 42,000 enfants ont fait l'objet de placements sous la responsabilité du ministère de la Famille et du Bien-être social. Les foyers nourriciers et les garderies ont accueilli presque la moitié de ces enfants, les autres se répartissant entre les crèches, les orphelinats, les institutions spécialisées, les écoles de protection et les centres d'accueil.

Devant les problèmes sérieux du placement des enfants hors de leur foyer, le ministère a élaboré une politique reposant sur la nécessité de maintenir l'enfant dans son cadre familial, chaque fois que cela est possible. Une proposition essentielle de cette politique peut s'exprimer de la façon suivante : quelle que soit la nature du problème d'un enfant, son éloignement de la famille ne doit se faire que dans des cas exceptionnels et ne doit pas se justifier à partir de raisons purement financières.

Le maintien de l'enfant dans sa famille rend plus facile, dans la plupart des cas, son intégration au milieu social. Et même dans les cas où l'enfant doit être placé hors de son foyer, sa présence dans un milieu scolaire normal favorise son apprentissage de la vie sociale. Déjà, les jeunes de plusieurs orphelinats et écoles de protection bénéficient des avantages d'une instruction régulière dans le cadre des commissions scolaires locales et régionales. Ces politiques ont donné lieu à des directives aux agences sociales et à une refonte de la procédure de placement.

Au plan de l'adoption, le ministère a multiplié au cours de l'année 1965 ses rencontres avec les dirigeants des agences engagées dans le domaine de l'adoption dans le but de pallier à la diminution du volume de l'adoption, phénomène concurrent à celui de l'augmentation du nombre des naissances hors du mariage.

Le ministère a par la suite pris les mesures nécessaires pour mettre sur pied une campagne d'information visant à promouvoir l'adoption dans l'ensemble de la province.

#### LES SERVICES AUX PERSONNES ÂGÉES ET AUTRES ADULTES

La Direction générale des services aux personnes âgées et autres adultes a concentré ses efforts au cours de sa première année d'existence sur les services de logement pour les personnes âgées. Cette Direction est responsable de l'utilisation des ressources institutionnelles qui ont traditionnellement joué le rôle principal dans l'hébergement des personnes âgées ; ce sont les hospices, les foyers privés auxquels s'ajoutent maintenant nombre de pensions surveillées. Pour assurer un placement adéquat des personnes âgées dans les institutions, on a développé une classification qui distingue en même temps entre les besoins des vieillards et les responsabilités respectives des ministères de la Santé et de la Famille et du Bien-être social. Les personnes qui ont besoin de soins médicaux constants sont confiées aux institutions du ministère de la Santé tandis que les autres se partagent entre les vieillards qui peuvent se déplacer et vaquer à leur propre entretien et ceux qui ont besoin de soins de garde. À la fin du mois de mars 1965, le nombre de ces personnes placées dans des institutions relevant du ministère de la Famille et du Bien-être social était de 7,414 comparativement à 6,855 pour la même période de l'année précédente. Une légère diminution dans le coût des services rendus pouvait par ailleurs être notée, le montant étant passé de \$6,461,000 en 1964 à environ \$6,139,000 pour 1965. Cette diminution s'explique par l'augmentation du montant des pensions au titre de la sécurité de la vieillesse. La Direction générale a poursuivi la mise en œuvre du programme de développement de centres de logement et d'hébergement collectif. Ces centres, répartis dans diverses localités de la province, favorisent une meilleure intégration des personnes âgées à l'intérieur des collectivités où elles ont passé une grande partie de leur existence. Quatre de ces centres ouvraient leurs portes en fin d'année. Une cinquantaine d'autres projets sont ou en construction ou en voie d'élaboration.

#### L'ADMINISTRATION

À l'intérieur de la Direction générale de l'administration, une nouvelle répartition des tâches a été effectuée. Les services qui sont maintenant responsables de l'administration du ministère sont au nombre de cinq : ceux de la régie interne, des finances générales, du personnel, des finances des institutions et des agences sociales, et des bureaux régionaux et enquêtes sociales.

Les bureaux régionaux du ministère sont actuellement au nombre de 46, répartis dans l'ensemble de la province. Sur ce nombre, 15 sont maintenant chargés de distribuer directement les versements d'assistance conformément à la politique qui consiste à remettre graduellement entre les mains de ces bureaux

régionaux la responsabilité de l'administration des allocations sociales. Ce transfert de responsabilités fournit ainsi l'occasion aux services sociaux de remplir pleinement leur rôle premier de réhabilitation et de prévention auprès de la population assistée.

## 8 — *Ministère des Finances*

### BUREAU DU CONSEIL ET DU CONTRÔLEUR DE LA TRÉSORERIE

Pour permettre au Contrôleur de la trésorerie de s'acquitter de son rôle avec efficacité, de nouvelles structures administratives ont été mises en place au sein de son bureau au cours de l'exercice financier 1965/66. Les responsabilités et les obligations du Contrôleur s'étant accrues considérablement durant les dernières années, il était important que son bureau fut doté de rouages administratifs plus spécialisés pour lui permettre de répondre aux besoins nouveaux de l'administration.

Le nouveau Contrôleur de la trésorerie nommé en 1965/66 bénéficiera désormais de la présence d'un comité consultatif pour le règlement des problèmes de régie interne.

Le Contrôleur a la haute main sur les cinq nouvelles directions formées en 1965/66 à l'intérieur de son bureau. Il est secondé de deux adjoints.

L'un est à la tête des directions « systèmes, méthodes et procédures » et « centre de traitement électronique des données ». L'autre a sous sa juridiction les directions « services comptables », « enquêtes et perception des comptes à recevoir » et « contrôle budgétaire » ; il coordonne l'activité de ces trois directions ; il établit avec les ministères, les contacts indispensables à l'obtention des objectifs fixés par le Bureau du Contrôleur.

Pour des raisons d'efficacité administrative, et à cause de l'expansion que connaît la région de Montréal, un délégué du Contrôleur a récemment été nommé pour cette région.

C'est sous la direction « enquêtes » que se situent les divisions « perception des comptes à recevoir » et « enquêtes ». Les divisions « analyse » et « compilation et rédaction » viennent se placer sous la direction « contrôle budgétaire ». Le poste d'agent du budget a été créé au cours de 1965/66 pour remplir les fonctions dévolues à chacune des divisions susmentionnées.

En même temps que se complétait l'organisation du Bureau du Contrôleur, celle des services comptables assignés aux ministères était amorcée. On a révisé les fonctions confiées jusqu'à aujourd'hui aux agents du Contrôleur. Ceux-ci portent maintenant le titre de comptable en chef, et en plus de représenter le Contrôleur de la trésorerie et de diriger le service comptable, ils ont la responsabilité de participer à la révision préliminaire des demandes annuelles de crédits des ministères et d'y représenter le ministre des finances.

## CENTRE DE TRAITEMENT ÉLECTRONIQUE DES DONNÉES

L'essor donné par le ministère des finances au traitement électronique des données s'est avéré justifié. Cependant, en vue de coordonner une expansion très rapide, le Conseil exécutif, à la demande du ministère des finances, a créé un organisme qui est chargé de formuler des politiques d'opération. Cet organisme est formé d'un président et de six sous-ministres qui se réunissent périodiquement en vue d'assurer l'utilisation rationnelle de cet outil administratif très spécialisé. La présence de plusieurs sous-ministres facilite une meilleure coordination des activités entre les ministères et le Centre.

En plus des nombreux travaux déjà en cours, y compris la mécanisation des opérations de la taxe de vente, le Centre a été chargé des opérations mécanographiques requises par la mise en opération du Régime de Rentes. Il est également chargé de préparer le traitement sur ensemble électronique des transactions qui résulteront des lois concernant les assistés sociaux. L'ampleur de ces projets jointe à la nécessité de contenir une expansion accélérée a malheureusement obligé le Centre à retarder le démarrage de plusieurs autres projets.

## BUREAU DU CONTRÔLEUR DES ASSURANCES

Le Contrôleur des assurances a fait un examen des différents risques encourus par le gouvernement et ses organismes, autres que ceux de la Commission hydroélectrique, et, de concert avec les autorités intéressées, des décisions ont été prises quant aux risques devant être assurés, tenant compte de la ligne de conduite suivie par le gouvernement en matière d'assurance. Le Contrôleur des assurances a donc fait procéder à l'émission des polices accordant la protection requise.

À la suite de l'étude faite par le Surintendant des assurances et son adjoint concernant la possibilité de demander des soumissions publiques pour les contrats d'assurances du gouvernement et de ses organismes, le Conseil des ministres a décidé d'accepter intégralement les recommandations soumises. Depuis, des soumissions sont demandées aux courtiers d'assurance par la voie des journaux en ce qui a trait aux polices d'assurance dont la prime annuelle dépasse \$1,000. Ces directives s'appliquent au placement des contrats d'assurance après le 22 février 1966, date à laquelle le Contrôleur des assurances a été informé de la décision du Conseil des ministres.

## RÉGIME DE RETRAITE

Le ministère des finances qui administrait déjà la Loi du régime de retraite des fonctionnaires s'est vu confier, après la session de 1965, l'administration de la Loi du régime de retraite des enseignants. Il était en effet désirable d'assurer la coordination des régimes supplémentaires de retraite dont l'administration relève du gouvernement.

La réunion des deux services sous une même autorité favorisera une interprétation uniforme de la loi. Elle permettra également la modernisation des procédures administratives. L'élargissement des cadres de participation aux ouvriers et éventuellement à la plupart des enseignants du Québec a incité le ministère à procéder à une restructuration complète des services. Cette réorganisation sera terminée au cours de l'année 1966/67.

## 9 — *Ministère de l'Industrie et du Commerce*

Au cours de l'année écoulée, le ministère de l'Industrie et du Commerce a intensifié ses efforts en vue de stimuler le développement économique du Québec, en particulier celui des régions peu industrialisées. Les structures des cinq grandes directions que le ministère s'était données l'année précédente, ont été consolidées.

À l'étranger, l'ouverture récente du Bureau de Milan contribuera à accroître les relations entre l'Italie et le Québec tout en créant de nouveaux débouchés.

Enfin, le ministère participe à la réalisation de ce projet gigantesque qu'est l'Exposition universelle de 1967 à Montréal, en assumant la réalisation du Pavillon du Québec.

### LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES

Le 19 janvier, le Premier ministre rendait publique la décision du gouvernement de découper la province en dix régions administratives et en 25 sous-régions. En même temps, sept capitales régionales, dix-huit centres sous-régionaux et seize centres intermédiaires étaient désignés.

Cette décision faisait suite à une étude faite par le Bureau de recherches économiques du ministère, en collaboration avec le Conseil d'orientation économique et des comités interministériels. Cette étude a porté sur :

- les divisions administratives existantes ;
- les pôles d'attraction et leur zone d'influence ;
- les territoires de vente de l'entreprise privée ;
- le découpage régional des corps intermédiaires.

Le Bureau de recherches du ministère a enquêté auprès de la population de 1,500 municipalités, afin de déterminer où les consommateurs s'approvisionnaient en biens et services. On a aussi consulté quatorze compagnies types, dix corps intermédiaires et des organismes gouvernementaux.

La nouvelle division administrative de la province poursuit les buts suivants :

1. Uniformiser les régions administratives et mettre un terme à l'anarchie et au manque d'uniformité des différents systèmes de régions utilisés par les

ministères, commissions et régies du gouvernement. Jusqu'ici, on dénombreait une quarantaine de différents systèmes de divisions administratives.

2. Mieux servir le public : l'administration, en établissant des relations plus étroites et plus suivies avec la population, sera plus à même d'en connaître les besoins ; l'uniformisation de l'administration de la province éliminera le double emploi, l'éparpillement et les pertes d'énergie.

3. Coordonner efficacement le travail des ministères dans les régions, et servir l'effort de planification économique entrepris par le gouvernement.

4. Établir des pôles de croissance économique solides : l'avenir économique d'une région est lié à la présence sur son territoire de pôles de croissance et d'agglomérations pourvus de toute la gamme des services publics et privés requis par la population et l'industrie.

5. Assurer le développement industriel régional. L'unification des régions administratives constitue une étape indispensable à l'industrialisation de régions économiquement faibles.

#### LA DIRECTION DE L'INDUSTRIE

La Direction de l'industrie comprend trois services : le développement régional, l'expansion industrielle et la consultation. Le Conseil d'expansion industrielle de la région de Montréal se rattache également à cette direction.

##### *Service de développement régional :*

Ce service a maintenant des délégués dans chaque région. De plus, l'an prochain, il aura augmenté ses effectifs de six assistants délégués, de même que d'un délégué spécial pour Bécancour. Il est prévu que les délégués serviront d'intermédiaires entre le COEQ et les conseils économiques régionaux.

Comme par le passé, les délégués ont été appelés à intervenir à trois niveaux différents, soit celui de la promotion de nouvelles industries et de l'expansion des industries existantes, celui de l'animation municipale et celui de l'action régionale. Les délégués ont participé, en coopération avec les autres ministères et avec les municipalités, à la réalisation de 69 projets nouveaux totalisant \$97,747,000 qui ont amené la création de plus de 2,700 emplois. Ils travaillent présentement sur 346 projets. Ils ont effectué 572 consultations, 166 visites industrielles et communiqué avec 370 municipalités. Leurs interventions, au palier régional, ont été limitées à leur participation aux activités des C. E. R. et à la mise en chantier d'enquêtes socio-économiques sous la direction du C. O. E. Q.

##### *Service d'expansion industrielle :*

Le Service d'expansion industrielle groupe une vingtaine de conseillers industriels dont l'action s'exerce auprès des entreprises, des associations ou grou-

pements industriels et de différents services gouvernementaux. Leur principale fonction consiste à renseigner les entreprises sur tous les facteurs susceptibles d'influencer leur développement : sources d'approvisionnement, main-d'œuvre, etc. Les études qu'ils font portent généralement sur le marché des produits, la localisation des entreprises et la rentabilité des opérations.

356 réalisations d'implantation ou d'expansion industrielle ont été rapportées, ce qui représente un investissement de \$172,000,000, sans compter les projets importants annoncés, comme ceux de Sidbec, Domtar, Irving Oil, les Ciments Lafarge, etc. On compte 97 cas où les conseillers ont été appelés à fournir des consultations ou à préparer des études.

#### *Service de consultation :*

Le service de consultation comprend les divisions des fonds industriels, des cours et cliniques, de normalisation et la section des renseignements techniques.

La division des cours et cliniques a donné vingt cliniques, dans la plupart des régions de la Province, portant sur les sujets suivants : production, vente et commercialisation, administration et organisation, financement et prix de revient, et relations humaines. 1,058 participants ont bénéficié de ces cliniques de sensibilisation. La division donne aussi aux organismes qui en font la demande, des cours approfondis sur un sujet donné. 11 de ces cours, d'une durée de 5 séances chacun, ont eu lieu, réunissant en tout 312 participants. La division de normalisation a préparé et publié 116 spécifications dans le but d'établir des standards pour les produits achetés par le Service général des achats du gouvernement.

À la suite des demandes faites par les municipalités pour profiter des avantages de la Loi des fonds industriels, les fonctionnaires de cette division ont étudié tous les cas présentés et, après investigation, chacun de ces cas a été soumis à un comité d'approbation pour faire les recommandations nécessaires aux autorités du ministère. En tout, on compte 145 demandes acceptées, qui se répartissent comme suit : 15 demandes de création ou d'augmentation de fonds industriels, 24 demandes d'achat de terrains pour parcs industriels, 30 demandes de financement d'entreprises et 76 demandes de vente de terrains dans les parcs industriels, pour un montant global de \$27,751,689.

La section des renseignements techniques a étudié 69 cas provenant de toutes les régions de la Province et de la plupart des secteurs industriels. Les secteurs qui ont le plus fait appel aux services spécialisés de cette section sont celui des produits du bois, celui des produits des métaux et celui du textile et des vêtements.

#### LE BUREAU DE RECHERCHES ÉCONOMIQUES

Les études économiques entreprises au Bureau de recherches sont réparties entre cinq services : conjoncture, développement, études industrielles et

études de marchés, études régionales et locales, et questions spéciales. Au 31 janvier, le Bureau comptait quarante employés, dont onze économistes, quatre diplômés en commerce, trois géographes et un statisticien.

#### *Conjoncture :*

Le Service de la conjoncture, en plus de préparer de nombreux articles de journaux, rédige le rapport annuel sur la situation économique du Québec, un article sur la conjoncture économique qui paraît dans la revue trimestrielle *Statistique*, un rapport mensuel sur l'emploi et le chômage au Québec. Il a l'intention de donner plus d'ampleur à ce rapport en y incorporant des données sur l'emploi au niveau régional.

En plus, ce service projette de publier un bulletin économique. Cette publication aurait pour fonction de tenir le gouvernement et les ministères informés de toute nouvelle d'ordre économique. Il couvrirait en particulier les sujets suivants : l'emploi, la construction, les données touchant l'investissement privé et public selon les secteurs, l'industrie primaire, l'industrie secondaire et le commerce.

#### *Développement :*

Le Service du développement étudie les perspectives d'évolution à long terme de notre économie. Il poursuit également des travaux sur les avantages du Québec au point de vue industriel et commercial. Des recherches en cours portent sur les avantages de localisation industrielle au Québec, sur l'évolution anticipée de la main-d'œuvre jusqu'en 1976 et sur les revenus par région. D'autres travaux sont amorcés sur les tendances à long terme de l'emploi et sur celles des investissements, selon les secteurs. Les résultats de ces recherches devraient servir à la confection d'un modèle de prévision économique à moyen et à long terme.

#### *Études industrielles et études de marchés :*

Ce service effectue des études sur la consommation au Québec, de même que sur les marchés intérieur et extérieur des produits fabriqués chez nous.

Il a déjà préparé un travail de base sur les secteurs déficitaires et les secteurs excédentaires, et on fait actuellement une étude sur la petite et la moyenne entreprise au Québec.

#### *Études régionales et locales :*

Les membres de ce service ont élaboré le plan qui a servi à la division du Québec en régions administratives. À l'heure actuelle ils préparent un atlas économique qui permettra de mieux connaître la répartition géographique de l'activité économique.

Il s'agit de la première phase d'un programme d'études sur le potentiel économique des diverses régions de la province, programme qui permettra

d'élaborer une politique de développement régional et d'orienter les efforts d'implantation industrielle.

*Questions spéciales :*

À cette section échoient les problèmes qui n'entrent pas dans les cadres des programmes déterminés, par exemple, les travaux effectués l'été dernier sur la petite et la moyenne entreprise, ou l'étude sur les coûts de transformation du lait, faite à la demande de la Régie des marchés agricoles.

LE BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

Le Bureau de la statistique du Québec publie des données sur les secteurs suivants : agriculture, pêche, mines, forêts, manufactures ; il compile aussi des chiffres sur le travail, les finances, les services, le tourisme et la population.

L'organisme officiel de la statistique au Québec entretient des relations avec le Bureau fédéral de la statistique, des instituts étrangers et des organismes internationaux.

La Division des pêcheries projette d'entreprendre une enquête sur la structure des prix du poisson au détail. Cette enquête permettra de mesurer l'écart entre les prix payés au pêcheur pour le poisson au sortir de l'eau et les prix des produits de la pêche lorsqu'ils sont vendus au détail dans les villes.

Pour répondre aux besoins du Service d'économie maritime, cette section projette aussi de recueillir une information statistique détaillée sur les bateaux de pêche côtière, les poissons de fond, la coque, les moteurs et l'équipement de ces bateaux, le coût de construction et le coût d'achat des pièces, le coût d'entretien, les dépenses d'opération, etc.

La Division des finances se propose de faire une enquête sur la plupart des institutions financières qui font affaire dans la province de Québec. Ce travail s'orienterait dans le sens d'un inventaire d'abord, et de travaux statistiques par la suite, à partir des états financiers de chaque groupe d'institutions. La Section agricole collaborera avec le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation pour établir des statistiques sur les opérations des exploitations agricoles.

La Division des études démographiques a divisé son travail selon quatre aspects de la population :

- mariages et naissances ;
- population active ;
- morbidité ;
- mortalité.

À partir des statistiques existantes, il est possible d'établir les taux de fécondité, la mortalité infantile et la mortalité accidentelle. Cependant, il n'existe

encore aucune analyse statistique sur les caractéristiques et les tendances de la population québécoise.

La Division de la documentation projette de monter la Banque d'information dont il avait été question lors de la création de la division. La section responsable de cette banque aura pour rôle de procéder à l'inventaire des informations d'ordre administratif recueillies par le gouvernement et susceptibles d'être utilisées pour fins de travaux statistiques, de voir à l'homogénéité de leur présentation mécanographique, et enfin de renseigner et de conseiller les personnes intéressées au traitement statistique de cette information. L'implantation du code géographique a été effectuée dans ce but, de même que la création d'un fichier central des entreprises.

La Division du développement entreprendra en avril, en collaboration avec le comité d'enquête sur le chômage saisonnier du Conseil d'orientation économique, une enquête sur les caractéristiques du travailleur. L'enquête couvrira 20,000 ménages, ce qui représentera environ 45,000 personnes. La section se chargera de la préparation de l'enquête, du dépouillement des données et de leur traitement. De plus, elle s'occupera de tenir à jour les données reçues mensuellement des bureaux du Service national de placement.

Une entente a été conclue entre le BSQ et la Régie des rentes quant à l'exploitation de certaines données sur les caractéristiques des personnes assujetties au régime des rentes. Ces données porteront sur la mobilité des travailleurs, leur revenu, le nombre d'emplois pendant l'année.

La section du Tourisme de cette même Division, qui a été créée pour répondre à un besoin urgent de statistiques de la part du ministère du Tourisme, Chasse et Pêche, a déjà établi, en collaboration avec le B.F.S., une enquête qui permettra d'évaluer les revenus et les dépenses des hôtels, le nombre de personnes employées dans ces établissements et leur occupation. Pour faire suite à cette enquête, la Section en fera une autre sur les terrains de camping pour évaluer les investissements dans ce domaine et pour connaître les disponibilités offertes aux touristes. Elle étendra aux motels et aux chalets l'enquête menée auprès des hôtels et en dernier lieu, elle étudiera la provenance des touristes et leurs dépenses au Québec.

Le travail de la Division de recherche continue à porter sur le développement des séries statistiques devant faire partie du tableau global de l'économie québécoise. Aux données déjà recueillies s'ajouteront, entre autres, celles portant sur la construction industrielle, l'industrie du transport, les investissements pour le culte, etc. La Section des études régionales de cette Division a présenté en décembre 1965 une étude des industries manufacturières de la région du Saguenay - Lac-Saint-Jean. Elle projette d'entreprendre une vaste enquête sur la consommation des ménages; cette enquête sera menée auprès d'environ 10,000 ménages. Elle en conduira une autre auprès des grandes compagnies pétrolières et des 9,000 pompistes du Québec pour obtenir des renseignements sur les immobilisations, les taxes, les prix, etc., afin de faciliter la mise en œuvre d'une politique de distribution de l'essence.

## LA DIRECTION DU COMMERCE

La Direction du commerce comprend la division des commerces et services, la division des expositions industrielles, la division des missions commerciales et celle des techniques d'exportation. Depuis qu'elle existe, la Direction du commerce a concentré la majeure partie de ses activités à l'accroissement des exportations de produits manufacturés au Québec.

### *Division des commerces et services :*

La Division des commerces et services a fait des recherches et présenté des données en rapport avec l'érection de silos à céréales à Port-Cartier. Elle a aussi travaillé à la promotion du secteur de la confection par la tenue d'un festival de la mode à Montréal.

La Division des expositions industrielles a réussi à mener à bonne fin un nombre appréciable de manifestations tant à l'étranger que dans le Québec même. En juin 1965, dix manufacturiers du Québec ont participé au Salon du machinisme du meuble, tenu à Toronto. À la suite de leur participation à cette exposition, le total des ventes a dépassé 300,000 dollars. Lors de l'Exposition des matières plastiques qui s'est déroulée à Montréal en septembre 1965, la Division a présenté un stand qui illustrait les dernières découvertes techniques dans la fabrication des moules et montrait un assortiment des produits en matière plastique. La participation de dix manufacturiers du Québec au Salon international des matériaux de construction de Londres leur a permis de compléter des transactions avec des acheteurs d'Écosse, d'Angleterre, d'Italie, d'Allemagne et de l'Afrique du Sud.

### *Division des missions commerciales :*

La Division des missions commerciales s'est employée à faciliter l'instauration de relations commerciales entre des secteurs industriels du Québec et de l'étranger. C'est ainsi que, grâce à ses démarches, la chaîne française SCAHEN s'est intéressée à la production québécoise de vêtements pour dames. Elle a déjà placé plusieurs commandes auprès de manufacturiers de Montréal et on s'attend à une augmentation rapide du volume des commandes. Dans le secteur de la fourrure, un groupe de manufacturiers prépare actuellement une collection de 125 à 150 manteaux de première qualité qui sera présentée à Paris et à Francfort.

### *Division des techniques d'exportation :*

Cette Division, bien que d'existence toute récente, a déjà à son crédit une révision des tarifs canadiens concernant l'outillage scientifique à l'usage des hôpitaux, des maisons d'enseignement et institutions religieuses de même qu'une hausse des droits d'entrée des filets de pêche et des moteurs de moins de 20 c.v. La Division des techniques d'exportation sera en mesure d'annoncer incessamment la tenue de cours sur l'exportation qui se donneront à Québec et à Montréal.

## LA DIRECTION DES PÊCHERIES

L'administration des pêcheries maritimes relève de la Direction des pêcheries du ministère de l'Industrie et du Commerce. En vue de favoriser le développement de ce secteur important de l'industrie pour l'Est du Québec, les crédits mis à la disposition de la Direction des pêcheries en 1965/66 s'élevaient à \$5.3 millions, sans compter le montant de \$1.9 million pour projets en immobilisations finançables sous l'empire de la Loi ARDA et \$2 millions autorisés par statuts aux fins de prêts pour la construction de bateaux de pêche.

Il s'est construit au Québec en 1965/66, 7 nouveaux chalutiers de bois de 60 à 65 pieds et 3 chalutiers-seineurs de 89 pieds. Il s'agit là d'un type nouveau de bateau de pêche équipé pour pêcher tour à tour les poissons de fond à l'aide d'un chalut et les poissons de surface à l'aide d'une seine-bourse. Le gouvernement a également approuvé la construction d'un chalutier de pêche arrière de 157 pieds de longueur, le premier du genre au Québec. Les prêts consentis par le gouvernement pour la construction de ces navires s'élèvent à plus de \$1.5 million.

Au domaine de la pêche côtière, le gouvernement a financé la construction de 5 bateaux équipés pour plusieurs types de pêche aux Îles-de-la-Madeleine. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 1965 le gouvernement assume le coût entier de la prime d'assurance des bateaux de pêche côtière assurés sous l'empire du plan fédéral d'indemnité aux pêcheurs. Ceci représente une somme annuelle de plus de \$30,000.

Au 1<sup>er</sup> mars 1966 la flotte hauturière du Québec comptait 165 navires d'un tonnage brut total de près de 10,000 tonnes.

La Direction des pêcheries consacre plus de \$500,000 annuellement à la recherche, tant biologique que technologique. Ces recherches, portant surtout sur la découverte d'agrès de pêche plus efficaces, de ressources et de bancs de pêche nouveaux, ont pour but d'augmenter la productivité des pêches du Québec. C'est ainsi qu'en 1965, des expériences de ce genre ont amené la découverte de quantités assez fortes de crevettes de taille commerciale dans le golfe Saint-Laurent. Ces crevettes, qui apparaissent pour la première fois dans les débarquements de la province feront sans doute l'objet d'une pêche lucrative au cours des années à venir. On a également établi la possibilité d'exploiter des populations de homard au voisinage de l'Île d'Anticosti. Les technologistes de la Direction des pêcheries travaillent sans cesse à l'amélioration de la qualité du poisson à toutes les étapes de la production. Ils sont toujours à la disposition des producteurs de poisson du Québec pour leur donner tous les conseils dont ils pourraient avoir besoin.

L'École d'apprentissage en pêcheries qui dispense un enseignement technique à quelque 40 futurs pêcheurs du littoral maritime et qui était administrée par le ministère de l'Industrie et du Commerce, a été transférée, en juin 1965, au ministère de l'Éducation. Ce transfert place l'École des pêcheries de Grande-Rivière au même niveau que les autres écoles spécialisées de la province.

Le Centre de biologie, avec son aquarium et ses laboratoires de recherche, est maintenu au coût annuel d'environ \$300,000. Au-delà de 250,000 visiteurs y sont passés en 1965/66. Les recettes des visites se sont élevées à près de \$60,000. Les visites-écoles ont permis à plus de 4,000 élèves de la ville de Québec et de l'extérieur d'augmenter leurs connaissances de la faune aquatique. À la section des laboratoires on a continué l'étude des espèces commerciales des poissons de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent, surtout l'anguille et l'esturgeon. Les résultats de ces recherches sont publiés dans la série des *Travaux sur les pêcheries du Québec*, publiés par la Direction des pêcheries. On a préparé un guide illustré de l'aquarium, comprenant une description de plus de 200 espèces en montre.

Par suite de l'accroissement des bateaux de pêche dans le golfe, il a fallu augmenter les effectifs du Service de protection, chargés de l'observance des règlements de pêche. Les effectifs de ce Service, dont le budget 1965/66 était de près de \$550,000 ont été portés à 71, dont 62 agents de pêcheries travaillant sur le terrain. L'acquisition du navire *Feu Follet* du ministère des Terres et Forêts a facilité la patrouille en mer au cours de la saison de pêche 1965. Il faudra toutefois prévoir l'acquisition éventuelle d'un navire plus puissant, spécialement construit pour la patrouille et le secours des chalutiers en détresse.

Comme par les années passées, le Service de réfrigération a vu à l'entretien et à l'opération du réseau d'entrepôts frigorifiques, d'usines à glace et de postes de collection sur tout le territoire maritime et ce, au coût de \$1,659,600. Il s'est chargé de la congélation et de l'entreposage de plus de 5 millions de livres de hareng, de 24.6 millions de livres de poisson et de 1.5 million de livres de produits divers. Les usines à glace ont produit 25,000 tonnes de glace qui ont été vendues aux pêcheurs et aux producteurs de poisson du Québec.

Le Service d'économie maritime a pour fonction première de favoriser le développement de la flotte moderne de pêche du Québec. Il administre les crédits destinés à soutenir le secteur primaire de la pêche et joue le rôle de conseiller technique auprès des pêcheurs. Des crédits de \$579,000 lui ont été votés à cette fin en 1965/66. L'aide au secteur primaire est constituée surtout de prêts sans intérêt pour la construction de bateaux de pêche, de subsides à l'achat de moteurs et de filets maillants et au transport des carburants sur la basse Côte-Nord, ainsi que le paiement de la prime d'assurance sur les bateaux. Le Service administre de plus le crédit maritime en vertu duquel le gouvernement paie 4% de l'intérêt sur les prêts contractés pour l'achat et la réparation des navires et des agrès de pêche. Les techniciens du Service ont collaboré avec les producteurs et les architectes navals pour l'élaboration des plans de plusieurs types nouveaux de bateaux de pêche.

Le ministère a terminé à l'automne 1965 l'usine de transformation du poisson à Paspébiac au coût de plus de \$600,000. Cette usine louée à une société privée est maintenant en opération et pourra traiter 25 millions de livres de poisson annuellement.

Une des plus importantes réalisations du ministère dans le domaine des pêches a été l'implantation à Rivière-au-Renard en Gaspésie d'un complexe de

pêche moderne qui, une fois terminé à la fin de 1966, représentera des investissements totaux de plus de \$3.5 millions. L'usine de transformation du poisson, propriété de Pêcheurs Unis de Québec aura une capacité de 25 millions de livres de poisson et fournira du travail à plus de 300 personnes pendant plus de 9 mois de l'année. La contribution du ministère s'élèvera à \$1.2 million et comprendra la construction d'une rampe de lancement et d'un parc d'hivernement, d'une usine à glace et d'un entrepôt frigorifique, en plus des travaux de terrassement et d'aménagement du site.

L'accroissement de la flotte hauturière aux Îles-de-la-Madeleine a nécessité la reconstruction d'une rampe de lancement et d'un poste d'hivernement à Havre-Aubert, au coût de près de \$500,000. Les travaux commencés à l'automne de 1965 seront terminés l'été suivant.

Les efforts du ministère de l'Industrie et du Commerce au domaine des pêches en 1965 n'ont pas été vains puisque les quantités de poisson débarquées en 1965 sont passées à 142.3 millions de livres comparativement à 131.0 millions en 1964, soit une augmentation de 9%.

#### LES DÉLÉGATIONS DU QUÉBEC À L'ÉTRANGER

Le Québec a une délégation à New-York, à Paris et à Londres, ainsi qu'un bureau économique à Milan. Les conseillers économiques en poste à l'étranger poursuivent quatre objectifs :

- accroître les investissements au Québec ;
- favoriser l'implantation d'industries ;
- augmenter les exportations de produits québécois ;
- multiplier les ententes de fabrication sous licence.

Pour les réaliser, les délégués du Québec travaillent en étroite collaboration avec les divers services du ministère de l'Industrie et du Commerce et avec les divisions économiques d'autres ministères. Ils collaborent avec les représentants du ministère fédéral du Commerce en vue de l'augmentation des exportations à l'étranger. Plusieurs des projets amorcés par nos délégations ont déjà abouti à des résultats heureux. Les différents services du ministère leur fournissent d'autre part la documentation dont ils ont besoin pour répondre aux demandes de renseignements.

#### *New-York :*

Outre les représentants du ministère de l'Industrie et du Commerce, la délégation de New-York compte des fonctionnaires du ministère du Tourisme, Chasse et Pêche. Du 1<sup>er</sup> avril 1965 au 1<sup>er</sup> janvier 1966, la délégation a distribué environ 100,000 publications sur le Québec et fait projeter des films publicitaires à la télévision américaine.

Le ministère des Affaires culturelles n'ayant pas de représentant à New-York, c'est le délégué du ministère qui a prêté son assistance aux artistes, écrivains, professeurs et étudiants québécois à New-York.

À la suite des mesures restrictives prises par le gouvernement des États-Unis pour pallier le déséquilibre de sa balance des paiements, le délégué à New-York s'est employé à raffermir la confiance des États-Unis dans la sécurité des prêts qu'ils consentent au Québec.

L'activité des deux conseillers économiques s'est poursuivie en liaison étroite avec les banques canadiennes, les représentants consulaires et les conseillers commerciaux d'Ottawa en poste aux États-Unis. La délégation est entrée en contact avec un grand nombre d'industriels et elle a contribué à l'implantation de 17 entreprises nouvelles de même qu'à l'accroissement de 5 usines existantes. Elle a aussi favorisé les négociations de 3 ententes de fabrication sous licence.

Les conseillers économiques ont également apporté leur assistance à 13 représentants d'entreprises québécoises désireux d'entrer en relation avec des partenaires américains.

À l'heure actuelle, une vingtaine de projets importants sont en bonne voie de réalisation, dont 5 concernent l'implantation d'entreprises d'envergure.

#### *Paris :*

La Délégation de Paris représente les ministères de l'Industrie et du Commerce, des Affaires culturelles et de l'Éducation. Son territoire couvre, outre la France, l'Allemagne et les pays du Benelux.

La Délégation a, d'une part, répondu à de nombreuses demandes de renseignements venant d'organismes gouvernementaux et, d'autre part, fourni de la documentation sur le Québec aux médiums d'information des trois pays qu'elle dessert ; il en est résulté une importante publicité, par exemple : le numéro spécial du *Monde*, consacré au Québec et une page d'information dans *Vie Française*.

Au cours de l'année, les Ciments Lafarge se sont établis à Saint-Constant. Cette implantation comporte un investissement d'origine française de 25 millions de dollars sur un total de 33 millions. À l'heure actuelle, la délégation travaille à la réalisation, en France, de 35 projets, dont quelques-uns sont de très grande importance. D'autres projets sont à l'étude en Allemagne, en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg. La Délégation a aussi fourni des renseignements aux intéressés sur différents produits du Québec, en vue d'en stimuler l'exportation. Les conseillers économiques ont multiplié contacts et rendez-vous avec des industriels français et ont collaboré à l'organisation de 14 missions et visites dont 12 en provenance du Québec.

#### *Londres :*

La Délégation de Londres a connu une activité intense au cours de l'année. Elle a notamment accueilli 10 missions venant du Québec et organisé des visites de ressortissants britanniques au Québec.

Dans le domaine économique, les conseillers ont plusieurs réalisations à leur actif : 6 nouvelles industries se sont établies ou s'établiront bientôt dans la province, les négociations se poursuivent en vue de l'implantation de 9 autres et 48 sociétés envisagent sérieusement de s'installer au Québec. Même si la politique économique du gouvernement britannique a provoqué un ralentissement des investissements à l'étranger, la délégation a néanmoins participé aux négociations qui ont conduit à l'investissement, par une importante société immobilière britannique, d'un montant total de 125 millions de dollars. Par ailleurs, plusieurs sociétés et hommes d'affaires ont manifesté leur intention d'investir des capitaux au Québec.

À la suite des démarches des délégués économiques, 2 compagnies québécoises ont conclu des ententes de fabrication sous licence de produits britanniques, un accord en sens inverse est intervenu avec une troisième, et les négociations vont bon train avec 3 autres sociétés pour la fabrication sous licence de produits britanniques au Québec. De plus, une trentaine de sociétés britanniques cherchent des correspondants québécois pour faire fabriquer leurs produits ici.

Dans le domaine commercial, sur 38 entreprises québécoises désireuses de commercialiser leurs produits en Grande-Bretagne, 11 ont déjà trouvé un agent vendeur ; par ailleurs, 42 sociétés britanniques qui désirent se tailler une place sur le marché canadien sont en relation avec notre délégation, et 7 accords ont déjà été conclus.

Enfin, au cours de l'année, la Délégation a apporté son aide à 11 sociétés québécoises désireuses de vendre leurs produits sur le marché britannique. Elle a aussi établi des contacts avec 8 sociétés britanniques importatrices de fromages, d'amiante, de bois, de denrées alimentaires et de produits chimiques.

#### *Milan :*

Le bureau de Milan n'est ouvert officiellement que depuis octobre 1965, mais son conseiller économique, en poste depuis un an, avait déjà entrepris de faire connaître aux Italiens les développements profonds survenus au Québec depuis quelques années. À cette fin, il a prononcé plusieurs causeries, présenté des films et distribué des dépliants publicitaires sur le Québec. Il a aussi, multiplié les contacts avec les hommes d'affaires, notamment avec 17 industriels italiens qui ont déjà des intérêts au Québec, ou qui s'intéressent à son marché.

D'autre part, le conseiller québécois à Milan a consacré une partie de son travail à accueillir des industriels et des hommes d'affaires du Québec désireux de rencontrer des partenaires italiens. Il s'est enfin occupé activement d'immigration d'Italiens au Canada, d'échanges culturels et de tourisme.

#### *10 — Ministère de la Justice*

Le budget du ministère de la Justice s'établit à \$49,536,300 pour 1966/67 par rapport à \$41,916,300 pour 1965/66, compte tenu du dernier budget sup-

plémentaire. L'augmentation de \$7,420,000 se répartit comme suit : traitements \$5,600,100 ; autres dépenses \$1,819,900.

Le ministère emploiera en 1966/67, 7,645 employés, soit une augmentation de 839 par rapport à l'an dernier. Cet accroissement du nombre des employés, ainsi que le coût des augmentations statutaires et autres ajustements aux salaires, expliquent le coût additionnel de \$5,600,100.

Ce nouveau personnel permettra de continuer la mise en application des politiques en vigueur et d'en initier de nouvelles. À titre d'exemple, il convient de citer la mise à traitement dans les greffes et bureaux d'enregistrement, l'embauchage du personnel additionnel nécessaire au bon fonctionnement des services créés en 1965/66, soit le service des réclamations, celui des greffes et celui des greffes de faillites, la décentralisation administrative par la formation à Montréal d'un contentieux criminel et d'une division administrative, la fusion des greffes de la Paix et de la Couronne à Montréal, l'organisation à Québec d'un organisme de contrôle des dépenses et la réorganisation des registraires civils et criminels afin d'obtenir un meilleur classement des dossiers au ministère, l'augmentation du nombre des conseillers juridiques dans les ministères ainsi que celui des employés au service du personnel, des investigateurs spéciaux, etc., l'embauchage de nouveaux sténographes officiels, la mise à salaires d'un certain nombre de procureurs de la Couronne, l'ouverture d'une école de gardes, l'embauchage de personnel additionnel pour les nouvelles prisons et les prisons actuelles et l'ouverture de quatre nouvelles Cours de bien-être social.

Quant au budget consacré à la Sûreté provinciale, il prévoit une augmentation de 200 policiers et de 174 fonctionnaires. Il prévoit également une révision des salaires des agents, des caporaux et des sergents. L'augmentation du coût des traitements à la Sûreté s'établit à \$2,644,400, soit plus de 35% de l'augmentation totale du budget du ministère.

Les dépenses autres que les traitements augmenteront de \$1,819,900 en 1966/67. Cette augmentation s'explique en grande partie par l'accroissement du personnel et par les dépenses occasionnées par les mises à traitement dans les greffes et bureaux d'enregistrement.

## 11 *Ministère du Revenu*

La responsabilité qui incombe au ministère du Revenu de percevoir les contributions au régime de rentes a nécessité l'engagement de personnel additionnel à qui il a fallu donner un entraînement spécial, la préparation de nouveaux règlements et directives, la révision de tout le formulaire de l'impôt sur les particuliers, la préparation d'une nouvelle table de déductions pour les contributions au régime et la modification de la programmation de toutes les opérations comptables. Un comité permanent de fonctionnaires du ministère travaillant conjointement avec des comités similaires de la Régie des Rentes et du Bureau du traitement des données est en voie de compléter tous les changements

que le ministère devra apporter à ses méthodes de travail, formules et opérations comptables pour cotiser au début de 1967 les déclarations d'impôt et les contributions au régime des rentes, tout en fournissant à la Régie tous les renseignements dont elle aura besoin pour établir le registre des gains. Le nombre de contribuables éligibles au régime sera d'environ 2,000,000 et les contributions que l'on anticipe percevoir pour 1966 seront de l'ordre de \$180,000,000.

Un projet de réorganisation des structures administratives du ministère a été élaboré et approuvé. Ces nouvelles structures seront mises en vigueur graduellement au cours du prochain exercice. Notons que deux nouveaux services créés en 1965 sont en opération, soit le service des enquêtes spéciales et celui des faillites. La réorganisation projetée aidera à mieux desservir les contribuables, assurera une administration plus efficace des lois fiscales, permettra au ministère de mieux s'acquitter de ses responsabilités et freinera l'évasion fiscale.

La Commission Mercier instituée le 16 octobre 1964 pour enquêter sur les faillites et liquidations survenues entre le 1<sup>er</sup> novembre 1959 et le 1<sup>er</sup> novembre 1964 a produit son rapport le 30 juillet 1965. Ce ministère a donné suite aux recommandations contenues dans ce rapport, et est en train d'étudier chacun des dossiers où il y a apparence de fraude afin d'aviser des mesures à prendre pour récupérer les sommes dont le ministère a été lésé.

Des commentaires fort élogieux sont parvenus à la Commission pour le magnifique travail qu'elle a accompli et le gouvernement a reçu des témoignages d'appréciation pour avoir attaqué un problème auquel aucune autre juridiction n'avait touché.

## 12 — *Ministère des Richesses naturelles*

Au ministère des Richesses naturelles, 1965 a été avant tout « l'année de la politique minière ». Grâce aux efforts soutenus orientés en ce sens, le Québec est maintenant doté d'une politique minière dynamique et conforme aux besoins de l'heure. Trois mesures législatives d'importance, adoptées en 1965, donnent un sens nouveau à l'exploration et à l'exploitation des ressources minérales du Québec. Le sang neuf qui circule dans ce secteur est constitué essentiellement par les trois lois suivantes : bill 8 (Loi des mines), bill 9 (Loi des droits sur les mines) et bill 10 (Charte de la Société québécoise d'exploration minière — SOQUEM —). Les deux premiers de ces bills furent sanctionnés le 8 avril 1965 et sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1966. Pour ce qui est du bill 10, il a force de loi depuis le jour de sa sanction, soit depuis le 15 juillet 1965.

Des réformes assez nombreuses ont été apportées à l'ancienne Loi des mines (chap. 196), dont les grands principes n'avaient pas été changés depuis 1909. Tout en cherchant à assurer à l'industrie minière une croissance accélérée et bien équilibrée, la nouvelle politique minière vise à faire bénéficier, par tous les moyens légitimes et rentables, la collectivité québécoise de l'exploitation

des ressources minérales de son territoire. Les études approfondies faites sur l'industrie minière du Québec ont révélé la nécessité de mettre sur pied une société d'État pour que l'industrie minière puisse progresser de façon soutenue. C'est dans cet esprit qu'a été créée la Société québécoise d'exploration minière — SOQUEM —, dont les opérations ont débuté le premier novembre 1965. L'État s'est engagé à verser à la SOQUEM \$1,500,000 annuellement durant les dix prochaines années.

#### DIRECTION GÉNÉRALE DES MINES

La nouvelle législation minière a été conçue de façon à permettre à la Direction générale des mines d'exercer plus efficacement encore ses fonctions, que l'on peut résumer ainsi :

- a) favoriser l'exploitation et l'utilisation des richesses naturelles du Québec au bénéfice de la population ;
- b) diriger l'administration et la vente des terrains miniers et l'exécution de la législation relative aux mines.

Il est intéressant de noter que le bill 9 (Loi des droits sur les mines) augmentera sensiblement les droits perçus par l'État pour compenser la perte des ressources minérales. Nous estimons que les revenus provenant de cette source vont passer d'un peu plus de \$8,000,000 en 1965/66 à \$12,000,000 en 1966/67. Cependant, à cause des changements d'ordre administratif apportés dans ce domaine, il est à prévoir que l'État recevra ainsi plus de \$20,000,000 en 1966/67. En effet, depuis le mois de janvier de cette année, les compagnies minières doivent soumettre un bilan chaque mois, alors qu'elles ne le faisaient auparavant qu'à la fin de l'année.

En 1965, les services géologiques de la Direction générale des mines ont poursuivi leur inventaire des ressources minérales du Québec. Le service d'exploration géologique a envoyé 26 équipes sur le terrain, le service des gîtes minéraux, 19, et le service des eaux, gaz et pétrole, 6. Pour 1966, 57 projets sont prévus.

De leur côté, les services miniers, après avoir conféré l'existence à la ville de Matagami, s'attellent à une autre tâche d'envergure. Il s'agit de mettre sur pied un nouveau village minier, Joutel, qui viendra s'ajouter aux treize villes et villages miniers déjà existants au Québec. Joutel sera situé sur la rive ouest de la rivière Harricana, à 50 milles au sud-ouest de Matagami et à 80 milles au nord d'Amos, en Abitibi.

En 1965/66, le ministère a déboursé à Joutel \$852,000, dont \$797,000 sont remboursables par la municipalité. Pour 1966/67, les prévisions, à ce chapitre, sont de \$946,000 dont \$906,000 doivent être remboursés par la municipalité.

En 1965/66, les services miniers ont consacré \$3,292,100 à la construction de chemins de mines. Dans ce domaine, les prévisions budgétaires pour

1966/67 sont de \$3,035,500. De ce montant, \$643,800 doivent être fournis par des compagnies.

#### DIRECTION GÉNÉRALE DES EAUX

Après avoir réformé en profondeur la législation minière, le ministère entend maintenant modifier — et reviser complètement, éventuellement — la Loi du régime des eaux courantes. À une exception près, seuls des amendements mineurs ont été apportés à cette loi depuis qu'elle a été adoptée, en 1908. Les amendements projetés dans l'immédiat visent à assurer au ministère un meilleur contrôle sur les cours d'eau domaniaux et autres. De telles modifications permettraient au ministère de mettre fin à l'empiètement auquel se livrent plusieurs propriétaires riverains sur les lacs et les rivières. De plus, le ministère acquerrait ainsi un pouvoir d'expropriation grâce auquel il pourrait procéder plus rapidement lorsqu'il s'agit d'effectuer des travaux en cours d'eau, notamment en ce qui a trait à la construction de barrages.

C'est la Direction des services hydrauliques qui est chargée d'administrer les droits de l'État sur les cours d'eau et sur leurs forces hydrauliques. Elle doit veiller à l'application de la loi du régime des eaux courantes et, généralement, à assurer la bonne marche des activités propres à favoriser la conservation, la mise en valeur et l'exploitation rationnelle de nos ressources hydrauliques.

Au cours de l'année écoulée, cette Direction a dépensé en travaux remédiateurs \$675,700, dont \$89,000 ont défrayé des travaux exécutés sur la rivière Chaudière (projet financé par ARDA) et \$80,000 des travaux effectués sur la rivière Bécancour, à Thetford Mines. De plus, cette Direction a fourni \$202,525 à diverses municipalités pour leur permettre de construire ou de réparer des barrages. Un montant de \$175,000 a servi à la réfection du barrage Allard, à Disraeli, dans le comté de Wolfe. Ce dernier ouvrage est la propriété du ministère.

Le programme de travaux remédiateurs pour 1966/67 prévoit des déboursés de \$957,000, dont \$597,000 seront versés par ARDA et \$360,000 par le ministère. Par ailleurs, ARDA fournira \$1,638,900 des \$1,670,000 qui constitueront la contribution du ministère à des municipalités pour la construction ou la réfection de barrages.

Une forte tranche du budget du service des travaux de génie, soit \$1,825,900 sur \$2,683,200, sera consacrée au vaste plan d'ensemble de la rivière Chaudière. On sait que ce plan, réalisé par étapes, vise à enrayer la menace constituée par la débâcle, sur cette rivière.

Un pas décisif sera fait dans cette voie, cette année, alors que l'on entreprendra d'ériger un barrage de rétention des glaces à Jersey-Mills. En outre, on doit construire une estacade au Rapide-du-Diable, à Beauceville et, à cet endroit, régulariser le lit de la rivière. De plus, on corrigera la courbe de la Chaudière en amont du « Rocher », à Saint-François de Beauce.

Parmi les principaux projets du service des travaux de génie, pour 1966/67, il y a également l'amélioration du lit de la rivière Saint-François, à Brompton-

ville, en vue de diminuer les dangers d'inondation et la protection des berges de la rivière Bécancour, à Thetford Mines.

La Direction des services hydrologiques, par ses trois services, soit la Météorologie, l'Hydrométrie et l'Hydrographie, est chargée de recueillir, étudier et fournir les données fondamentales sur les eaux du territoire québécois.

Les services hydrologiques ont pris l'an dernier une part active à la Décennie hydrologique internationale, à laquelle ils participeront cette année encore. Du 15 au 22 juin 1965, la Décennie fut marquée par un colloque mondial sur la planification des réseaux hydrométéorologiques, tenu à l'université Laval. Une trentaine de pays, membres de l'Organisation météorologique mondiale (O.M.N.) et de l'Association internationale d'hydrologie scientifique (A.I.H.M.) étaient représentés aux assises.

D'autre part, la Direction des services hydrologiques a cédé à l'Hydro-Québec, le 1<sup>er</sup> juillet 1965, l'administration et l'exploitation de dix barrages, dont huit sont situés dans le bassin de la rivière Saint-Maurice et deux dans celui de la rivière Gatineau. Il importe de souligner que l'Hydro-Québec est le seul usager de ces ouvrages. Quant au ministère des Richesses naturelles, il continue d'exploiter seize autres barrages.

Parmi les principaux projets de la Direction des services hydrologiques pour 1966/67, il y a la formation d'une nouvelle division qui sera spécialement chargée d'une étude complète de la qualité des eaux. À cette fin, on prévoit établir une soixantaine de stations durant les prochaines années. En procédant à des échantillonnages ininterrompus, on pourra recueillir des données précises sur la qualité des eaux surtout dans les régions habitées et industrialisées. Il sera ainsi possible, en particulier, de fournir des renseignements de premier ordre aux industries ayant telles ou telles exigences quant à la qualité de l'eau.

En outre, les services hydrologiques doivent se livrer, en 1966/67, à des études climatologiques dans le massif des monts Schick-shock, en Gaspésie. Ce projet, entièrement remboursable par ARDA, a pour but de déterminer si les conditions climatologiques sont favorables, dans cette région, à l'établissement d'un centre touristique, dont le ski constituerait l'élément de base.

#### DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION

La Direction générale de la planification participe aux travaux de nombreux comités interministériels, particulièrement attachés aux problèmes de la mise en valeur des ressources. En 1965, la Direction a été appelée à étudier d'une façon particulière certains projets spécifiques dans les cadres du Comité permanent d'aménagement des ressources (C.P.A.R.), ainsi que dans ceux du Conseil d'orientation économique. Elle a aussi analysé, dans des comités *ad hoc*, certains aspects de l'esquisse du plan soumise par le Bureau d'aménagement de l'est du Québec (B.A.E.Q.), certains éléments de coordination des activités de l'Hydro-Québec, et certains projets d'aménagement du territoire soumis à l'ARDA. Un de ses membres a assumé les fonctions de président suppléant de

l'Office de l'électrification rurale, dont le rôle s'est modifié complètement depuis l'acquisition des coopératives d'électricité par Hydro-Québec.

Malgré ces activités extérieures, la Direction générale de la planification n'en a pas moins continué de remplir son rôle de conseiller économique auprès des Directions générales à caractère technique du ministère des Richesses naturelles. Avec la Direction générale des eaux, elle a analysé certains aspects de la législation, l'importance de l'eau sur l'économie, ainsi que son utilisation rationnelle. De plus, elle a contribué, sous l'angle économique, aux études sur les redevances de certains ouvrages sur des lacs et des rivières. De concert avec la Direction générale des mines, elle a étudié maints projets miniers présentés par l'industrie ou envisagés par le gouvernement.

### LA DIRECTION GÉNÉRALE DU NOUVEAU-QUÉBEC

Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel qui l'a instituée voilà bientôt trois ans, la Direction générale du Nouveau-Québec s'emploie à étendre davantage chaque année la présence du gouvernement vers le Nord québécois. Elle maintient actuellement des administrateurs à demeure dans huit villages d'autochtones et elle compte, au cours du prochain exercice, en installer dans trois nouveaux postes, soit à baie Déception, à Koartak et à la baie des Feuilles.

C'est peut-être dans le domaine de l'éducation que la percée a été le plus sensible au cours de 1965/66. En effet, la direction générale assume depuis septembre dernier, à la place du ministère fédéral du Nord canadien, l'enseignement de la première année régulière du cours élémentaire à Chimo et à Wakeham. Le souci de préparer des instituteurs autochtones l'a poussée à établir à Povungnituk une école normale qui devrait recevoir plusieurs étudiants esquimaux en septembre 1966. En outre, le nombre des classes maternelles a passé de trois à six pendant la dernière année, par l'ouverture d'une pareille classe aux trois endroits suivants : Fort-George, Poste-de-la-Baleine et Inoucdjouac. De plus, une école de métiers sera ouverte à Poste-de-la-Baleine le 1<sup>er</sup> mai 1966 afin de permettre aux Esquimaux de faire l'apprentissage de la menuiserie, de la plomberie, de la construction, de l'électricité ou de la mécanique, tout en s'initiant eux-mêmes au travail.

De son côté, le service de recherches de la Direction générale du Nouveau-Québec s'occupe de pousser plus avant notre connaissance du territoire esquimaux et de ses ressources en vue de guider l'action administrative dans le Nord québécois. Les inventaires qu'il a poursuivis en 1965/66 étaient d'ordre géographique et biologique. Ils comprenaient des études régionales menées le long des côtes habitées autrefois ou présentement par les Esquimaux, y compris des études monographiques de Povungnituk et d'Ivuyivik et le recensement de la population de cinq postes, ainsi qu'un premier inventaire général de la faune des régions côtières du Nouveau-Québec. Les études de ce genre ont permis de déterminer l'emplacement d'un village qu'on entend construire sur les bords de la

baie Déception à l'intention des travailleurs esquimaux à l'emploi de la société qui exploitera un gisement d'amiante dans cette région. De même, l'inventaire de la faune est indispensable pour contingerer les captures que les coopératives esquimaudes peuvent prélever chaque année sur les ressources du milieu. Il a fallu, par exemple, demander aux Esquimaux de préserver les caribous qui, pour la première fois depuis trente ans, émigrent du sud de la péninsule Québec-Labrador vers l'ouest de la baie d'Ungava, afin de faciliter la reproduction de ces troupeaux. À cet égard, la Direction générale du Nouveau-Québec envisage de faire élever dans le Nord, notamment pour leur abondante toison, les bœufs musqués qui sont habitués de vivre sous les climats polaires comme en Alaska où se pratique déjà l'élevage du bœuf musqué.

Par ailleurs, la Direction générale du Nouveau-Québec a été amenée, surtout depuis deux ans, à construire plusieurs bâtiments et maisons dans le Nord, de sorte qu'elle occupe de plus en plus ses propres locaux au lieu de les louer d'autres organismes tels que le ministère du Nord canadien. Elle a ainsi construit en 1965/66, par son service de génie, une grande école à Chimo, un centre d'accueil attenant à l'école normale de Povungnituk, une petite école à Wakeham et des maisons d'habitation pour ses administrateurs dans divers postes. Elle prévoit de construire en 1966/67 un centre gouvernemental comprenant bureaux, chambres et cuisine pour le personnel en poste ou de passage à Chimo, un magasin à Koartak et des maisons d'habitation pour ses administrateurs à Koartak et à la baie Déception. Le service du génie de la direction générale s'emploiera aussi à entretenir les installations de la base de Poste-de-la-Baleine, que le ministère fédéral de la Défense a cédées au gouvernement du Québec le 1<sup>er</sup> août 1965 avec tous les services qu'elle comprend, soit ceux de l'eau, des égouts, des chemins, de l'électricité, du téléphone et de la piste d'atterrissage.

À ses services de recherches, de génie et d'éducation, la Direction générale du Nouveau-Québec ajoutera le 1<sup>er</sup> avril 1966 le premier noyau d'un service de santé et de sécurité sociale qui travaillera, en étroite collaboration avec les ministères de la Santé et de la Famille et du Bien-être social, à étendre dans ces nouveaux domaines l'action gouvernementale du Québec vers le grand Nord.

La présence du Québec aura encore servi à faire progresser le mouvement coopératif parmi les Esquimaux qui apprennent ainsi dans leurs entreprises à diriger leurs propres affaires. Les subventions que la Direction générale du Nouveau-Québec verse au Conseil de la coopération du Québec servent à l'organisation et à la surveillance des coopératives chez les autochtones. Ainsi, le gouvernement québécois a jusqu'à ce jour aidé à la formation de trois sociétés coopératives, soit à Poste-de-la-Baleine, à Povungnituk et à Tvuyivik, et contribuera à susciter sous peu la fondation d'une quatrième. Il est remarquable que la coopérative d'Ivuyivik, par exemple, ait remplacé un magasin de la Hudson's Bay Company.

En somme, à mesure que les services du Québec s'enracinent et se prolongent dans les postes esquimaux, ils réduisent les écarts entre le Nord et le

Sud québécois, de même qu'entre leur population respective. On peut voir des signes de ces rapprochements dans les échanges de plus en plus nombreux entre le Nord et le Sud, dans l'extension du réseau téléphonique qui reliera bientôt tous les postes du Nord entre eux et avec le Sud, et dans la publication de plusieurs articles écrits dans *l'Annuaire du Québec* de 1965 sur divers aspects du Nouveau-Québec.

### 13 — Ministère de la Santé

Le gouvernement, pleinement conscient de ses responsabilités sociales dans le domaine de la santé publique, mettra en application cette année de nouvelles mesures destinées à faciliter à l'ensemble de la population l'accès à un état de santé sans cesse amélioré, et accroîtra la portée des mesures déjà existantes.

#### ASSISTANCE MÉDICALE AUX INDIGENTS

Une loi a pour objet d'indemniser les médecins pour les services professionnels rendus aux bénéficiaires d'une forme quelconque d'assistance publique. Cette mesure facilitera l'accès aux soins médicaux à cette partie de la population qui n'osait requérir des soins souvent nécessaires, mais dont elle ne pouvait assurer le paiement. Il est vrai que nos médecins et nos hôpitaux, par les organisations, les dispensaires et les cliniques fournissaient généreusement une grande partie de ces soins médicaux, mais il n'en reste pas moins que devant la maladie la population médicalement indigente sentait une humiliation s'ajouter à sa détresse physique.

Un comité conjoint du Conseil législatif et de l'Assemblée législative examine présentement tous les aspects de l'assurance-santé, dont l'assurance médicale aux indigents n'est qu'un signe avant-coureur.

Ce comité étudie la documentation réunie par le comité d'étude de l'assurance-santé, formé l'année dernière, et présentera ses recommandations à la Législature.

#### COLLABORATION AVEC LA PROFESSION MÉDICALE

Le gouvernement a formé il y a quatre ans un comité de contrôle et d'arbitrage qui a négocié les ententes entre les associations de spécialistes et le gouvernement pour les fins de l'assurance-hospitalisation. Ce comité formé de représentants du Collège des médecins et chirurgiens, des associations de spécialistes, des associations hospitalières, et du gouvernement, s'est réuni régulièrement dans une atmosphère de collaboration qui a été un prélude aux négociations récentes avec les fédérations de spécialistes et d'omnipraticiens en vue de l'application de l'assurance médicale aux indigents. Ces négociations se sont récemment terminées à la satisfaction de tous, chacun plaçant l'intérêt général avant l'intérêt particulier.

## ASSURANCE-HOSPITALISATION

Les bénéficiaires assurés en vertu de la loi de l'assurance-hospitalisation ont été récemment étendus par l'incorporation aux services externes assurés de l'ergothérapie, de l'audiologie et de l'orthophonie, ainsi que de l'orthoptique.

Le 1<sup>er</sup> mai dernier, le ministère avait assuré la radiothérapie et la physiothérapie en service externe. De nouvelles additions seront faites au cours de la prochaine année financière.

L'augmentation du nombre de lits mis à la disposition de la population, l'agrandissement des hôpitaux déjà existants, l'amélioration des services, le développement de laboratoires de plus en plus complexes, où chaque jour se font des analyses dont la gamme et le nombre s'étendent sans cesse, l'agrandissement des services de rayons-X et leur emploi généralisé, ainsi que l'augmentation du nombre de personnel et l'amélioration des conditions de travail d'une part et, d'autre part, l'utilisation accrue de nos hôpitaux par une population de plus en plus satisfaite et consciente de la haute qualité des soins reçus, ont été des facteurs qui ont contribué à l'augmentation du coût d'opération. Celui-ci atteindra la somme de \$333,133,100 en 1966/67.

Le coût par tête de population passera de \$51.03 qu'il était en 1965/66 à \$55.12, et le coût des services hospitaliers par jour-patient de \$28.44 à \$30.44.

De ce budget total, 74% est versé en salaires aux employés des hôpitaux, soit plus de \$245,000,000.

Près de 1 million de citoyens bénéficieront de l'assurance-hospitalisation au cours de leur hospitalisation durant la prochaine année financière, pour un total de plus de 10 millions de jours-patients ; les services d'urgence et les consultations externes recevront plus de 1 million de personnes qui viendront y obtenir des services externes assurés.

## SERVICES PSYCHIATRIQUES

La redistribution et la réorientation des malades des institutions pour soins psychiatriques se poursuivent. Des institutions autrefois affectées à la lutte antituberculeuse sont maintenant utilisées pour le rapatriement vers leur région d'origine d'un grand nombre de malades qui étaient hospitalisés loin de leur famille et de leur village natal. Ce rapatriement facilite les entrevues du malade et de ses proches, et contribue grandement à sa guérison et à son acceptation dans le milieu où il a vécu avant son hospitalisation.

L'amélioration et la modernisation de l'ensemble des services mis à la disposition des malades souffrant de maladie mentale accélèrent la guérison et le retour de ceux-ci à la vie normale et leur réintégration dans le cycle économique de la nation. Il est bien évident que ce perfectionnement continu entraîne une hausse du coût d'opération, mais ce coût plus élevé est plus que

compensé par le retour en milieu productif des citoyens qui étaient jusqu'à maintenant retirés et considérés comme séparés du reste de la population.

## HYGIÈNE PUBLIQUE

Les campagnes massives d'immunisation ont porté des fruits spectaculaires et, au cours de l'année 1965, on n'a eu à déplorer que deux cas de poliomyélite et un seul cas de diphtérie. Certaines maladies qui n'étaient pas comprises dans l'immunisation de routine seront ajoutées, et on entreprendra dès cette année un programme de vaccination contre la rougeole. Le ministère entend intensifier la lutte contre la tuberculose par la généralisation accrue de l'usage du B.C.G. grâce auquel le Québec a maintenant le plus bas taux au Canada de morbidité et de mortalité par tuberculose pour la population de 15 ans et moins.

La collaboration des ministères de la Santé et de l'Éducation dans le domaine de la santé publique prend une dimension accrue par l'intégration des services de santé scolaire au service des unités sanitaires. Les services d'éducation sanitaire, d'hygiène préventive, d'hygiène dentaire et d'hygiène mentale participeront de façon de plus en plus active à l'organisation scolaire.

Les ministères de la Santé, de l'Éducation, de la Famille et du bien-être social et du Travail présenteront conjointement un livre blanc sur l'enfance exceptionnelle en vue d'utiliser de la façon la plus efficace les possibilités et les moyens de ces quatre ministères en vue d'aider cette partie de notre population.

Le ministère de la Santé entreprend la réorganisation et la modernisation de ses vastes laboratoires. Des initiatives nouvelles y sont prévues, par exemple l'organisation d'un centre de diagnostic provincial de certaines maladies congénitales du métabolisme, et plus particulièrement de la phénylcétonurie, maladie qui cause chaque année dans la province plusieurs cas d'arriération mentale que la science nouvelle permettra maintenant de prévenir. Ce centre de dépistage procédera à l'analyse d'environ 200,000 spécimens par année. Les rapports seront envoyés à un registre central, au médecin traitant et aux médecins des unités sanitaires, et le gouvernement fournira aux enfants l'alimentation spéciale nécessaire à leur traitement.

Le ministère mettra sur pied cette année une unité sanitaire pour desservir les populations autochtones riveraines de la baie James et de la baie d'Hudson.

Le problème de la pollution de l'air a retenu l'attention du gouvernement. De l'équipement additionnel sera acheté en vue de multiplier les prélèvements d'air, de faire des analyses plus poussées et, grâce à une programmation appropriée, de permettre une étude mécanographique des données obtenues en vue de maintenir la salubrité de l'air.

Le programme d'hygiène dentaire poursuivi avec vigueur prendra cette année encore plus d'ampleur; de nouveaux dentistes seront engagés afin d'intensifier les campagnes d'éducation, de prévention et de prophylaxie déjà mises sur pied depuis quelques années.

## PERSONNEL PROFESSIONNEL

Le ministère de la Santé est conscient des efforts incessants qui doivent être faits afin de maintenir le recrutement et l'entraînement de personnel professionnel et para-professionnel d'une compétence telle que le niveau de qualité des soins donnés dans et hors de nos hôpitaux soit maintenu.

Entre autres, à cette fin, plusieurs écoles d'infirmières et d'auxiliaires seront construites, des écoles de techniciens organisés, de nouveaux centres d'internat pour diététistes seront ouverts, et la collaboration entre les divers ministères ayant quelques responsabilités dans ce domaine sera maintenue.

Le problème des effectifs médicaux est une des préoccupations majeures du ministère de la santé, et des discussions entre les universités et les hôpitaux d'enseignement ont été amorcées et se continuent afin de trouver une solution à la pénurie du personnel médical qui affecte le Québec comme chacune des autres provinces du Canada et chacun des pays du monde.

### *14 — Secrétariat de la province*

#### LE SERVICE DU CENTENAIRE DE LA CONFÉDÉRATION

Le Service du centenaire de la Confédération a été particulièrement actif au cours de 1965 dans trois domaines principaux : les projets du centenaire, le programme d'échanges d'étudiants, et celui de plantation d'arbres.

Le gouvernement a autorisé la mise en œuvre de 77 projets du centenaire au Québec dont 39 depuis le 1<sup>er</sup> avril 1965. On a émis 14 demandes de soumissions. On a reçu de nombreuses réponses et l'on en a déjà agréé dix.

Le coût total des 77 projets du centenaire au Québec sera de \$27,654,105.94, dont \$11,667,733.43 à être défrayé par le Québec, \$8,267,666.51 par la Commission fédérale du centenaire, et \$7,718,706.00 par des promoteurs.

Un de ces projets, l'immeuble qui portera le nom de « Conservatoire du Québec », en face de l'ancien hôpital Jeffery Hale's, en bordure de la cité parlementaire, à Québec même, est en voie de réalisation au coût total de \$8,000,000.00 à être défrayé en deux parts, soit celle du Québec \$5,200,000.00 et celle de la Commission fédérale du centenaire \$2,800,000.00. Cet immeuble que l'on a décrit comme devant être un « joyau de pierre » destiné à l'épanouissement de la vie culturelle des Québécois, va comporter une salle d'opéra, de théâtre et de concert de 1,700 places, un théâtre-auditorium de 500 places, une salle de réunions, une galerie d'expositions, un salon de thé, ainsi que les locaux du Conservatoire de musique et d'art dramatique.

En tête de liste des projets à être réalisés incessamment figurent les deux vastes parcs Dollard-des-Ormeaux et Montmorency. Leur coût total est de \$3,750,000.00, réparti en trois parts de \$1,250,000.00 chacune par le Québec, la Commission (fédérale) du centenaire et l'Hydro-Québec, qui assume le rôle de

promoteur de ces deux projets. L'architecte-urbaniste a conçu ces deux parcs dans un plan d'ensemble visant à la protection des richesses historiques et naturelles du Québec et aussi dans le but de faciliter les loisirs familiaux. Il a également voulu que ces réalisations deviennent éventuellement des modèles pour les parcs routiers de la province.

Le parc Dollard-des-Ormeaux s'étendra sur 4,200 acres de terrain dans les alentours du barrage de Carillon. Le centre de cette vaste entreprise sera le monument commémoratif aux braves du Long-Sault qui permirent aux colonisateurs de la Nouvelle-France de continuer leur œuvre. Ce monument comportera 18 monolithes de béton armé, groupés sur quatre emmarchements autour d'un bassin. Sur chacun des monolithes sera apposée une plaque portant le nom d'un des héros qui accompagnait Dollard. L'ensemble constituera une sculpture à l'intérieur de laquelle le public pourra se déplacer, se reposer, contempler le monument, les tertres de gazon et les massifs de fleurs. L'ensemble comportera, d'une part, de vastes jardins à la française où l'on sentira partout la présence créatrice de l'homme roi de la nature, et d'autre part, dans la section des Grandes Baies, 2,900 acres de nature aussi sauvage que possible où à l'est de la rivière Petite Nation, ainsi dénommée en souvenir des Amérindiens du groupe de la Petite Nation qui habitaient jadis dans ces parages, on pourra se livrer aux sports éminemment canadiens de la chasse, de la pêche et du camping.

Le parc Montmorency mettra en valeur un des plus beaux sites naturels du continent nord-américain, tout autour de la fameuse chute qui se compare avantageusement à celles, on ne peut plus fameuses, de Niagara entre l'Ontario et l'État de New-York. Les travaux d'aménagement de ce parc en banlieue de la ville de Québec comporteront plusieurs belvédères dont un sur le rocher dit « Dos de cheval » d'où l'on pourra admirer le spectacle des eaux écumeuses qui se précipitent au bas de la falaise dans un des plus extraordinaires spectacles que puisse offrir la nature. On nettoiera évidemment les sous-bois. On construira un chemin panoramique tout le long du promontoire, avec emplacements pour pique-niques et parcs de stationnement et un autre chemin qui conduira jusqu'à une maison historique et encerclera le site présumé de la bataille de 1759. On y érigera un monument commémoratif de la fameuse bataille. On procédera au nettoyage et à l'aménagement de ces terrains, ainsi qu'à la mise à jour des fossés de la redoute construite les 10 et 11 juillet 1759.

Dans le cadre du centenaire au Québec, 74 autres projets régionaux seront réalisés d'ici 1967 au coût total de \$15,904,100.00 dans l'ordre suivant : \$5,217,733.43 par le Québec ; \$4,217,666.51 par la Commission (fédérale) du centenaire ; \$6,468,700.06 par des promoteurs. Ces 74 projets régionaux vont se traduire par 422 réalisations telles 58 centres d'organisation, 55 studios de peinture, gravure, arts plastiques, sculpture, céramique, sciences naturelles, art dramatique, dessin, chant et musique, 40 bibliothèques municipales, 34 salles communautaires dont la plupart pourront servir de salles de concerts, 28 salles de cinéma, 25 salles de lecture pour jeunes, 22 galeries d'art et d'expositions, 21 piscines intérieures de dimensions olympiques, et encore des discothèques, des

cinémathèques, des musées, des archives, des reconstitutions de lieux historiques, des piscines extérieures, des gymnases et des salles d'artisanat.

Au cours de 1965, on a greffé au comité du centenaire un sous-comité de coordination afin d'éviter qu'au niveau culturel les édifices commémoratifs du centenaire fassent double emploi avec les édifices scolaires régionaux.

Dans un autre domaine, la mise en œuvre du programme d'échanges inter-provinciaux d'étudiants a coûté en 1965 la somme de \$40,000.00. En 1964, 144 étudiants et étudiantes du Québec, répartis en six groupes mixtes, visitèrent cinq provinces du Canada. Chaque groupe du Québec n'avait toutefois visité qu'une seule province du pays. En retour, on avait reçu au Québec des étudiants et étudiantes de six provinces du Canada. En 1965, 25 groupes d'étudiants et étudiantes du Québec ont reçu, en échange, 25 groupes venus des autres provinces du pays. En tout 600 étudiants et étudiantes et 50 éducateurs et éducatrices du Québec ont ainsi profité de cette organisation pour visiter une province autre que la leur. Au total 25 groupes sont allés du Québec dans les neuf autres provinces et jusqu'au territoire du Yukon alors que 25 groupes sont également venus des autres provinces et du Yukon au Québec.

On voudrait porter de 25 à 35 le nombre des groupes qui iront du Québec vers les autres provinces et vers les territoires en 1966, alors que 35 groupes viendraient des autres provinces et des territoires visiter le Québec.

Les administrateurs du Service du centenaire, conjointement avec ceux des clubs 4-H, ont organisé, au chapitre de l'embellissement, un programme de plantation d'arbres. Grâce à la collaboration du ministère des Terres et Forêts, les membres de 80 clubs 4-H ont commandé, reçu et planté 18,632 arbres. Depuis septembre 1965, les membres des clubs 4-H emboîtent le pas dans le sens de la campagne d'embellissement du Service du centenaire où l'on a fait appel à leur dynamisme et à leur esprit d'enthousiasme. En ce sens, 8,500 exemplaires du programme d'embellissement « 4-H embellis ton patelin » ont été distribués chez les jeunes gens et les jeunes filles des 325 clubs 4-H.

#### L'OFFICE DU FILM

Les ministères continuent d'avoir recours aux services de l'Office du film du Québec pour la réalisation de productions diverses. Voici un bref résumé du programme projeté pour les prochains mois :

**AFFAIRES MUNICIPALES :** Un film d'une durée de vingt minutes pour montrer l'importance de l'urbanisme dans la planification du développement de la municipalité d'aujourd'hui.

**FAMILLE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL :** Deux petits films publicitaires sur l'adoption.

**INDUSTRIE ET COMMERCE :** *Québec sans parenthèse*. La réalisation en a été confiée à un cinéaste de grand renom, M. Gilles Groulx, premier prix au Festival de Montréal (1964) et au Festival international de Tours (1965).

RICHESSES NATURELLES : *Problème de l'eau* (28 minutes, en couleur). Enregistrement de la version anglaise de l'original français en cours de production.

TERRES ET FORÊTS : *L'ingénieur forestier*. Ce film a pour but de montrer le rôle que l'ingénieur forestier joue dans l'économie forestière du Québec. Il s'agira de montrer les diverses étapes académiques que doit franchir l'ingénieur ainsi que la nature des études qu'il doit entreprendre. Le film donnera une image aussi réaliste que possible du travail de l'ingénieur et des responsabilités qu'il doit assumer.

Le ministère des Terres et Forêts produira également un petit film publicitaire sur la protection des forêts.

TOURISME, CHASSE ET PÊCHE : *Charlevoix* (enregistrement de versions étrangères).

VOIRIE : *Pont-tunnel Lafontaine*. Ce ministère poursuivra les prises de vues commencées en juillet 1963. Le film sera terminé au printemps 1967.

*Route transcanadienne*. Continuation des prises de vues commencées en 1965/66. Le film sera terminé au printemps 1967.

#### LE SERVICE DES COOPÉRATIVES

Durant l'année qui vient de s'écouler, 107 nouvelles caisses et associations coopératives ont été constituées. Les principales initiatives du Service ont porté sur :

- a) la consolidation et le développement des coopératives de pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine ;
- b) les coopératives de développement industriel ;
- c) les coopératives étudiantes et d'habitation, en collaboration avec le Conseil de la Coopération du Québec ;
- d) la formation d'un comité d'étude composé des représentants de fédérations de caisses.

Pour l'année 1966/67, le Service a l'intention de porter une attention particulière aux secteurs de son activité reliés à l'inspection des institutions coopératives et à la recherche.

L'objectif du Service, en ce qui concerne l'inspection des caisses, est de confronter les problèmes posés par la surveillance des caisses et d'étudier les moyens à prendre pour les résoudre. Cette initiative, première du genre en ce qui concerne les fédérations de caisses, nous permet d'envisager une nouvelle forme de coopération au niveau provincial.

Comme par le passé, le Service continue à offrir sa collaboration au mouvement coopératif du Québec.

## LE BUREAU DE L'IMPRIMEUR DE LA REINE

L'activité du bureau de l'Imprimeur de la reine s'est intensifiée au cours de l'exercice 1964/65 par la publication des quatre premiers volumes des *Statuts refondus, 1964*. Le cinquième volume (Index) paraîtra au cours de l'année 1966. Les derniers Statuts refondus de la province dataient de 1941.

La publication du volume II des Statuts annuels 1965 (*Code de procédure civile*) est terminée et sa distribution est en cours. L'Imprimeur de la reine offrira en vente au public une édition spéciale du *Code de procédure civile* en format pratique et à un prix populaire.

La *Gazette officielle de Québec* augmente en volume d'année en année. Il vient d'atteindre 6,816 pages, soit 1,358 pages de plus qu'en 1960 et 2,000 pages de plus qu'il y a dix ans. Imprimée depuis janvier dernier sur une meilleure qualité de papier, cette publication officielle du Québec marque une amélioration de sa lisibilité et sa présentation.

L'importance du rôle de l'Imprimeur de la reine s'est considérablement accentuée par la suite de nouvelles attributions relatives à certaines catégories de travaux d'impression ordonnés par l'une ou l'autre des deux Chambres et à la direction générale de la vente des publications législatives et parlementaires.

Grâce à ces nouvelles attributions, un nombre considérable de publications, dont la distribution était demeurée jusque-là sous l'autorité de chaque ministère, a été vendu. Ainsi, le chiffre des ventes des publications gouvernementales est passé de \$10,769 à \$128,982 au cours de l'exercice 1964/65.

Afin d'assurer une plus grande diffusion des publications du gouvernement du Québec, l'Imprimeur de la reine inaugurera bientôt son premier comptoir de vente sur la rue Saint-Jean, à Québec.

## LE BUREAU DE CENSURE DU CINÉMA

Le rapport du comité provisoire pour l'étude de la censure du cinéma (Rapport Régis) déposé devant la Chambre en 1962, a été le point tournant dans l'exercice d'un contrôle démocratique des films. La réforme entreprise dès l'année suivante par la nouvelle direction du Bureau, s'est poursuivie depuis.

Le 1<sup>er</sup> février 1965, le président du Bureau remettait au Ministre tuteur un document capital intitulé *Cahier spécial sur la Censure*. Ce cahier, de plus de 220 pages, donne une vue d'ensemble de l'exercice de la censure et du fonctionnement administratif du Bureau. On peut affirmer que c'est la première fois dans l'histoire de la censure au Canada qu'un document aussi complet a été préparé. Ce mémoire volumineux complète en quelque sorte le rapport Régis dont nous avons parlé plus haut.

Il est à noter que la remise de ce rapport marque l'étape finale de la réforme administrative du Bureau. La Commission de Censure du Québec en est donc arrivée à l'étape ultime avant l'adoption d'une nouvelle loi organique du cinéma.

L'année 1965 a été marquée, au ministère des Terres et Forêts, d'efforts tendus vers deux objectifs destinés à donner une orientation nouvelle à sa politique. D'abord, on a procédé, à l'intérieur du ministère, à des réformes profondes, en créant de nouvelles structures et en prenant diverses initiatives dont les résultats permettent déjà de prévoir, pour le ministère, une participation plus active et des responsabilités accrues dans tous les domaines de l'activité forestière. Ensuite, par de nombreuses démarches et de longues négociations, on a réussi à susciter un climat de confiance favorable à l'expansion de l'industrie forestière québécoise.

Au cours de 1965 le ministère des Terres et Forêts a rendu public un exposé visant à définir la situation qui prévaut actuellement dans l'administration des terres et forêts du Québec, et à indiquer également les tendances que lui impriment présentement ceux qui ont la responsabilité de cette administration. Cet ouvrage était destiné à servir d'arrière-plan à une discussion démocratique avec ceux que la forêt intéresse.

Le ministère a tenu à cette fin des audiences publiques portant sur l'administration et la gestion des terres et forêts du Québec. Il a entendu près d'une quarantaine de mémoires soumis par des groupements, des organismes et des personnes intéressés à la question forestière. À la lumière de ces communications, le ministère possède maintenant tous les éléments nécessaires à la préparation d'un Livre Blanc qui indiquera nettement la politique que le ministère entend suivre au cours des prochaines années.

C'est à partir des énoncés contenus dans le Livre Blanc que sera préparé un texte de lois, c'est-à-dire un véritable code domanial et forestier, devant être soumis éventuellement à l'approbation de l'Assemblée législative. En somme, il s'agit de doter le ministère, en collaboration avec tous ceux qui s'intéressent à la chose forestière, d'une législation conforme aux aspirations de la communauté et aux exigences économiques et sociales de l'heure.

L'organisation administrative du ministère a fait l'objet de réformes profondes. Des directions générales ont été mises en place et de nouveaux services ont été créés. Le Service de la forêt rurale, en plus de fournir de l'aide et des renseignements techniques aux propriétaires forestiers, aura aussi la responsabilité de l'aménagement forestier rural. Le Service des forêts domaniales sera chargé de veiller à l'administration, à la surveillance, au contrôle et à la gestion des forêts domaniales, conformément aux objectifs que s'est fixés le ministère. Quant au Service des inventaires, il a pris un nouvel essor, l'an dernier, et va continuer, en 1966, à mettre l'accent sur l'inventaire de notre patrimoine forestier.

Le ministère a créé, au cours de la dernière année, un Comité de l'aménagement touristique. Ce comité a pour but d'établir les normes de l'aménagement régional qui devraient régir les développements touristiques dans les terres de la Couronne, au Québec. En plus d'établir des priorités en matière de développe-

ment touristique, ce comité étudiera la possibilité de classer les lacs de la province selon leur superficie et l'usage auquel ils devront être affectés.

Le ministère a entrepris, depuis environ deux ans, de nombreux travaux géodésiques à travers le Québec. Au cours de la dernière année, il a intensifié ses activités dans ce domaine. La politique en matière géodésique s'oriente dans deux directions : d'abord, l'établissement de réseaux géodésiques généraux dont l'objectif est de doter la province d'une densité suffisante de points géodésiques ; ensuite, l'établissement de réseaux locaux de points géodésiques pour des fins particulières, telles que la confection et la révision de plans cadastraux, divers travaux de génie, etc.

Le ministère va construire, au coût d'environ \$600,000, une scierie-école à Duchesnay, dans le comté de Portneuf. Grâce à cette initiative, l'école forestière pourra se maintenir à l'avant-garde des techniques employées dans l'industrie du sciage. Cette usine expérimentale est destinée à la formation de techniciens de scierie spécialisés dans les opérations de moulin. Duchesnay sera donc désormais en mesure de répondre aux besoins de l'industrie du sciage en mettant sur le marché du travail une main-d'œuvre qualifiée et familiarisée avec les techniques les plus modernes.

Le ministère a voulu aussi créer un climat favorable à l'implantation de nouvelles industries forestières. Vers la fin de 1965, la compagnie Price Limitée a annoncé un programme d'expansion de l'ordre de \$42 millions. Ces investissements donneront un nouvel essor économique à toute la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, en assurant de nouveaux emplois pour environ 900 travailleurs. Outre ce programme d'expansion, qui sera effectué au cours des deux prochaines années, la compagnie Price étudie actuellement d'autres projets de l'ordre de \$50 millions.

Au mois de juin dernier, l'International Paper Co. of Canada a annoncé la construction d'une usine de carton ondulé, à Matane, au coût de \$12 millions, et une scierie, à Causapscal, au coût de \$500,000 environ. La nouvelle usine de Matane aura une capacité de production de 50,000 tonnes par année.

L'implantation de cette usine de carton va fournir de l'emploi à quelque 500 hommes, dont 100 travailleront à longueur d'année au moulin. D'autre part, la coupe du bois et le transport par camion vont occuper environ 400 hommes huit mois par année. On calcule que les salaires payées à l'usine totaliseront \$750,000 par année, alors que l'achat du bois et son transport apporteront aux cultivateurs, aux colons et aux camionneurs, \$1 million annuellement. Fait à signaler, cette usine va s'alimenter de certaines essences de bois franc qu'il n'aurait pas été possible d'utiliser autrement et qui étaient vouées à une perte totale.

La compagnie de papier Rolland, à Saint-Jérôme, dans le comté de Terrebonne, a ajouté à son complexe industriel une machine à papier au coût de \$7.5 millions. Cette machine augmentera de 28,000 tonnes par an le rendement de la compagnie qui a atteint, l'année dernière, 61,000 tonnes. À mesure que les besoins augmenteront, ce rendement pourrait être accru de moitié. La compagnie de papier Rolland emploie actuellement près de 1,200 personnes à l'année longue.

Tout près du village de Notre-Dame du Rosaire, dans le Lac-Saint-Jean, sur les rives du lac Tchitagama, la Consolidated Paper Company a annoncé la construction d'une scierie au coût de \$500,000. Cette scierie produira en moyenne 22,000,000 de p.m.p. annuellement. La construction de l'usine a commencé le 25 août dernier et le début des opérations se fera aux environs du 15 juillet prochain.

La compagnie Domtar a commencé la construction d'une industrie forestière de \$65 millions, au lac Quévillon, en Abitibi, qui va produire 850 tonnes par jour. Les chantiers de l'usine fournissent présentement de l'emploi à plus de 1,200 personnes.

À New-Richmond, en Gaspésie, une usine de la compagnie Bathurst Power and Paper de \$40 millions est entrée en production au cours de la dernière année. Cette industrie emploie 500 hommes et les chantiers en forêt plus de 700. La production quotidienne est d'environ 600 tonnes de carton de revêtement et les salaires annuels varient entre \$3 et \$4 millions.

La compagnie Consolidated Paper a de plus commencé la construction, l'été dernier, d'une usine de \$80 millions, à Portage-du-Fort, dans le comté de Pontiac.

Le ministère étudiera la possibilité d'établir au Québec des industries de pâtes et papiers dont le produit serait entièrement écoulé au Québec. Ces industries n'auraient qu'une dimension restreinte et beaucoup moindre que les industries actuelles de même nature. De telles industries existent dans certains pays et elles utilisent en tout 90,000 à 100,000 cordes de bois par année. S'il est prouvé que de telles industries peuvent être rentables, le gouvernement fera des démarches pour implanter plusieurs de ces petites usines dans diverses régions de la province, là où le bois à pâte ne se vend pas aussi facilement que dans les régions voisines des grandes industries.

Dans le but d'encourager l'aménagement et l'exploitation rationnels de lots boisés de ferme, ainsi que la pratique du reboisement, de la restauration, de la protection et de la saine gestion des terrains boisés, le ministère des terres et forêts a décerné, en 1965, plusieurs décorations de l'Ordre du mérite forestier.

Afin d'ouvrir à l'exploitation forestière des territoires jusqu'ici inaccessibles, le ministère a construit, en 1965, 183 milles de chemin de pénétration en forêt. Depuis 1960, il a construit près de 1,100 milles de chemin carrossable.

En vue de remettre en valeur des terrains à vocation forestière qui ont été exploités d'une façon abusive et défrichés sans discernement, le ministère a entrepris, en 1965, d'importants travaux de restauration forestière. En plus de fournir du travail à environ 1,000 personnes, le coût de ces travaux de restauration s'est élevé à près de \$500,000.

## 16 — *Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche*

Presque tous les touristes qui parcourent le Québec le font en voiture. Ils préparent leurs voyages beaucoup plus en fonction des caractéristiques du

réseau routier que des régions proprement dites. Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche a entrepris la publication d'une série de sept guides routiers dont trois bénéficient déjà d'une large diffusion, les quatre autres devant paraître au cours de 1966. De cette façon, le Québec espère retenir une forte proportion des visiteurs qui viendront à Montréal à l'occasion de l'Expo '67, en leur offrant des itinéraires touristiques dans tous les secteurs géographiques de « La Belle Province ».

En vertu du même principe, il existe des itinéraires touristiques qui franchissent les frontières interprovinciales. À l'occasion de l'Expo '67, l'Ontario et le Québec ont convenu de publier conjointement une brochure qui décrira l'un des itinéraires les plus attachants du continent nord-américain : depuis la péninsule de Niagara jusqu'à celle de la Gaspésie, en passant par la ville-reine, la capitale nationale, la métropole canadienne et la vieille capitale du Québec, la plus française des villes du continent nord-américain. C'est là un autre exemple de relations intimes qui se tissent entre les deux grandes provinces centrales de notre pays.

Autrefois, les routes étaient construites exclusivement en fonction du transport lourd et des voyages d'affaires. Avec l'accroissement des périodes de loisir correspondant à une diminution des heures de travail, elles jouent en quelque sorte un nouveau rôle dans le domaine de la récréation. Par suite de cette évolution, le ministère de la Voirie en est venu à considérer que les terrains de camping et les relais à pique-nique aménagés à l'intention des automobilistes et de leur famille font partie de l'équipement normal des routes modernes. En conséquence, les oasis de cette nature ont été placés sous sa juridiction, alors que les parcs routiers destinés au camping de séjour sont demeurés sous l'autorité du service des parcs du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

La Loi de l'hôtellerie, sanctionnée il y a un peu plus de deux ans, fait de plus en plus figure d'une charte de l'accueil. Les règlements qui en découlent et qui ont été adoptés au cours des récents mois prévoient pour ceux qui offrent le gîte aux touristes de déclarer leurs tarifs le 15 février de chaque année pour les douze mois commençant le 1<sup>er</sup> mai suivant ; ils exigent l'affichage des tarifs dans chaque chambre ; ils obligent les propriétaires de terrains de camping à respecter des standards minima ; ils permettront bientôt une surveillance efficace des comptoirs auxquels se présentent les touristes pour obtenir les renseignements dont ils ont besoin.

L'activité du service des parcs, au cours de l'année, a été caractérisée par des développements préliminaires qui ont pour but d'offrir aux usagers des parcs des formes diversifiées de récréation en plein air. Alors que la plupart des parcs du Québec sont reconnus pour l'excellence de la pêche sportive qu'on y trouve, on y ajoute maintenant les aspects du camping, du pique-nique, du canotage, de la chasse, et plusieurs autres modes de délasserment en nature et de récréation familiale. Ces développements ont consisté en une modification de l'usage des parcs existants, aussi bien qu'en une expansion du réseau des parcs

du Québec. Les parcs suivants sont un bon exemple de cette nouvelle orientation : La Vérendrye, Mont-Tremblant, Oka, Métis, Carleton, Cap-Bon-Ami.

Cette nouvelle politique a rencontré l'appui enthousiaste des visiteurs et sera amplifiée dans l'avenir.

Les biologistes du service de la faune ont poursuivi leurs travaux de recherches et d'aménagement qui ont pour but d'améliorer les conditions de chasse et de pêche dans notre province, tout en assurant une protection adéquate aux espèces exploitées par les sportifs. La plupart du temps, les résultats de ces études se font sentir graduellement plus ou moins longtemps après qu'elles sont terminées, d'autres permettent de procéder à des réalisations immédiates.

Ainsi, dans le domaine de la pêche, le ministère a construit sur la rivière Métis, dans les cadres du programme ARDA, une trappe de type spécial pour capturer les saumons adultes et les transporter au-delà de deux barrages hydro-électriques afin qu'ils puissent se rendre sur les endroits de frai. Ceci permettra, espère-t-on, de créer une rivière à saumons susceptibles de fournir une pêche sportive intéressante et, en même temps, être une source de revenus pour la population locale.

La pêche d'hiver connaît une popularité sans cesse croissante et des biologistes font les observations nécessaires pour favoriser, là où la chose est possible, l'exploitation hivernale de certaines espèces, sans nuire à la pêche d'été. On continue toujours de s'intéresser aux problèmes que peuvent causer nos lacs et nos rivières, exécutant des travaux d'aménagement et faisant, lorsque nécessaire, desensemencements avec des poissons produits dans nos piscicultures.

L'organisation de la chasse contrôlée à l'original dans les parcs et les réserves, et l'augmentation considérable du nombre de chasseurs à travers le Québec, a retenu l'attention des biologistes du ministère et nécessité l'établissement de contrôles qui fournissent des renseignements sur l'effet de cette chasse sur ce gibier.

En plus de poursuivre des inventaires des troupeaux de caribous, des études sur l'habitat de cette espèce ont été entreprises au cours de l'année. Le travail de répression des animaux déprédateurs a été poursuivi en collaboration avec le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation et une étude a été commencée pour obtenir une idée plus exacte des effets du loup sur les populations de chevreuil.

Le service de la protection a tenté, au cours de l'année, d'améliorer l'efficacité de son personnel. Il s'en est suivi une augmentation graduelle du nombre des infractions aux lois relatives à la chasse et à la pêche rapportées par les gardes-chasse.

Ce service a fait un effort notable pour rendre plus efficace la protection de la faune et il a enseigné aux chasseurs des mesures de sécurité grâce à des cours sur le maniement et l'entretien des armes à feu. Cette série de cours est devenue populaire et est approuvée par toutes les associations de chasse et de pêche.

En 1965, le ministère des Transports et Communications a renforcé son personnel de cadres. Il a réuni tous ses services sous un même toit. Il a lancé des initiatives nouvelles. Ce fut une année de réalisations dont, pour plusieurs, la valeur réelle ne peut être perçue que si l'on tient compte des promesses qu'elles comportent pour l'avenir.

Depuis le 15 octobre 1965, tous les services généraux ou spécialisés sont réunis à 880, chemin Sainte-Foy (angle Belvédère), à Québec. Il en est ainsi des régies que le législateur a rattachées au ministère. Seules deux divisions auxiliaires font exception; elles sont encore logées, pour le moment, dans un immeuble voisin. Tous ces services étaient auparavant à quatre endroits — distincts et distancés — de la capitale. Un climat nouveau n'a pas tardé à suivre le regroupement physique.

Outre le déménagement même du ministère, des changements se sont produits au Bureau des véhicules automobiles et dans les autres services administratifs dont le ministère est responsable.

#### LE BUREAU DES VÉHICULES AUTOMOBILES

À la suite d'un amendement au Code de la route — (bill 21, sanctionné le 8 avril 1965) — le Bureau des véhicules automobiles a réajusté ses procédures de façon à émettre des permis de conduire valables pour deux ans. Les conducteurs ou chauffeurs renouvelleront désormais à leur date respective de naissance les permis qu'ils détiennent. On répartit à l'étendue du calendrier un travail qui s'effectuait durant une courte période. Comme les renouvellements surviennent aux années impaires, le personnel est libéré pendant les années paires et peut ainsi accomplir d'autres travaux utiles.

Cette amélioration ne fut pas étrangère au lancement d'une initiative nouvelle. Il s'agit d'un programme obligatoire d'examens des chauffeurs et d'inspection des autobus affectés au transport des écoliers. Depuis le 14 novembre 1965, quatre équipes volantes assurent une présence du ministère à l'échelle de la province en ce domaine très important.

On sait que plus de 7,000 autobus transportent 350,000 élèves sur des trajets totaux d'environ 50 millions de milles durant une année académique. L'action du ministère avait déjà contribué beaucoup au confort et à la sécurité des enfants lorsque l'année 1965 a pris fin : les premiers résultats rendus publics en ont témoigné.

Sur le plan administratif, le Bureau des véhicules automobiles a réalisé des améliorations dans le but d'accroître le rendement des employés et l'efficacité de leur travail. On a procédé, par exemple en 1965, à l'addition de onze nouveaux bureaux d'examens, dont un aux îles de la Madeleine, afin de mieux desservir les candidats à l'obtention d'un permis de conducteur ou de chauffeur. Il y a

maintenant quarante-trois de ces bureaux, sans compter trois unités mobiles qui parcourent l'été les centres éloignés.

## LE SERVICE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

En dépit de l'augmentation des véhicules et des milles parcourus, les mortalités attribuables aux accidents de la route ont *diminué* au Québec. Il y en eut 1,531 en 1965, comparativement à 1,581 en 1964. Diverses causes ont sans doute contribué à ce résultat, mais il est certain que le travail du Service de la sécurité routière n'y fut pas étranger.

Parmi les initiatives du ministère pour favoriser une plus grande sécurité sur les voies publiques, il y a lieu de mentionner la « Caravane de la prudence ». Il s'agit d'une série de cliniques de perfectionnement de trois jours chacune, en conduite de l'automobile, offerte aux automobilistes de trente-sept villes dans toutes les régions de la province. Ces cliniques donnent en même temps l'occasion de faire effectuer une vérification mécanique et gratuite de quatorze parties importantes des véhicules. La participation du public à cette initiative s'est révélée très encourageante.

Le Service de la sécurité routière a collaboré avec le Bureau des véhicules automobiles afin de favoriser l'enseignement de la conduite de l'automobile dans les écoles secondaires. Il s'est chargé de préparer à l'obtention de leurs diplômes de moniteurs des professeurs qui détenaient déjà des brevets d'enseignement.

Au chapitre de la sécurité, il convient de dire que l'organisme *Prudentia*, qui a fonctionné durant plusieurs années grâce à des subventions, à d'autres moyens matériels et à du personnel du ministère, a décidé en 1965 de voler de ses propres ailes.

## LE CENTRE DE DOCUMENTATION

Après qu'il eut été sans titulaire pendant près d'un an, il a fallu en 1965 recréer un Bureau de l'information. Comme initiative nouvelle venue s'y greffer, le ministère possède maintenant un Centre de documentation. On s'y occupe de bâtir un réservoir de données qui serviront à accroître l'efficacité des politiques du ministère.

Ce centre a reçu le mandat de rechercher, d'obtenir et de classifier les connaissances et les expériences accumulées par divers organismes publics et privés dans les provinces canadiennes ainsi que dans cinquante états américains et en divers pays.

## DIVERS SERVICES ET RÉGIES

Au Service aérien, la mise en opération d'un réacté DH-125 est apparue comme la réalisation vedette de l'année. Toutefois, les treize autres avions n'ont pas été moins utiles puisqu'en 1965 le Service atteint un nouveau record de 5,678 heures de vol. Au Service maritime, il y eut une remise en question de la

politique de subventions aux entreprises de transport par voie d'eau ; il en résulte déjà un surcroît d'efficacité administrative.

Du côté des organismes que le législateur a rattachés au ministère, un travail très considérable a porté sur divers aspects de la Régie des transports. On commençait à peine au terme de 1965 à en recueillir les fruits et l'on s'attendait à concrétiser davantage, au cours des mois à venir, des réformes favorables à tout le secteur du transport routier.

#### QUELQUES PROJETS IMMÉDIATS

Au nombre des réalisations ou initiatives projetées, le ministère des Transports et Communications doit bientôt se pourvoir d'un nouvel organisme et des autres éléments d'un schéma de réorganisation en profondeur. Le souci d'une planification systématique animera le travail à venir.

Au Bureau des véhicules automobiles, l'accent portera sur la mise en opération d'un système de mécanographie le plus efficace possible. Dans le domaine de la sécurité routière, on améliorera la politique actuelle tandis que se poursuivra une réévaluation générale de tous les moyens que le ministère emploie afin de favoriser une plus grande sécurité sur les voies publiques.

### 18 — *Ministère du Travail*

#### LE RECLASSEMENT DES TRAVAILLEURS

Le ministère du Travail s'occupe activement du reclassement de travailleurs victimes de licenciements collectifs, et à cette fin, il vient de créer un nouveau service dont l'organisation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique québécoise de la main-d'œuvre et de l'emploi. L'évolution rapide qui se produit au Québec exige de la part des industries une adaptation constante aux exigences nouvelles de la production et de la mise en marché. Ces changements techniques ont des répercussions directes sur la main-d'œuvre. Le reclassement a pour but de replacer les travailleurs sur le marché du travail et de faciliter la formation professionnelle. En somme, il s'agit de trouver au travailleur un emploi suivant ses aptitudes réelles et lui permettre ainsi de gagner un salaire conforme à ses capacités.

Les premières activités québécoises dans ce domaine se sont manifestées à Thetford-Mines, à l'été de 1964, au moment du licenciement graduel de 600 employés de l'Asbestos Corporation. L'expérience de Thetford devait entraîner la mise sur pied de comités de reclassement devant s'occuper respectivement de licenciement de travailleurs aux mines Malartic, Beacon et East Sullivan, de même que des comités d'enquête sur les effets de la reconversion industrielle ou de fermeture aux usines de Windsor Mills et Portneuf de la compagnie Domtar de même que celle de la Mount Royal Mills à Montréal.

À signaler qu'à la East Sullivan Mines, le nouveau service de reclassement de la main-d'œuvre du ministère du Travail vient d'annoncer la conclusion d'ententes qui permettent de reclasser 205 mincurs qui devront quitter leur emploi incessamment.

Le ministère du Travail assume, à l'endroit des ouvriers qui ont moins de trois ans d'ancienneté pour la compagnie au 1<sup>er</sup> septembre 1965, des obligations correspondant à celles que la compagnie a prises envers ses salariés dans l'entente relative à la formation professionnelle. En second lieu, le ministère du Travail s'engage à verser au titre de sa contribution au paiement des frais de déménagement des ouvriers, un montant égal à celui que paiera la compagnie en vertu de l'entente relative aux déménagements. Le ministère a enfin versé le même montant que la compagnie pour constituer un fonds qui permettra au comité d'étude du reclassement de poursuivre son travail.

En tout, le ministère du Travail a contribué au reclassement de plus de 1,500 travailleurs au Québec depuis un an et demi.

Le 7 octobre dernier, une entente effectuée par les associations patronales et syndicales et les gouvernements fédéral et provincial permettait de lancer un vaste programme de recherches dans l'industrie du cuir au Québec. C'est la première fois que le gouvernement se joint au capital et au travail pour connaître à fond la nature des difficultés que rencontre toute une industrie en processus de transformation technique. L'industrie du cuir est l'un des secteurs manufacturiers les plus importants au Québec. Les 132 entreprises de ce secteur emploient plus de 12,000 personnes à l'année longue.

#### LE SERVICE DE PLACEMENT

Organisme essentiel à l'établissement d'une politique de main-d'œuvre et d'emploi, le Service de placement du Québec permet le maintien d'un marché libre en fournissant aux travailleurs et aux employeurs les renseignements nécessaires à une utilisation maximum de la main-d'œuvre.

Le Québec a besoin d'un Service de placement efficace pour mettre en œuvre ses projets de planification économique. Au cours de l'année écoulée, ce Service a opéré dans 39 différents centres de la province comprenant 36 bureaux permanents et 3 bureaux temporaires. De nouveaux bureaux ont été ouverts à Thetford, Ville-Marie, Saint-Georges et au siège social même de l'Exposition mondiale de 1967. La sidérurgie de Bécancour, l'autoroute Montréal-Québec, l'établissement de Domtar à Lebel-sur-Quévillon sont autant de projets auxquels le Service ne demeure pas étranger.

Il est à remarquer qu'à Montréal et à Québec, le Service dispose des sections spéciales suivantes : handicapés, réadaptation, commerce et bureau, industrie forestière, et étudiants. Au chapitre de l'industrie forestière, il faut signaler également l'ouverture à Québec d'un Centre d'embauchage. Les compagnies forestières y bénéficient gratuitement des locaux et de la collaboration du Service de placement. Les travailleurs en forêt, par suite de cette innovation,

n'auront plus à se déplacer d'un bureau ou d'une compagnie à l'autre pour obtenir un emploi.

Par sa participation au placement des assistés sociaux aptes au travail, dans le programme des travaux d'hiver, notre Service de placement a contribué à trouver de l'emploi à près de 4,200 travailleurs, économisant en assistance sociale plus de \$1,000,000.

#### LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Une des responsabilités du ministère du Travail est de s'assurer que les milieux de travail et l'équipement ne présentent pas de risques pour la vie et la santé des travailleurs. La poussée industrielle que connaît présentement le Québec oblige à une progression rapide en matière de sécurité industrielle et de prévention des accidents. On connaît déjà le souci du gouvernement quant à la représentation des travailleurs sur les organismes de sécurité, soit au niveau de l'entreprise, soit au niveau de l'industrie, soit pour toute la province.

La sécurité demeure la principale préoccupation des responsables de tous les services techniques du ministère et fait l'objet d'une vaste campagne publicitaire permanente au moyen de dépliants, d'affiches, d'articles de journaux et d'avis émis par le Service de l'information du ministère.

De plus, par arrêté en conseil, un comité interministériel d'étude des lois et règlements concernant la sécurité publique et la sécurité des travailleurs a été formé. Ce comité aura pour but de faire une étude complète de toutes les lois et réglementations dans le but de les adapter, s'il y a lieu, aux conditions actuelles, d'en simplifier l'administration et d'en rendre l'application plus efficace.

#### LA RÉADAPTATION

Le 12 novembre 1965 était inauguré à Québec le Centre de réadaptation exclusivement réservé aux accidentés du travail. Ce Centre a profité de l'expérience des autres provinces canadiennes, des États-Unis et de plusieurs pays d'Europe. D'une capacité actuelle de 246 lits, il pourra éventuellement accommoder jusqu'à 750 lits, car tous les services ont été construits en fonction de ce dernier chiffre.

Érigé au coût de \$18 millions, ce Centre met à la disposition des accidentés du travail un ensemble de moyens modernes pour que leurs membres blessés retrouvent l'habitude de l'action. Pour cela, la réadaptation exige plusieurs techniques et fait appel à un ensemble de moyens médicaux.

C'est à la Commission des accidents du travail que revient la responsabilité de remettre dans le circuit économique les travailleurs qui ont été victimes d'accidents de travail. Cette fonction est même la principale tâche de la Commission.

C'est en 1965 également qu'avait lieu le réaménagement des locaux et l'amélioration des services de la Clinique de réadaptation de Montréal. Cette

rénovation a été faite au niveau professionnel et la Clinique peut donner aux travailleurs accidentés les traitements leur permettant de reprendre l'ancien métier ou d'en acquérir un nouveau.

#### LE SERVICE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION

Le Service de recherche et d'information a quelque peu modifié ses propres structures de façon à correspondre aux nouvelles structures du ministère. Une section de l'économique complète l'ensemble du Service. Les recherches entreprises seront traitées sous l'aspect économique dans de nombreux cas. Cette nouvelle discipline relance dans une direction toute nouvelle les principaux projets de recherches entrepris par le Service à la demande des autres directions du ministère.

Les premiers résultats de cette initiative ont permis à la revue du ministère *Québec/Travail* (autrefois *Journal du Travail*) de fournir des articles de fond étayés de statistiques et de données extrêmement utiles.

La collection de jurisprudence *Conflits de droit dans les relations de travail* s'est augmentée de deux volumes, soit le volume 3 et le volume 4 en voie de préparation. Le Service a aussi réuni dans un même cahier la codification administrative des lois du travail.

Les communiqués de presse et les campagnes de publicité des bureaux de l'information ont contribué à renseigner les travailleurs et le public sur les principaux événements survenus au cours de l'année.

Afin d'être à la fine pointe de l'actualité et de pouvoir coordonner ses travaux d'une façon utile, les principaux fonctionnaires du Service participent aux travaux de plusieurs comités interministériels qui étudient, entre autres, les problèmes soulevés par l'automatisation, la formation professionnelle, les marchés du travail, le reclassement et la réadaptation des travailleurs.

#### 19 — *Ministère des Travaux publics*

Compte tenu des budgets supplémentaires, les crédits du ministère des Travaux publics s'établissent à \$66,397,200 en 1965/66. Pour l'exercice financier 1966/67, il demande une somme de \$93,623,400. Les dépenses courantes se trouveront accrues de \$4.3 millions mais l'augmentation la plus massive touche les dépenses en immobilisations. Certaines constructions nouvelles et plusieurs améliorations importantes s'avèrent urgentes. Elles seront entreprises dès cette année, soit par le Service de la construction des immeubles, soit par le Service des ponts.

#### LE SERVICE DE LA CONSTRUCTION DES IMMEUBLES

Le premier de ces deux services continuera la réalisation de grands projets qui suscitent l'intérêt de toute la population, tels que du nouveau Palais de Justice de Montréal, de l'Édifice du ministère de la Justice, rue Fullum et de

la Cour juvénile, sur l'emplacement de l'ancien hôpital Sainte-Justine, également dans la Métropole. Il en est de même du Pavillon du Québec, sur le site de l'Exposition universelle, de l'Institut de technologie agricole à Saint-Hyacinthe et du Monument commémoratif de la Confédération, à Québec.

Il faut noter que le coût de la construction de l'Institut de technologie agricole, qui ouvrira ses portes en septembre prochain, n'est pas imputable au budget des Travaux publics mais bien à celui du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation. De fait, le ministère des Travaux publics assume la responsabilité de la construction et de l'aménagement de plusieurs projets en voie d'exécution même si les dépenses nécessitées par ces entreprises sont défrayées par les divers ministères pour lesquels ces projets sont réalisés.

Il faut citer brièvement au nombre de ces projets qui seront continués ou parachevés au cours de l'année :

1. Pour le ministère de la Santé : la construction de laboratoires adjacents à l'Hôpital de Joliette ; l'agrandissement des locaux, pour l'installation de laboratoires à l'Hôpital Saint-Charles de Saint-Hyacinthe ; un hôpital régional pour l'Abitibi-Est, à Malartic ; un hôpital à Armagh, comté de Bellechasse ; la continuation des travaux de l'Hôpital de Rivière-du-Loup, celle du Centre médical de l'Université de Sherbrooke et le début de la construction du Centre psychiatrique appelé Institut Pinel, à Montréal-Nord.

2. Pour le ministère de la Famille et du Bien-être social : la construction d'un centre d'accueil pour personnes âgées à Drummondville et celle d'une institution semblable à Trois-Pistoles.

En outre, dans le cadre de sa propre juridiction, le ministère des Travaux publics entreprendra en 1966/67, des réalisations nouvelles dont les principales sont : une annexe au palais de Justice de Québec ; une prison des hommes pour la région de Québec, à Charlesbourg-Ouest ; un édifice pour y loger le ministère de l'Éducation, sur le site de la Cité parlementaire ; des édifices à bureaux pour divers ministères sur le boulevard de l'Entente, aussi à Québec ; un Centre de réhabilitation à Oka ; un palais de Justice à Sept-Îles ; un palais de Justice à Havre-Aubert, comté des Îles-de-la-Madeleine ; un palais de Justice à Saint-Jérôme ; un palais de Justice-Prison à Percé et une prison à Saint-Hyacinthe en plus de celle de Sorel dont la construction sera terminée au cours des prochains mois.

Il faut aussi prévoir de toute urgence, la reconstruction de la résidence du Lieutenant-gouverneur, sur le site historique du Bois-de-Coulonge. Le ministère des Travaux publics s'emploiera, en toute diligence, à faire renaître de ses cendres la demeure du plus haut dignitaire politique de la Province et les détails de ce projet seront communiqués, au fur et à mesure de leur développement.

#### LE SERVICE DES PONTS

En ce qui concerne le Service des ponts, ses activités au cours de l'exercice financier 1965/66 furent à la fois nombreuses et importantes puisqu'elles com-

prennent 25 nouveaux ponts permanents entièrement terminés en outre de 37 structures, également permanentes, en voie de construction. Il ne s'agit là que des ouvrages dont le coût atteint ou dépasse la somme de \$100,000.

L'énumération des ponts permanents dont la construction est projetée pour 1966/67 serait fastidieuse mais de tels ouvrages, dont 31 comporteront un coût se situant au delà de \$100,000, apporteront une amélioration considérable à une circulation routière de plus en plus intense dans vingt-cinq comtés différents de la Province.

Signalons que le gigantesque projet d'érection du nouveau pont de Québec, entre les falaises de Sainte-Foy et celles de Saint-Nicolas, entrera définitivement dans le stage de la réalisation. Deux contrats viennent en effet d'être accordés au coût global de quelque \$3,742,000, pour assurer la construction des blocs d'ancrage de l'ouvrage, tant sur la rive nord que sur la rive sud du fleuve. Il est prévu qu'au cours de l'exercice financier 1966/67 des appels d'offres seront lancés pour la construction des piliers et même pour l'érection de la structure métallique.

## 20 — *Ministère de la Voirie*

La route constitue, de plus en plus, un facteur de progrès au point de vue de l'agriculture, de l'éducation, du commerce et de la décentralisation industrielle. Le gouvernement, conscient que le réseau routier doit assurer des liens rapides, économiques et sécuritaires entre toutes les régions, et aussi entre les principaux pôles industriels et commerciaux à l'intérieur de chaque région, avait mis à la disposition du ministère de la Voirie, pour l'exercice financier 1965/66, un montant de \$274,525,000. Ce budget, le plus élevé dans l'histoire du ministère, fut réparti de la façon suivante : administration, \$5,300,000 ; entretien des chemins, \$67,800,000 ; construction et réfection de routes et autres immeubles, y compris la route Transcanadienne, \$201,425,000. La construction, la réfection et l'asphaltage de grandes voies de communication et de chemins secondaires ont été effectués sur une longueur approximative de 3,800 milles, et cela dans toutes les régions du Québec. En plus de l'exécution de grands projets aux abords des grands centres, le ministère de la Voirie a porté une attention considérable aux routes régionales.

### RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Au cours de 1965, le ministère de la Voirie a continué l'aménagement d'un réseau routier de routes à voies divisées et à accès contrôlés, commencé en 1961 dans la région métropolitaine de Montréal. Un montant de \$25,985,000 a été affecté à la réalisation du complexe routier qui permettra d'absorber le flot considérable de circulation qu'entraînera la tenue de l'Exposition universelle dans la Métropole. Sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, dans les

comtés de Chambly, de Châteauguay et de Laprairie-Napierville, on a poursuivi la construction de l'autoroute de contournement 3-A, reliant la tête des ponts Lafontaine, Jacques-Cartier, Victoria et Champlain, entre la route trans-canadienne et l'autoroute Montréal-Sherbrooke. On a aussi continué la reconstruction à six voies divisées, avec accès contrôlé, de la route 3, en bordure du Saint-Laurent ; cette route est également reliée aux têtes des ponts mentionnés. Les autres entreprises du ministère sur la rive sud comportèrent la réfection du boulevard Taschereau qui deviendra une autoroute rapide à six voies et le jumelage de la route 9, à quatre voies divisées, de façon à ce qu'elle rejoigne la route américaine « Interstate 87 ».

Dans les limites de la ville de Montréal, les travaux ont été poursuivis afin de parachever le raccordement de la route 2 au pont Champlain et le prolongement du boulevard métropolitain en direction est. Cette section, qui va de la limite ouest des voies élevées du boulevard métropolitain à la Montée Saint-Charles dans la municipalité de Kirkland, s'aboute à une des artères les plus achalandées et les plus importantes de Montréal. En 1965, on a également entrepris des travaux considérables en vue de l'aménagement de l'échangeur Turcot, qui reliera la route 2 et le pont Honoré-Mercier, ainsi que les sections est-ouest et nord-sud de la route transcanadienne au pont Lafontaine et au boulevard Métropolitain via le boulevard Décarie.

En direction ouest, le ministère de la Voirie a continué la réfection des Montées Saint-Jean, des Sources et Saint-Charles, reliant la route transcanadienne à la route 2, dans le comté de Jacques-Cartier ; il a aussi terminé les approches des ponts Galipeault et Taschereau. Les autres travaux d'envergure furent effectués sur la route 401 pour en faire une autoroute à quatre voies divisées, depuis Dorion jusqu'à la frontière de l'Ontario et sur la Côte de Liesse, qui deviendra une artère à huit voies, dont six rapides et deux de service. En plus de ces grands projets, on a exécuté, sur les chemins secondaires des divers comtés de la région métropolitaine de Montréal, des travaux pour un montant de \$3,900,000.

#### RÉGION MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC

Les travaux d'aménagement du complexe routier de la région métropolitaine de la Vieille Capitale ont progressé au cours de 1965. Le ministère a dépensé un montant de \$4,850,000 pour l'exécution de ces diverses entreprises. Il a notamment entrepris le prolongement du boulevard Laurentien jusqu'à la rue Dorchester, faisant ainsi suite à une entente avec les autorités de la ville de Québec. Il a également commencé le réaménagement du boulevard Charest, entre la rue Marie-de-l'Incarnation et le boulevard Saint-Sacrement, et a continué la construction d'une seconde voie de cette artère depuis le boulevard Saint-Sacrement jusqu'au boulevard Champigny. Parmi les autres entreprises considérables, il faut mentionner la réfection de la route 2-C, de la traverse à niveau du C. N. R. dans la ville de Duberger à la rue Saint-Jean-Baptiste dans la ville des Saules, le début des travaux d'élargissement à six voies de la route 15

(boulevard Sainte-Anne) dans les cités de Giffard et de Beauport, la construction d'un viaduc jumeau sur le futur boulevard métropolitain à l'intersection du boulevard Laurentien à Charlesbourg et l'aménagement de carrefours aux intersections du boulevard Laurentien à Notre-Dame-des-Laurentides et à Sainte-Foy. On a de plus exécuté des travaux pour un montant de \$3,500,000 sur les chemins secondaires dans les comtés adjacents à la région métropolitaine de Québec.

#### LES ROUTES RÉGIONALES

En plus de la réalisation des travaux de grande voirie, le ministère a porté une attention particulière aux routes régionales du Québec par la construction de nouvelles sections et la réfection de certaines autres. Ces entreprises régionales ont absorbé \$50 millions du budget 1965/66. Dans les comtés du bas du fleuve, de Montmagny à l'extrémité de la péninsule de Gaspé, on a exécuté des travaux pour un montant de \$8,680,000. Ces entreprises considérables ont été effectuées sur la route de ceinture de la Gaspésie ainsi que sur un grand nombre de chemins à l'intérieur de la péninsule. En 1965, le ministère a également poursuivi la reconstruction d'un tronçon de 85 milles entre Les-Boules et Rivière-au-Renard, dans les comtés de Matane et Gaspé-Nord. Cette route, dont le coût atteindra approximativement \$20 millions, devra être parachevée avant le 1<sup>er</sup> novembre 1968, suivant une entente avec le gouvernement du Canada qui doit contribuer un montant maximum de \$13 millions à son aménagement. Au cours de la dernière saison, un montant de \$3,600,000 a été dépensé sur cette nouvelle artère qui permettra d'accélérer la mise en valeur de cette région du Québec, en contribuant au développement de son économie et particulièrement à celui de son industrie touristique.

Sur la Côte Nord du fleuve Saint-Laurent, du comté de Charlevoix au comté de Duplessis, le ministère a dépensé \$4,300,000, en particulier pour des travaux sur la route 15, de Tadoussac à Sept-Îles et de Mingan à Havre-Saint-Pierre. Dans les régions du Saguenay et du Lac-Saint-Jean, l'amélioration des routes au cours de 1965 a exigé des déboursés de \$4,500,000. Parmi les entreprises les plus considérables, il y a lieu de mentionner la construction des routes Chicoutimi - Tadoussac et Roberval - La Tuque ainsi que la réfection de certaines sections des routes 16 et 55.

Une somme de \$3,925,000 a été dépensée pour l'amélioration du réseau routier dans les régions de Trois-Rivières et de la Mauricie. Les travaux les plus considérables furent exécutés sur les routes La Tuque - Roberval, Shawinigan - Grand'Mère, Shawinigan-Sud - Trois-Rivières, Saint-Tite - Saint-Roch-de-Mékinac et sur un grand nombre de chemins secondaires.

Sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, des travaux d'amélioration ont été exécutés pour un montant de \$4,480,000 ; ils comprennent des projets d'envergure sur la route 49, de Deschaillons à Villeroy ; sur la route 3, dans les villes de Tracy, Varennes et Boucherville ; sur la route 21, à Saint-Pierre-de-Sorel et à Sainte-Victoire et sur la route 47, de Saint-Roch-de-Richelieu à Belœil.

Des entreprises de réfection pour une somme de \$2,915,000 ont été exécutées dans la Beauce et les comtés avoisinants de Bellechasse, Compton, Dorchester et Frontenac. Les travaux les plus importants ont été effectués sur la route Président-Kennedy, à Beauceville-Est et à Saint-Théophile ; sur la route 24, à Saint-Georges et à Saint-Gédéon ; sur la route 28, à Beauceville-Ouest et sur la route 27 dans les cantons Clifton-Est et Hereford. Dans les comtés d'Arthabaska, de Drummond et de Mégantic, la réfection des routes a nécessité des déboursés de l'ordre de \$3,500,000, les entreprises les plus considérables étant conduites sur les grandes artères suivantes : la route 5, de Sainte-Anastasia à Saint-Christophe ; la route 34, à Saint-Valère et dans le canton de Chester-Ouest et la route 49, de Plessisville à Notre-Dame-de-Lourdes.

Dans la région de la Vallée-du-Richelieu et des comtés adjacents, on a effectué des améliorations routières pour un montant de \$6,300,000 notamment sur la route 7, de Saint-Athanase à Philipsburg ; sur la route 9 qui a été élargie entre Douville et Sainte-Madeleine ; sur la route 21, à Saint-Denis-sur-Richelieu et sur la route 52 qui contourne la ville de Cowansville.

Dans les Cantons de l'Est, l'amélioration du réseau routier a absorbé des déboursés atteignant \$4,100,000. Des travaux ont été poursuivis sur les routes 5, 22 et 32 dans la ville de Richmond et dans les cantons Cleveland et Melbourne. Le ministère a de plus reconstruit de nombreuses sections sur d'autres artères faisant partie du réseau des grandes routes.

Des améliorations pour un montant de \$4,400,000 ont été exécutées sur le réseau routier de la région des Laurentides, notamment sur la route 18 conduisant au pont de Terrebonne, dans la montée Pincourt, dans la ville de Terrebonne, sur la route 29 à Sainte-Thérèse-Ouest et sur diverses sections de la route 11 et des voies adjacentes conduisant à des localités de Terrebonne et de Labelle.

Dans la partie nord-ouest de la Province, du comté de Deux-Montagnes au comté de Pontiac et aux limites de la province d'Ontario, on a effectué des travaux pour une somme de \$4,800,000 ; ceux-ci comprenant la construction des approches du nouveau pont interprovincial Hull-Ottawa. Les routes de la région de l'Abitibi et du Témiscamingue ont subi, au cours de 1965, des transformations considérables et le ministère a dépensé à cette fin une somme de \$4,725,000, favorisant ainsi l'essor croissant de l'industrie minière dans cette partie de la Province. Des travaux de grande envergure furent effectués sur la route Amos - Matagami, Senneterre - Chibougamau, Duparquet - Hébécourt - frontière d'Ontario.

#### ROUTE TRANSCANADIENNE

La route transcanadienne demeure présentement l'épine dorsale du réseau routier québécois. Cette artère, d'une longueur de 389 milles et d'un coût de \$525 millions, sera parachevée d'ici peu entre Montmagny, Québec, Drummondville, Montréal et la frontière de l'Ontario, sur une distance de 241 milles de chaussées séparées à quatre voies et à accès limité.

Au cours de 1965, le ministère de la Voirie a dépensé \$99,345,700 dont \$39,112,000 sont remboursables par le gouvernement du Canada et la ville de Montréal. Il est à noter que, depuis le début de la construction de cette artère en 1961, on a dépensé \$317,330,405; sur ce montant, des remboursements pour \$114,629,457 ont été ou seront effectués par le gouvernement du Canada et la ville de Montréal.

Au cours de la dernière saison, le ministère de la Voirie a exécuté divers travaux de Lauzon à Pointe-Fortune sur la frontière de l'Ontario. Les plus considérables furent effectuées dans la région métropolitaine de Montréal, de Boucherville au rond-point Décarie via le tronçon nord-sud du nouveau tracé de la route transcanadienne dans l'Île de Montréal et entre le carrefour de la route 401 à Senneville et Pointe-Fortune. Les travaux de construction du pont-tunnel Louis-Hippolyte Lafontaine ont progressé rapidement au cours de l'année financière 1965/66 et ont nécessité des déboursés de près de \$12,000,000. Le coût total du projet aura été de \$75 millions. Il s'agit de l'une des entreprises les plus considérables auxquelles un ministère provincial ne s'est jamais attaqué; elle représentera, une fois terminée, un élément majeur de la route transcanadienne. Ce pont-tunnel ajoutera, dans la zone la plus densément peuplée du Québec, une nouvelle voie de communication entre les deux rives du fleuve; étant situé à proximité de trois importants carrefours, il jouera également un grand rôle au sein du réseau routier provincial. Sur la rive nord, à l'intersection du boulevard Métropolitain, il y aura l'échangeur de la Montée Saint-Léonard où aboutira toute la circulation drainée par l'autoroute de la rive nord et celle du boulevard Métropolitain en provenance de l'ouest de l'Île de Montréal. Plus près du fleuve, ce sera l'échangeur Hochelaga, en construction présentement, où aboutira en 1970 la grande autoroute urbaine est-ouest qui traversera le centre-ville de Montréal entre le fleuve et la montagne. Sur la rive sud, il y aura également un échangeur à l'intersection de la route 3 que le ministère de la Voirie est à compléter à six voies depuis le pont Mercier jusqu'à l'est de Boucherville. Quand le pont-tunnel sera complété, en octobre prochain, les usagers de la transcanadienne, en provenance de Québec et des points à l'est de la capitale, de Drummondville et de Saint-Hyacinthe pourront quitter la route 9 pour emprunter le tracé définitif de la transcanadienne qui évitera Saint-Hilaire et Belœil pour aboutir à Jacques-Cartier.

#### L'OFFICE DES AUTOROUTES

En 1965, l'Office des autoroutes du Québec a terminé les travaux d'embellissement de l'autoroute des Cantons de l'est; il a aussi prolongé cette autoroute pour qu'elle relie les villes de Magog et de Sherbrooke aux États-Unis. Cette voie à péage deviendra, avec ses raccordements vers les états voisins, l'une des plus importantes avenues du tourisme américain. L'Office a également poursuivi la construction du premier tronçon (40 milles) de l'autoroute Montréal-

Québec, entre Montréal et Berthier, sur la rive nord du Saint-Laurent. Cette artère sera reliée au boulevard Métropolitain.

#### LE PONT DE TROIS-RIVIÈRES

La Corporation du pont de Trois-Rivières continua en 1965 la construction du pont entre cette ville et Sainte-Angèle-de-Laval. Les travaux avaient débuté officiellement le 16 mai 1964. Ce pont, dont l'érection nécessitera des déboursés de près de \$35 millions, permettra de rapprocher la région économique de la Mauricie à celle de la rive sud du Saint-Laurent. L'exécution de cette gigantesque entreprise a progressé rapidement et les dépenses en immobilisations s'élevaient à \$11,350,000 au 31 décembre 1965. La Corporation a l'espoir que les travaux du pont de Trois-Rivières seront parachevés au cours de l'année 1967 de façon à ce que celui-ci rejoigne l'autoroute de la rive nord et les routes transquébécoise et transcanadienne.

#### ENTRETIEN DES CHEMINS

Le ministère de la Voirie, en plus de voir à la mise en œuvre du vaste programme de construction, de réfection et d'amélioration des routes prévu pour 1965, n'a pas négligé l'entretien des routes déjà construites. La longueur des chemins entretenus pendant l'été aux frais du gouvernement augmente d'année en année et a atteint 31,415 milles en 1965, soit, pour les six dernières années, une augmentation totale de 3,011 milles. Un montant de \$47,640,000 a été affecté l'an dernier à l'entretien des chemins, soit un accroissement de 35% sur le montant de \$31,158,000 qui avait été dépensé à cette fin en 1959/60.

Au cours de l'année financière 1965/66, une somme de \$21,655,000 a été consacrée au déneigement de 59,479 milles de routes, soit une augmentation de 4,601 milles comparativement à l'hiver 1959/60. Au cours de l'hiver 1965/66, le gouvernement a aussi pris entièrement à sa charge l'entretien de 12,789 milles de chemins, soit 8,758 milles de plus qu'en 1959/60. De 1959/60 à 1965/66, le budget d'entretien des chemins d'hiver est passé de \$12,158,000 à \$23,007,000 soit une augmentation globale de près de 50 pour cent. De fait, les déboursés pour l'entretien des routes, aussi bien en été qu'en hiver, ont absorbé en 1965/66 25 pour cent du budget du ministère de la Voirie.

#### INVESTISSEMENTS FUTURS

À moyen terme, le programme de voirie pour le Québec comprend : l'achèvement de la route transcanadienne à quatre voies, de la frontière de l'Ontario à Montmagny et à deux voies à Rivière-du-Loup et Edmunston ; la construction de l'autoroute de la rive-nord, de Montréal à Berthier ; la construction de l'autoroute transquébécoise, entre la ville de Grand'Mère et

la transcanadienne sur la rive sud du Saint-Laurent. Une fois parachevée, cette autoroute reliera le Lac-Saint-Jean à la Mauricie, aux Bois-Francs, aux Cantons de l'Est et à la frontière américaine. Dans le programme du ministère, il faut aussi mentionner le prolongement en autoroute de la route 2, de Montréal à la route 401 venant de Toronto ; l'élargissement des routes 7 et 9 qui se joignent aux Interstates 87 et 89 venant de New-York et de Boston ; le prolongement de l'autoroute des Cantons de l'Est jusqu'à Derby Line pour s'abouter à l'autoroute américaine 91 qui dessert les états de la Nouvelle-Angleterre. Dans les régions métropolitaines de Montréal et Québec, où les problèmes de circulation sont particulièrement aigus, le ministère de la Voirie continuera l'aménagement d'autoroutes de dégagement et de contournement. De façon générale, celui-ci poursuivra son œuvre de rénovation routière de façon à ce que d'ici quelques années, le réseau routier du Québec puisse jouer un rôle prépondérant dans l'essor de la vie économique et sociale de la Province.